

Rapport annuel 2010

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Rapport annuel sur les activités de l'OSCE en 2010

Le Secrétaire général

**Organisation pour la sécurité et la
coopération en Europe**

Publié par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
Section de la presse et de l'information
Bureau du Secrétaire général
Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
www.osce.org

© OSCE 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être librement utilisé et reproduit à des fins éducatives et non commerciales à condition que l'OSCE soit mentionnée comme source. Les noms et les frontières figurant sur les cartes de la présente publication n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

ISBN 978-92-9235-012-3

Rédaction : Lisa Ernst
Maquette : Nona Reuter
Couverture, cartes et graphiques : Nona Reuter

Crédits photos de la première de couverture, à partir de la gauche : OSCE/Belfort Oruci, OSCE/Laila Palvonova, OSCE/OCEEA Martina Gadotti Rodrigues, OSCE/ Vera Subkus, OSCE/Carolyn Drake

Imprimé en Autriche par Druckerei Berger, 3580 Horn

Table des matières

Message du Secrétaire général

Résumé

Rapport du Président en exercice

De Corfou à Astana

Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité

Crise au Kirghizistan

Conflits prolongés

Activités transdimensionnelles de la Présidence

Conseil permanent

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Opérations de terrain

Europe du Sud-Est

Présence en Albanie

Mission en Bosnie-Herzégovine

Mission au Kosovo

Mission au Monténégro

Mission en Serbie

Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Bureau de Zagreb

Europe orientale

Bureau de Minsk

Mission en Moldavie

Coordonnateur des projets en Ukraine

Caucase du Sud

Bureau de Bakou

Bureau d'Erevan

Asie centrale

Centre d'Achgabat

Centre d'Astana

Centre de Bichkek

Bureau au Tadjikistan

Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Haut Commissaire pour les minorités nationales

Représentant pour la liberté des médias

Secrétariat

Bureau du Secrétaire général

Direction exécutive

Section de la presse et de l'information

Section de la coopération extérieure

Services juridiques

Section pour la parité des sexes

Gestion de la sécurité

Unité pour les questions stratégiques de police

Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains

Unité d'action contre le terrorisme

Bureau du contrôle interne

Centre de prévention des conflits

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Département des ressources humaines

Département de l'administration et des finances

Partenariats pour la sécurité et la coopération

Interaction avec d'autres institutions et organisations sous-régionales, régionales et internationales

Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

Annexes

L'OSCE d'un coup d'œil

Organigramme de l'OSCE

Budget de l'OSCE pour 2010, par fonds

Soutien extrabudgétaire apporté à l'OSCE

Statistiques relatives au personnel

Adresses de contact

Message du Secrétaire général

L'OSCE a toujours eu pour vocation d'être inclusive, ce qui signifie que la meilleure façon d'instaurer la sécurité consiste à aplanir les divergences par un dialogue ouvert et une coopération sur un pied d'égalité, en se fondant sur des intérêts communs et des valeurs partagées. En 2010, l'OSCE a fait la démonstration de son rôle de plateforme d'échanges entre égaux, le Kazakhstan devenant le premier État d'Asie centrale et le premier ancien État soviétique à présider l'Organisation. Le Sommet d'Astana, accueilli par le Kazakhstan, a placé l'OSCE sous les projecteurs internationaux et a abouti à un vaste consensus sur ses valeurs fondamentales et ses priorités stratégiques.

En 2010, l'Asie centrale a occupé les devants de l'actualité pour d'autres raisons également, en avril et en juin, notamment, alors que le Kirghizistan était confronté à des choix difficiles. Face à la crise, la Présidence a coordonné la réponse de l'OSCE, œuvrant en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. Le Secrétariat de l'OSCE, le Centre à Bichkek et les institutions – Haut Commissaire pour les minorités nationales, Représentant pour la liberté des médias, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et Assemblée parlementaire – ont conjugué leurs efforts pour contribuer à stabiliser la situation en rétablissant le respect de la constitution. Les États participants de l'OSCE ont offert une assistance supplémentaire au Kirghizistan, à sa demande, et, en fin d'année, nous avons lancé une Initiative pour la sécurité publique offrant des avis et un appui aux forces de police du pays.

La Présidence a déployé des efforts concertés pour redynamiser l'Organisation en consolidant son programme politique. À la Réunion ministérielle informelle d'Almaty, en juillet, l'idée de tenir le premier sommet de l'OSCE en plus d'une décennie et le premier en Asie centrale a gagné du terrain. Le Sommet d'Astana, les 1er et 2 décembre, a été précédé d'une vaste conférence d'examen d'une durée de trois semaines, à Varsovie, Vienne et Astana, enrichie par la participation d'organisations non gouvernementales.

Plus de 500 organisations non gouvernementales ont activement participé à un Forum de la société civile réuni en préalable à la partie de la Conférence d'examen tenue à Astana. Leur examen des engagements et des activités de l'OSCE et leurs recommandations concrètes pour remédier aux lacunes dans la mise en œuvre ont représenté une contribution précieuse et opportune au Sommet.

Les discussions préparatoires du Sommet, conduites par la Présidence et qui s'appuyaient sur le dialogue de sécurité engagé dans le cadre du Processus de Corfou lancé sous la Présidence grecque en 2009, ont produit une riche moisson d'idées ambitieuses pour l'ordre du jour du Sommet. Les délégations ont travaillé sans relâche pour adopter un document du Sommet qui préparerait le terrain aux futurs travaux de l'OSCE dans les trois dimensions. À défaut de Cadre d'action exhaustif, les 56 États participants ont cependant réussi à adopter une déclaration forte par laquelle ils ont renouvelé leur engagement en faveur de la vision d'une communauté de sécurité libre, démocratique, unie et indivisible, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et des objectifs communs.

Dans cette Déclaration sont réaffirmés tous les engagements antérieurs de l'OSCE, depuis l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990. Nos 56 États participants se sont engagés en faveur d'une « communauté de sécurité euro-atlantique et

eurasienne libre, démocratique, unie et indivisible » et ont une fois de plus accordé une importance particulière aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Les conflits prolongés dans notre région demeurent un défi. Il s'agit de processus complexes qui nécessitent une attention constante et une détermination indéfectible de notre part. Dans les coulisses, des changements de ton et de langage étaient manifestes pendant les négociations d'Astana, et j'espère qu'ils serviront de base à des progrès plus tangibles.

La Déclaration commémorative d'Astana appelle également l'attention sur certains domaines dans lesquels les progrès sont déjà à portée de main. L'actualisation du Document de Vienne 1999 y est attendue avec intérêt et un soutien y est exprimé aux efforts en cours pour la reprise des négociations sur le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe. Les États participants y sont appelés à faire preuve d'une plus grande unité de vues pour faire face aux menaces transnationales et la nécessité y est soulignée de soutenir les efforts internationaux visant à promouvoir un Afghanistan stable et démocratique.

Enfin, les États ont chargé la Présidence lituanienne de 2011 d'organiser un processus de suivi en tenant compte des idées et propositions avancées pendant le Processus de Corfou et les préparatifs du Sommet et ont promis leur soutien aux futures présidences – l'Irlande en 2012 et l'Ukraine en 2013 – pour élaborer un plan d'action concret fondé sur le travail accompli par la Présidence kazakhe.

L'OSCE a été renforcée par la vision commune énoncée à Astana. Notre Secrétariat, nos opérations de terrain, nos institutions et notre Assemblée parlementaire, qui, comme le montre le présent rapport, ont tous travaillé avec tant de diligence en 2010 pour s'acquitter des tâches qui leur avaient été confiées, peuvent envisager l'année 2011 forts du nouvel élan politique donné à Astana à leur mission.

Marc Perrin de Brichambaut
Secrétaire général

Résumé

En 2010, année au cours de laquelle ont été célébrés le vingtième anniversaire de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, ainsi que des documents de Copenhague et de Bonn, et le trente-cinquième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, l'OSCE a accompli des progrès dans toutes les dimensions de son action, avec, en point d'orgue, le Sommet d'Astana et la Déclaration commémorative d'Astana (SUM.DOC/1/10/Corr.1), un renouvellement de l'engagement en faveur de la vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne, libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et des objectifs communs. (*Voir Message du Secrétaire général, p. xx ; Rapport de la Présidence en exercice, p. xx*). Le lecteur trouvera ci-après quelques événements marquants de 2010.

Réunion ministérielle informelle d'Almaty. La Présidence a suivi l'exemple de la Présidence grecque en 2009 en accueillant une réunion ministérielle informelle à Almaty. Les discussions, qui ont porté sur les moyens de tirer des conclusions pratiques du Processus de Corfou, ont abouti à la décision de tenir un sommet de l'OSCE à Astana. (*Voir Message du Secrétaire général, p. xx ; Rapport de la Présidence en exercice, p. xx*).

Conférence d'examen. En application des dispositions du Document de Helsinki de 1992 et du Document de Budapest de 1994, une conférence d'examen en trois parties a été organisée au cours de la période précédant le Sommet d'Astana. Les réunions ont eu lieu à Varsovie (axée sur la dimension humaine) ; à Vienne (consacrée aux dimensions politico-militaire et économique-environnementale, ainsi qu'à un examen des structures et activités de l'OSCE) ; et à Astana (axée de nouveau sur la dimension humaine avec la participation d'organisations non gouvernementales). Dans le cadre des efforts visant à accroître la participation des organisations de la société civile, la Présidence a aussi invité des représentants de plus de 500 organisations non gouvernementales à prendre part à un forum de la société civile à Astana. (*Voir Message du Secrétaire général, p. xx ; Rapport de la Présidence en exercice, p. xx*).

Sommet d'Astana. Près de 40 chefs d'État ou de gouvernement, plus d'une dizaine de ministres gouvernementaux et de nombreux autres hauts fonctionnaires et représentants de la société civile des États participants de l'OSCE ont assisté à cette première réunion de l'Organisation au plus haut niveau depuis 1999, réunion qui a abouti à la Déclaration commémorative d'Astana. Près d'un millier de journalistes internationaux ont couvert le Sommet et un site Web qui lui était spécialement consacré, dans les six langues de travail de l'OSCE, a fourni des informations en continu sur l'évènement. (*Voir Message du Secrétaire général, p. xx ; Sommet d'Astana, ci-dessous ; Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Secrétariat p. xx ; Bureau du Secrétaire général, p. xx*).

Table ronde d'experts à Vienne. Dans le cadre de la suite donnée au Sommet d'Astana, la première Table ronde d'experts a réuni, à Vienne, des experts éminents, membres de groupes de réflexion et issus du monde universitaire, ainsi que des représentants des délégations auprès de l'OSCE et des responsables de l'Organisation pour évaluer les résultats du Sommet et débattre de la voie à suivre pour l'avenir. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Bureau du Secrétaire général, p. xx*).

Conférence de haut niveau sur la tolérance et la non-discrimination. La Présidence a accueilli, à Astana, une conférence de haut niveau sur la tolérance et la non-discrimination,

qui a réuni plus de 600 participants, dont des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des responsables politiques, des personnalités publiques et des représentants de la société civile, dans le but de faire avancer la mise en œuvre des engagements pris à l'égard de l'OSCE dans ces domaines. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. xx*).

Crise au Kirghizistan. À la suite des tensions en avril et en juin, qui ont provoqué des centaines de morts et conduit à la destitution du Président kirghize Kourmanbek Bakiev, le Conseil permanent a adopté une décision autorisant le déploiement d'un Groupe consultatif de police de l'OSCE pour aider le pays dans ses efforts visant à réduire les tensions ethniques et à rétablir l'ordre public. Par une décision ultérieure, le Conseil permanent a adopté une approche à plus long terme de la réforme de la police adaptée aux circonstances du moment. L'Initiative pour la sécurité publique prévoit la fourniture d'un soutien pendant une période d'une année en faisant appel à 31 personnes recrutées sur le plan international, aidées de 27 personnes recrutées localement, travaillant dans trois provinces du Kirghizistan pour y contribuer au renforcement de la confiance entre la police et les communautés locales. (*Voir Pourparlers de l'OSCE, ci-dessous ; Message du Secrétaire général p. xx ; Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Conseil permanent, p. xx ; Assemblée parlementaire, p. xx ; Centre de Bichkek, p. xx ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. xx ; Haut Commissaire pour les minorités nationales, p. xx ; Secrétariat, p. xx ; Bureau du Secrétaire général, p. xx ; Centre de prévention des conflits, p. xx ; Interaction avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, p. xx*).

Pourparlers de l'OSCE. La Présidence a organisé les premiers Pourparlers de l'OSCE, un séminaire d'une journée auquel ont participé des spécialistes de l'Asie centrale réunis en novembre à l'Académie de l'OSCE à Bichkek. Des étudiants, des universitaires et des spécialistes y ont procédé à un échange de vues sur la situation au Kirghizistan et en Afghanistan ainsi que sur les défis régionaux. Le séminaire a donné lieu à une publication qui a été distribuée lors du Sommet d'Astana. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx*).

Discussions de Genève. Six nouveaux cycles des Discussions de Genève ont eu lieu en 2010. L'OSCE, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne coprésident ces pourparlers auxquels participent des représentants de la Géorgie, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, ainsi que de Tskhinvali et de Soukhomi. Les discussions se sont poursuivies au sujet des questions essentielles du non-recours à la force et des arrangements de sécurité internationaux. Il a été pris acte de progrès en ce qui concerne la question du non-recours à la force, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'avancement du processus. Un signal positif important a été donné par la reprise, le 28 octobre, après une interruption d'un an, des activités du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents mis en place lors de la rencontre de Dvani/Ergneti. En outre, l'OSCE a négocié un accord portant sur l'exécution d'un ensemble de projets relatifs à l'eau fin 2010. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Centre de prévention des conflits, p. xx ; Interaction avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, p. xx*).

Réunions informelles « 5 + 2 ». Cinq réunions informelles « 5 + 2 », axées sur la liberté de circulation et sur les mécanismes de garantie, ont eu lieu et les deux représentants politiques (le Vice-Premier Ministre moldave et son homologue transnistrien) se sont régulièrement rencontrés pour résoudre des problèmes touchant à la vie quotidienne des habitants des deux rives du Dniestr/Nistru. Deux rencontres entre le Premier Ministre moldave Vlad Filat et le dirigeant transnistrien Igor Smirnov ont permis de progresser sur des questions concrètes,

telles que la réouverture de la liaison ferroviaire Chisinau-Tiraspol-Odessa en octobre. Parmi les autres développements positifs, il y a lieu de mentionner la prorogation du mécanisme instauré en 2006 pour permettre aux agriculteurs moldaves d'accéder à leurs terres situées du côté contrôlé par la Transnistrie, la conclusion d'un accord portant sur la simplification de la réglementation régissant l'exportation de marchandises de Transnistrie par le rail et le début de négociations, au niveau des experts, sur le rétablissement des télécommunications par ligne fixe entre les parties. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Mission en Moldavie, p. xx*).

Article IV des Accords de Dayton. Une importante impulsion a été donnée au processus d'appropriation en 2010 avec l'approbation d'un plan détaillé en deux phases pour le transfert des responsabilités à la Bosnie-Herzégovine, à la Croatie, au Monténégro et à la Serbie. La première phase du plan, qui devrait être achevée d'ici la fin de 2011, réduira l'assistance internationale à un minimum. La deuxième phase, qui devrait être terminée d'ici la fin de 2014, porte sur la mise en place de toutes les mesures nécessaires – juridiques, politiques, techniques et pratiques – pour le transfert de l'intégralité des responsabilités aux parties. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx*).

Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité. La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, tenue à Vienne, a examiné toute une gamme de défis relevant de la première dimension, notamment les travaux visant à actualiser le Document de Vienne 1999. Les séances de travail ont porté sur les thèmes suivants : menaces transnationales, rôle de l'OSCE en matière d'alerte précoce, de prévention et de règlement des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit ; mécanismes de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité ; menaces et défis en Afghanistan ; et examen des activités de l'OSCE liées à la police. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx*).

Élimination du mélange. Un projet de l'OSCE visant à éliminer en toute sécurité le propergol toxique appelé mélange stocké sur six sites en Ukraine est entré dans sa deuxième phase en 2010 et les travaux visant à supprimer 2 600 tonnes de mélange d'un troisième site de stockage situé en Ukraine occidentale ont commencé. Au démarrage du projet, l'Ukraine avait 16 000 tonnes de mélange. À ce jour, plus de 3 000 tonnes ont été éliminées dans le cadre du plus grand projet financé par des donateurs dans l'histoire de l'OSCE. (*Voir Forum pour la coopération en matière de sécurité, p. xx ; Coordonnateur des projets en Ukraine, p. xx ; Centre de prévention des conflits p. xx*).

Conférence d'experts sur le terrorisme. La Présidence a accueilli, à Astana, une Conférence d'experts qui a porté sur la lutte contre les menaces liées au terrorisme, notamment sur les défis sociaux, interethniques et religieux, et sur les autres menaces transnationales liées au terrorisme, comme le trafic de drogues et d'armes et la traite des êtres humains, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx*).

Engagement avec l'Afghanistan. Le Secrétariat a continué de consolider l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan en renforçant la participation d'homologues afghans aux activités de l'Organisation, notamment les formations dans des domaines tels que la lutte contre les stupéfiants, les douanes, la neutralisation des mines terrestres, la sécurité des documents de voyage, la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme. Au titre du soutien électoral que l'OSCE continue d'apporter au pays, une équipe d'appui a été envoyée en Afghanistan pour y observer les élections législatives de septembre. (*Voir Rapport de la Présidence en*

exercice, p. xx ; Assemblée parlementaire, p. xx ; Centre de Bichkek, p. xx ; Bureau au Tadjikistan, p. xx ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. xx ; Bureau du Secrétaire général, p. xx ; Centre de prévention des conflits, p. xx ; Interaction avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, p. xx ; Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération, p. xx).

École des cadres pour la gestion des frontières. Désormais dans sa deuxième année d'activités, l'École de l'OSCE a organisé 11 séminaires, ainsi que son premier cours pour cadres, formant 257 membres de rang intermédiaire ou élevé des agences des frontières, des douanes et de lutte contre la drogue de 19 États participants et d'Afghanistan. (*Voir Centre d'Astana, p. xx ; Bureau au Tadjikistan, p. xx ; Centre de prévention des conflits, p. xx.*)

Genre et sécurité. La Réunion annuelle tripartite de haut niveau entre l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE a eu pour thème le genre et la sécurité globale. Les débats y ont porté sur la prévention et le règlement des conflits, en particulier à travers l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et, en particulier, des filles avant, pendant et après les conflits armés. (*Voir Bureau du Secrétaire général, p. xx ; Interaction avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, p. xx.*)

Activités relevant de la dimension économique et environnementale. Le processus du dix-huitième Forum économique et environnemental, à Astana, Minsk, Vienne et Prague, a porté essentiellement sur la promotion de la bonne gouvernance aux postes frontière, l'amélioration de la sécurité des transports terrestres et la facilitation du transport international routier et ferroviaire dans la région de l'OSCE. Lors d'une réunion spéciale d'experts tenue à Vilnius, les participants ont évalué le rôle de l'OSCE dans la promotion de la coopération internationale en matière de sécurité énergétique. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Centre d'Astana, p. xx ; Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, p. xx.*)

Vingtième anniversaire du Document de Copenhague. Une conférence a été organisée à Copenhague (10–11 juin) pour célébrer le vingtième anniversaire du Document de Copenhague, document de référence essentiel de l'OSCE dans lequel sont énoncés les engagements souscrits dans le domaine des élections, de l'état de droit et d'autres libertés et droits fondamentaux. Au cours de cinq séances de travail, les participants ont examiné dans quelle mesure les États participants se conforment à leurs engagements relatifs aux élections, aux droits de l'homme, à l'état de droit, aux minorités nationales et à la liberté de circulation, et étudié des mesures visant à en améliorer la mise en œuvre. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx.*)

Réunions sur la dimension humaine. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a accueilli, à Vienne, deux réunions supplémentaires sur la dimension humaine, qui ont porté respectivement sur les défis et les meilleures pratiques pour l'amélioration de la parité des sexes et de la participation des femmes à la vie politique et publique (6–7 mai) et sur la liberté de religion ou de conviction (9–10 décembre). Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, avec le soutien organisationnel du BIDDH, a accueilli une autre réunion, sur l'éducation des personnes appartenant aux minorités nationales (22–23 juillet). Un séminaire sur la dimension humaine, organisé par le BIDDH à Varsovie (17–19 mai), a porté sur le renforcement de l'indépendance judiciaire.

(Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. xx ; Haut Commissaire pour les minorités nationales, p. xx).

Observation des élections. Les élections sont restées au centre des préoccupations du BIDDH en 2010, des observateurs de 51 États participants ayant suivi les élections dans 21 pays, dont deux scrutins capitaux au Kirghizistan. Le BIDDH a également envoyé une équipe d'appui pour les élections législatives en Afghanistan. Le Bureau a redoublé d'efforts pour assurer le suivi de ses recommandations visant à améliorer les processus électoraux et pour affiner et parfaire sa méthodologie d'observation en publiant, par exemple, la sixième édition de son manuel intitulé *ODIHR Election Observation Handbook*. *(Voir Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. xx).*

Haut Commissaire pour les minorités nationales. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a organisé une série de tables rondes régionales sur la mise en œuvre des Recommandations de Bolzano/Bozen sur les minorités nationales dans les relations interethniques. Il a également continué de s'employer à remédier aux tensions ethniques à l'intérieur des États et entre eux en examinant la situation des communautés minoritaires et en conseillant les États participants sur les moyens d'améliorer la législation relative aux minorités et les relations interethniques en général. *(Voir Haut Commissaire pour les minorités nationales, p. xx).*

Liberté des médias. La Représentante pour la liberté des médias s'est employée à accroître la liberté des médias et la liberté d'expression dans toute la région de l'OSCE en prenant la défense des journalistes victimes de persécutions ou d'attaques, en menant campagne pour abroger la législation pénalisant la diffamation, en apportant une assistance juridique aux États participants pour les questions de législation en rapport avec les médias, en facilitant des formations professionnelles pour les médias et en organisant des conférences régionales pour contribuer à la promotion des normes du journalisme. *(Voir Représentante pour la liberté des médias, p. xx).*

Lutte contre la traite des êtres humains. La Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains s'est attachée à rehausser le profil politique de cette question et elle a recommandé d'améliorer, dans tous les États participants, la mise en œuvre des engagements souscrits à l'égard de l'OSCE en la matière. Une conférence de haut niveau de l'Alliance contre la traite des personnes, qui a eu lieu à Vienne en juin, a porté sur la traite à des fins de servitude domestique, tandis qu'une réunion régionale des coordonnateurs nationaux de la lutte contre ce fléau, qui a eu lieu également à Vienne, en octobre, était consacrée à la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail. *(Voir Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, p. xx).*

Dix-neuvième Session annuelle de l'Assemblée parlementaire. L'Assemblée parlementaire a tenu sa dix-neuvième Session annuelle à Oslo sur le thème : « État de droit ; lutte contre la criminalité et la corruption transnationales ». Elle a adopté la déclaration d'Oslo, qui souligne l'importance de l'intégration d'une dimension parlementaire dans le dialogue en cours sur la sécurité. *(Voir Assemblée parlementaire de l'OSCE, p. xx).*

Activités menées avec les partenaires pour la coopération. Un atelier organisé sous les auspices de la Présidence en Thaïlande sur le thème de la lutte contre les cultures illicites et l'amélioration de la gestion de la sécurité des frontières a donné aux participants l'occasion

d'échanger leurs meilleures pratiques et d'apprendre comment la Thaïlande fait face à ces problèmes. Un autre atelier, organisé sous les auspices de la Présidence à Oulan-Bator (Mongolie), était consacré à la lutte contre la traite des êtres humains aux niveaux national, régional et international. À la Conférence OSCE-République de Corée tenue à Séoul, les participants ont débattu de la coopération multilatérale en matière de sécurité en Asie du Nord-Est, du développement économique et de la contribution des femmes à la sécurité. C'était également le thème d'une réunion d'experts et de représentants de la société civile organisée en marge de la conférence. Quant à la Conférence méditerranéenne de l'OSCE tenue à Malte, elle a traité de questions relatives aux mesures de confiance et de sécurité, aux défis économiques et environnementaux et à la tolérance et la non-discrimination. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. xx ; Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération, p. xx*).

Rapport de la Présidence en exercice

Lettre du Président en exercice

En 2010, le Kazakhstan est devenu le premier État d'Asie centrale et la première ancienne République soviétique à population majoritairement musulmane à présider l'OSCE. Le succès impressionnant du pays sous la direction du Président Noursoultan Nazarbaïev est objectivement reconnu par la communauté internationale et illustre l'importante contribution apportée par le Kazakhstan à la sécurité régionale et globale.

L'application systématique de la devise de la Présidence kazakhe de l'OSCE – confiance, tradition, tolérance et transparence – associée à l'impartialité et au respect des points de vue de l'ensemble des partenaires ont permis d'élargir et de renforcer le consensus en se concentrant sur les aspects fondamentaux du développement de l'Organisation sur la base d'une mise en œuvre égale des trois corbeilles.

La participation constructive de tous les États participants au Processus de Corfou a insufflé un nouvel élan au travail de l'Organisation et rétabli son importance en tant que plateforme essentielle de dialogue sur la sécurité. Nous avons relancé l'effort général visant à redynamiser et à consolider le régime de maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, et espérons être en mesure d'adopter, en 2011, un Document de Vienne 1999 actualisé.

Tout en étant pleinement conscients de la complexité des conflits prolongés et du fait que leur règlement s'inscrit dans la durée, nous pouvons faire preuve d'un optimisme prudent dans l'évaluation des négociations menées à ce sujet en 2010 dans les cadres existants. Nous avons vu un certain nombre d'évolutions positives dans le processus de règlement transnistrien avec, notamment, la tenue à intervalles réguliers de réunions informelles « 5 + 2 ». Le Groupe de Minsk a poursuivi ses efforts intensifs visant à résoudre le conflit du Haut-Karabakh, et nous espérons que de nouveaux progrès pourront être accomplis en 2011. Un résultat positif des Discussions de Genève a été celui de la reprise, en octobre, après une interruption d'un an, des activités du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents mis en place lors de la rencontre de Dvani/Ergneti.

Les événements tragiques au Kirghizistan ont constitué un sérieux défi pour le Kazakhstan, en tant que pays détenant la Présidence de l'Organisation, et pour l'ensemble de la communauté de l'OSCE. L'Organisation a joué un rôle clé dans la prévention d'une guerre civile dans le pays en y réduisant les tensions et en y rétablissant un cadre garant de l'état de droit. J'espère que l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique au Kirghizistan pourra être mise en œuvre avec succès.

Il était dans notre intérêt commun de porter à un autre niveau notre coopération multilatérale pour lutter contre les menaces et défis transnationaux tels que le terrorisme international et l'extrémisme, la criminalité organisée, le trafic de drogues et les dangers émanant de l'extérieur de l'Organisation, en particulier du territoire de l'Afghanistan.

Dans la dimension humaine, nous avons mis l'accent sur les questions de tolérance ethnique et religieuse. La Conférence de haut niveau de l'OSCE sur la tolérance et la non-discrimination, tenue les 29 et 30 juin à Astana, a constitué l'évènement principal dans

ce domaine. Nous nous sommes fermement employés à promouvoir une coopération ouverte et constructive avec la société civile en ayant assuré la participation active des ONG les plus diverses à de nombreux événements avant et pendant le Sommet de l'OSCE.

Le premier Sommet de l'OSCE du nouveau millénaire, tenu à l'initiative du Président Nazarbaïev, a été un indéniable succès pour la Présidence et l'Organisation dans son ensemble. Nous avons été en mesure d'apporter la preuve de la vitalité de l'OSCE, d'illustrer devant la communauté internationale l'évolution de l'Organisation « de Helsinki à Astana » et de lui donner un nouveau souffle, qui est bien nécessaire aujourd'hui.

La quintessence de notre travail commun a été l'adoption de la « Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité », dans laquelle les États participants ont réaffirmé les normes, principes et engagements de l'OSCE énoncés dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. La Déclaration commémorative d'Astana a clairement identifié les nouvelles menaces et les nouveaux défis auxquels l'Organisation doit faire face. Elle a consolidé l'idée générale selon laquelle le champ traditionnel des responsabilités de l'OSCE a profondément évolué et couvre aujourd'hui un vaste espace euro-atlantique et eurasienn.

À cet égard, je me réjouis sincèrement à la perspective de poursuivre notre coopération constructive pour atteindre les louables objectifs de la Déclaration commémorative d'Astana.

Kanat Saudabaïev
Président de l'OSCE en 2010

Rapport de la Présidence en exercice

L'année 2010 n'a pas été une année ordinaire à l'OSCE. Le Kazakhstan – premier État d'Asie centrale, premier pays de l'ex-Union soviétique et premier pays à population majoritairement musulmane à diriger l'Organisation – a entamé sa présidence historique par la promesse de renforcer l'OSCE et terminé l'année par le premier Sommet de l'Organisation en plus d'une décennie.

Comme l'a souligné le Président Noursoultan Nazarbaïev, le Sommet a constitué un événement historique pour la communauté de l'OSCE tout entière.

« Nous avons réaffirmé notre soutien en faveur de l'approche globale de la sécurité fondée sur la confiance et la transparence dans le domaine politico-militaire, sur des politiques économiques et environnementales rationnelles et sur le respect complet des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit », a-t-il déclaré à la séance de clôture du Sommet. « Nous avons l'intention de rehausser le niveau et la qualité de la sécurité et de la compréhension entre nos États et nos peuples. »

En 2010, l'OSCE a donc célébré les vingtièmes anniversaires de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et du Document de Copenhague, ainsi que le trente-cinquième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, en organisant des conférences et des événements commémoratifs, mais aussi en renouvelant l'engagement en faveur de la « vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne libre, démocratique, unie et indivisible », tel qu'affirmé par les 56 États participants dans la Déclaration commémorative d'Astana.

Le fait d'être parvenu à un consensus au sujet de la Déclaration a constitué un résultat remarquable. Il n'y avait plus eu de sommet depuis 1999 à Istanbul. Les États participants de l'OSCE étaient confrontés à de nombreux problèmes de sécurité urgents tels que les conflits prolongés, les tensions interethniques au Kirghizistan, les retombées persistantes de la crise financière et économique mondiale et les menaces et défis émergents étroitement liés à l'instabilité dans les régions avoisinantes, dont l'Afghanistan.

Les progrès accomplis en 2010 dans toutes les dimensions de l'action de l'OSCE, qui ont abouti à la Déclaration commémorative d'Astana, représentent un important pas en avant pour relever ces défis communs et d'autres, renforcer la sécurité, rétablir la confiance et dépasser les clivages afin d'instaurer un espace de sécurité euro-atlantique et eurasien commun.

Quatre principes

Dans son allocution vidéo au Conseil permanent, le Président du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaïev a annoncé que la Présidence s'appuierait sur quatre principes, à savoir la confiance, la tradition, la transparence et la tolérance, dans ses efforts visant à contribuer à renforcer l'action de l'Organisation.

Après l'allocution du Président, le Président en exercice Kanat Saudabaïev, Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, a fait savoir que les priorités de son pays pour l'année étaient notamment de lutter contre le terrorisme et les autres menaces transnationales, de progresser dans la résolution des conflits prolongés dans la région, de contribuer à la reconstruction de l'Afghanistan, de promouvoir la coopération dans le

domaine des transports et de favoriser la tolérance avec pour objectif ultime de s'attaquer à ces nombreux défis au niveau le plus élevé, dans le cadre d'un sommet de l'OSCE.

À l'occasion de visites à Bruxelles, Washington, Moscou, au Conseil de sécurité de l'ONU, à Vienne et à Kaboul, ainsi que des opérations de terrain de l'OSCE, la Présidence s'est efforcée de dégager un consensus en faveur de son ambitieux programme. Des conférences de haut niveau, sur la tolérance, la non-discrimination et la lutte contre le terrorisme, ont favorisé le dialogue international à propos des défis transdimensionnels qui influent sur l'ensemble de la région de l'OSCE.

Ces efforts pour promouvoir l'engagement au sein de l'OSCE et renforcer la coopération avec les partenaires internationaux ont porté leurs fruits pour remédier à la crise au Kirghizistan, l'OSCE, l'ONU et l'Union européenne œuvrant de concert pour aider le gouvernement et le peuple kirghizes à rétablir la paix.

La crise au Kirghizistan a montré à quel point il était urgent de se réunir au plus haut niveau pour s'attaquer aux défis communs en matière de sécurité et un accord est intervenu à la réunion ministérielle informelle d'Almaty, en juillet, sur la tenue d'un sommet. Cet accord a marqué le début d'un ambitieux examen impliquant tous les États participants et la société civile et portant sur l'ensemble du travail de l'OSCE.

En parallèle au processus particulièrement exigeant consistant à préparer un sommet, la Présidence s'est efforcée de faire avancer le règlement des conflits prolongés dans la région et de renforcer l'action de l'OSCE dans ses domaines prioritaires relevant des trois dimensions – les aspects politico-militaires, économique-environnementaux et humains de la sécurité.

De Corfou à Astana

Le dialogue, ayant son point d'ancrage à l'OSCE, sur l'avenir de la sécurité européenne, également appelé Processus de Corfou, a offert une base solide pour un débat renouvelé au niveau politique le plus élevé. Lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Athènes en décembre 2009, le Kazakhstan a proposé d'accueillir un sommet durant sa Présidence en 2010. Les ministres des affaires étrangères de l'OSCE ont pris note avec intérêt de cette proposition.

En 2010, les 56 représentants permanents auprès de l'OSCE, avec le soutien éventuel de leurs capitales, se sont régulièrement rencontrés, dans le cadre des réunions informelles du Processus de Corfou, pour débattre des thèmes suivants :

- mise en œuvre de toutes les normes et de tous les principes et engagements de l'OSCE ;
- rôle de l'OSCE en matière d'alerte précoce, de prévention et de règlement des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit ;
- rôle des régimes de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité en matière de renforcement de la confiance dans un environnement de sécurité en constante évolution ;
- menaces et défis transnationaux et multidimensionnels ;
- défis économiques et environnementaux ;
- droits de l'homme et libertés fondamentales, démocratie et état de droit ;
- renforcement de l'efficacité de l'OSCE ;

- interaction avec d'autres organisations et institutions, sur la base de la Plate-forme pour la sécurité coopérative de 1999 ;
- approche transdimensionnelle de la sécurité ; et
- questions générales en rapport avec la sécurité euro-atlantique.

Les débats visaient à « approfondir le dialogue pour promouvoir la compréhension et accroître la confiance », ainsi qu'à « élargir les domaines d'accord et contribuer à la formation d'un consensus », comme indiqué dans la Décision sur l'avancement du Processus de Corfou (MC.DEC/1/09/Corr.1), adoptée au Conseil ministériel d'Athènes. Dans la Déclaration ministérielle sur le Processus de Corfou (MC.DOC/1/09/Corr.1), également adoptée à Athènes, les participants avaient été encouragés à résoudre les désaccords ouvertement, honnêtement et de façon impartiale, en tenant compte de leurs diversités et de leurs préoccupations, dans un esprit de respect et de compréhension mutuels.

Les échanges de vues ont été guidés par trois principes de base :

- adhésion au concept de sécurité globale, coopérative et indivisible, tel qu'énoncé dans les documents fondamentaux de l'OSCE ;
- respect des normes, principes et engagements de l'OSCE dans les trois dimensions, de bonne foi et de manière systématique par tous ;
- résolution à renforcer le partenariat et la coopération dans l'espace de l'OSCE, ainsi qu'à accroître l'efficacité de l'Organisation et sa contribution à la sécurité dans notre espace commun.

Comme elle en avait été chargée à la Réunion du Conseil ministériel d'Athènes, la Présidence a élaboré un rapport intérimaire (CIO.GAL/117/10) présentant son opinion sur les discussions et délibérations au sujet des propositions formulées dans le cadre du Processus de Corfou. Ce rapport intérimaire a été examiné à la Réunion ministérielle informelle d'Almaty et a contribué au consensus sur la décision de tenir le Sommet.

Réunion ministérielle informelle

S'inspirant de l'initiative de la Présidence grecque qui a accueilli une réunion informelle des ministres des affaires étrangères, la Présidence de 2010 a invité, en juillet, les ministres des affaires étrangères des États participants et des partenaires de l'OSCE à Ak-Bulak, un lieu de vacances situé non loin d'Almaty, dans les contreforts de la chaîne montagneuse Zailiski Alatau. Une cinquantaine de ministres et de vice-ministres ont pris part à cette réunion au cours de laquelle ils ont examiné comment tirer des conclusions pratiques du Processus de Corfou. Ils y ont entendu des appels à un renforcement de la détermination commune et de l'esprit de communauté. Le Président Nazarbaïev a déclaré aux participants : « L'OSCE doit prouver qu'elle n'était pas seulement efficace du temps de la guerre froide, mais qu'elle reste un organe qui se développe activement en étant étroitement intégré dans le système politique et économique mondial moderne. »

Du fait de la nature informelle de la réunion, aucune décision n'était attendue, mais le débat entre les délégués se promenant dans les allées d'Ak-Bulak, en marge de la réunion, pour savoir si le moment était venu d'organiser un sommet a été intense. La satisfaction de la Présidence était palpable lorsqu'il est clairement apparu que le Kazakhstan avait réussi à obtenir le consensus nécessaire pour tenir un sommet. Le Président a annoncé la nouvelle aux journalistes lors de la conférence de presse de clôture : « Le prochain sommet des dirigeants

de l'OSCE se tiendra après une interruption de 11 années et représentera un nouveau jalon très important dans la vie de notre Organisation. Nous sommes convaincus qu'il insufflera un nouvel élan au renforcement de la sécurité et au développement de la coopération. »

L'idée d'instaurer un espace de sécurité unique et indivisible, libre de clivages et de zones ayant des niveaux de sécurité différents – une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne, élaborée dans le cadre du Processus de Corfou – a recueilli un large soutien parmi les participants et jeté les bases des discussions du Sommet.

Parvenir à un consensus entre tous les États participants de l'OSCE n'a été qu'un début. Les préparatifs devaient commencer immédiatement. Le 29 juillet, le Conseil permanent a officialisé les plans pour le Sommet en adoptant sa Décision No 951 intitulée « Ordre du jour, cadre organisationnel, calendrier et autres modalités du Sommet de l'OSCE prévu à Astana les 1er et 2 décembre 2010 ». Le Sommet devant se tenir dans quelques mois et compte tenu du peu de temps disponible, la Présidence n'a pas tardé à planifier une conférence d'examen, comme le prévoient le Document de Helsinki de 1992 et le Document de Budapest de 1994, dans lesquels l'OSCE est chargée de tenir une Conférence d'examen avant les réunions des chefs d'État ou de gouvernement de l'OSCE pour « examiner la gamme entière des activités à l'intérieur de la CSCE [aujourd'hui l'OSCE], notamment mener un débat approfondi sur la mise en œuvre, et étudier de nouvelles mesures visant à renforcer le processus de la CSCE. »

La Conférence d'examen en trois parties s'est déroulée sur une période de 17 jours. La première session (Varsovie, 30 septembre-8 octobre) a porté sur la dimension humaine de la sécurité. La deuxième session (Vienne, 18-26 octobre) était axée sur les engagements souscrits dans la dimension politico-militaire, comme la promotion de la transparence et de la coopération, et dans la dimension économique-environnementale, comme la promotion de la bonne gouvernance économique et environnementale, et a également comporté un examen des structures et activités de l'OSCE. Au cours de la troisième session (Astana, 26-28 novembre), l'accent a été mis une nouvelle fois sur la dimension humaine.

Les organisations non gouvernementales (ONG) ont participé activement aux débats tout au long de la Conférence d'examen. En outre, dans l'après-midi du 26 novembre, avant le début de la partie de la réunion tenue à Astana, la Présidence a accueilli un forum de la société civile auquel plus de 500 ONG ont participé. Konstantin Zhigalov, Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan et Envoyé spécial du Président en exercice de l'OSCE, a déclaré que la participation des organisations de la société civile donnait « beaucoup d'intérêt » à la réunion, alors que le Secrétaire général de l'OSCE, l'Ambassadeur Marc Perrin de Brichambaut, a exprimé sa gratitude aux groupes de la société civile en affirmant que leur participation « aidait à rendre les États vigilants au sujet de leurs engagements à l'égard des autres États et de leurs propres citoyens. »

Déclaration Commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité

1. Nous, chefs d'État ou de gouvernement des 56 États participants de l'OSCE, nous sommes réunis à Astana, 11 ans après le dernier Sommet de l'OSCE à Istanbul, pour renouveler notre engagement en faveur de la vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne, libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et des objectifs communs. Alors que nous célébrons le trente-cinquième anniversaire de l'Acte final de

Helsinki et le vingtième anniversaire de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, nous réaffirmons la validité des principes sur lesquels repose cette Organisation et notre attachement à ces principes. Bien que nous ayons accompli d'importants progrès, nous reconnaissons aussi qu'il faut faire davantage pour assurer pleinement le respect et la mise en œuvre des principes et engagements essentiels que nous avons adoptés en ce qui concerne les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine, notamment dans les domaines des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

2. Nous réaffirmons notre pleine adhésion à la Charte des Nations Unies et à l'ensemble des normes, principes et engagements de l'OSCE, depuis l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris, la Charte de sécurité européenne et tous les autres documents de l'OSCE auxquels nous avons souscrits, ainsi que notre responsabilité de les mettre en œuvre pleinement et de bonne foi. Nous proclamons à nouveau notre attachement au concept, énoncé pour la première fois dans l'Acte final, de sécurité globale, coopérative, égale et indivisible qui associe le maintien de la paix au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et établit un lien entre la coopération économique et environnementale et les relations pacifiques entre les États.

3. La sécurité de chaque État participant est indissociablement liée à celle de tous les autres. Chaque État participant a un droit égal à la sécurité. Nous réaffirmons le droit naturel de tout État participant de choisir ou de modifier librement ses arrangements de sécurité, y compris ses traités d'alliance, en fonction de leur évolution. Chaque État a également le droit à la neutralité. Chaque État participant respectera les droits de tous les autres à ces égards. Aucun État ne renforcera sa sécurité aux dépens de celle des autres. Dans le cadre de l'OSCE, aucun État, groupe d'États ou organisation ne peut revendiquer une responsabilité première dans le maintien de la paix et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE, ni considérer une quelconque partie de cet espace comme sa sphère d'influence. Nous ne maintiendrons que les capacités militaires à la mesure de nos besoins légitimes en matière de sécurité, individuelle ou collective, eu égard à nos obligations en vertu du droit international et en tenant également compte des préoccupations légitimes des autres États en matière de sécurité. Nous réaffirmons en outre que tous les principes et engagements de l'OSCE, sans exception, s'appliquent également à chaque État participant, et nous soulignons que nous sommes comptables envers nos citoyens et responsables les uns envers les autres de leur pleine mise en œuvre. Nous considérons ces engagements comme notre acquis commun et estimons donc qu'ils sont d'un intérêt immédiat et légitime pour tous les États participants.

4. Ces normes, principes et engagements nous ont permis de réaliser des progrès en éloignant de nous les anciennes confrontations et en nous rapprochant de la démocratie, de la paix et de l'unité dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Ils doivent continuer à nous guider au XXI^e siècle dans notre action collective visant à faire en sorte que la vision ambitieuse de Helsinki et de Paris devienne une réalité pour tous nos peuples. Avec tous les autres documents de l'OSCE, ils fixent des normes claires indiquant aux États participants comment ils doivent agir les uns envers les autres ainsi qu'à l'égard de toutes les personnes se trouvant sur leur territoire. Déterminés à continuer de construire sur cette fondation solide, nous réaffirmons notre engagement à renforcer la sécurité, la confiance et les relations de bon voisinage entre nos États et nos peuples. À cet égard, nous sommes convaincus que le rôle de l'OSCE demeure crucial et devrait être encore renforcé. Nous continuerons d'œuvrer au renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'OSCE.

5. Nous reconnaissons que l'OSCE, étant l'organisation de sécurité régionale la plus inclusive et la plus globale de la région euro-atlantique et eurasiennne, continue d'offrir une enceinte unique, fonctionnant sur la base du consensus et de l'égalité souveraine des États, pour promouvoir un dialogue ouvert, prévenir et régler les conflits, renforcer la compréhension mutuelle et encourager la coopération. Nous soulignons l'importance du travail effectué par le Secrétariat, le Haut Commissaire pour les minorités nationales, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et la Représentante pour la liberté des médias de l'OSCE, ainsi que par les opérations de terrain de l'OSCE, conformément à leurs mandats respectifs, pour aider les États participants à respecter leurs engagements envers l'Organisation. Nous sommes déterminés à intensifier la coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et encourageons les efforts que celle-ci déploie pour promouvoir la sécurité, la démocratie et la prospérité dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE et au sein des États participants, ainsi que pour accroître la confiance entre ceux-ci. Nous reconnaissons également le rôle important de l'Organisation dans la mise en place de mesures de confiance et de sécurité efficaces. Nous réaffirmons notre engagement à mettre pleinement en œuvre ces mesures et notre détermination à faire en sorte que celles-ci continuent d'apporter une contribution importante à notre sécurité commune et indivisible.

6. L'approche globale et coopérative de l'OSCE en matière de sécurité, dans le cadre de laquelle les dimensions humaine, économique-environnementale et politico-militaire de la sécurité sont traitées comme un tout, reste indispensable. Convaincus que la dignité intrinsèque de l'individu est au cœur d'une sécurité globale, nous réaffirmons que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont inaliénables et que leur protection et leur promotion constituent notre responsabilité première. Nous réaffirmons catégoriquement et irrévocablement que les engagements contractés dans le domaine de la dimension humaine sont un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les États participants et ne relèvent pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné. Nous apprécions le rôle important que jouent la société civile et les médias libres pour nous aider à assurer le respect intégral des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie, y compris grâce à des élections libres et équitables, et l'état de droit.

7. Des menaces et des problèmes graves subsistent. La méfiance et les conceptions divergentes de la sécurité doivent être surmontées. Nos engagements concernant les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine doivent être pleinement mis en œuvre. Le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit doit être garanti et renforcé. Il faut redoubler d'efforts pour promouvoir la liberté de religion ou de croyance et combattre l'intolérance et la discrimination. Il faut continuer de développer la coopération mutuellement bénéfique pour faire face à l'impact des problèmes économiques et environnementaux sur la sécurité de notre région. Notre dialogue concernant la sécurité énergétique, notamment les principes convenus pour notre coopération, doit être renforcé. Des efforts accrus devraient être faits pour résoudre les conflits actuels dans l'espace de l'OSCE de manière pacifique et par la négociation, dans des cadres agréés, en respectant pleinement les normes et principes de droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans l'Acte final de Helsinki. De nouvelles crises doivent être évitées. Nous nous engageons à nous abstenir de recourir ou de menacer de recourir à la force de quelque manière que ce soit en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies ou des dix principes de l'Acte final de Helsinki.

8. Les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés. Nous apprécions les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité et attendons avec intérêt l'actualisation du Document de Vienne 1999. Nous apprécions la contribution du Traité FCE à l'instauration d'un contexte stable et prévisible pour tous les États participants de l'OSCE. Nous notons que le Traité FCE n'est pas pleinement mis en œuvre et que l'Accord d'adaptation du Traité FCE n'est pas entré en vigueur. Notant l'intensification des efforts déployés pour sortir de l'impasse actuelle, nous exprimons notre soutien aux consultations en cours pour ouvrir la voie à des négociations en 2011.

9. Parallèlement, dans le monde complexe et interconnecté d'aujourd'hui, nous devons parvenir à une plus grande unité de vues et d'action pour faire face aux nouvelles menaces transnationales telles que le terrorisme, la criminalité organisée, les migrations illégales, la prolifération des armes de destruction massive, les cybermenaces, le trafic d'armes légères et de petit calibre, le trafic de drogue et la traite des êtres humains. Ces menaces peuvent provenir de l'intérieur ou de l'extérieur de notre région.

10. Nous reconnaissons que la sécurité de l'espace de l'OSCE est inextricablement liée à celle des zones adjacentes, notamment en Méditerranée et en Asie. Nous devons donc accroître le niveau de notre interaction avec nos partenaires pour la coopération. En particulier, nous soulignons la nécessité de contribuer effectivement, en fonction des capacités et de l'intérêt national de chaque État participant, aux efforts internationaux collectifs visant à promouvoir un Afghanistan stable, indépendant, prospère et démocratique.

11. Nous nous félicitons des initiatives visant à consolider la sécurité européenne. Notre dialogue de sécurité, qui a été renforcé par le Processus de Corfou, a contribué à concentrer notre attention sur ces défis et sur d'autres auxquels nous devons faire face dans les trois dimensions. Le moment est maintenant venu d'agir, et nous devons définir des objectifs concrets et précis pour faire face à ces défis. Nous sommes déterminés à œuvrer ensemble pour concrétiser pleinement la vision d'une communauté de sécurité globale, coopérative et indivisible dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE que nous partageons. Cette communauté de sécurité devrait avoir pour objectif de relever les défis du XXI^e siècle et se fonder sur notre pleine adhésion aux normes, principes et engagements communs de l'OSCE dans les trois dimensions. Elle devrait unir tous les États participants de l'OSCE dans l'ensemble de la région euro-atlantique et eurasienne, libre de clivages, de conflits, de sphères d'influence et de zones ayant des niveaux de sécurité différents. Nous œuvrerons pour que la coopération entre nos États et entre les organisations et institutions compétentes dont ceux-ci sont membres soit guidée par les principes d'égalité, de coopération en partenariat, d'inclusion et de transparence. Forts de notre diversité, nous sommes résolus à atteindre cet objectif global en menant durablement une action commune et déterminée dans le cadre de l'OSCE et d'autres formats.

12. À cet effet, nous donnons pour mandat à la prochaine Présidence en exercice d'organiser un processus de suivi au sein des formats existants, en tenant compte des idées et propositions avancées par les États participants, notamment dans le cadre du Processus de Corfou et des préparatifs du Sommet d'Astana, et nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les futures Présidences en exercice à élaborer un plan d'action concret fondé sur le travail accompli par la Présidence kazakhe. Les progrès réalisés seront examinés à la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Vilnius les 6 et 7 décembre 2011.

13. Nous exprimons notre profonde gratitude au Kazakhstan pour avoir accueilli notre réunion et pour l'énergie et la vitalité avec lesquelles il a assumé la difficile tâche de présider l'OSCE en 2010. Nous saluons la Lituanie, l'Irlande et l'Ukraine qui assumeront la Présidence de l'Organisation respectivement en 2011, 2012 et 2013.

La Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité est suivie de déclarations interprétatives faites par les pays ci-après :

Belgique (au nom de l'Union européenne)
Canada
Moldavie
Roumanie
République tchèque

Le texte intégral de la Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité et des déclarations interprétatives est disponible à l'adresse suivante : www.osce.org/mc/73962.

Sommet d'Astana

Des fanions et des affiches arborant le logo de la Présidence de l'OSCE étaient partout dans la capitale, Astana, alors que les personnalités invitées commençaient à arriver en préalable au Sommet. Près de 40 chefs d'État ou de gouvernement, plus d'une dizaine de ministres gouvernementaux et de nombreux hauts représentants des États participants de l'OSCE et d'organisations internationales et régionales ont pris part au Sommet, le premier de l'OSCE depuis 1999.

Inaugurant le Sommet, le 1er décembre, au Palais de l'indépendance, le Président Nazarbaïev a insisté sur l'importance de cet événement dans son allocution d'ouverture : « Le Sommet d'Astana ravive une tradition interrompue depuis le Sommet d'Istanbul, il y a 11 ans, consistant à tenir des réunions au plus haut niveau. C'est également un signe de la renaissance de l'Organisation. Nous assistons aujourd'hui, à Astana, aux débuts d'une communauté euro-atlantique et eurasiennne de sécurité commune et indivisible.

Ce Sommet se tient pour la première fois dans un nouveau pays qui a acquis son indépendance dans une large mesure grâce aux dispositions et aux principes énoncés dans l'Acte final de Helsinki. Je parle du droit des États et des nations de choisir librement leur voie de développement et je parle aussi de souveraineté et d'intégrité. Nous créons la démocratie dans une partie du monde où elle n'a jamais été auparavant. [...]

La sécurité eurasiennne n'est pas une métaphore, mais un fait géopolitique avéré. Le Sommet d'Astana offre donc une bonne occasion d'analyser les perspectives de l'OSCE en matière de sécurité globale. À notre avis, la tâche principale de l'OSCE dans les années à venir consistera à régler systématiquement les conflits et à favoriser la confiance et l'intégration, en particulier à l'intérieur du cadre des organes interétatiques existants. »

Bien avant que les présidents et autres personnalités, dont le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon, aient prononcé leur discours en salle plénière, d'autres diplomates avaient

commencé à se réunir dans un local avoisinant pour y poursuivre les négociations sur la teneur d'une déclaration du Sommet. Ces échanges de vues, qui avaient débuté à Vienne, se sont poursuivis jusque tard dans la nuit et ont gagné en intensité à mesure que le temps passait. Même après la fin des discours en salle plénière dans l'après-midi du 2 décembre, les négociateurs ont continué avec persistance à essayer de formuler une déclaration qui pourrait faire l'objet d'un consensus. Finalement, peu avant minuit, le 2 décembre, les diplomates se sont mis d'accord sur un projet qui a été transmis au Sommet, lequel a adopté la Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité [voir page xx]. La conférence de presse finale en présence du Président Nazarbaïev, qui aurait dû commencer à 12 h 30, n'a eu lieu qu'après minuit. Des centaines de journalistes y ont assisté.

Cette conférence de presse, comme la plupart des conférences de presse lors du Sommet, a eu lieu au centre de presse, situé à l'Université des arts, à une courte distance du Palais de l'indépendance. Près de 1 000 journalistes ont couvert le Sommet à partir de ce centre, où ils ont suivi les débats en séance plénière par télévision en circuit fermé, participé à de nombreuses conférences de presse et interviewé des diplomates et des responsables de l'OSCE. Un site Internet spécial, dans les six langues officielles de l'Organisation, a permis aux journalistes et autres personnes de s'informer des développements les plus récents.

Les hauts dirigeants ont également utilisé le Sommet comme occasion d'avoir des entretiens bilatéraux ou en groupes restreints parallèlement aux discours en séance plénière et aux négociations sur la déclaration. Les chefs de délégation des pays coprésidents du Groupe de Minsk – le Président de la Fédération de Russie Dmitry Medvedev, le Premier Ministre français François Fillon et la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique Hillary Clinton – et les Présidents azerbaïdjanais Illam Aliev et arménien Serge Sargsyan sont convenus d'une déclaration selon laquelle le moment était venu de déployer des efforts plus résolus pour apporter une solution au conflit du Haut-Karabakh. Ils sont en outre convenus qu'un règlement pacifique et négocié apportera la stabilité et la sécurité et constitue le seul moyen de parvenir à une véritable réconciliation entre les peuples de la région.

Crise au Kirghizistan

Indépendamment de leurs priorités, stratégies et programmes de travail, toutes les présidences de l'OSCE doivent être prêtes à réagir à tout événement susceptible de se produire sur la scène régionale ou internationale. En 2010, la crise au Kirghizistan a exigé beaucoup d'attention et d'efforts de la part de l'OSCE et de sa Présidence.

Les manifestations ont commencé le soir du 6 avril à Talas, ville du nord-ouest du pays, avant de s'étendre, le lendemain, à l'ensemble du Kirghizistan. Au soir du 7 avril, le Président Kourmanbek Bakiev avait fui la capitale, un nouveau « gouvernement de confiance nationale », dirigé par Roza Otounbaïeva, avait été instauré et des actes de violence et de pillage avaient été commis à Bichkek et dans d'autres provinces.

Le Président en exercice de l'OSCE a exprimé sa vive préoccupation au sujet de ces troubles au cours d'une conversation téléphonique avec le Premier Ministre kirghize Kadyrbek Sarbayev. Le 8 avril, le Président en exercice a dépêché son envoyé spécial, Zhanybek Karibzhanov, au Kirghizistan pour y soutenir les efforts visant à stabiliser la situation. Il a également transmis ses condoléances à la suite des pertes en vies humaines.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, qui était en visite au Conseil permanent de l'OSCE le 8 avril, a exprimé, dans son discours, des préoccupations au sujet de la situation. Ban Ki-Moon et Kanat Saudabaïev ont estimé d'un commun accord qu'une coopération s'imposait. Au Kirghizistan, M. Karibzhanov a travaillé avec l'Envoyé spécial de l'ONU, Jan Kubiš (ultérieurement Miroslav Jenča), et le Représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale, Pierre Morel. Les envoyés spéciaux se sont rendus ensemble au Kirghizistan à quatre reprises, du 8 au 15 avril, du 13 au 16 juin, du 13 au 15 septembre et du 21 au 23 novembre.

Lors de sa première visite, dans la soirée du 9 avril, M. Karibzhanov s'est entretenu avec Roza Otounbaïeva, qui était à la tête de l'administration intérimaire. Il lui a proposé le soutien de l'OSCE pour prendre des mesures visant à rétablir la stabilité et il a appelé au dialogue entre les parties. « Dans un conflit, il y a toujours deux parties et, à moins que ces parties ne se rapprochent mutuellement, aucune tierce partie ne pourra réussir à le résoudre », a-t-il déclaré à des journalistes à l'issue de la rencontre. Le 15 avril, au cours d'une nouvelle rencontre avec Mme Otounbaïeva, il a réaffirmé la nécessité de restaurer l'état de droit, de rétablir l'ordre et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de coopérer étroitement avec la communauté internationale.

Plus tard dans la même journée, le Président en exercice a fait savoir que grâce aux efforts déployés par le Président du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaïev, le Président des États-Unis d'Amérique Barak Obama et le Président de la Fédération de Russie Dmitry Medvedev, et grâce à la médiation active de l'OSCE, de l'ONU et de l'UE, un accord avait été conclu avec le gouvernement intérimaire et le Président Bakiev portant sur le départ de ce dernier du pays. Dans une déclaration, M. Saudabaïev a indiqué : « Ce développement constitue un pas important vers la stabilisation de la situation, le retour à un cadre garant de l'état de droit et la prévention d'une guerre civile au Kirghizistan. »

Moins d'une semaine plus tard, le 20 avril, le Président en exercice était à Bichkek où il a réaffirmé, au cours d'un entretien avec Mme Otounbaïeva, que l'OSCE était prête à continuer d'appuyer les efforts visant à rétablir l'ordre public et l'état de droit dans le pays. En même temps, le Centre de l'OSCE a été renforcé et s'est employé, par des activités d'assistance d'urgence, à aider le Kirghizistan à rétablir la stabilité, la sécurité et l'état de droit. Le Centre a suivi la situation, maintenu le contact avec les divers interlocuteurs au Kirghizistan et fait rapport à la Présidence et aux États participants de l'OSCE.

Mais la situation, en particulier dans le sud du pays, demeurait tendue. Entre le 10 et le 14 juin, la violence interethnique meurtrière a fait rage dans les provinces d'Och et de Djalalabad. Plus de 400 personnes ont été tuées. Cette nouvelle crise a donné lieu à une seconde visite de l'envoyé de l'OSCE et de ses homologues.

Le 15 juin, le Conseil permanent a adopté une déclaration sur la situation au Kirghizistan (PC.DOC/1/10) dans laquelle il s'est déclaré vivement préoccupé par les développements récents dans les régions du sud du Kirghizistan. Il y offrait également l'aide de l'OSCE, sur demande, pour résoudre la crise et promouvoir le relèvement après le conflit. Le Kirghizistan avait formulé une telle demande et, après des débats sur la meilleure façon dont l'OSCE pouvait aider le pays, le Conseil permanent a adopté, le 22 juillet, une décision par laquelle il autorisait le déploiement d'un groupe consultatif de police de l'OSCE au Kirghizistan (PC.DEC/947). Le groupe, composé de policiers internationaux non armés et de médiateurs locaux sous la direction du diplomate suisse, Markus Mueller, était chargé d'assister le pays

dans ses efforts visant à réduire les tensions interethniques, à rétablir l'ordre public et à renforcer les capacités des unités territoriales du Ministère de l'intérieur. Le chef du Groupe consultatif de police et une équipe de reconnaissance dirigée par l'Ambassadeur Mueller ont été déployés fin août à Bichkek. Le chef adjoint et la plupart des membres du groupe sont arrivés sur place en décembre dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité publique (voir ci-dessous).

Un référendum constitutionnel a été effectué le 27 juin 2010 de façon relativement pacifique, transparente et concluante. Le résultat était favorable aux amendements constitutionnels privilégiant un système parlementaire avec Mme Otounbaïeva comme Présidente par intérim. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a envoyé sur place une mission restreinte d'observation du référendum. Il n'a pas déployé d'observateurs en mission de courte durée en raison de la situation de sécurité.

La situation au Kirghizistan demeurait cependant en constante évolution. Après des consultations approfondies entre les experts de l'OSCE en matière de police et le gouvernement kirghize, le Conseil permanent a adopté, le 18 novembre, une décision (PC.DEC/961) adaptant le soutien apporté à la police kirghize en fonction de l'évolution des circonstances et mettant en place le Groupe consultatif de police sur la base du concept d'Initiative pour la sécurité publique. Cette nouvelle décision a permis l'adoption d'une approche à plus long terme de la réforme de la police au Kirghizistan dans le cadre de l'Initiative, un projet qui comprend la fourniture d'un soutien pendant une période d'une année en faisant appel à 31 personnes recrutées sur le plan international, aidées de 27 personnes recrutées localement, travaillant principalement dans trois provinces du Kirghizistan. Cette Initiative a pour but de contribuer au renforcement de la confiance entre la police et les communautés locales et, le cas échéant, avec des ONG locales, de jouer un rôle de médiateur pour faciliter, promouvoir et encourager le dialogue et la coopération entre la police et la population, ainsi qu'entre les différentes communautés ethniques.

Des élections législatives, observées par des représentants du BIDDH et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ont eu lieu le 10 octobre 2010. Le BIDDH a relevé que la campagne avait été relativement calme, libre et équitable. En raison de problèmes juridiques, les résultats n'ont été annoncés officiellement que le 1er novembre et le Parlement n'a siégé que le 10 novembre. Cinq partis sont entrés au Parlement, à savoir, par ordre descendant, Ata Jurt, SDPK, Ar Namys, Respublika et Ata Meken.

Un gouvernement de coalition, constitué de représentants d'Ata Jurt, de Respublika et du SDPK, a été établi le 17 décembre.

Conflits prolongés

Il est dit, dans la Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité, adoptée par les 56 États participants au Sommet d'Astana, ce qui suit : « Des efforts accrus devraient être faits pour résoudre les conflits actuels dans l'espace de l'OSCE de manière pacifique et par la négociation, dans des cadres agréés, en respectant pleinement les normes et principes de droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans l'Acte final de Helsinki. De nouvelles crises doivent être évitées. Nous nous engageons à nous abstenir de recourir ou de menacer de recourir à la force de quelque manière que ce soit en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies ou des dix principes de l'Acte final de Helsinki. »

Discussions de Genève. L'OSCE a continué de travailler au profit de tous au travers de nombreuses plateformes, dont les Discussions de Genève, qui ont débuté en octobre 2008. Tout au long de l'année, la Présidence a coopéré étroitement avec l'ONU et l'UE en coprésidant les Discussions de Genève auxquelles participent des représentants de la Géorgie, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, ainsi que de Tskhinvali et de Soukhomi. Ces discussions se tiennent en parallèle dans le cadre de deux groupes de travail traitant, pour l'un, des questions de sécurité et de stabilité et, pour l'autre, des questions humanitaires et, en particulier, des personnes déplacées et des réfugiés.

L'Ambassadeur Bolat Nourgaliev, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour les conflits prolongés, l'Ambassadeur Pierre Morel, Représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale, et l'Ambassadeur Antti Turunen, Représentant de l'ONU, ont coprésidé six cycles des Discussions de Genève en 2010 : 28 janvier, 30 mars, 8 juin, 27 juillet, 14 octobre et 15 décembre. Avant chacun des cycles, les coprésidents se sont rendus ensemble à Tbilissi, Tskhinvali et Soukhomi pour y tenir des consultations préparatoires.

Les coprésidents ont relevé que des progrès avaient été faits en 2010. Le 23 novembre, le Président géorgien Mikheil Saakashvili a pris unilatéralement l'engagement de ne pas recourir à la force, engagement officialisé dans des lettres adressées à l'ONU, à l'OSCE, à l'UE, à l'OTAN et au Président des États-Unis d'Amérique. Ces courriers ont été suivis de déclarations de Tskhinvali et de Soukhomi. Les participants au dernier cycle de Genève, le 16 décembre, ont estimé qu'il s'agissait là d'un important pas en avant.

L'un des premiers résultats des Discussions de Genève, en février 2009, a été la création de deux mécanismes de prévention et de règlement des incidents pour, entre autres, identifier les risques potentiels, assurer le suivi des incidents, échanger des informations et remédier aux problèmes touchant les communautés au quotidien. Si le mécanisme mis en place à Gali fonctionne depuis sa création, les réunions régulières tenues dans le cadre du mécanisme de Dvani/Ergneti ont été malheureusement interrompues en octobre 2009. Suite à des pourparlers et à de fréquents appels, lancés notamment par le Président de l'OSCE, les réunions ont repris le 28 octobre 2010. Le Président s'est félicité de la reprise des négociations et a insisté sur l'importance du mécanisme de Dvani/Ergneti. Le bon fonctionnement des deux mécanismes contribuera à rehausser la confiance et offrira davantage de possibilités de résoudre les problèmes de sécurité et humanitaires dans le cadre des Discussions de Genève.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des personnes concernées, des mesures importantes ont été prises pour résoudre le problème de l'approvisionnement des communautés en gaz et en eau. Fin 2010, l'OSCE a négocié un accord portant sur l'exécution d'un ensemble de projets relatifs à l'eau.

Moldavie. Durant l'année, le processus de règlement transnistrien a connu un certain nombre de développements positifs : cinq réunions informelles « 5 + 2 », portant principalement sur la liberté de circulation et les mécanismes de garantie, ont eu lieu et les deux représentants politiques (le Vice-Premier Ministre moldave, Victor Osipov, et son homologue transnistrien, Vladimir Yastrebchak) se sont régulièrement rencontrés pour des problèmes qui touchent à la vie quotidienne des habitants des deux rives du Dniestr/Nistru et qui atténuent la confiance entre les parties.

La « diplomatie du ballon rond » a débouché sur deux rencontres entre le Premier Ministre moldave Vlad Filat et le dirigeant transnistrien Igor Smirnov qui ont contribué pour beaucoup à faire avancer des questions concrètes, telles que la réouverture de la liaison ferroviaire Chisinau-Tiraspol-Odessa en octobre 2010. Le travail des groupes d'experts conjoints sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), qui se sont réunis à 17 reprises en 2010, a également aidé à accroître la confiance entre les deux parties.

Outre les cinq réunions informelles « 5 + 2 », une visite « 3 + 2 » (médiateurs et observateurs) a été effectuée en Moldavie en septembre. À cette occasion, les médiateurs et observateurs se sont entretenus de la question des MDCS avec les chefs des groupes d'experts conjoints. En novembre, la Mission de l'OSCE en Moldavie a organisé une conférence d'examen d'une durée de deux jours à Garmisch-Partenkirchen, dans le sud de l'Allemagne, pour évaluer les progrès accomplis par les groupes d'experts conjoints.

Parmi les exemples de progrès concrets, il y a lieu de mentionner la reprise du trafic ferroviaire de passagers sur la liaison Chisinau-Tiraspol-Odessa, la prorogation d'un mécanisme instauré en 2006 pour permettre aux agriculteurs moldaves d'accéder à leurs terres situées du côté contrôlé par la Transnistrie, la conclusion d'un accord portant sur la simplification de la réglementation régissant l'exportation de marchandises de Transnistrie par le rail et le début de négociations, au niveau des experts, sur le rétablissement des télécommunications par ligne fixe entre les parties.

Dès sa prise de fonctions, la Présidence s'est immédiatement mise au travail, le Représentant spécial du Président de l'OSCE pour les conflits prolongés se rendant en Moldavie le 3 février. Au cours de sa visite, le Représentant spécial a eu des entretiens avec le Président par intérim de la République de Moldavie Mihai Ghimpu, le Premier Ministre Filat, le Vice-Premier Ministre Osipov, négociateur en chef de la Moldavie pour le règlement du conflit transnistrien, et avec les dirigeants des groupes parlementaires, dont l'opposition. À Tiraspol, le Représentant spécial s'est entretenu avec le dirigeant de la Transnistrie Igor Smirnov, le Président du Soviet suprême Anatol Kaminski et le négociateur en chef Vladimir Yastrebnak.

Le 1er avril, le Président s'est rendu en Moldavie pour s'y entretenir avec des représentants du Gouvernement moldave à Chisinau et les dirigeants transnistriens à Tiraspol. Il a demandé instamment aux parties de poursuivre leur dialogue et de s'efforcer de reprendre les pourparlers officiels sur une solution politique globale du conflit transnistrien. Le Président s'est félicité du rôle constructif joué par la Mission de l'OSCE en Moldavie dans le processus de règlement transnistrien et a souligné que l'OSCE, par l'intermédiaire de la Mission et de ses institutions, notamment le Représentant pour la liberté des médias, le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, demeurait une importante ressource à la disposition du pays pour soutenir son développement démocratique.

Conflit dont est saisie la Conférence Minsk de l'OSCE. En février, le Président de l'OSCE s'est rendu en Azerbaïdjan et en Arménie, où il a réaffirmé que l'Organisation était disposée à imprimer un nouvel élan au règlement du conflit du Haut-Karabakh et à soutenir le processus de médiation. Il a offert son soutien inconditionnel aux efforts entrepris dans le cadre du Groupe de Minsk pour orienter les négociations vers un dialogue constructif. À la suite d'un incident aux conséquences fatales qui s'est produit dans la nuit du 18 au 19 juin sur la ligne de contact dans la zone du conflit du Haut-Karabakh, le Président a exprimé sa vive

préoccupation et préconisé l'adoption de mesures visant à éviter que des incidents similaires ne se reproduisent à l'avenir.

Le 26 juin, en marge du Sommet du G-8 au Canada, les présidents des pays assurant la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique et France, ont considéré comme un progrès notable la reconnaissance par les deux parties du fait qu'un règlement durable devait être basé sur les Principes de Helsinki et sur les éléments qu'ils avaient proposés dans leur déclaration au Sommet du G-8 de l'Aquila, le 10 juillet 2009.

Au cours de la Réunion ministérielle informelle tenue à Almaty le 17 juillet, les chefs de délégation des pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, en l'occurrence les Ministres des affaires étrangères russe et français et la Vice-secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, se sont entretenus avec les Ministres des affaires étrangères azerbaïdjanais et arménien. Ils ont souligné que les efforts déployés jusqu'à présent par les parties au conflit n'avaient pas été suffisants pour surmonter leurs divergences.

Lors du Sommet de l'OSCE tenu à Astana les 1er et 2 décembre, les chefs de délégation des pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE (le Président de la Fédération de Russie, le Premier Ministre français, la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, et les Présidents azerbaïdjanais et arménien sont convenus que le moment était venu de déployer des efforts plus résolus pour apporter une solution au conflit du Haut-Karabakh. Les Présidents arménien et azerbaïdjanais ont réaffirmé leur engagement à rechercher un règlement final du conflit sur la base des principes et des normes du droit international, de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de Helsinki, ainsi que des déclarations des Présidents russe, français et américain en 2009 et 2010.

Groupe de planification de haut niveau

Conformément à son mandat, le Groupe a apporté son appui à la Présidence en effectuant des préparatifs aux fins de l'établissement et du déploiement d'une opération multinationale de maintien de la paix de l'OSCE dans la zone du conflit dont est saisie la Conférence de Minsk. Le Groupe a fourni des avis à la Présidence sur plusieurs aspects militaires d'une mission éventuelle de maintien de la paix sous la conduite de l'OSCE dans cette zone et a poursuivi l'examen des quatre options existantes en matière de maintien de la paix et des documents justificatifs correspondants.

Le Groupe a aussi fourni des évaluations à la Présidence et au Secrétariat sur les principales difficultés soulevées par la planification, l'établissement et le déploiement d'une mission de maintien de la paix sous la conduite de l'OSCE dans la zone du conflit.

Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk de l'OSCE

Tout au long de l'année 2010, le Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, a continué de soutenir le Président et les coprésidents du Groupe de Minsk dans leurs efforts visant à aider à négocier un règlement du conflit du Haut-Karabakh. Il est resté en contact

étroit avec les représentants des parties et a tenu le Président et les coprésidents informés des développements pertinents.

Le Représentant personnel a prêté son concours aux coprésidents dans le cadre d'une série de réunions avec les Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais et les a aidés à préparer les réunions des présidents accueillies par le Président de la Fédération de Russie en janvier, en juin et en octobre. La dernière de ces réunions a débouché sur un accord portant sur l'échange des prisonniers de guerre et la restitution des restes humains, ainsi que sur la nécessité de poursuivre les efforts en vue de consolider l'accord de cessez-le-feu et les mesures de confiance.

Le Représentant personnel et son équipe ont facilité la visite du Président dans la région en février et sept visites des coprésidents durant l'année. En septembre, le Représentant a conduit les coprésidents à travers la ligne de contact et, en octobre, son équipe et lui ont facilité leur mission d'évaluation sur place. À plus de 20 reprises, ils ont effectué des missions d'observation le long de la ligne de contact et à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Par cette activité et des interventions au plus haut niveau militaire et politique, le Représentant personnel a été en mesure de réduire les tensions, y compris celles qui sont apparues à la suite de violations graves du cessez-le-feu.

Tout au long de l'année, il a maintenu des contacts avec les représentants des pays du Groupe de Minsk et avec plusieurs organisations multilatérales en coopérant de manière particulièrement étroite avec :

- le Comité international de la Croix-Rouge, sur des questions liées aux prisonniers de guerre, aux civils et aux restes humains ; et
- l'Organisation des Nations Unies, en facilitant la participation d'experts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à la mission d'évaluation effectuée sur place par les coprésidents.

Le Représentant personnel a également informé des représentants de l'OSCE et des États participants, ainsi que d'autres personnes et organisations intéressées par la résolution du conflit.

Transfert des responsabilités au niveau national : Article IV des Accords de Dayton

Quinze ans après la signature des Accords de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie continuent de respecter pleinement l'esprit de l'Article IV de ces accords (Mesures de limitation des armements au niveau sous-régional en Europe du Sud-Est) et de mener toutes les activités dans un climat de confiance, d'amitié, de transparence et de coopération.

En 2010, 18 inspections ont été effectuées. Il a été procédé au total à 643 missions auxquelles ont participé 1 171 assistants internationaux et qui ont résulté en la destruction du nombre impressionnant de 9 742 armes lourdes.

Les réunions, visites et inspections auxquelles les parties ont pris part au fil de toutes ces années ont été importantes, non seulement pour satisfaire aux objectifs de l'Article IV, à

savoir parvenir à une situation équilibrée et stable en matière d'armements dans la sous-région, mais aussi parce qu'elles ont été un outil extrêmement utile pour renforcer la confiance entre leurs représentants politiques et militaires. Aujourd'hui, la stabilité dans la sous-région résulte également d'un accord de limitation des armements qui a fait ses preuves au cours de ces 14 dernières années en permettant d'obtenir des résultats dignes de ce nom et en contribuant à l'amélioration de la situation militaire dans une mesure telle qu'elle ne peut plus être comparée à celle de la fin des années 1990.

Par ailleurs, l'Accord continue de représenter une contribution fondamentale à l'intégration des pays de la région aux institutions européennes et/ou euro-atlantiques. En fait, toutes les parties à l'Accord progressent – certes à des rythmes différents – dans la réalisation de ces objectifs importants.

L'année 2010 a été intense et difficile, en particulier en ce qui concerne les préparatifs et la conduite de la septième Conférence d'examen tenue à Vienne en juillet. Lors de la réunion, les parties ont renforcé leur engagement politique à continuer d'appliquer l'Accord et le Groupe de contact a fait une déclaration en ce sens.

Une importante impulsion a aussi été donnée au processus d'appropriation en 2010 avec l'approbation d'un plan détaillé en deux phases pour le transfert des responsabilités aux parties. La première phase du plan, qui devrait être achevée d'ici la fin de 2011, réduira l'assistance internationale à un minimum. La deuxième phase, qui devrait être terminée d'ici la fin de 2014, porte sur la mise en place de toutes les mesures nécessaires – juridiques, politiques, techniques et pratiques – pour le transfert de l'intégralité des responsabilités aux parties. Une fois cette deuxième phase terminée, le Bureau du Représentant personnel pourrait être fermé. L'OSCE aura alors un rôle non plus d'assistance mais d'appui.

Le processus d'appropriation est soutenu par la communauté de l'OSCE, l'Union européenne, les pays du Groupe de contact et les parties elles-mêmes, la recommandation étant d'avancer progressivement. Cette évolution vers l'autonomie complète ne doit pas être interprétée comme constituant un retrait du soutien de la communauté internationale. Cette dernière continuera, au contraire, de jouer un rôle actif alors que les pays de la région assument progressivement la responsabilité politique du processus.

Activités transdimensionnelles de la Présidence

La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, tenue à Vienne (14–16 juin), a traité de toute une gamme de défis relevant de la première dimension, notamment les travaux visant à actualiser le Document de Vienne 1999, une mesure de confiance et de sécurité essentielle en vertu de laquelle les États participants sont tenus d'échanger des informations sur leurs forces armées et leurs activités militaires. Les séances de travail de la Conférence ont porté sur les thèmes suivants : menaces et défis transnationaux ; rôle de l'OSCE en matière d'alerte précoce, de prévention et de règlement des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit ; rôle et perspectives des régimes de maîtrise des armements en matière de renforcement de la confiance dans l'environnement de sécurité en constante évolution ; menaces et défis émanant du territoire de l'Afghanistan et contribution de l'OSCE à la stabilité dans la région ; et examen des activités de l'OSCE liées à la police. Avec l'accord des 56 États participants, la Conférence a été prolongée d'une journée pour permettre la tenue de séances additionnelles sur l'Afghanistan et les questions de police.

Avec l'appui de l'Unité pour les questions stratégiques de police du Secrétariat et en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Présidence a organisé une conférence sur la lutte contre la menace que représentent les drogues illicites et sur le renforcement du contrôle des précurseurs (8–10 juillet). Quelque 120 participants de 53 États participants et partenaires de l'OSCE pour la coopération et représentants de huit organisations internationales ont pris part à la Conférence, qui visait à renforcer le rôle de l'OSCE et l'assistance apportée à ses États participants dans la lutte contre le trafic illicite de drogues et de substances psychotropes, l'une des formes les plus rentables et les plus dangereuses de criminalité transnationale organisée. La Conférence a promu l'échange d'informations sur la production et le trafic de drogues illicites, ainsi que la coordination des activités de lutte antidrogue entre les principales institutions internationales et régionales. Les participants ont également examiné la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière et étudié les moyens d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre les drogues illicites et les précurseurs chimiques.

Les 14 et 15 octobre, avec le concours de l'Unité d'action du Secrétariat contre le terrorisme (UAT), la Présidence a organisé une conférence au niveau des experts sur les stratégies concluantes, les politiques efficaces et les meilleures pratiques pour prévenir le terrorisme. La Conférence tenue à Astana a réuni près de 140 participants de 39 États participants et partenaires de l'OSCE pour la coopération, ainsi que des représentants de 13 organisations internationales et du monde universitaire. Les séances de cette conférence organisée en application de la Décision MC.DEC/3/09 de l'OSCE sur les mesures additionnelles pour soutenir et promouvoir le cadre juridique international contre le terrorisme étaient axées sur les thèmes suivants : stratégies et politiques pour prévenir et combattre le terrorisme en tant que menace transnationale ; application du cadre juridique international contre le terrorisme ; rôle du renforcement des capacités et des institutions nationales ; partenariats public-privé (PPP) et rôle des organisations régionales ; et identification et mise en commun des politiques efficaces et des bonnes pratiques pour contrer l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme. La Conférence a donné lieu à une déclaration de la Présidence comportant une série de recommandations (CIO.GAL/174/10).

Dans la deuxième dimension de la sécurité, le processus du dix-huitième Forum économique et environnemental – qui a comporté des conférences préparatoires à Astana (12 et 13 octobre 2009) et Minsk (15 et 16 mars) et des réunions à Vienne (1er et 2 février) et Prague (24–26 mai) – a porté essentiellement sur la promotion de la bonne gouvernance aux points de passage des frontières, l'amélioration de la sécurité des transports terrestres et la facilitation du transport international routier et ferroviaire dans la région de l'OSCE. Des représentants de haut niveau des gouvernements des États participants de l'OSCE, d'organisations internationales, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé y ont traité de thèmes tels que les instruments juridiques internationaux et les nouvelles technologies pour des procédures de passage des frontières et douanières efficaces, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, les besoins des pays en développement sans littoral en matière de transit, les partenariats public-privé dans le domaine du transport routier et les meilleures pratiques pour lutter contre la traite et assurer la sécurité du transport intérieur, avec pour objectif de renforcer les partenariats transfrontières et de contribuer au développement économique et à la sécurité dans la région de l'OSCE.

Le rôle de l'OSCE – en tant que seule organisation régionale de sécurité réunissant les principaux pays producteurs, consommateurs et de transit d'énergie de la région euro-atlantique et eurasienne – dans la promotion de la coopération en matière de sécurité énergétique a été le thème principal d'une réunion spéciale d'experts de l'OSCE intitulée « Évaluation de la contribution future de l'OSCE à la coopération internationale sur la sécurité énergétique » tenue à Vilnius (13 et 14 septembre). Les recommandations issues de cette réunion organisée par la Présidence en coopération avec la présidence lituanienne entrante et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont été présentées dans un rapport du Secrétaire général en préalable au Sommet d'Astana.

La pertinence ininterrompue des engagements de l'OSCE dans la troisième dimension a été soulignée à une conférence tenue à Copenhague (10–11 juin) pour marquer le vingtième anniversaire du Document de Copenhague, document de référence essentiel dans lequel sont énoncés les engagements souscrits dans le domaine des élections, de l'état de droit et d'autres libertés et droits fondamentaux. Au cours de cinq séances de travail, les participants ont examiné dans quelle mesure les États participants se conforment aux engagements de Copenhague relatifs aux élections, aux droits de l'homme, à l'état de droit, aux minorités nationales et à la liberté de circulation, et étudié des mesures visant à en améliorer la mise en œuvre.

Les débats de Copenhague ont été suivis d'une conférence de haut niveau sur la tolérance et la non-discrimination tenue à Astana (29–30 juin). Pays comptant 136 groupes ethniques et 46 confessions, le Kazakhstan a joué un rôle important dans la promotion de la tolérance, de la non-discrimination et du dialogue interculturel sur la scène internationale. La conférence a réuni plus de 600 participants, dont des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des responsables politiques, des personnalités publiques et des représentants de la société civile, dans le but de faire avancer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OSCE dans ces domaines. Une réunion préparatoire, à laquelle ont assisté des représentants d'ONG, a eu lieu le 28 juin.

Activités menées avec les partenaires pour la coopération

La Présidence s'est activement employée à continuer de consolider l'étroite coopération entre l'OSCE et les autres organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales sur la base de la Plate-forme pour la sécurité coopérative adoptée en 1999. Un aperçu général de l'interaction entre l'OSCE et les autres organisations et États partenaires en 2010 est donné dans le chapitre sur les partenariats pour la sécurité et la coopération, qui débute à la page xx.

Le travail avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération a également gagné en importance. Un atelier parrainé par la Présidence en Thaïlande, pays partenaire (24–28 janvier), a mis en exergue les avantages sans pareil offerts par le modèle de coopération propre à l'OSCE pour s'attaquer aux menaces transnationales comme le trafic de drogue. Cet atelier axé sur les aspects pratiques, qui était organisé dans les provinces de Chiang Mai et de Chiang Rai, a réuni des responsables de l'OSCE et des pays partenaires, y compris d'Afghanistan, en vue d'étudier les stratégies suivies par la Thaïlande pour lutter contre les cultures illicites et gérer la sécurité des frontières. Un autre atelier organisé sous les auspices de la Présidence à Oulan-Bator, en Mongolie (9–10 février), a porté essentiellement sur la lutte contre la traite des êtres humains aux niveaux national, régional et international.

Cet atelier d'experts visait à promouvoir une meilleure compréhension des problèmes actuels et à encourager l'échange d'informations et de meilleures pratiques.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2010, qui a eu lieu à La Valette (Malte) (14–15 octobre), a accordé une large place aux projets menés en coopération avec les partenaires méditerranéens de l'Organisation. Les échanges y ont porté sur des questions relatives aux mesures de confiance et de sécurité, à la gestion des migrations, aux menaces environnementales et à la tolérance et la discrimination, y compris le rôle de la société civile dans la promotion de la paix et de la sécurité.

En novembre, la Présidence a organisé un cours de formation à la lutte contre les stupéfiants à l'intention de la police afghane. Le projet a été élaboré en application de la Décision du Conseil ministériel No 4/07 sur le renforcement de l'engagement avec l'Afghanistan, un partenaire de l'OSCE pour la coopération. Dix policiers afghans ont été formés par des instructeurs du Kazakhstan à l'Académie de police d'Almaty. Les participants à ce cours de formation d'instructeurs ont appris comment planifier et organiser des opérations de recherche de drogues et comment exploiter les méthodes modernes de formation dans leur travail. Le programme a été élaboré avec l'aide d'experts de l'Académie de police de Domodedovo, qui ont aussi dispensé un cours de recyclage aux instructeurs.

Activités menées avec la société civile et le monde universitaire

Le dialogue de sécurité de l'OSCE n'est pas mené uniquement dans des salles de réunion et entre États, mais aussi avec des partenaires clés de la société civile. La Présidence s'est efforcée de promouvoir la participation active de la société civile au processus du Sommet. Reconnaissant en outre que les États participants pourraient bénéficier des avis d'universitaires et d'experts, la Présidence a aussi lancé le premier séminaire appelé Pourparlers de l'OSCE et une publication y afférente. Ce séminaire d'une journée a réuni des spécialistes de l'Asie centrale à l'Académie de l'OSCE à Bichkek, où ils ont noué le dialogue avec des étudiants et discuté des défis auxquels la région devait faire face, notamment les développements au Kirghizistan et en Afghanistan. Le séminaire a donné lieu à une publication qui a été distribuée lors du Sommet d'Astana.

Le Sommet et la Déclaration commémorative d'Astana n'ont pas marqué la fin des efforts déployés par le Kazakhstan pour enrichir l'action de l'OSCE : la première Table ronde d'experts de Vienne, à laquelle ont assisté des experts éminents, membres de groupes de réflexion et issus du monde universitaire, ainsi que des représentants des délégations auprès de l'OSCE et des responsables de l'Organisation, a été convoquée à la mi-décembre dans la capitale autrichienne pour évaluer les résultats du Sommet et débattre de la voie à suivre pour l'avenir.

Perspective d'avenir

Alors que 2010 touchait à sa fin, les États participants ont décidé que l'Ukraine assumera la présidence en 2013 à la suite de la Lituanie (2011) et de l'Irlande (2012). Fin décembre, la Présidence a aussi obtenu en temps voulu un accord sur le budget de l'OSCE en 2011, ce qui est un signe concret de la volonté des États participants de traduire dans les faits leur engagement renouvelé à renforcer l'efficacité, l'efficience et la transparence de l'Organisation.

Conseil permanent

Le Conseil permanent de l'OSCE, qui se réunit chaque semaine à la Hofburg à Vienne, est un organe permanent de consultation politique et de décision. En 2010, l'Ambassadeur Kairat Abdrakhmanov du Kazakhstan a présidé le Conseil permanent, qui s'est réuni à 56 reprises et a accueilli 42 orateurs invités. Le 8 avril, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a pris la parole devant le Conseil permanent ; c'était la première fois en 11 ans qu'un Secrétaire général de l'ONU s'adressait au Conseil permanent.

Dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée au Conseil permanent le 14 janvier, le Président Kanat Saudabaïev a présenté une feuille de route pour les activités dans les trois dimensions, en accordant la priorité à des sujets de préoccupation comme le terrorisme et les autres menaces transnationales, les conflits prolongés, l'Afghanistan, la sécurité environnementale et énergétique, l'état de droit et la tolérance.

Sous l'égide de la présidence, les trois comités ont été le fer de lance de ces efforts. Le Comité de sécurité a travaillé sous la direction de l'Ambassadeur Heiner Horsten, Représentant permanent de l'Allemagne, le Comité économique et environnemental a été dirigé par l'Ambassadeur Alyaksandr Sychov, Représentant permanent de la Biélorussie, et le Comité sur la dimension humaine a été présidé par l'Ambassadrice Ana Martinho, Représentante permanente du Portugal. Ces comités, ainsi que les représentants spéciaux et personnels du Président en exercice, les chefs d'institutions et d'opérations de terrain de même que les présidents d'autres groupes de travail, ont aidé à éclairer les débats, les conclusions et les décisions du Conseil permanent en 2010.

Ce fut une année de travail intense pour le Conseil permanent, qui a adopté 53 décisions portant notamment sur ce qui suit :

- Recommandation concernant la nomination d'un nouveau Représentant pour la liberté des médias ;
- Recommandation concernant la prorogation du mandat du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ;
- Déploiement d'un Groupe consultatif de police de l'OSCE pour aider le Kirghizistan à réduire les tensions interethniques et à rétablir l'ordre public ;
- Renforcement du Centre de l'OSCE à Bichkek ;
- Préparation du Sommet de l'OSCE à Astana ;
- Mise en œuvre du Groupe consultatif de police sur la base de l'initiative pour la sécurité publique au Kirghizistan en vue d'améliorer les relations police-public et de renforcer le dialogue interethnique ;
- Recommandation concernant l'adoption d'une décision sur la présidence de l'OSCE en 2013 (Ukraine) ; et
- Approbation du Budget unifié, en temps voulu pour la deuxième année consécutive.

En plus des séances ordinaires, il y a eu cinq séances communes du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité en 2010 (10 mars, 15 avril, 1er juin, 2 juin et 5 juillet), qui ont porté sur la prévention des conflits et la gestion des crises, l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), le nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques, la cybersécurité et le rapport intérimaire sur le Processus de Corfou.

Orateurs invités au Conseil permanent en 2010

14 janvier : (séance spéciale du Conseil permanent) Président du Kazakhstan, **Noursoultan Nazarbaïev** (allocution vidéo) ; Président en exercice de l'OSCE, Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, **Kanat Saudabaïev**

19 janvier : (séance spéciale du Conseil permanent) Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération, **Miguel Ángel Moratinos Cuyaubé**

19 mars : (séance spéciale du Conseil permanent) Vice-Premier Ministre et Ministre d'État à la réintégration de la Géorgie, **Temuri Yakobashvili**

8 avril : (séance spéciale du Conseil permanent) Secrétaire général de l'ONU, **Ban Ki-moon**

15 avril : (séance commune avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité) Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective, **Nikolay Bordyuzha**

6 mai : Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, **Ekmeleddin Ihsanoglu**

20 mai : Secrétaire d'État français chargé des affaires européennes, **Pierre Lellouche**, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, **Miroslav Jenca**

27 mai : Diplomate en résidence au Centre de Genève pour la politique de sécurité et ancien chef de la mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie, l'Ambassadrice **Heidi Tagliavini**

1er juin : (séance commune avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité) Sous-Secrétaire d'État chargée de la vérification, du respect et de la mise en œuvre, Département d'État des États-Unis, **Rose Gottemoeller**, Directeur du Département des affaires de sécurité et de désarmement, Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, **Anatoly Antonov**

2 juin : (séance commune avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité) Conseillère spéciale auprès du Bureau des cyberaffaires, Département d'État des États-Unis, **Deborah Schneider**

10 juin : Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine, **Antonio Milošoski**

17 juin : Haut Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, **Jorge Sampaio**

21 juin : (séance spéciale du Conseil permanent) Ministre serbe des affaires étrangères, **Vuk Jeremić**

22 juin : (séance spéciale du Conseil permanent) Ministre ukrainien des affaires étrangères, **Kostyantyn Gryshchenko**

24 juin : Ministre thaïlandais des affaires étrangères, **Kasit Piromya**, Vice-Premier Ministre moldave, **Victor Osipov**

25 juin : (séance spéciale du Conseil permanent) Envoyé spécial du Président en exercice, Vice-Ministre kazakh des affaires étrangères, **Konstantin Zhigalov**

1er juillet : Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, **Thorbjorn Jagland**. Séparément, co-présidents des Discussions de Genève : **Bolat Nourgaliev**, Représentant spécial du Président en exercice ; **Antti Turunen**, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Géorgie ; et **Pierre Morel**, Représentant spécial de l'UE pour la crise en Géorgie

8 juillet : Représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud, **Peter Semneby**

22 juillet : Secrétaire exécutif de la Communauté d'États indépendants, **Sergey Lebedev**

29 juillet : Président du Comité exécutif du Fonds international pour la sauvegarde de la mer d'Aral, **Sagit Ibatullin**

9 septembre : Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton, le **général de brigade Costanzo Periotto**

23 septembre : Représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldavie, **Kálmán Mizsei**

28 octobre : Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), **Jose Miguel Insulza**

4 novembre : Vice-Ministre kirghize de l'intérieur, **Nikolai Soldashenko**. Séparément, Représentants personnels du Président en exercice pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions, **Mario Mauro**, pour la lutte contre l'antisémitisme, le **rabbin Andrew Baker**, et pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans, l'Ambassadeur **Adil Akhmetov**. (Mario Mauro n'ayant pu assister au Conseil permanent pour des raisons indépendantes de sa volonté a présenté son rapport par écrit.) Séparément, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de parité des sexes, **Wendy Patten**

11 novembre : Vice-Ministre ukrainien des affaires étrangères, **Pavlo Klimkin**. Par ailleurs, les co-présidents du Groupe de Minsk, à savoir l'Ambassadeur de Russie, **Igor Popov**, l'Ambassadeur de France, **Bernard Fassier**, et l'Ambassadeur des États-Unis, **Robert Bradtke**, ainsi que le Représentant personnel du Président en exercice, **Andrej Kasprzyk**

15 novembre : (séance spéciale du Conseil permanent) Président en exercice de l'OSCE, Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, **Kanat Saudabaïev**

18 novembre : Directeur du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, **Beksultan Sarsekov**

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Les trois pays – Grèce, Hongrie et Irlande – qui ont assumé la présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité ont tiré parti au mieux du dialogue de sécurité régulier pour appeler l'attention sur d'importantes questions d'actualité relatives à la sécurité politico-militaire de tous les États participants. Parmi les questions examinées figuraient l'évolution de la doctrine militaire, les armes légères et de petit calibre, la non-prolifération, les approches régionales et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Forum a continué de coopérer étroitement avec le Conseil permanent en organisant des séances communes sur des questions telles que le nouveau Traité sur la réduction des armements stratégiques, l'Organisation du Traité de sécurité collective, la cybersécurité et le *Rapport intérimaire sur le Processus de Corfou*.

La Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) de 2010 s'est caractérisée par un engagement renouvelé, une participation active, des propositions intéressantes et une volonté véritable de mieux se comprendre mutuellement. Le Forum a en outre contribué à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, à laquelle son président a présenté un rapport lors de la séance d'ouverture. Les États participants sont par ailleurs convenus de tenir un séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire en 2011 pour examiner l'évolution de la doctrine et de la technologie et ses incidences sur les structures de défenses et les forces armées.

Des progrès très sensibles ont été accomplis dans l'actualisation et la modernisation du Document de Vienne 1999. Dans la Décision FSC.DEC/1/10, le Forum a approuvé une procédure pour la mise à jour régulière du Document de Vienne, qui prévoit notamment l'organisation d'une réunion en 2011 en vue de republier une version actualisée de ce document. Dans la Décision FSC.DEC/7/10, il a décidé d'accorder une attention particulière aux chapitres V et IX et dans la Décision FSC.DEC/10/10, il a décidé d'apporter le premier changement au Document en 11 ans. Quatre décisions supplémentaires modifiant des parties du Document ont été adoptées avant la fin de l'année, et de nombreuses propositions supplémentaires restent sur la table et seront examinées plus avant en 2011. Dans la Déclaration commémorative d'Astana, les Chefs d'État et de gouvernement ont déclaré attendre avec intérêt l'actualisation du Document.

D'importants progrès ont également été accomplis dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et dans celui des stocks de munitions conventionnelles, pour ce qui est à la fois des aspects normatifs et des projets concrets. Le Forum a adopté le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre qui prévoit la pleine application des engagements convenus ainsi qu'un examen de la mise en œuvre des principes, normes et mesures visant à améliorer les capacités et l'efficacité au cours des deux années à venir. Une décision complémentaire (FSC.DEC/17/10) prévoyant un échange ponctuel d'informations entre les États participants dans le domaine du courtage d'armes a été adoptée par le Forum vers la fin de l'année.

Le Forum a par ailleurs joué un rôle actif dans la préparation de la contribution de l'OSCE à la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juin.

La fourniture d'une assistance pratique aux États participants pour assurer et renforcer la sûreté et la sécurisation du stockage des ALPC et des stocks de munitions conventionnelles ainsi que la destruction des excédents est restée en bonne place à l'ordre du jour du Forum. Plus de 7,5 millions d'euros ont été consacrés en 2010 à des projets concrets allant d'un projet d'élimination de mélange en Ukraine à un projet sur la gestion des stocks d'ALPC en Biélorussie. Malgré les succès enregistrés dans ce domaine, le financement reste un des problèmes auxquels l'OSCE et les États participants devront faire face à l'avenir.

Les travaux sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ont porté principalement sur l'établissement d'un guide de référence pour le questionnaire qui, espère-t-on, sera adopté par le Forum en 2011. Un certain nombre d'États participants ont parrainé une étude universitaire qui a fourni d'importants éléments pour le projet de guide de référence.

Le Sommet de l'OSCE tenu à Astana et le segment de Vienne de la Conférence d'examen consacré à la première dimension qui l'a précédé ont beaucoup retenu l'attention du Forum au cours du second semestre. Le Président du Forum a présenté un rapport d'ensemble sur les développements intervenus au Forum depuis le dernier Sommet tenu à Istanbul, tandis que trois des séances de la Conférence d'examen ont été consacrées entièrement aux domaines dont s'occupe le Forum. Ces séances ont donné une impulsion extrêmement utile aux travaux qui ont été menés ultérieurement pour préparer une contribution du Forum au Sommet.

Au cours de la période qui a précédé le Sommet, les délégations ont procédé à des discussions très intensives pour approuver une contribution appropriée qui reflète l'apport crucial du Forum. L'œuvre utile accomplie par le Forum a été relevée par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration commémorative d'Astana, dans laquelle ils ont en outre réaffirmé leur engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale des mesures de confiance et de sécurité de l'Organisation et ont promis de veiller à ce que ces mesures continuent à contribuer beaucoup à la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Secrétaire général : **R. Spencer Oliver, réélu en 2010**

Budget : **2 856 000 €**

www.oscepa.org

Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée parlementaire a continué à offrir un cadre essentiel pour le dialogue interparlementaire sur des questions d'actualité. La crise au Kirghizistan, la criminalité et la corruption transnationales, la dimension eurasiennne de l'OSCE et la situation en Afghanistan ont été débattues par les parlementaires de l'OSCE lors des réunions de l'Assemblée tenues à Oslo, à Palerme, à Almaty et à Vienne. L'Assemblée a dirigé des missions d'observation de courte durée pour dix élections à travers l'espace de l'OSCE.

Secrétariat international

Le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui possède des bureaux à Copenhague et à Vienne, est doté d'un personnel multinational et multilingue. Il gère les affaires et les activités en cours de l'Assemblée et prête son concours au Président et au Bureau dans leur travail. Pour la dix-huitième année consécutive, l'Assemblée n'a pas dépassé son budget annuel, a continué d'accroître ses réserves et s'est vu décerner un satisfecit de la part des vérificateurs des comptes externes indépendants.

Présidence

Petros Efthymiou (Grèce) a été élu Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE le 10 juillet lors de la session annuelle, poste auquel il a succédé à João Soares (Portugal), qui occupait ces fonctions depuis 2008. Dans sa dernière allocution en qualité de Président, M. Soares a plaidé en faveur d'une relance de l'OSCE. « La souplesse de l'OSCE a constitué son meilleur atout mais, malheureusement, j'ai relevé une tendance croissante à un enlisement de ses activités dans la bureaucratie et la lourdeur du processus décisionnel à Vienne, » a-t-il dit. « Je suis préoccupé par le manque de pertinence politique de l'OSCE, imputable en grande partie aux processus décisionnels actuels. »

Après son élection, M. Efthymiou a appelé à renforcer le rôle de l'Assemblée « tant au sein de l'OSCE qu'à l'égard de nos gouvernements et d'autres organisations internationales » en soulignant sa ferme volonté de promouvoir les principes, engagements et buts de l'OSCE. Dans son allocution devant le Sommet d'Astana le 1er décembre, il a lancé un appel en faveur d'un examen plus efficace et continu de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE par les États participants ainsi que d'une transparence et d'une responsabilisation accrues dans la gestion de l'Organisation.

En octobre, M. Efthymiou a eu des entretiens de haut niveau à Vilnius au sujet de la Présidence lituanienne de l'OSCE en 2011, notamment avec la Présidente Dalia Grybauskaitė et le Ministre des affaires étrangères Audronius Ažubalis. Il a aussi souligné qu'il importait de rehausser le niveau du dialogue politique à l'OSCE, notamment en nommant des personnes politiquement en vue aux postes de responsabilité de l'Organisation.

Crise au Kirghizistan

L'Assemblée est très engagée au Kirghizistan depuis l'éclatement des troubles en avril. M. Soares a nommé Adil Akhmetov, de la délégation du Kazakhstan à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, comme Envoyé spécial au Kirghizistan le 9 avril. L'Ambassadeur Akhmetov s'est rendu à Bichkek et a œuvré en étroite collaboration avec les représentants d'autres organisations internationales en rendant compte au Président de l'Assemblée. Il est retourné à Bichkek le 20 avril avec le Président de l'OSCE, Kanat Saudabaïev, pour évaluer plus avant la situation et explorer des moyens de surmonter la crise politique.

Un groupe de parlementaires de haut niveau de l'OSCE, conduit par M. Soares, s'est rendu au Kirghizistan à la mi-mai. Cette délégation a rencontré la dirigeante du gouvernement provisoire de l'époque, Roza Otunbaïeva, et a accueilli à Bichkek une table ronde sur l'échange de données d'expérience dans l'espace de l'OSCE pour ce qui est de la mise en place de systèmes politiques et sur la possibilité de les appliquer au Kirghizistan.

Le Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour l'Asie centrale, Kimmo Kiljunen, s'est lui aussi rendu régulièrement au Kirghizistan, où il a rencontré divers interlocuteurs politiques de tout le pays. M. Kiljunen préside la Commission d'enquête internationale indépendante sur les événements de juin, qui devrait présenter son rapport au début de 2011.

Dialogue parlementaire

Dix-neuvième session annuelle, Oslo, 6–10 juillet. L'Assemblée parlementaire a tenu sa dix-neuvième session annuelle sur le thème « État de droit : lutte contre la criminalité et la corruption transnationales ». Accueillie par le Parlement norvégien, l'Assemblée a élu Petros Efthymiou (Grèce) comme nouveau Président. Le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Spencer Oliver, a été réélu pour un mandat de cinq ans lors de la réunion de la Commission permanente des chefs des délégations nationales.

L'Assemblée a adopté la Déclaration d'Oslo contenant une résolution sur la participation de l'Assemblée au Processus de Corfou de l'OSCE. Cette résolution soulignait qu'il était important de donner une dimension parlementaire au dialogue en cours sur les questions de sécurité et appelait à nouveau les États participants de l'OSCE à mieux tirer profit de l'Assemblée parlementaire en tant qu'élément clé des efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir la démocratie.

Réunions d'automne, Palerme, 8–11 octobre. Plus de 200 parlementaires de 50 pays de l'OSCE ont participé aux neuvièmes réunions d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Ces réunions, qui se sont tenues à l'Assemblée régionale de Sicile, ont comporté une conférence sur la lutte contre la criminalité et la corruption transnationales organisées ainsi qu'un Forum méditerranéen. Parmi les participants figuraient des représentants du Bureau national antimafia, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de Transparency International et d'Interpol. Des allocutions ont en outre été prononcées par le Président de l'OSCE, Kanat Saudabaïev, le Ministre lituanien de l'intérieur, Raimundas Palaitis, et Renato Schifani, Président du Sénat italien.

Forum parlementaire transasiatique, Almaty, 14–16 mai. Placé sous le thème « La dimension eurasiatique de l'OSCE », le deuxième Forum parlementaire transasiatique, organisé conjointement par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le Parlement de la République du Kazakhstan, a réuni plus de 100 parlementaires de 35 États participants et partenaires méditerranéens de l'OSCE. Des parlementaires d'Afghanistan, du Pakistan et du Qatar ont également participé au Forum, qui a comporté deux séances spéciales de débats sur l'Afghanistan et le Kirghizistan.

Réunion d'hiver, Vienne, 18 et 19 février. La réunion d'hiver a comporté des séances des trois commissions générales et une réunion de la Commission permanente. Cette réunion de deux jours a été marquée par un débat spécial sur la situation en Afghanistan. Le Vice-Président de l'Assemblée et chef de la délégation du Kazakhstan, Kassym-Jomart Tokaïev, et Michel Voisin, qui fait fonction de Représentant spécial de l'Assemblée pour l'Afghanistan, ont introduit le débat. Le Vice-Président a noté que la Présidence avait fait de la stabilisation de l'Afghanistan une de ses principales priorités, tandis que le Représentant spécial a souligné l'importance de la lutte contre la corruption et la pauvreté.

Contrôle et responsabilisation

Une des tâches les plus importantes de l'Assemblée consiste à promouvoir la transparence et la responsabilisation au sein de l'OSCE et, pour se faire, le Président João Soares a prorogé le mandat du Comité ad hoc de l'Assemblée sur la transparence et la responsabilité à l'OSCE en avril 2010. Dans une note adressée aux membres de ce comité, M. Soares a souligné que le moment était venu de relancer les travaux du Comité afin d'assurer « un meilleur contrôle de l'utilisation de l'argent des contribuables au sein de l'Organisation pour faire en sorte qu'elle reste aussi efficace que possible et bénéficie du soutien de notre public. »

Johannes Koskinen (Finlande) préside le Comité, qui s'est réuni à trois reprises en 2010. À leur réunion de Vienne en septembre, les membres du Comité ont débattu de la participation de l'Assemblée parlementaire au Processus de Corfou avec le Président du Conseil permanent, les dix ambassadeurs coordonnant ce processus et le Secrétaire général de l'OSCE. À Palerme, le Comité a décidé de transmettre aux parlements et aux gouvernements une série de recommandations formulées antérieurement par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à titre de contributions au Processus de Corfou. Ces recommandations ont également été communiquées à la Présidence.

L'Assemblée parlementaire a en outre nommé une nouvelle Représentante spéciale pour les questions de parité des sexes, poste créé en 2003 en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les opérations de terrain et les institutions de l'OSCE, y compris l'Assemblée parlementaire elle-même. Hedy Fry, du Parlement canadien, a été nommée en octobre. Elle a succédé à Tone Tingsgaard, qui avait quitté le Parlement suédois. Mme Tingsgaard a présenté son rapport final à la session annuelle tenue à Oslo. Tout en se félicitant de la nomination d'une femme – Dunja Mijatović – comme Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Mme Tingsgaard a fait observer que « l'OSCE a encore beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir au statut d'organisation sexoparitaire qui tient compte de cette question comme il convient dans ses activités. »

Observation des élections

En matière d'observation des élections, l'année a été chargée pour l'Assemblée parlementaire, qui a conduit au total dix missions d'observation de courte durée en 2010. L'Assemblée a déployé des missions indépendantes aux États-Unis et au Royaume-Uni et a collaboré avec d'autres assemblées parlementaires et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE pour des missions en Ukraine, au Tadjikistan, en Bosnie-Herzégovine, au Kirghizistan, en Moldavie et en Biélorussie. Conformément à la pratique établie par l'Accord de coopération de 1997, le Président de l'OSCE a nommé les parlementaires suivants à la tête de ces missions :

- João Soares (Portugal), élection présidentielle en Ukraine (17 janvier et 7 février), élections législatives au Royaume-Uni (6 mai) et élections à mi-mandat aux États-Unis (2 novembre) ;
- Pia Christmas-Møller (Danemark), élections législatives au Tadjikistan, 28 février ;
- Roberto Battelli (Slovénie), élections générales en Bosnie-Herzégovine, 3 octobre ;
- Morten Høglund (Norvège), élections législatives au Kirghizistan, 10 octobre ;
- Wolfgang Grossruck (Autriche), élections législatives en Azerbaïdjan, 7 novembre ;
- Tonino Picula (Croatie), élections législatives en Moldavie, 28 novembre ; et
- Tony Lloyd (Royaume-Uni), élections présidentielles en Biélorussie, 19 décembre.

Activités de terrain

L'Assemblée parlementaire a toujours insisté sur le fait que le travail le plus important de l'OSCE s'effectue sur le terrain. À l'appui de ces activités cruciales, plusieurs comités et représentants spéciaux de l'Assemblée parlementaire ont effectué cette année des visites officielles en Moldavie, en Bosnie-Herzégovine et dans les pays du Caucase du Sud. En étroite collaboration avec les opérations de terrain dans ces pays, les délégations parlementaires ont suscité un regain d'attention pour leurs projets et initiatives essentielles.

Opérations de terrain

Présence en Albanie

Chef de la Présence : **M. l'Ambassadeur Eugen Wollfarth**

Budget (2010) : **3 296 200 €**

www.osce.org/albania

La Présence en Albanie et ses quatre bureaux de projets ont concouru au renforcement des institutions publiques du pays en mettant l'accent sur la réforme judiciaire, législative et électorale, le renforcement des capacités parlementaires, la lutte contre la traite, la formation de la police, la destruction des armes en excédent, la bonne gouvernance et la réforme de la propriété. Elle s'est attachée à faire progresser l'indépendance des médias et à renforcer les organismes s'occupant de parité des sexes et ceux de la société civile. Une réalisation marquante a résidé dans un grand projet d'assistance technique en faveur de la modernisation des systèmes d'état civil et d'adresses de l'Albanie, qui a permis à la population de disposer d'adresses postales.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la police. La Présence a dispensé une formation à la police d'État dans les domaines des tactiques policières défensives, des partenariats police-public, des techniques d'enquête des services de contrôle interne, du recrutement sur la base de la parité des sexes, de la surveillance clandestine de la criminalité organisée et de la gestion des foules. Elle a en outre produit des publications sur les partenariats police-public et sur les bonnes pratiques pour les Roms et les Sintis. En vue d'aider la police des frontières et de l'immigration à mettre en œuvre sa Stratégie intégrée de gestion des frontières, la Présence a prêté son concours pour des réunions sur la coopération par-delà les frontières communes, des formations et l'élaboration d'accords transfrontières avec les pays voisins. Afin de favoriser le processus de libéralisation en matière de visas, la Présence a facilité l'installation, aux points de passage des frontières, de génératrices solaires, de lecteurs de passeports biométriques et d'alimentations électriques universelles dans le cadre du Système intégré de gestion de l'information de l'Albanie permettant de contrôler toutes les personnes qui entrent dans le pays ou qui en sortent.

Destruction d'armes en excédent. De concert avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité, la Présence a collaboré avec le Ministère de la défense à la fourniture de six scies industrielles à ruban destinées à être utilisées pour découper les munitions de gros calibre. Elle a en outre prêté son concours pour la gestion des sites centralisés d'élimination, fourni trois dispositifs Shrike de mise à feu électronique et aidé à éliminer des substances toxiques.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui à la décentralisation. La Présence a continué à coopérer avec des associations d'administrations locales en fournissant un appui pour un projet portant sur le transfert de biens publics de l'État à des administrations locales et leur gestion ultérieure par celles-ci en tant que moyen d'accroître les recettes locales et d'améliorer les services publics.

Promotion de la bonne gouvernance. En vue d'aider la Haute inspection pour la déclaration et la vérification du patrimoine, la Présence a dispensé une formation sur les conflits d'intérêts à 480 fonctionnaires ministériels. Elle a aussi apporté une aide à des organisations non gouvernementales (ONG) de cinq municipalités afin de les rendre mieux à même de constituer des réseaux et d'exercer des pressions pour promouvoir les principes de bonne gouvernance.

Appui à la réforme de la propriété. La Présence a entrepris un projet ayant pour but d'aider à renforcer les capacités du Bureau d'enregistrement des biens immeubles et d'enregistrer quelque 55 000 biens dans les zones côtières prioritaires. L'Agence pour la restitution des biens et l'indemnisation patrimoniale a également bénéficié d'un appui pour mieux gérer le traitement des demandes et les données.

Lutte contre la traite des êtres humains. Afin d'aider le Bureau du Coordonnateur national de la lutte contre la traite, la Présence a fourni des services d'experts pour la rédaction de recommandations juridiques aux fins du respect des conventions du Conseil de l'Europe. Elle a en outre proposé une formation à l'intention des comités régionaux de lutte contre la traite en vue de favoriser la participation des autorités locales à la prévention de la traite des êtres humains et à la gestion des cas de traite.

Promotion d'une meilleure gestion de l'environnement. Conformément aux recommandations de la Convention d'Aarhus sur le renforcement de la participation des citoyens, la Présence a fourni un appui aux centres d'information Aarhus de Vlora et de Shkodra. Des réunions ont été organisées régulièrement avec des ONG et des partenaires gouvernementaux sur des questions concernant notamment la gestion des déchets et le déboisement. Sept cents représentants d'ONG et responsables de l'administration ont participé à une formation aux approches de la planification locale fondées sur la bonne gouvernance et à des consultations publiques. La Présence a soumis des recommandations au Gouvernement sur des projets de loi en vue de l'alignement de la législation nationale sur le droit de l'UE.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme électorale. La Présence a prêté son concours à la Commission électorale centrale pour la préparation des élections locales en 2011 en établissant une base de données sur les anciens commissaires électoraux et en co-accueillant une réunion au cours de laquelle d'anciens commissaires électoraux ont fait part des expériences qu'ils ont vécues lors des élections législatives de 2009. Elle a par ailleurs organisé une visite d'étude au Royaume-Uni à l'intention de responsables électoraux albanais pour leur permettre d'observer les élections locales et a facilité la participation d'experts albanais à un séminaire de l'OSCE sur le vote électronique en Autriche.

La Présence a en outre aidé le Gouvernement à instituer un registre national électronique d'adresses permettant aux citoyens de 260 des 373 unités administratives locales de disposer d'une adresse postale complète. Elle a fourni un appui pour numériser les actes d'état civil de base archivés dans les bureaux d'état civil régionaux.

Réforme de la justice. Le projet relatif au développement du droit à un procès équitable, qui vise à améliorer les normes en la matière dans les procédures civiles, s'est poursuivi par des évaluations de ces procédures et une enquête sur l'accès du public à cinq tribunaux

d'instance. En matière d'appui législatif, des observations ont été formulées par écrit sur le Code pénal, la législation concernant l'inspection des bâtiments, les tribunaux administratifs, la prévention du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la médiation et la législation environnementale. Dans le cadre de l'appui qu'elle fournit à la Commission de la fonction publique, la Présence a dispensé une formation aux droits des fonctionnaires et à la législation sur la fonction publique à des responsables locaux dans six régions. Elle a en outre exécuté des activités de formation destinées aux agents de probation nouvellement nommés et aux travailleurs sociaux et publié un manuel sur le service de probation à l'intention des juges et des procureurs.

Droits de l'homme. La Présence a aidé à la rédaction de la Loi sur la protection contre la discrimination et des textes d'application en ce qui concerne le mandat du Commissaire à la protection contre la discrimination. Elle a apporté un soutien au Commissaire en établissant un site Internet et des documents d'information. Elle a en outre présenté un manuel sur les droits des mineurs et aidé à organiser le cinquième Festival du film sur les droits de l'homme.

Renforcement du Parlement. La Présence a fourni un appui au Comité national de sécurité pour la rédaction d'un projet de loi sur le contrôle parlementaire des services d'information. Les missions de l'OSCE dans la région ont aidé à organiser un atelier régional sur le contrôle parlementaire à l'intention du personnel de l'Assemblée. Une réunion commune des comités albanais et monténégrin d'intégration européenne a conforté leur volonté de renforcer le rôle dudit Comité dans le processus d'intégration. En coopération avec le Parlement portugais, la Présence a procédé à une évaluation de l'exécution des tâches relatives aux questions d'intégration européenne au sein de l'Assemblée. Elle a aussi collaboré avec le Parlement hongrois pour l'accueil d'un séminaire destiné à apporter des connaissances spécialisées sur le rôle de l'Assemblée dans le processus d'intégration. L'appui fourni pour l'administration de l'Assemblée a été axé sur le développement de ses capacités en matière de communication et d'archivage et l'amélioration des méthodes de travail. En outre, la Présence a organisé des stages d'orientation à l'intention des parlementaires, produit un manuel destiné à ces derniers et à leur personnel, formé les responsables des relations publiques, dispensé une formation en informatique et en anglais au personnel technique et administratif, installé un réseau informatique et modernisé les locaux de la bibliothèque et des archives.

Appui aux médias. La Présence a travaillé avec des professionnels des médias à la mise en place d'un organe d'autorégulation, le Club des médias albanais. Ce dernier a été enregistré officiellement, il s'est doté de bureaux et a engagé du personnel. La Présence a en outre facilité un voyage d'étude à l'intention d'adhérents du Club en Roumanie où des membres des médias roumains ont partagé avec eux leur expérience en matière d'autorégulation.

Promotion de l'égalité entre les sexes. En coopération avec le Ministère du travail, des affaires sociales et de l'égalité des chances, la Présence a aidé à organiser une conférence nationale sur la lutte contre les stéréotypes sexistes, qui visait à accroître la participation des femmes à la gouvernance. Une plateforme nationale pour les femmes a été lancée lors de la seconde conférence, qui a marqué le dixième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Présence a aidé à offrir aux femmes des possibilités de réseautage grâce à des forums régionaux, et douze émissions de télévision régionales sur la participation des femmes à la vie publique ont contribué au renforcement de la sensibilisation. La Présence a procédé à une évaluation du travail accompli par le Conseil national pour l'égalité entre les sexes et formulé des recommandations sur la façon de

l'améliorer. Elle a également évalué la situation actuelle des points de contact ministériels pour les questions d'égalité entre les sexes, y compris leur désignation et leur mandat.

Promotion de la société civile. La Présence a apporté son appui au Conseil national des personnes handicapées en organisant des séminaires de planification stratégique et une visite d'étude au Royaume-Uni au cours de laquelle des membres du Conseil ont rencontré leurs homologues britanniques. À Korça, le Centre de développement de la société civile, la municipalité, la société civile et la Présence ont prorogé le fonds local de développement de la société civile en vue de renforcer encore l'engagement des citoyens locaux. La Présence a formulé des observations sur un projet de document d'orientation relatif à la société civile établi par le Gouvernement en consultation avec la société civile et a en outre recommandé des orientations concernant la façon d'améliorer le programme d'éducation civique de l'Albanie.

Mission en Bosnie-Herzégovine

Chef de la Mission : **M. l'Ambassadeur Gary Robbins**

Budget : **15 278 300 €**

www.oscebih.org

La Mission en Bosnie-Herzégovine a continué de soutenir les objectifs de bonne gouvernance en privilégiant les municipalités qui sont économiquement défavorisées ou dans lesquelles la situation est difficile sur le plan politique. Elle a également continué à participer au traitement effectif des affaires de crimes de guerre et aux réformes législatives et judiciaires connexes. L'activisme civique, l'inclusion et la promotion de la diversité dans l'enseignement ont figuré parmi ses priorités. La Mission a par ailleurs aidé la Bosnie-Herzégovine à renforcer ses moyens de contrôle démocratique des secteurs de la sécurité, de la défense et du renseignement et le respect de ses engagements politico-militaires.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement des capacités. En collaboration étroite avec la Mission et d'autres partenaires, les responsables de Bosnie-Herzégovine ont continué à instituer de bonnes pratiques institutionnelles en 2010, tout en évaluant leurs capacités et leurs besoins pour les pérenniser et les améliorer à l'avenir. Ces pratiques ont consisté notamment à réaffirmer les principes fondamentaux, par exemple ceux du Code de conduite de l'OSCE, et l'importance des partenariats public-privé. Les responsables ont en outre évalué les délais, les fonds et les autres ressources nécessaires pour faire fonctionner le réseau complexe de moyens de sécurité du pays. Des discussions intensives sur la planification et la prise de décisions stratégiques ont facilité ce processus, tandis que des séminaires et des ateliers ont permis de renforcer les compétences et de sensibiliser davantage aux menaces et aux ressources émergentes. La Mission et les autorités nationales ont réaffirmé que des partenariats solides, associant les talents et les compétences d'un large échantillon de la société, constituent de précieux outils pour promouvoir et préserver la sécurité.

Respect des engagements. Les pouvoirs publics et la Mission se sont efforcés d'améliorer le respect des engagements politico-militaires de l'État. En favorisant et en améliorant encore la coordination interinstitutions, ce partenariat a encouragé une participation plus directe de

l'État et des dirigeants des entités au respect des engagements qu'ils ont souscrits dans le cadre de l'OSCE. Les forces armées nationales ont témoigné de leur engagement en organisant le troisième Séminaire annuel sur les mesures de confiance et de sécurité et les autres engagements politico-militaires, avec le concours de la Mission. Cette réunion a montré que ces engagements revêtent autant d'importance pour les commandants militaires que pour les ministres civils.

Maîtrise des armements. De concert avec ses partenaires internationaux stratégiques et les parlementaires, la Mission a engagé les autorités de Bosnie-Herzégovine à détruire leurs munitions en excédent. Elle les a également encouragés à lancer les actions requises pour améliorer les conditions de stockage des armes et des munitions. En coopération avec le Centre de prévention des conflits de l'OSCE, les responsables militaires ont pu se faire une idée des ressources dont dispose l'OSCE à cet égard en évaluant un projet de développement et d'amélioration des sites de stockage du pays parrainé par l'Organisation. La Mission a continué en outre à contribuer au succès du régime sous-régional de maîtrise des armements en fournissant au Représentant personnel de l'OSCE pour l'Article IV un appui en matière de logistique, d'administration et d'interprétation.

Contrôle parlementaire. Le Parlement d'État et la Mission ont rendu les comités parlementaires mieux à même de superviser les institutions de défense, de sécurité et de renseignement de l'État. Le soutien apporté par la Mission au Commissaire parlementaire aux armées a permis d'élargir sa fonction de contrôle en faisant une place accrue aux droits de l'homme dans les forces armées. Il a comporté une participation à des visites sur le terrain et une conférence pour l'examen du rôle et de la fonction du Commissaire avec les autorités militaires et parlementaires nationales.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Bonne gouvernance et état de droit dans l'enseignement. La première conférence des inspecteurs de l'enseignement des Balkans occidentaux a été organisée à Sarajevo en vue de renforcer le réseau régional d'inspecteurs et de responsables de l'enseignement. À l'initiative et avec l'appui de la Mission, le premier guide financier destiné aux directeurs d'école d'Europe du Sud-Est a été élaboré et distribué à 700 directeurs d'école de Bosnie-Herzégovine. Après plus d'une année de travail, les directeurs d'école se sont réunis pour créer deux associations au niveau de l'État – une pour les directeurs d'écoles primaires et une autre pour les écoles secondaires. Dans le cadre du projet « Meilleure gouvernance, meilleures écoles », la Mission a formé 50 formateurs de conseils scolaires, qui formeront à leur tour des membres de conseils scolaires en République Srpska et dans plusieurs cantons.

Activités liées à la dimension humaine

Promotion de l'activisme civique. La Mission a lancé des centaines d'initiatives d'engagement communautaire visant à renforcer quantitativement et qualitativement la participation des citoyens aux affaires des communautés locales et des municipalités dans tout le pays. Ces initiatives ont fait une place importante à l'élaboration, à l'application et à la promotion d'une législation concernant la jeunesse à divers échelons de l'administration.

Promotion de l'inclusion. Le nombre des municipalités appliquant l'Index pour l'inclusion est passé à 40, des écoles prenant en outre des mesures de leur côté pour promouvoir les échanges interculturels. Une conférence a souligné le rôle des parents dans l'édification

d'écoles sans exclusive et démocratiques. Des milliers d'élèves, d'enseignants et de parents ont participé à des projets visant à jeter des ponts grâce à des manifestations interethniques, l'accent étant mis sur la durabilité.

Réforme de l'institution du Médiateur. La Mission a joué un rôle actif dans les efforts déployés pour mettre en place une institution unique et unifiée du Médiateur pour la Bosnie-Herzégovine – but qui a été finalement atteint en 2010. Elle continue à faciliter la consolidation de l'institution du Médiateur pour faire en sorte que la réforme soit irréversible.

Protection sociale et logement. La Mission a favorisé l'établissement d'une stratégie nationale de logement, appuyé des initiatives locales en matière de logement social et continué à former des travailleurs sociaux aux droits de l'homme.

Promotion de la tolérance, de la diversité et de la participation des minorités nationales.

Après avoir participé à l'élaboration de la loi primordiale sur l'interdiction de la discrimination, la Mission a soutenu une campagne de sensibilisation afin de faire en sorte que la société civile et les principales institutions du pays soient prêtes et aptes à appliquer cette loi. Au titre du projet Kaléidoscope en faveur des minorités nationales, la Mission a formé 600 enseignants à la promotion des compétences interculturelles, tandis que dans le cadre du projet « Histoire pour l'avenir », plusieurs grands forums ont permis à des centaines de spécialistes d'apprendre comment l'histoire peut effectivement contribuer à faciliter la réconciliation. D'autres initiatives nationales et régionales ont servi à promouvoir le cadre de compétences pédagogiques fondamentales de l'UE en mettant l'accent sur les compétences interculturelles, la formation des maîtres et les méthodes modernes d'apprentissage des langues. La Mission a en outre continué à faire campagne pour la mise en œuvre des Plans d'action pour le logement, la santé et l'emploi en faveur des Roms et s'est employée à renforcer les capacités opérationnelles du Conseil des minorités nationales ainsi que d'associations locales. Elle a conduit l'initiative en faveur de l'adoption de la Stratégie du pays pour les minorités nationales.

Retour durable. La Mission a assuré l'adoption de la Stratégie révisée pour l'application de l'Annexe VII. Les activités menées en vue de la fermeture des centres collectifs et les initiatives en faveur d'un retour durable, y compris celles de la Commission d'État pour les réfugiés et les personnes déplacées, se sont poursuivies.

Égalité entre les sexes. La Mission a conduit des activités de sensibilisation, des formations et des débats publics sur cette question très négligée. Elle a en outre observé les réponses institutionnelles à la violence domestique et appuyé des initiatives visant à améliorer la communication entre les organismes compétents, grâce notamment à l'officialisation de protocoles.

Appui à la réforme du secteur de la justice. La Mission a transféré aux autorités nationales le processus d'établissement du mécanisme national de prévention prévu par le Protocole facultatif à la Convention contre la torture. En vue de mieux soutenir les droits des victimes dans les procédures pénales, la Mission a établi un dépliant intitulé « *Connaissez vos droits et vos devoirs* » ainsi qu'un formulaire de demande en réparation de dommages à l'intention des victimes qui ne bénéficient peut-être pas de l'assistance d'un avocat.

Responsabilité pour les crimes de guerre. La Mission a, dans le cadre du projet de renforcement des capacités et de traitement des séquelles du passé, diffusé trois rapports

publics recensant les difficultés rencontrées dans les procès pour crimes de guerre, par exemple pour la protection des témoins. Elle a en outre fourni des avis techniques et un appui aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le traitement des crimes de guerre, mais les progrès restent lents.

Lutte contre les crimes de haine. Des réunions ont été organisées dans l'ensemble du pays en vue de faire mieux comprendre les conséquences des incidents liés à la haine et d'encourager des réponses appropriées des autorités. La Mission a fourni un appui aux autorités du pays pour l'élaboration d'amendements législatifs et la promotion de leur bonne application.

Lutte contre la traite des êtres humains et la violence sexiste. La Mission a suivi des affaires liées à la traite en proposant des amendements aux cadres législatifs pertinents ainsi que l'instruction effective de ces affaires. Elle a en outre fourni un appui à des organisations non gouvernementales, à des administrations locales et à des institutions judiciaires pour qu'elles réagissent plus efficacement à toutes les formes de violence sexiste.

Appui à la gouvernance démocratique et à la coopération intermunicipale. La Mission a concouru à la mise en place de réseaux et de partenariats d'apprentissage entre 36 municipalités. Les domaines dans lesquels des améliorations s'imposaient ont été recensés à l'aide de l'outil d'autoévaluation intitulé « Cadre commun d'évaluation », dont la mise au point avait été achevée. Dans le cadre du projet « L'échelon local d'abord », la Mission a fourni un soutien à 23 municipalités en proie à des difficultés politiques généralisées et n'appliquant pas les pratiques de base de la gouvernance démocratique. Ces municipalités ont progressé dans la planification et la budgétisation stratégiques participatives en améliorant l'efficacité des conseils municipaux et en instituant des mécanismes destinés à renforcer la responsabilisation.

Assurance de l'intégrité du système de fonction publique de la Fédération. La Mission a soutenu les efforts déployés en vue de rétablir le système de fonction publique de la Bosnie-Herzégovine après un jugement de la Cour constitutionnelle affectant ses compétences et menaçant de le fragmenter encore davantage. Une conférence entre les principaux acteurs a été organisée par l'OSCE en décembre, et la Mission continuera à collaborer avec les partenaires nationaux et internationaux à l'élaboration d'un nouveau cadre législatif pour la fonction publique en 2011.

Appui à la Commission électorale centrale. La Mission a exécuté un projet extrabudgétaire visant à améliorer la gestion des élections en Bosnie-Herzégovine. Un système intégré d'information électorale a été mis en place, ce qui a permis à la Commission de présenter les résultats préliminaires des élections générales de 2010 six fois plus rapidement que pour toute autre élection antérieure. La Mission a en outre soutenu la Commission dans l'application de la Loi sur les conflits d'intérêts et de la Loi sur le financement des partis politiques en appuyant des activités de formation à l'intention de représentants des élus, des partis politiques, des médias et de la société civile.

Soutien et suivi parlementaires. La Mission a soutenu l'action menée par le Parlement d'État en vue de rendre les comités parlementaires mieux à même de superviser les institutions de défense, de sécurité et de renseignement de l'État. Le soutien apporté par la Mission au Commissaire parlementaire aux armées a permis d'élargir sa fonction de contrôle en faisant une place accrue aux droits de l'homme dans les forces armées. Il a comporté une

participation à des visites sur le terrain et une conférence pour l'examen du rôle et de la fonction de Commissaire avec les autorités militaires et parlementaires nationales. En outre, la Mission a aidé le Parlement d'État à élaborer sa première stratégie de communication, qui visait à améliorer la communication interne au sein du Parlement et l'image de ce dernier auprès du public, et a prêté son concours pour la mise au point d'applications informatiques qui permettront d'exploiter plus efficacement la documentation et de traiter plus rapidement les documents législatifs. La Mission a par ailleurs apporté un appui pour l'établissement d'un manuel destiné aux parlementaires nouvellement élus ainsi que d'un manuel sur les relations internationales et le protocole. Des débats entre parlementaires et diplômés de l'enseignement secondaire ont été organisés en vue d'accroître la sensibilisation civique et d'inciter les jeunes à voter.

Mission au Kosovo

Chef de la Mission : **M. l'Ambassadeur Werner Almhofer**

Budget : **23 546 600 €**

www.osce.org/kosovo

La Mission au Kosovo¹ a poursuivi ses activités de base relative à la surveillance du fonctionnement des institutions kosovares pour ce qui est du respect des normes des droits de l'homme et des principes de bonne gouvernance. Elle a continué également à promouvoir les droits de l'homme – et notamment les droits des communautés – à tous les échelons au Kosovo.

En tant qu'organisme civil international disposant de la présence de terrain la plus large, la Mission favorise le respect et la tolérance mutuels entre tous les groupes ethniques ainsi que l'édification d'une société démocratique et multiethnique.

Activités liées à la dimension humaine

Droits des communautés. La Mission a continué à assurer un suivi et à faire rapport en ce qui concerne les droits des communautés dans les domaines du retour et du rapatriement, de la sécurité et de la liberté de circulation, ainsi que de l'usage des langues. Elle a usé de son influence auprès des institutions compétentes pour améliorer la participation publique des communautés et l'accès de celles-ci aux services publics. Elle a mis davantage l'accent sur les activités relatives au retour et à la réintégration en menant des initiatives de renforcement des capacités, de démarginalisation et de plaidoyer et a entretenu régulièrement des contacts avec les communautés à tous les niveaux. La Mission a soutenu le dialogue intercommunautaire et a fait mieux connaître au sein des communautés les politiques et procédures de promotion et de protection de leurs droits.

Droits de propriété. La Mission a organisé plusieurs ateliers pour aider des municipalités à relever les défis posés en matière de propriété et de logement. En vue de s'attaquer aux problèmes qui se répercutent sur la durabilité des retours et le développement économique, la Mission a encouragé l'allocation de terrains à long terme pour de grands ensembles destinés

1 *Toutes les mentions des institutions/dirigeants du Kosovo renvoient aux institutions provisoires de l'administration autonome.*

aux rapatriés et organisé une conférence internationale intitulée « Droits de propriété en période de transition : défis pour le développement futur du Kosovo après le conflit ». Enfin, la Mission a continué à assurer un suivi dans le domaine de la protection et de la promotion du patrimoine culturel et religieux en intervenant en faveur de la mise en œuvre de la législation pertinente.

Droits de l'homme. La Mission a continué d'aider les institutions centrales et locales à mieux respecter les normes des droits de l'homme. Elle a dispensé une formation spécialisée à des responsables municipaux en ce qui concerne les droits de l'homme fondamentaux, la Stratégie et plan d'action révisés pour les personnes rapatriées, l'expropriation et les droits des personnes handicapées. En conséquence, les services municipaux des droits de l'homme sont mieux informés et équipés pour promouvoir les droits de l'homme au sein des municipalités et aussi pour s'acquitter de leurs mandats en tant que mécanismes de recours en matière de droits de l'homme. En outre, la Mission a continué à surveiller la conformité aux droits de l'homme du cadre législatif et a dispensé à des juristes une formation à la rédaction juridique.

État de droit. En 2010, la Mission a publié 12 rapports mensuels appelant l'attention sur les problèmes de droits de l'homme dans la justice. Elle a en outre publié des rapports thématiques sur les procès pour crimes de guerre, le recours à la détention dans les procédures pénales, les affaires de droits de la famille et le traitement des personnes atteintes de troubles mentaux par la justice kosovare. La mise en œuvre des recommandations issues de ces rapports a été examinée lors de 25 tables rondes avec les parties prenantes, y compris l'Institut judiciaire du Kosovo. Enfin, la Mission a continué à suivre et à faciliter la mise en place d'un service de police respectueux des droits de l'homme. Conjointement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, elle a produit une brochure intitulée *Understanding Hate Crimes* (Comprendre les crimes de haine) et a organisé ensuite des ateliers pour faire en sorte que la police se préoccupe comme il convient de ce problème et comprenne qu'il est important de lutter contre les crimes de haine.

Lutte contre la traite. La Mission a organisé dans tout le Kosovo une formation à la lutte contre la traite destinée aux enseignants, aux policiers, aux douaniers, aux fonctionnaires municipaux et aux organisations internationales afin d'aider les participants à identifier, orienter et aider les victimes de la traite des êtres humains. Au cours du dernier trimestre de l'année, la Mission a mené dans l'ensemble du Kosovo des campagnes de sensibilisation qui ont comporté des émissions de radio et de télévision, des débats, des conférences et des projections de films.

Bonne gouvernance

Gouvernance locale. La Mission a continué à faciliter le dialogue sur la réforme de la gouvernance locale entre les institutions centrales et locales à travers ses forums des autorités municipales. En 2010, outre la planification budgétaire et la fourniture de services publics, ces forums ont aussi porté sur la coordination entre les échelons central et local dans d'autres domaines, notamment le transfert de compétences.

Grâce au resserrement de la coopération avec le Ministère de l'administration locale, la Mission a apporté des améliorations en ce qui concerne à la fois la rédaction juridique et le respect de la légalité dans les administrations locales. Elle a en outre contribué à améliorer la

qualité de l'évaluation de la performance municipale par le Ministère de l'administration locale.

La Mission célèbre la Journée de la démocratie

Le 15 septembre, la Mission a mis sur pied plus de 30 activités dans tout le Kosovo pour célébrer la Journée internationale de la démocratie. Parmi les activités organisées sous le slogan « Accepter les défis de la démocratie » figuraient des portes ouvertes dans plus de 20 municipalités, des débats publics sur divers aspects de la démocratie, des conférences à l'intention des étudiants, des jeux-concours sur la démocratie ainsi que des concours de dessin et de rédaction. Ces activités visaient à mobiliser le soutien de l'opinion publique en faveur des processus démocratiques, à encourager une participation active de toutes les communautés et à sensibiliser aux acquis et aux défis de la démocratie.

Appui à l'Assemblée. Outre qu'elle a aidé l'Assemblée du Kosovo à réviser son règlement intérieur, la Mission a fourni un appui aux principaux comités – par exemple au Comité des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, des personnes portées disparues et des pétitions ; au Comité des droits et intérêts des communautés et des retours ; au Comité de l'agriculture, des forêts, du développement rural, de l'environnement et de l'aménagement du territoire ; au Comité des affaires internes et de la sécurité ; et au Comité de la législation et des affaires judiciaires – dans l'exercice du contrôle parlementaire. La Mission a fourni aux comités une assistance technique pour la rédaction de textes législatifs importants conformément aux normes internationales et a facilité la participation de membres des comités et d'élus à des échanges des meilleures pratiques internationales.

Le soutien apporté par la Mission à des groupes non albanais de l'Assemblée a commencé à porter ses fruits, comme l'illustre le triplement du nombre des observations, des propositions et des amendements présentés par ces groupes pour des projets de loi par rapport à 2009. La Mission a aussi continué à appuyer les forums de femmes et de jeunes des partis politiques et leurs élus à l'Assemblée.

Supervision des institutions indépendantes. La Mission a fourni une assistance pour l'élaboration d'une nouvelle législation régissant l'Institution du Médiateur et le Conseil de supervision indépendant pour la fonction publique kosovare, qui aidera à améliorer le prestige de ces deux institutions et facilitera la mise en œuvre de leurs mandats respectifs. Avec le soutien de la Mission, les rapports annuels de ces deux institutions indépendantes à l'Assemblée ont été adoptés sans retard.

Élections. La Mission a prêté son concours pour la réforme électorale en fournissant des avis techniques au Groupe de travail sur les élections. La longue expérience de la Mission en matière d'élections a garanti des réformes répondant aux normes électorales internationales, y compris sur les plans de la durabilité et de l'intégrité. La Mission a en outre continué à jouer son rôle de conseil technique et de soutien non décisionnel auprès de la Commission électorale centrale et d'autres organismes électoraux.

Médias. La Mission a aidé l'organisme de réglementation de la radiodiffusion à achever de délivrer des licences à long terme aux médias. Elle a continué en outre à conseiller l'Assemblée du Kosovo dans les efforts qu'elle déploie pour amender la législation sur les

médias de manière à l'aligner davantage sur les pratiques internationales en vigueur. Elle a aussi fourni un appui au service public de radiodiffusion pour l'amélioration de sa programmation dans les langues des communautés non albanaises, principalement en faisant appel à des organes d'information locaux et régionaux comme fournisseurs de contenus.

Enseignement supérieur. La Mission a continué à favoriser l'accès des communautés non albanaises du Kosovo à un enseignement supérieur de qualité grâce à la création d'un centre de formation des enseignants à la Faculté pédagogique de Prizren. Afin d'améliorer les perspectives d'emploi pour les diplômés serbes du Kosovo, la Mission a facilité la création d'un centre d'information sur les carrières à l'Université de Mitrovicë/Mitrovica ainsi que d'un centre pour étudiants sur son campus de Gračanica/Graçanicë. La formation spécialisée à l'assurance de la qualité dispensée à l'Université de Mitrovicë/Mitrovica lui a permis d'obtenir la toute première bourse Tempus de l'UE d'un montant de près de 400 000 euros.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Partenariats police-public. La promotion d'une police à orientation communautaire comme outil de réduction et de prévention de la criminalité est restée une activité fondamentale. La mission a fourni un appui à divers organes de sécurité communautaire, comme les comités locaux de sécurité publique et les conseils municipaux de sécurité communautaire, composés de représentants des communautés et de la police, pour aborder et résoudre divers problèmes de sécurité publique et de sécurité générale concernant plus particulièrement les communautés.

Afin de renforcer les activités de dialogue communautaire, la Mission a mené diverses campagnes de sensibilisation à la police communautaire et à la sécurité dans l'ensemble du Kosovo afin de faire mieux connaître les forums de sécurité communautaire dans l'opinion et d'instaurer des relations durables et de confiance entre la police et le public.

Renforcement des organismes de sécurité publique. Après avoir facilité l'élaboration de stratégies et de plans d'action pour lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue et les crimes transfrontières, la Mission a fourni un appui pour leur mise en œuvre en organisant de nombreux cours et ateliers de formation avancée et spécialisée sur le terrorisme à connotation religieuse, la cybercriminalité, le trafic de drogue et la police fondée sur le renseignement. À la suite de ces cours, la police kosovare a commencé à mener avec beaucoup de succès des opérations de lutte contre la criminalité organisée. Peu après le cours de formation avancée aux enquêtes sur la cybercriminalité, la police a arrêté sept suspects accusés de produire de fausses cartes bancaires.

La Mission a aussi apporté un appui à des organismes de sécurité publique sous la forme de conseils et de connaissances spécialisées pour des questions relatives à la formation en mettant particulièrement l'accent sur la formation avancée dans les domaines des opérations extrêmes, des interrogatoires spécialisés, de l'analyse de la parole et de la voix, de la police scientifique, de la surveillance, de l'analyse des risques et de la gestion de la performance.

La Mission a fourni à la police et à d'autres organismes de sécurité publique du Kosovo des avis d'experts sur l'évaluation des besoins de formation, l'établissement de programmes d'étude et la poursuite de l'amélioration des programmes existants visant à dispenser une formation et à former des formateurs afin de mettre ces programmes en conformité avec les normes internationales en vigueur.

Pour améliorer la performance de l'Inspectorat de la police du Kosovo, la Mission a contribué au processus d'élaboration et d'approbation de la nouvelle loi le concernant. Les experts de la Mission ont veillé surtout à ce que la nouvelle loi reste conforme aux normes européennes applicables et préserve la structure de cet organisme tel qu'il a été créé par l'OSCE en 2006.

La Mission a fourni, sous la forme d'un suivi et de conseils, un appui à la direction du Centre kosovar d'éducation et de développement en matière de sécurité publique pour son processus d'agrément et de certification. Elle a facilité les activités du groupe de travail chargé d'améliorer le cadre juridique de ce centre ainsi que sa communication avec les autres organismes de sécurité publique.

Mission au Monténégro

Chef de la Mission : **M. l'Ambassadeur Sarunas Adomavicius** à compter du 1er octobre, date à laquelle il a succédé à Mme **l'Ambassadrice Paraschiva Badescu**, dont le mandat a expiré le 10 septembre.

Budget : **2 392 100 €**

www.osce.org/montenegro

Conformément à son mandat, la Mission a aidé le Monténégro à renforcer la capacité et l'efficacité de ses institutions, ainsi qu'à faire avancer son programme de réformes. À ce titre, elle a notamment soutenu la mise en œuvre du nouveau Code de procédure pénale, de la deuxième phase du projet d'observation des tribunaux, de la nouvelle Stratégie de lutte contre la corruption et la criminalité organisée et du nouveau Code d'éthique des fonctionnaires municipaux. La Mission a continué d'appuyer énergiquement la mise en œuvre intégrale de la Loi sur le libre accès à l'information. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec le pays hôte sur des initiatives visant à renforcer la coopération régionale, des conférences régionales ont été organisées sur la gestion des crises, l'autonomie locale et des questions pénales.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Programme relatif aux affaires politico-militaires. Le Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM), un projet conjoint du Gouvernement, de l'OSCE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a permis de détruire près de 500 tonnes de munitions instables en 2010. S'appuyant sur les résultats obtenus dans le cadre du Programme, la Mission a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère de l'intérieur et le bureau de pays du PNUD portant sur le développement des activités visant à contrôler et à réduire le nombre d'armes légères et de petit calibre en possession des citoyens. Pour contribuer à sensibiliser le public et à accroître sa participation à la réforme de la défense, la Mission a continué d'apporter son concours au Ministère de la défense dans l'organisation, à intervalles réguliers, de points de presse.

Criminalité organisée et lutte contre la corruption. La Mission a soutenu le Département de la criminalité organisée, qui relève de la Direction de la police, en dispensant des formations spécialisées sur la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et les enquêtes secrètes, ainsi qu'un cours sur les tactiques opérationnelles de police. Elle a également

organisé à l'intention des policiers chargés de régler la circulation et du Département du contrôle interne un séminaire d'une durée de deux jours sur la lutte contre la corruption.

Lutte contre la traite. La Mission a organisé une réunion régionale sur le thème de la traite des êtres humains à l'intention des coordonnateurs des services de police nationaux des pays d'Europe du Sud-Est, ainsi qu'un cours à l'intention des officiers de police judiciaire au Monténégro sur la migration illégale et la traite des êtres humains.

Police des frontières. La Mission a facilité le processus de mise en œuvre des accords et des protocoles de coopération bilatérale sur les patrouilles communes et l'échange régulier d'informations conclus par le Monténégro avec la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Elle a aussi organisé des formations portant sur les procédures d'identification des drogues aux points de passage des frontières et sur les patrouilles communes pour des membres de la police des frontières et des douaniers.

Police de proximité. La Mission a exécuté avec succès le Projet de police de proximité pour la police des frontières sur trois sites pilotes et l'a étendu à quatre autres, couvrant ainsi l'ensemble de la « frontière verte ». Trente membres de la police des frontières ont participé à un cours de deux semaines sur la police de proximité.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Questions environnementales. La Mission a organisé diverses activités visant à renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de l'environnement et de l'Agence pour la protection de l'environnement, y compris des campagnes de sensibilisation de l'opinion, des ateliers à l'intention des responsables nationaux et locaux des questions environnementales et des débats publics avec des représentants d'organisations de la société civile.

Activités liées à la dimension humaine

Soutien au Parlement. Dans le cadre du Projet de soutien au Parlement, Le Service parlementaire a bénéficié d'une formation à la gestion et à la recherche. Neuf activités ont été organisées pour renforcer les liens entre les parlementaires et les citoyens et permettre aux parlementaires d'obtenir un retour d'information sur leur travail législatif et de contrôle.

Bonne gouvernance. Le Code d'éthique pour les employés et élus municipaux, élaboré par l'OSCE et le Conseil de l'Europe, a été adopté et appliqué dans les 21 municipalités. On s'est aussi employé à promouvoir les meilleures pratiques au niveau municipal en coopération avec l'Union des municipalités.

Participation civique. De concert avec une organisation non gouvernementale locale et des partenaires municipaux, la Mission a élaboré un plan d'action en faveur des jeunes pour la municipalité de Bijelo Polje.

Société civile. La Mission a apporté son soutien à un groupe de travail pour harmoniser et améliorer le cadre légal des organisations de la société civile et a soumis ses recommandations au Gouvernement.

Roms. En coopération avec des militants roms de la société civile, la Mission a organisé des séminaires à l'intention des femmes roms sur l'accès aux soins de santé. Elle a prêté son

concours à la Roma Scholarship Foundation pour promouvoir l'inclusion et l'intégration des Roms.

Égalité entre les sexes. La Mission et le Ministère des droits de l'homme et des minorités ont facilité la mise en œuvre de plans d'action locaux en faveur des femmes pour aider les femmes sans emploi dans les zones rurales et se sont employés à promouvoir une participation accrue des femmes à la vie politique au niveau national.

Solutions durables pour les personnes déplacées. En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Mission a soutenu une campagne d'information visant à promouvoir le processus de règlement de la question du statut de la population déplacée.

Réforme judiciaire. La Mission a appuyé la coopération judiciaire au niveau régional en matière pénale en co-organisant la première Conférence régionale des présidents de cours suprêmes et des procureurs. Cette conférence se tiendra chaque année et il est prévu d'élaborer un accord de coopération au niveau régional entre les cours suprêmes.

Réforme du système de justice pénale. La Mission a aidé à mettre en œuvre le nouveau Code de procédure pénale et le Code pénal modifié en élaborant des publications et des outils de formation pour les juristes et en dispensant des formations spécialisées. La deuxième phase du Projet d'observation des tribunaux a contribué à améliorer l'administration de la justice eu égard au droit à un procès équitable.

Renforcement des institutions des droits de l'homme. La Mission a aidé la Cour constitutionnelle à mettre ses pratiques relatives aux plaintes constitutionnelles en conformité avec les normes internationales. En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, la Mission a apporté un soutien pour ce qui est de la législation relative à la lutte contre la discrimination et en matière de médiation et elle a aidé l'Institution du Médiateur à s'acquitter de ses nouvelles attributions.

Lutte contre la corruption et la criminalité organisée. La Mission a contribué à l'élaboration de la nouvelle Stratégie de lutte contre la corruption et la criminalité organisée pour 2010–2014 et du Plan d'action y afférent pour 2010–2012. Elle a également dispensé une formation spécialisée aux membres du corps judiciaire sur les enquêtes financières et l'intégrité en la matière.

Législation relative aux médias. En coopération avec le Gouvernement, la société civile et des experts internationaux, la Mission a lancé un débat visant à améliorer et à harmoniser la législation relative au libre accès à l'information. Elle a continué de s'employer à promouvoir la mise en œuvre de la Loi sur le libre accès à l'information auprès des fonctionnaires et des agents de la fonction publique.

Développement des médias. La Mission a soutenu les efforts visant à améliorer la communication entre les médias et les institutions en dispensant des formations aux relations publiques, en organisant des débats et en publiant des lignes directrices concernant le nouveau Code de procédure pénale. Elle a aussi appuyé le processus visant à transformer l'organisme de radiodiffusion d'État en un service public de radiodiffusion en fournissant des avis professionnels et en analysant les programmes. De plus, elle a fait la promotion du journalisme d'investigation en organisant des formations à l'intention de jeunes journalistes.

Mission en Serbie

Chef de la Mission : **M. l'Ambassadeur Dimitrios Kypreos**

Budget : **7 932 100 €**

www.osce.org/serbia

La Mission a travaillé en partenariat avec les autorités et la société civile serbes pour continuer de développer les institutions démocratiques du pays, renforcer les politiques de protection des droits de l'homme et y améliorer l'état de droit. Elle a offert l'appui d'experts et une assistance financière pour l'élection, étape décisive, des 19 conseils des minorités nationales. Grâce aux efforts déployés par la Mission en coopération avec le pays hôte, la communauté des Albanais de souche en Serbie a pu élire, pour la première fois, les membres de son Conseil. Un gouvernement multiethnique composé d'Albanais de souche et de Serbes a été créé à Bujanovac. La sécurité et la stabilité en Serbie du Sud-Ouest ont été améliorées grâce aux efforts déployés par le Chef de la Mission pour encourager le dialogue entre les dirigeants politiques locaux, dans le but de constituer un Conseil de la minorité bosniaque qui soit opérationnel, inclusif et collectif.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Réforme de la police. La Mission a fourni des avis et des connaissances spécialisées au Ministère de l'intérieur alors que ce dernier élaborait son premier Plan stratégique d'ensemble pour 2011–2014, qui aidera la police à améliorer la planification et à travailler de manière plus rentable. La Mission a également conseillé le Ministère dans l'élaboration de sa stratégie de communication ainsi que d'un plan d'action en la matière et formé des officiers de police de haut rang aux relations avec le public et les médias dans les 27 districts de police.

Perfectionnement de la police. La Mission a prêté son concours aux fonctionnaires du Ministère de l'intérieur afin de structurer leurs besoins de formation spécialisée pour le personnel de police essentiel. Ces efforts représentent une avancée qualitative dans la planification du Ministère.

Criminalité organisée. La Mission a offert à la Serbie ses compétences spécialisées pour l'élaboration du Plan d'action contre la criminalité organisée. Elle a également assuré la formation d'officiers de police dans le cadre du Plan d'action du Gouvernement contre les drogues. Ayant contribué à faire adopter la législation relative au gel des avoirs, produits du crime organisé, elle a fourni de nombreux conseils pour sa mise en œuvre.

Transparence économique et lutte contre la corruption. Dans le souci de supprimer les failles dans la législation et la procédure permettant de financer la criminalité organisée et le terrorisme, la Mission a déployé des conseillers chargés de former policiers et magistrats à la conduite d'enquêtes financières.

Réforme du secteur de la sécurité. La Mission a prêté son concours au Ministère de la défense dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la

résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité et a aidé le Ministère à présenter ce plan au public.

Activités liées à la dimension environnementale

Participation du public à l'élaboration de la politique environnementale. La Mission a conseillé le Ministère de l'environnement et de la planification spatiale dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus. Le premier centre régional Aarhus a été inauguré à Kragujevac avec le soutien de la Mission. Cette dernière a aussi organisé dans toute la Serbie des débats publics sur la Convention d'Aarhus et aidé à rédiger le premier rapport national sur sa mise en œuvre.

Activités liées à la dimension humaine

Minorités nationales. La Mission a offert un large soutien, y compris en matière de ressources humaines et d'information du public, au Ministère des droits de l'homme et des minorités pour l'organisation des premières élections directes des conseils des minorités nationales, le 6 juin. Ces conseils donnent aux minorités un pouvoir de décision dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'utilisation de leur langue et des médias. Plus de 400 000 électeurs ont voté pour des conseils représentant les 19 minorités nationales. La Mission a encouragé la communauté des Albanais de souche à élire, pour la première fois, leur Conseil et s'est employée à promouvoir la participation des femmes roms. Elle a aussi facilité le dialogue entre les candidats inscrits sur les trois listes bosniaques qui ont participé aux élections, afin de pouvoir constituer un Conseil de la minorité bosniaque qui soit en mesure de fonctionner.

Retour et intégration des réfugiés. La Mission a présenté la position unifiée de la communauté internationale concernant les questions clés traitées à une conférence régionale sur des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées. Les États participant à cette conférence ont repris le dialogue après une interruption d'une durée significative et sont convenus d'un calendrier pour régler le problème régional des réfugiés et pour des réunions de suivi.

Réforme judiciaire. La Mission a aidé le Ministère de la justice à établir une feuille de route pour la création d'une académie judiciaire, une étape essentielle pour le perfectionnement professionnel de la magistrature serbe.

Crimes de guerre. En 2010, la Mission a observé 20 procès pour crimes de guerre, dont six nouvelles affaires. Elle a également commencé à observer les procès intentés devant les cours d'appel créées récemment. Elle a en outre fourni une assistance financière et des avis d'experts au Bureau du Procureur pour les crimes de guerre et au Conseil national de coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en vue d'intensifier la campagne d'information sur les procès internes pour crimes de guerre et la coopération avec le TPIY, qui s'adressait plus particulièrement aux jeunes et aux journalistes.

Avancement des Roms. La Mission a aidé la Serbie à remplir les engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'amélioration de la situation des Roms et de la Décennie pour l'inclusion des Roms. Elle a par ailleurs formé des membres du Réseau des femmes roms et les a aidées à faire campagne pour l'amélioration de la position des femmes roms au Conseil des minorités nationales et dans les communautés roms.

Réforme de la justice pénale. La Mission a été le partenaire principal du Ministère de la justice pour la réforme de la justice pénale. Elle a prêté son concours au groupe de travail chargé d'apporter des révisions de fond au Code de procédure pénale, ainsi qu'au Ministère, pour le débat public de deux mois sur le projet qui devrait être adopté début 2011. La Mission a coopéré avec le Ministère de la justice en vue de mettre au point une stratégie visant à réduire la surpopulation carcérale et elle a continué de dispenser aux juges et aux procureurs une formation sur les peines de substitution. En 2010, leur nombre a augmenté de près d'un tiers par rapport à 2009.

Institutions des droits de l'homme. La Mission a aidé le Médiateur à établir un bureau en Serbie du Sud dans le but de rendre son travail plus accessible à la minorité ethnique albanaise.

Accès à la justice. Cinq facultés de droit à travers toute la Serbie ont assumé la responsabilité de s'occuper du réseau des services juridiques bénévoles mis en place avec le soutien de la Mission, qui a aidé à établir des normes et des procédures communes pour ces services. Elle a en outre aidé le réseau à publier un manuel pratique sur les techniques d'entretien mettant spécialement l'accent sur les entretiens avec les enfants.

Droits de l'homme. La Mission a prêté son concours au Ministère des droits de l'homme et des minorités pour élaborer le Document de base commun de la Serbie, un élément essentiel du rapport adressé par le pays aux organes de l'ONU créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

À la suite de l'annulation de la Marche des fiertés en 2009, la Mission a mis à disposition des lieux de discussion et a fourni des avis d'experts au Ministère des droits de l'homme et des minorités pour l'aider à rédiger des recommandations en vue de mettre la législation serbe relative à la liberté de réunion en conformité avec les normes européennes. Des représentants du Ministère de l'intérieur, de la justice et de la société civile ont participé aux discussions. Belgrade a accueilli la Marche des fiertés en 2010, avec l'appui du Ministère et sous la protection de la police.

Gouvernance démocratique. La Mission a introduit un système d'e-Parlement pour la gestion électronique des documents de l'Assemblée nationale de Serbie.

Législation relative aux médias. En étroite coopération avec la délégation de l'Union européenne, la Mission a prêté son concours au Ministère de la culture pour rédiger la stratégie nationale relative aux médias, le but étant de procéder à d'importantes réformes.

Renforcement des compétences médiatiques. La Mission a formé plus de 300 professionnels des médias à la couverture de la politique, de la corruption, des questions de justice et des crimes de guerre. Elle a renforcé les compétences de reporters de télévision, d'opérateurs de prise de vues et d'éditeurs photo en Serbie centrale et orientale pour la production de programmes d'information et la viabilité des médias locaux. Des journalistes de Serbie du Sud et du Sud-Ouest ont en outre été envoyés en voyage d'études en Allemagne et auprès du TPIY.

Liberté des médias. La Mission a soutenu des campagnes de promotion de la liberté des médias lors du festival de musique Exit et de la Journée du droit de savoir. Elle a condamné

les actes de violence contre les journalistes commis par les organisations nationalistes radicales, ainsi que par les hooligans, et apporté son concours au Gouvernement dans ses efforts visant à traduire les auteurs de ces actes en justice.

Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Chef de la Mission : **M. l'Ambassadeur Jose Luis Herrero Ansola**

Budget : **8 360 700 €**

www.osce.org/skopje

Suivre et appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid, qui a mis fin aux hostilités dans l'ex-République de Macédoine en 2001, est resté une des principales priorités de la Mission. Elle a travaillé en étroite coopération avec les autres chefs de file en matière de sécurité, à savoir le Représentant spécial de l'Union européenne, l'Ambassade des États-Unis d'Amérique et le Représentant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Skopje, ainsi qu'avec ses homologues au niveau local, sur les processus de réforme à long terme dans des domaines tels que la justice, la professionnalisation de la police et l'administration publique. Elle a agi en amont pour encourager la poursuite du renforcement et de la rationalisation des piliers sous-tendant l'Accord-cadre d'Ohrid : éducation, décentralisation, représentation équitable, usage des langues et non-discrimination. Les efforts déployés pour promouvoir les recommandations du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales visant à inverser la tendance au renforcement de la séparation ethnique dans l'enseignement ont conduit le Gouvernement à adopter une stratégie très complète d'éducation intégrée. En décembre, le Conseil permanent a pris une décision (PC.DEC/977) modifiant l'appellation de la mission en Mission à Skopje à compter du 1er janvier 2011.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Observation. La Mission a poursuivi ses activités d'observation en concentrant ses efforts sur le nord-ouest du pays. Elle a accordé une attention particulière à la situation de sécurité, ainsi qu'aux développements concernant à la fois les relations inter- et intracommunautaires.

Perfectionnement de la police. La Mission a continué de contribuer à la mise en place d'un service de police professionnel, responsable et transparent à travers une série d'activités menées en coopération avec le Ministère de l'intérieur, notamment la participation à un groupe de travail interadministrations pour prôner l'application effective de la Loi sur les affaires intérieures. Dans le but de faciliter la mise en œuvre du Programme anti-corruption pour 2010 élaboré par le Ministère, la Mission a organisé une conférence régionale sur la prévention et la répression de la corruption dans la police à l'intention de 50 représentants des unités de contrôle interne. Les conseillers de police détachés de la Mission ont continué d'apporter leur concours aux structures de police au niveau régional à travers des actions spécifiques telles que la création d'un réseau national de formateurs de police, la mise en place d'une structure décentralisée de formation de la police et la fourniture d'une formation spécialisée à plus de 300 policiers dans les domaines de la criminalité organisée et du terrorisme. La Mission s'est également attachée à promouvoir les pratiques institutionnalisées de la police de proximité afin de continuer d'améliorer les relations intercommunautaires en organisant des ateliers de renforcement des capacités, des conférences et des visites d'étude s'adressant aux cadres moyens du Ministère et aux représentants des administrations locales.

En outre, l'Enquête de 2010 sur la police de proximité a été effectuée en coopération avec le Ministère pour évaluer la façon dont le grand public perçoit cette police. Par ailleurs, la consolidation des mécanismes de police de proximité existants destinés à promouvoir la coopération entre la police et les communautés locales – conseils locaux de prévention (CLP) et groupes consultatifs de citoyens (GCC) – s'est poursuivie.

Activités liées à la dimension humaine

Système politique. La Mission a poursuivi sa coopération avec les autres chefs de file en matière de sécurité – UE, OTAN et États-Unis d'Amérique – dans le cadre du processus de stabilisation. Elle s'est en particulier attachée à soutenir et à promouvoir le dialogue avec le Gouvernement sur l'examen de l'Accord-cadre. Pour en faire avancer la mise en œuvre, la Mission a intensifié sa collaboration avec le Secrétariat gouvernemental concerné et renforcé son engagement à améliorer les relations entre communautés en créant une unité s'occupant spécifiquement des relations intercommunautaires (Unité de coordination des programmes). En étroite coopération avec le Secrétariat en charge de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, la Mission a travaillé en amont pour encourager la poursuite du renforcement et de la rationalisation des piliers sous-tendant l'Accord : éducation, décentralisation, représentation équitable, usage des langues et non-discrimination. Les efforts déployés pour promouvoir les recommandations du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales visant à inverser la tendance à la séparation des communautés dans l'enseignement ont conduit le Gouvernement à adopter, le 5 octobre, une stratégie très complète d'éducation intégrée.

Administration publique. Dans le souci de professionnaliser l'administration publique, la Mission a dispensé à plus de 400 conseillers municipaux de 61 municipalités une formation portant sur les questions législatives, le financement des unités d'administration locale et les compétences de gestion. Elle a tenu sa Conférence annuelle sur la décentralisation pour évaluer les progrès accomplis en la matière en 2009–2010 et dans l'optique de tirer des conclusions, début 2011, sur les progrès accomplis dans l'ensemble à l'issue de cinq années d'efforts pour transférer les compétences du niveau central au niveau local. Afin de continuer de promouvoir l'amélioration des relations interethniques, la Mission a apporté son soutien au Secrétariat en charge de la mise en œuvre de l'Accord-cadre à travers différentes activités, comme la formation de plus de 350 fonctionnaires nouvellement recrutés et employés en vertu du principe de la représentation équitable.

Réforme électorale. La Mission a continué d'apporter son concours au pays hôte pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE sur les élections. Elle s'est employée à soutenir le renforcement des capacités et des institutions à long terme en dispensant aux membres de la Commission électorale d'État des formations portant sur l'amélioration de la capacité de communiquer, de se présenter et de travailler en équipe, sur la formation de formateurs et sur la planification stratégique. La Mission a aussi prêté son concours aux quatre groupes de travail qui ont été établis par le Gouvernement pour répondre aux préoccupations soulevées par le BIDDH de l'OSCE concernant des cas présumés d'intimidation des électeurs, vérifier les listes d'électeurs et soutenir l'administration électorale. Des amendements au Code électoral ont par ailleurs été préparés et ont fait l'objet d'un débat public.

Réforme de la justice. La Mission a poursuivi ses efforts visant à améliorer et à renforcer l'indépendance des juges en facilitant le débat, aux niveaux local et régional et dans la

communauté juridique, au sein du Gouvernement et auprès du grand public, sur les processus de nomination, d'évaluation et de révocation des juges. Alors que la nouvelle Loi sur la procédure pénale était adoptée fin 2010 et entrainée dans une période de *vacatio legis* préalable à sa mise en application, la Mission a continué d'apporter une assistance technique au Gouvernement pour la formation de formateurs et l'élaboration de matériels de formation à l'intention de tous les juristes. Elle a suivi le processus législatif en émettant à l'intention du Gouvernement des avis quant au fond et des avis qualitatifs concernant la législation juridique. La Mission a continué de suivre toutes les procédures dans le cadre des quatre affaires qui ont été transférées du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à la juridiction nationale, ainsi que d'autres affaires très médiatisées. Elle a évalué la mise en œuvre des solutions juridiques actuelles en procédant notamment à une évaluation du travail des procureurs publics. Elle a par ailleurs continué de contribuer à la fourniture d'une aide judiciaire à la communauté rom en soutenant les activités d'aide judiciaire mobile menées par l'Association pour la protection des droits de l'homme des Roms, une organisation non gouvernementale locale.

Renforcement des capacités et réforme législative. La Mission a poursuivi ses efforts visant à améliorer la rédaction et la mise en application des lois et elle a élaboré des manuels de pays et des lignes directrices sur la participation du public à l'activité législative et sur sa transparence, le suivi et l'évaluation de la législation, l'élaboration du droit dérivé et l'usage des pouvoirs discrétionnaires. La Mission a continué de coopérer avec les autorités nationales en leur apportant son concours pour la révision des procédures opérationnelles permanentes de prise en charge des victimes de la traite des êtres humains, l'élaboration d'un programme d'aide aux enfants des rues et la préparation de directives à l'intention des médias pour leur couverture des affaires de traite. La Mission a en outre concouru à la rédaction et à la promulgation de la Loi générale sur la promotion de l'égalité et la protection contre la discrimination, ainsi qu'au processus d'établissement d'une commission indépendante pour la protection contre la discrimination. Enfin, la Mission a facilité l'élaboration de deux lignes directrices – relatives à la Loi sur la protection contre la discrimination et aux activités de l'Organe national de coordination de la lutte contre la discrimination – à l'usage des institutions nationales et du grand public.

Elle a par ailleurs préparé le commentaire sur le Code pénal en relation avec les crimes haineux et contribué à la mise en œuvre de la Loi sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. La Mission a continué de s'employer à promouvoir le rôle de l'Institution du Médiateur dans le secteur des médias et elle a mené pour l'Institution des actions de renforcement des capacités axées sur ses compétences nouvellement établies, notamment le Mécanisme national de prévention.

Éducation. La Mission a continué de suivre l'évolution de la situation dans le secteur de l'éducation au travers d'une série d'activités visant à promouvoir l'intégration grâce à l'éducation. Elle a aussi continué de s'employer à améliorer le système de formation des enseignants avant l'emploi afin de mieux les préparer à enseigner dans une société multiethnique. Avec l'appui de la Mission, la première stratégie municipale quinquennale a été élaborée, débattue publiquement et adoptée. La Mission a également publié une étude à grande échelle consacrée à l'influence du système d'éducation sur les relations interethniques au sein de la société.

Inclusion des Roms. La Mission a suivi une approche intégrée des questions relatives aux Roms. En étroite coopération avec le Ministère du travail et de la politique sociale, elle a

financé la rédaction d'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE, rapport évaluant l'intégration de ces communautés dans le pays hôte et contenant des recommandations sur la voie à suivre pour l'avenir.

Bureau de Zagreb

Chef du Bureau : **M. l'Ambassadeur Enrique Horcajada Schwartz**

Budget : **1 613 500 €**

www.osce.org/zagreb

Le Bureau de l'OSCE à Zagreb a continué de couvrir et de s'employer à faire progresser les questions résiduelles dans les deux domaines d'activité dont il s'occupe encore, à savoir la responsabilité des crimes de guerre et le suivi du Programme croate d'aide au logement. Bon nombre des mesures proposées par l'OSCE ont été adoptées et mises en œuvre en 2010. Parmi ces mesures, il y a lieu de citer notamment la poursuite de la mise en œuvre d'importants plans d'action sur la responsabilité des crimes de guerre, y compris l'examen récemment mené à bien des condamnations par contumace du début des années 1990, l'introduction d'une base de données sur les crimes de guerre en tant qu'outil pour continuer de s'occuper des crimes de guerre non poursuivis et une nouvelle option permettant aux rapatriés d'acquérir les appartements qui leur ont été alloués dans les zones urbaines et côtières.

Le Bureau a continué de soutenir et de promouvoir le Programme croate d'aide au logement en procédant régulièrement à des visites de vérification dans les logements alloués aux réfugiés remplissant les conditions requises pour en bénéficier. En 2010, ce domaine du mandat du Bureau a reçu un important appui politique, qui a grandement facilité son travail. Les initiatives et les messages vigoureux du Président de la République récemment élu Ivo Josipovic favorisant la réconciliation et la coopération avec les pays voisins et axés sur les victimes des crimes de guerre, indépendamment de leur origine ethnique, ont renforcé l'action du Gouvernement. Les relations serbo-croates et la coopération dans ce domaine se sont sensiblement améliorées cette année grâce aux visites officielles réciproques effectuées par les présidents des deux nations.

Dans ce climat positif, le Gouvernement croate a annoncé, lors d'une réunion de la Plateforme à Vukovar le 29 octobre, qu'il accepterait une nouvelle prolongation de la date limite pour les demandes d'admission au Programme d'aide au logement. Cette mesure entrerait en vigueur début 2011, après une campagne d'information en Serbie.

Activités liées à la dimension humaine

Responsabilité des crimes de guerre. Le Bureau a continué de suivre de près les procédures engagées à l'échelle nationale pour crimes de guerre, soit plus de 140 affaires impliquant plus de 600 personnes dans 16 tribunaux. Avec la décision prise en appel en mars 2010 dans l'affaire *Ademi-Norac* concernant des crimes de guerre commis durant l'opération militaire dite de la poche de Medak, l'OSCE a rempli son engagement à l'égard du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Depuis lors, le Bureau a porté principalement

son attention sur la phase d'enquête préalable des affaires jugées au niveau national pour lesquelles une grande quantité d'éléments de preuve doivent encore être examinés.

Le Bureau a aussi maintenu ses contacts réguliers, à Zagreb et sur le terrain, avec les autorités judiciaires compétentes afin de continuer de suivre la mise en œuvre des plans d'action par le Procureur en chef de l'État et la Direction de la police. Ces plans ont été élaborés par la Croatie pour régler les questions encore en suspens relatives aux crimes de guerre, à savoir le réexamen des poursuites infondées, y compris les condamnations par contumace, et les crimes de guerre non poursuivis. Dans le cadre de l'examen des condamnations par contumace, engagé l'année dernière, il a été reconnu que près de 20% des condamnations prononcées au début des années 1990 étaient entachées d'irrégularités et elles ont donc été mises de côté. Ces plans d'action, dont la mise en œuvre se poursuit, ont permis d'améliorer le système croate de traitement des crimes de guerre et de répondre aux préoccupations exprimées par le Bureau dans le cadre de ses activités d'observation. En décembre 2010, le Bureau a indiqué que la justice croate agissait avec objectivité, impartialité et indépendamment de l'origine ethnique lorsqu'elle condamnait les auteurs de crimes de guerre.

Enfin, la Croatie a continué de jouer un rôle important dans le cadre de la coopération interétatique et de la coopération entre les procureurs d'État de la région, notamment pour ce qui est de l'échange d'éléments de preuve avec la Serbie. Cette coopération et la base de données récemment créée sur les crimes de guerre devraient continuer d'être utilisées en tant qu'outils efficaces pour réduire les obstacles suscités par le fait que les suspects ne se présentent pas devant la justice croate.

Renforcement des capacités pour les organisations non gouvernementales (ONG). Le Bureau a continué d'apporter son concours à trois ONG croates – Documenta, Comité civil pour les droits de l'homme et Centre Osijek pour la paix – dans leurs activités d'observation et de sensibilisation en rapport avec la responsabilité des crimes de guerre. Des observateurs du Bureau ont continué de transférer leur savoir-faire aux membres du personnel des ONG et de s'employer à améliorer leurs compétences juridiques et analytiques en ayant régulièrement des échanges de vues avec eux. En outre, le Bureau, en coopération avec le Bureau de liaison du TPIY, la délégation de la Commission européenne et les ambassades basées à Zagreb, a participé à un comité directeur qui a conseillé les directeurs d'ONG pour ce qui est des activités d'information, de gestion et de sensibilisation. Enfin, le Bureau a aussi rendu compte et apporté de solides preuves de la capacité des ONG nationales à observer les procès pour crimes de guerre pour la communauté internationale.

Accès au logement. La Croatie a adopté un nouveau plan d'activités pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'aide au logement des anciens titulaires de titres d'occupation/location. Ce nouveau plan facilitera la mise en œuvre des trois jalons fixés avec l'OSCE en 2006 en ce qui concerne les anciens locataires de logements sociaux dans l'ex-Yougoslavie qui souhaitent revenir s'installer en Croatie. Dans le cadre du plan ont été établies une commission politique dont font partie quatre ministres, sous la direction d'un vice-premier ministre, et six sous-commissions techniques. L'OSCE, l'UE, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Ambassade des États-Unis ont été invités à participer à toutes ses séances. La nouvelle commission a joué un rôle important pour ce qui est de l'examen de tous les dossiers précédemment rejetés. En 2010, le Bureau a participé activement aux travaux de ces organes, contribuant ainsi à la poursuite de la mise en œuvre du Programme.

En 2010, 1 427 logements ont été alloués à des anciens titulaires de titres d'occupation/location, soit un dépassement du jalon qui avait été fixé en 2008 à 1 400 logements. La plupart des appartements sont situés dans des bâtiments récemment construits et de grande qualité. En parallèle, les efforts se sont également poursuivis durant l'année pour atteindre le jalon de 2009, qui prévoyait le relogement de 2 070 anciens titulaires de ces droits. Selon le Gouvernement, ce dernier jalon sera atteint d'ici la mi-2011. Dans l'ensemble, les programmes lancés en 2007–2009 devraient permettre de fournir des logements à quelque 5 000 personnes. Deux autres développements d'importance majeure sont également intervenus : l'adoption de la Décision relative à la vente d'appartements propriété de l'État, qui permet aux anciens titulaires de titres d'occupation/location ayant obtenu un logement dans les zones urbaines et côtières d'en faire l'acquisition à un prix sensiblement inférieur à celui du marché, et l'annonce de la réouverture des candidatures au Programme d'aide au logement, à compter de janvier 2011, à la suite d'une campagne d'information en Serbie.

Pour aider à superviser le Programme et à vérifier ces chiffres, le Bureau a régulièrement visité et évalué la qualité de quelque 700 logements dans les zones touchées par la guerre, les municipalités isolées et les zones urbaines. Ces visites ont aussi permis de vérifier si les bénéficiaires étaient bien des membres de minorités titulaires de titres d'occupation/location revenus s'installer en Croatie.

Bureau de Minsk

Chef du Bureau : **M. l'Ambassadeur Benedikt Haller**

Budget : **1 164 600 €**

www.osce.org/belarus

La réhabilitation des zones contaminées par Tchernobyl est restée une des priorités du Bureau sur le plan de la protection de l'environnement et de la coopération économique, aux côtés de la promotion de la sécurité énergétique, de l'agrotourisme et de l'écotourisme. Le Bureau a contribué à développer les relations entre les institutions étatiques et les organisations non gouvernementales (ONG). Il s'est en outre activement employé à promouvoir l'usage de deux langues officielles, le souci de l'égalité entre les sexes, la mise en place d'une police démocratique et le renforcement de la gestion des frontières. Le suivi des faits nouveaux liés au mandat du Bureau dans le pays s'est poursuivi. En coopération avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, le Bureau a également mené des activités dans le domaine des médias, en particulier en ce qui concerne la réglementation de l'Internet.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Promotion de la sensibilisation à la sécurité énergétique et du dialogue en la matière. Le Bureau, en coopération avec la faculté des relations internationales de l'Université d'État biélorusse, a organisé une conférence sur le thème des « Défis énergétiques pour la sécurité transeuropéenne », à laquelle ont assisté 100 étudiants et membres du personnel, ainsi que des experts nationaux et internationaux.

Promotion de l'environnement et de la sécurité dans un contexte régional. En coopération avec la faculté de droit de l'Université d'État biélorusse, le Bureau a organisé une conférence sur le thème de « La Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière comme cadre pour la coopération régionale ». Des experts nationaux et internationaux, ainsi que plus de 80 étudiants et membres du personnel de la faculté, ont participé à cette conférence.

Le Bureau a également fourni son appui au Concours régional universitaire sur l'environnement et la sécurité, organisé en partenariat avec l'Université internationale Sakharov de l'environnement à Minsk.

Réhabilitation des zones contaminées par Tchernobyl. Le Bureau a fait équipe avec les autorités régionales et des représentants locaux de la société civile pour fournir un appui à des projets dans les régions affectées par la catastrophe de Tchernobyl, visant à promouvoir les meilleures pratiques pour le développement durable du secteur agro-industriel et à renforcer les compétences entrepreneuriales des jeunes en milieu rural.

Promotion du développement économique local en Biélorussie. En coopération avec l'ONG Country Escape et avec l'appui du Ministère du tourisme et du Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, le Bureau a aidé à créer, à Minsk, le Centre de conseil pour la promotion de l'agrotourisme et de l'écotourisme en Biélorussie. Ce centre a organisé un séminaire à l'intention de parties prenantes nationales dans le but d'introduire les meilleures pratiques en matière de tourisme rural et les normes européennes pour l'attribution d'un écolabel. Le centre fournira également des consultations par Internet aux propriétaires de maisons d'hôte rurales.

Promotion du dialogue sur les valeurs dans un environnement d'après crise économique. En coopération avec la faculté de philosophie et de sciences sociologiques de l'Université d'État biélorusse, le Bureau a organisé une série de conférences à l'intention des étudiants et du personnel sur le thème des valeurs et de la communication après la crise économique mondiale. Il a également publié une brochure à partir de ces conférences, avec des contributions d'experts nationaux et étrangers.

Activités liées à dimension humaine

Forum de discussion entre la société civile et le Gouvernement. Au cours de la première moitié de 2010, le Bureau a achevé la première phase d'un projet intitulé « Développement des relations entre les institutions étatiques et les organisations non gouvernementales ». Ce projet a débuté par une enquête sociologique auprès de la société civile en vue d'évaluer son développement en Biélorussie et son interaction avec le Gouvernement. Des visites d'étude en République de Chypre et en France ont également été organisées dans le cadre de ce projet pour permettre aux experts biélorusses d'étudier le cadre législatif, les mécanismes et les pratiques de la coopération entre l'État et le public dans ces pays. À la suite de ces visites, les ONG participant au projet ont élaboré une proposition concernant l'interaction future avec le Gouvernement, qui se ferait par l'intermédiaire de plateformes thématiques nationales. Cette proposition a été examinée lors d'une conférence nationale organisée en novembre.

Service de substitution. Le Bureau a organisé un séminaire sur le service de substitution au service militaire dans le cadre d'un projet international d'assistance technique mis en œuvre en coopération avec le Centre national du droit et de la recherche juridique de la République

de Biélorussie. Des experts internationaux venus d'Allemagne, de France, de Moldavie et de Russie ont partagé les meilleures pratiques et les expériences de leur pays en ce qui concerne la mise en œuvre d'une législation sur le service de substitution au service militaire. Le Centre national du droit et de la recherche juridique élaborera un projet de loi sur le service de substitution au service militaire en 2011. Cette législation permettra aux citoyens biélorusses d'exercer leur droit constitutionnel d'opter pour une alternative au service militaire.

Deux langues officielles. Le Bureau a fourni son appui à un projet, mené en coopération avec le Centre national du droit et de la recherche juridique, intitulé « Réformer la législation et la pratique relatives à l'usage de deux langues officielles ». Des représentants du Centre, du Ministère de l'éducation, d'autres structures gouvernementales et une ONG, la « Société de la langue biélorusse », ont participé à des visites d'étude en Irlande et en Finlande et se sont familiarisés avec les politiques et les cadres juridiques permettant l'usage de deux langues officielles. Les participants se serviront de ce qu'ils ont appris pour mettre au point un concept global visant à encourager l'usage des langues russe et biélorusse en Biélorussie.

Voyage d'études sur les procédures administratives en Allemagne. En octobre, un voyage d'études à Coblenz (Allemagne) a été organisé pour quatre participants représentant l'administration présidentielle, la Cour constitutionnelle biélorusse et le Centre national du droit et de la recherche juridique. Les participants ont reçu une formation sur la justice administrative et la responsabilité personnelle en Allemagne.

Sensibilisation aux questions d'égalité des sexes. En coopération avec l'ONG « Mouvement indépendant démocratique des femmes » et des autorités locales, une table ronde consacrée à l'autonomisation économique des femmes a été organisée à Gomel, au sud-ouest de la Biélorussie. Le Bureau a également fourni son appui au Gouvernement et à des ONG pour faire face à la problématique hommes-femmes et s'est employé à sensibiliser aux questions d'égalité des sexes en coparrainant une campagne publique contre la violence domestique.

Police démocratique. En coopération avec l'Unité pour les questions stratégiques de police de l'OSCE et le Centre international de formation à la gestion des crises civiles du Ministère de l'intérieur hongrois, le Bureau a exécuté des projets visant à promouvoir la police de proximité et les techniques modernes de formation de la police, ainsi qu'à prendre en compte les aspects psychologiques du travail de police.

Gestion des frontières. Le Bureau a organisé plusieurs événements dans le cadre de son projet visant à renforcer l'Unité de soutien psychologique du Service des frontières biélorusses.

Activités dans le secteur des médias. Le Bureau a été un des coorganisateur d'une table ronde sur la réglementation de l'Internet organisée à Minsk, en octobre, à laquelle a participé la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias. Des fonctionnaires de plusieurs structures de l'État, des représentants d'entreprises publiques et privées de médias et des experts locaux et internationaux ont pris part à cet événement, lors duquel les débats ont porté essentiellement sur les questions liées aux aspects législatifs de la réglementation de l'Internet.

L'OSCE maintenait une présence à Minsk depuis 1998. Le mandat du Bureau a expiré le 31 décembre 2010 et n'a pas été renouvelé.

Mission en Moldavie

Chef de la Mission : **M. l'Ambassadeur Philip Remler**

Budget : **2 083 900 €**

www.osce.org/moldova

En 2010, la Mission de l'OSCE en Moldavie a contribué au renforcement de la confiance entre Chisinau et Tiraspol. La Mission a organisé cinq réunions informelles au format « 5+2 » (la République de Moldavie et la Transnistrie, plus la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'OSCE, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique), trois ateliers de renforcement de la confiance et une conférence d'examen. Elle a soutenu les efforts de réforme dans le domaine de la primauté du droit, de la lutte contre la torture et les mauvais traitements, de la liberté de réunion et de la liberté des médias. Une saison électorale prolongée, entre un référendum organisé le 5 septembre et des élections législatives anticipées tenues le 28 novembre, a eu des effets à la fois sur le processus de règlement du conflit en Transnistrie et les efforts de réforme.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Négociations sur un règlement politique du conflit et renforcement de la confiance. La Mission a axé ses activités sur le renforcement de la confiance entre les parties, pour promouvoir des négociations constructives au format « 5+2 ». En 2010, elle a organisé cinq réunions informelles dans ce format, portant essentiellement sur la liberté de circulation et des mécanismes de garantie. Pour faciliter ces discussions, la Mission a coopéré avec les deux parties afin d'établir une vue d'ensemble systématique des questions liées à la liberté de circulation et un index des accords conclus antérieurement.

La Mission a accueilli des réunions des groupes de travail conjoints sur les mesures de renforcement de la confiance. Elle a organisé des ateliers sur la coopération entre les organismes chargés de l'application de la loi et ceux chargés des secours en cas de catastrophe, un séminaire sur les garanties (en coopération avec l'Ambassade de Grande-Bretagne à Chisinau) et une conférence d'examen pour évaluer les progrès accomplis par les groupes de travail en 2010.

Les représentants politiques de la Moldavie et de la Transnistrie ont continué de tenir à intervalles réguliers des réunions bilatérales confidentielles, qui avaient été mises en place en 2009 par la Mission. En 2010, leur personnel exécutif a également commencé à se réunir. Ces réunions et la « diplomatie du ballon rond » entre le Premier Ministre moldave Vlad Filat et le dirigeant transnistrien Igor Smirnov ont permis des progrès sur un certain nombre de points, notamment la reprise du trafic de trains de passagers sur l'axe Chisinau-Tiraspol-Odessa, la prorogation d'un mécanisme instauré en 2006 pour permettre aux agriculteurs moldaves d'accéder à leurs terres situées du côté contrôlé par la Transnistrie, la conclusion d'un accord simplifiant les réglementations applicables à l'exportation de marchandises de Transnistrie par le rail, et le début de négociations, au niveau des experts, sur le rétablissement des télécommunications par ligne fixe entre les parties.

Commission mixte de contrôle. La Commission mixte de contrôle (CMC), créée pour superviser l'accord de cessez-le-feu de 1992, s'est réunie régulièrement tout au long de l'année. Des représentants de la Mission ont assisté à l'ensemble de ses séances et présidé un sous-groupe sur les postes ne remplissant pas des fonctions de maintien de la paix dans la zone de sécurité. La CMC a continué d'observer la situation sur le terrain et de fournir des conseils au commandement militaire conjoint de la Force conjointe de maintien de la paix (FCMP). Le commandement militaire conjoint a poursuivi ses activités de formation conjointes des trois contingents de la FCMP, qui avaient repris en 2009 après une interruption de plusieurs années.

Activités liées à la dimension humaine

Élections et réformes électorales. La Mission a travaillé en étroite coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE pour préparer le référendum constitutionnel du 5 septembre et les élections législatives du 28 novembre en fournissant un soutien pour l'observation des élections par des observateurs nationaux, leur analyse et l'organisation de débats publics sur la législation électorale. La Moldavie est en attente d'élections depuis l'échec du Parlement, en 2009, à élire un président. Alors que les députés s'efforcent de trouver une solution à cette impasse, la Mission a maintenu un contact étroit avec toutes les parties afin de promouvoir le respect des principes et des engagements de l'OSCE.

Observation et promotion des droits de l'homme. Les activités de promotion des droits de l'homme des deux côtés du Dniestr/Nistru ont notamment consisté à dispenser à des responsables de l'application des lois une formation portant sur la liberté de réunion, ainsi qu'à former des experts en médecine légale des deux parties aux enquêtes sur les allégations de torture. Tout au long de l'année, la Mission a répondu à des plaintes individuelles en matière de droits de l'homme.

Fourniture d'avis juridiques et renforcement de l'état de droit. La Mission a travaillé en étroite coopération avec le Parlement sur la réforme de la législation antidiscrimination et organisé une conférence sur la réforme des services de poursuites avec le Bureau du Procureur général.

Promotion de la liberté des médias. La Mission a suivi l'évolution de la situation concernant les médias électroniques et les organes de radiodiffusion, notamment le Conseil de coordination audiovisuelle et le Comité de surveillance de l'organisme public de radiodiffusion. Elle a prêté son concours au Service de radiotélévision publique en assurant un suivi et en lui fournissant des avis d'experts indépendants, en accueillant des tables rondes à l'intention d'organisations non gouvernementales et de donateurs actifs dans le domaine des médias en vue d'une meilleure coordination des activités en faveur des médias et de la liberté des médias en Moldavie et en organisant, en coopération avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, un séminaire à l'intention de journalistes travaillant pour des organismes de médias électroniques.

Lutte contre la traite des êtres humains et promotion de l'égalité entre les sexes. La Mission a joué un rôle de premier plan dans la coordination technique des organisations luttant contre la traite des êtres humains en Moldavie. Elle a apporté son appui à la pièce *Casa M.* et à la campagne 16 jours d'action contre la violence fondée sur le sexe, qui ont

toutes deux contribué à sensibiliser le public à la violence domestique. La Mission a apporté son appui à des services de prise en charge des victimes et des auteurs de violences familiales et a organisé des séminaires de formation à l'intention de la police, des procureurs et des juges sur la lutte contre la violence domestique, les enquêtes proactives et les techniques d'interrogation des victimes de la traite. Avant les élections législatives, la Mission a tenu une table ronde à l'intention de représentants des partis afin de promouvoir le rôle des femmes en politique.

Coordonnateur des projets en Ukraine

Coordonnateur des projets : **M. l'Ambassadeur Lubomir Kopaj**

Budget : **2 752 300 €**

www.osce.org/ukraine

Le Coordonnateur des projets en Ukraine a travaillé avec les autorités du pays pour appuyer les efforts déployés à l'échelon national visant à consolider les institutions, renforcer les droits de l'homme, lutter contre la traite des êtres humains, promouvoir le développement économique et l'éducation à l'environnement et faire face aux menaces environnementales, notamment l'élimination des munitions non explosées provenant de conflits anciens.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Adaptation sociale du personnel militaire démobilisé. En coopération avec le Ministère de la défense, le Coordonnateur des projets a organisé une assistance à la reconversion et à la recherche d'emploi pour 1 188 officiers militaires démobilisés et certains membres de leur famille, dont 76 % ont ensuite trouvé un emploi. Plus de 700 officiers militaires actifs de haut rang ont suivi une formation sur les droits sociaux et les garanties dont bénéficient les membres du personnel démobilisé à la suite de la restructuration de l'armée.

Élimination du mélange. Le Coordonnateur des projets a soutenu les efforts de l'OSCE visant à aider l'Ukraine à se débarrasser, dans de bonnes conditions de sécurité, de ses stocks de propergol toxique appelé *mélange*. Ce projet, qui est entré dans sa deuxième phase, est en passe de devenir le plus important projet de l'histoire de l'Organisation à être financé par des donateurs, avec des apports de l'Agence suédoise pour la coopération et le développement international (SIDA), de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Hongrie, de la Norvège, de la Pologne et de la République tchèque.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui au développement économique local. Le Coordonnateur des projets a aidé les administrations locales de la région de Dnipropetrovsk à mettre au point des solutions reposant sur les technologies de l'information et des communications pour améliorer la qualité des services administratifs et accroître la responsabilité et la transparence des autorités.

Élimination des munitions non explosées. Afin d'aider le Ministère des situations d'urgence à procéder à l'enlèvement, dans de bonnes conditions de sécurité, des munitions

non explosées, le Coordonnateur des projets a facilité la fourniture de matériel moderne de détection des métaux et organisé une formation portant sur son utilisation.

Promotion de l'éducation à l'environnement et du développement durable. Le Coordonnateur des projets a introduit le « Pack vert », un ensemble de matériels didactiques multimédias conçus spécifiquement pour l'Ukraine et destinés à ses établissements d'enseignement secondaire. En 2011, plus de 50 % des établissements d'enseignement secondaire ukrainiens devraient utiliser cet outil, qui vise à faire mieux connaître le développement durable auprès des jeunes et à les sensibiliser à l'environnement.

Le Coordonnateur des projets a également encouragé le recours aux énergies renouvelables et introduit des pratiques d'économie d'énergie dans la région de Poltava.

Promotion de la protection de l'environnement. Le Coordonnateur des projets a continué d'apporter son soutien aux activités menées par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE dans le cadre de la gestion conjointe par la Moldavie et l'Ukraine du bassin du Dniestr/Nistru. Il a également produit des cartes de « surveillance des déchets », des fiches de consultation rapide sur les déchets dangereux, à l'usage des autorités chargées de la gestion des frontières de la Biélorussie, de la Moldavie et de l'Ukraine qui sont responsables de la détection et de la prévention du trafic transfrontière de déchets.

Activités liées à la dimension humaine

Appui à la lutte contre la traite des êtres humains. Le Coordonnateur des projets a apporté son concours à l'élaboration d'un nouveau programme public de lutte contre la traite des êtres humains pour 2011–2015. Il a également formé 200 représentants des services sociaux, d'établissements éducatifs et de soins de santé et d'organismes chargés de l'application de la loi au pilotage d'un mécanisme national d'orientation administré par l'État. Afin d'améliorer les capacités à identifier et orienter les survivants de la traite, le Coordonnateur des projets a facilité la formation de 1 100 agents de police, prestataires de services sociaux et praticiens de santé. Des responsables de l'application des lois se sont rendus en Allemagne afin d'acquérir une expérience en matière de prévention et de poursuites concernant la traite des êtres humains, avant et pendant les manifestations sportives internationales de grande envergure. En outre, un certain nombre de publications ont été produites sur le thème de la lutte contre la traite.

Lutte contre la violence domestique. Le Coordonnateur des projets a dispensé une formation à plus de 350 praticiens de services sociaux et de services régionaux d'aide à la famille et à la jeunesse, ainsi qu'à des agents de police, sur la mise en œuvre d'un programme de mesures correctives destiné aux auteurs de violences domestiques.

Réforme du droit administratif. Le Coordonnateur des projets a contribué à améliorer les relations entre les citoyens et l'État, principalement en menant des activités de sensibilisation auprès des fonctionnaires ukrainiens et de la société civile du pays et en renforçant leur capacité à interagir efficacement entre eux. Il a dispensé une formation à plus de 200 fonctionnaires du Ministère de la justice et à plus de 100 représentants d'organisations de la société civile. Plus de 200 juges de tribunaux administratifs ont également été formés, afin de renforcer la qualité et la cohérence des décisions de justice et de garantir la protection des droits de l'homme.

Formation juridique. Le Coordonnateur des projets a continué de concourir à l'amélioration de la formation juridique en Ukraine, afin qu'elle soit à la hauteur des exigences internationales en matière d'enseignement supérieur, particulièrement en ce qui concerne la protection et le respect des droits de l'homme.

Appui législatif et judiciaire. En coopération avec le Parlement ukrainien, le Coordonnateur des projets a examiné 64 projets de loi, présenté des recommandations à ce sujet et contribué au renforcement des capacités des parlementaires et des juges, dans le but d'aligner la législation nationale sur les normes internationales et les engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE.

Suivi des conditions de détention. Le Coordonnateur des projets a continué de concourir à la mise au point de mécanismes nationaux de prévention (MNP) de la torture et des mauvais traitements. En 2010, il a concentré ses efforts sur le lancement d'opérations de prévention de la torture et des mauvais traitements dans les établissements de détention pour mineurs et fourni son appui à la mise en place de MNP au sein du système pénitentiaire du pays.

Justice constitutionnelle. Le Coordonnateur des projets a organisé des activités de sensibilisation au recours constitutionnel direct, qui doit être introduit en Ukraine, et apporté son soutien à des cyber-initiatives visant à renforcer la transparence de la Cour constitutionnelle.

Lutte contre la corruption. À la demande du Gouvernement ukrainien, le Coordonnateur des projets a apporté une assistance à la mise en œuvre de la réforme de la lutte contre la corruption adoptée en 2009, en dispensant une formation à 100 juges et fonctionnaires, en mettant au point une méthodologie nationale pour diagnostiquer la corruption au sein des institutions étatiques et en recommandant des améliorations du cadre juridique et du cadre de l'action publique.

Renforcement des pratiques démocratiques. Dans le cadre d'un projet pluriannuel financé par de nombreux donateurs (l'Union européenne, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence suédoise pour la coopération et le développement international (SIDA), Irish Aid et le Fonds du programme stratégique du Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth), le Coordonnateur des projets s'est employé à renforcer les processus électoraux, notamment par l'instauration d'un registre national des électeurs, et en apportant son concours à l'élaboration d'un code électoral unifié et au renforcement des capacités des fonctionnaires électoraux. Plus de 80 000 d'entre eux ont été formés avant l'élection présidentielle de janvier 2010. Un dispositif de classe mobile de formation a également été mis en place pour le personnel des organismes chargés de la mise à jour du Registre national des électeurs.

Le Coordonnateur des projets a concouru à la définition d'une ligne de base pour le cadre juridique, structurel et institutionnel existant en vue d'assurer la viabilité et le financement des organisations de la société civile en Ukraine, en identifiant des modèles pouvant être suivis dans ce domaine et en formulant des recommandations concrètes.

Bureau de Bakou

Chef du Bureau : **M. l'Ambassadeur Bilge Cankorel**

Budget : **2 789 900 €**

www.osce.org/baku

Le Bureau de Bakou a aidé l'Azerbaïdjan à remplir ses engagements en matière d'élections à l'occasion des élections législatives tenues en novembre et à mettre en œuvre le Code électoral. Le Bureau a également apporté son concours dans les domaines de la réforme de la sécurité et de la justice et promu les libertés fondamentales, ainsi que la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la sensibilisation à l'environnement, le développement économique régional, la lutte contre la traite des êtres humains et l'égalité entre les sexes.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Programme d'assistance à la police. Le Bureau a intégré de nouveaux éléments dans le programme de police de proximité, notamment des actions dans les établissements scolaires, la prise en compte des différences liées aux spécificités des sexes dans le contexte de la sécurité et l'appui à la mise en place en cours de groupes consultatifs locaux rendus obligatoires par décret présidentiel. La République autonome de Nakhchivan a également été admise au programme en 2010. En mai, le Bureau a organisé le premier atelier international sur la police de proximité, auquel plus de 50 fonctionnaires de Bakou ont participé. Le Bureau a également organisé une série d'ateliers police-médias, soutenu la formation à l'Académie de police et dispensé une formation sur la gestion des rassemblements publics aux agents de police à Nakhchivan et dans la ville de Ganja.

Programmes de lutte contre la traite des êtres humains. Les activités du Bureau ont notamment inclus des ateliers régionaux, la fourniture d'un appui important aux organisations non gouvernementales nationales, la coopération avec les organismes publics et la fourniture d'un appui à ces organismes, et une vaste coopération et coordination avec d'autres organisations internationales participant à la lutte contre la traite des êtres humains.

Activités antiterroristes. Le Bureau a apporté son appui au Gouvernement dans le cadre de la mise en place d'un centre national de données sur les bombes et de sa participation, de ce fait, au Groupe de travail du Centre international de données sur les bombes. Cet appui a consisté notamment en l'établissement de contacts spécifiques et approfondis avec un grand nombre d'organismes similaires d'autres États participants de l'OSCE. Le Bureau a également organisé la première Conférence nationale sur une approche globale de la cybersécurité, à laquelle ont participé des experts internationaux de plusieurs États participants de l'OSCE.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption. Le Bureau a entamé une nouvelle coopération avec le Service d'observation financière qui dépend de la Banque centrale de l'Azerbaïdjan, en organisant des sessions de formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Bureau a également cofinancé la participation d'acteurs de la société civile azerbaïdjanaise à une réunion régionale sur la lutte contre la corruption qui s'est tenue à Tbilissi.

Esprit d'entreprise. Le Bureau a achevé son programme de formation de quatre ans intitulé « Démarrez et améliorez votre entreprise », mené en coopération avec l'Organisation internationale du travail. Il a ouvert deux centres de consultation juridique (à Bakou et Sheki), qui fournissent une aide juridique à des dirigeants de petites et moyennes entreprises. Le Bureau a également organisé des séminaires de formation à l'intention d'étudiants sur le *Guide des bonnes pratiques de l'OSCE pour un climat favorable aux affaires et aux investissements* et des sessions de formation sur les nouvelles normes de comptabilité, à Ganja et Guba.

Sensibilisation aux problèmes d'environnement et participation à des projets dans ce domaine. Le Bureau a lancé sept nouveaux projets avec des organisations non gouvernementales dans le cadre du programme Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE), dans le but de mieux faire connaître les défis liés à l'environnement et à la sécurité. Ces projets ont porté sur des thèmes comme la gestion des déchets solides, les risques de glissements de terrain, les déchets dangereux, le changement climatique et l'exploitation minière. Ces projets ont été sélectionnés conjointement par le Bureau, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles et Statoil.

Dialogue sur la politique énergétique. Le Bureau a poursuivi son projet visant à sensibiliser les responsables politiques aux énergies renouvelables en Azerbaïdjan et organisé deux voyages d'études en Espagne et en Allemagne pour huit représentants des ministères et des organismes publics concernés. Le Bureau a également coopéré avec le Ministère des situations d'urgence en procédant à une évaluation du cadre juridique de la prévention des déversements d'hydrocarbures et des mesures à prendre en cas de déversement.

Activités liées à la dimension humaine

État de droit

Observation des procès. Le Bureau a publié son *Rapport sur l'observation des procès* pour 2009, qui porte sur des affaires civiles et pénales dans l'ensemble du pays. Le Bureau a examiné à intervalles réguliers les conclusions et recommandations contenues dans ce rapport avec le Ministère de la justice, le Conseil de la magistrature et l'appareil judiciaire, et a continué d'observer des procès en 2010.

Observation des conditions de détention. Le Bureau a poursuivi ses activités d'observation des conditions de détention dans tous les types de lieux de détention du pays. En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et le Parlement, le Bureau a également aidé le Bureau du Médiateur à renforcer son rôle de mécanisme national de prévention en Azerbaïdjan.

Assistance législative. Le Bureau a continué de contribuer à l'élaboration d'une nouvelle législation sur les droits des prévenus et des accusés et sur la justice pour mineurs. En outre, il a procédé à une évaluation des besoins du cadre juridique en matière de droits de propriété dans le contexte des efforts visant à rationaliser davantage la législation en la matière.

Consultations juridiques gratuites. Pour remédier au manque de ressources juridiques dans la région, le Bureau a ouvert quatre centres de ressources juridiques répartis dans tout le pays.

Ces centres dispensent également une formation à l'intention des professionnels du droit et fournissent des informations sur la primauté du droit.

Activités de formation. En coopération avec le Conseil de la magistrature, le Bureau du Procureur général et l'Association du barreau, le Bureau a organisé des activités de formation à l'intention de juges, d'avocats et de procureurs dans tout le pays, notamment dans la République autonome de Nakhchivan.

Conseils individuels en matière de droits de l'homme. Le Bureau a assisté des personnes qui souhaitent bénéficier de conseils sur les recours possibles en cas de violations de leurs droits individuels.

Démocratisation

Assistance électorale. Le Bureau a organisé trois tables rondes de haut niveau sur la liberté de réunion, l'administration des élections et le rôle des médias, avec la participation de représentants des partis au pouvoir et de l'opposition ainsi que du Gouvernement. Le Bureau a également organisé dans tout le pays de nombreux séminaires de formation à l'intention des électeurs, ainsi que des formations à l'intention des observateurs nationaux, afin de renforcer la participation civique, et il a par ailleurs contribué à fournir une assistance juridique aux candidats.

Liberté et développement des médias. En partenariat avec le Conseil azerbaïdjanais de la presse, le Bureau a fourni son appui à une expertise du Code déontologique de la presse, qui a finalement été adopté. Le Bureau a poursuivi ses activités relatives aux initiatives législatives visant à dépénaliser la diffamation, organisé des formations sur l'accès à l'information pour des attachés de presse du Gouvernement et des représentants des médias et procédé à une évaluation du cursus national d'études en journalisme. Le Bureau a également soutenu des activités de formation destinées à des chaînes de télévision régionales sur la production d'émissions-débats et de programmes d'information, ainsi que des formations à l'intention des jeunes de la région sur l'utilisation des médias sociaux à des fins de sensibilisation.

Égalité entre les sexes. À la suite des activités de sensibilisation menées au cours de l'année passée, le Parlement a adopté en juin la Loi sur la prévention de la violence domestique. Le Bureau a continué de promouvoir la pleine application de cette nouvelle loi. Il a également fourni son appui à une formation à l'exercice de responsabilités pour les femmes, qui visait principalement à les préparer à participer aux élections en qualité de candidates et d'observatrices.

Assistance parlementaire. Le Bureau a facilité un échange international de données d'expérience pour le personnel chargé des TI au Parlement concernant l'expansion de son site Internet pour y inclure une base de données législatives complète. L'accès en ligne aux lois adoptées ou en cours d'adoption devrait accroître considérablement la participation des citoyens au processus législatif.

Bureau d'Erevan

Chef du Bureau : **M. l'Ambassadeur Sergey Kapinos**

Budget approuvé : **2 788 900 €**

www.osce.org/yerevan

En 2010, le Bureau a fêté son dixième anniversaire et poursuivi sa coopération étroite avec le Gouvernement arménien en menant de nombreuses activités dans les trois dimensions. Le Bureau a continué de fournir un appui à la réforme de la police et à la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance. Il a également promu la Convention d'Aarhus et apporté une assistance au Gouvernement dans le cadre des initiatives prises par ce dernier en matière de réforme économique. Le Bureau s'est également employé à renforcer la capacité des institutions nationales dans leurs efforts pour lutter contre la traite des êtres humains et a continué de promouvoir les droits de l'homme dans tout le pays.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Appui à la réforme de la police. À l'appui de la stratégie de réforme menée par le Gouvernement, le Bureau a continué de promouvoir son modèle de police de proximité. Il a également mis au point un nouveau programme de formation de base de la police d'une durée de six mois et élaboré le cursus de formation permettant d'obtenir un diplôme de premier cycle.

Contrôle démocratique des forces armées. En coopération avec ses partenaires, le Bureau a organisé une série de tables rondes en vue d'élaborer un nouveau code disciplinaire pour les forces armées. Les travaux ont débouché sur un projet de code qui a été transmis au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE à des fins d'expertise. Le Bureau a également préparé un volume spécial consacré à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Cybersécurité. Le Bureau a organisé une conférence avec des experts des services de police locaux et des experts internationaux afin d'examiner les tendances mondiales et d'évaluer la gravité des menaces qui pèsent sur l'Arménie en matière de cybersécurité ainsi que les capacités dont elle dispose pour y faire face.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Renforcement de la concurrence économique. Le Bureau a apporté une assistance à la Commission d'État pour la protection de la concurrence économique en élaborant un système d'indicateurs pour mesurer le succès des politiques publiques visant à protéger la concurrence économique. Cette assistance contribuera à garantir des conditions de concurrence équitables propices au développement des entreprises sur les marchés locaux.

Lutte contre la corruption. Le Bureau a travaillé de concert avec des étudiants pour étudier les risques de corruption dans les établissements scolaires, les universités et les organes de police et formulé des recommandations pour les prévenir. Il a par ailleurs observé l'activité des études de notaires et s'est penché sur la corruption concernant l'enregistrement des véhicules à moteur. Le Bureau a contribué à l'élaboration d'un module de formation destiné aux fonctionnaires concernant l'intégrité et le comportement éthique. Il a également prêté son

concours à la production d'un documentaire sur les poursuites engagées contre des fonctionnaires de police accusés de corruption. Ce documentaire a été diffusé à la télévision nationale.

Appui à la Convention d'Aarhus. Le Bureau a fourni un soutien financier et dispensé une formation au personnel afin de faire passer de 13 à 15 le nombre de centres Aarhus. En coopération avec des collectivités locales, ces centres ont fourni un appui important aux populations locales et à des organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine de l'environnement.

Initiative pour l'Environnement et la Sécurité (ENVSEC). Le Bureau a apporté son appui à la composante nationale de l'ENVSE, notamment en conduisant un projet visant à réduire les risques posés par un site d'enfouissement de DDT. Dans le cadre du projet Actions civiques pour la sécurité environnementale (CASE), 15 petites subventions ont été accordées à des ONG pour mener des actions de sensibilisation, évaluer les menaces et promouvoir des normes environnementales auprès des entreprises.

Renforcement des capacités des institutions étatiques. Le Bureau a organisé un échange de données d'expérience avec le Parlement slovène à l'intention de sept administrateurs de l'Assemblée nationale. Il a également organisé trois stages d'une semaine sur l'aménagement urbain pour le personnel de la municipalité. Au total, 50 agents ont été formés à l'urbanisme, au développement économique et à la gestion financière.

Activités liées à la dimension humaine

Observation des lieux de détention. Le Bureau a fourni un appui aux activités menées par le Groupe d'observateurs chargés de la surveillance de la garde à vue et par le Groupe d'observateurs chargés de la surveillance des conditions. Ce dernier groupe a organisé un débat sur les moyens de réduire la population carcérale, lequel a donné lieu à un appel à l'amnistie lancé par la société civile. Le Bureau a également publié une brochure et des lignes directrices sur les droits des détenus et présenté un rapport sur la détention militaire destinés au grand public.

Soutien à l'institution du Médiateur. Le Bureau a contribué à la publication du Rapport annuel du Médiateur et du Rapport sur le Mécanisme national de prévention (MNP) mis en place pour les cas de torture. Il a organisé une visite d'études au Danemark pour le Médiateur et une visite d'étude en Slovénie pour deux experts du MNP. Lors de la Journée internationale des droits de l'homme, le Bureau a organisé, en coopération avec l'institution du Médiateur, un concert de musique rock contre la discrimination.

Le Bureau a contribué au renforcement des capacités de l'institution du Médiateur afin qu'il puisse défendre efficacement la protection des droits des minorités nationales, et apporté un appui financier et théorique à une évaluation des politiques publiques publiée par cette institution. Le Bureau a commandé à une ONG un rapport, rendu public, sur la tolérance religieuse.

Appui aux réformes de la justice pénale. Avec le BIDDH, le Bureau a organisé trois séminaires pour examiner les recommandations du rapport d'observation des procès publié par le BIDDH ainsi que les grandes lignes du projet de Code de procédure pénale. Un expert international a procédé à une évaluation des recueils de données sur les crimes collectés par

le Bureau du Procureur. Le Bureau a publié des commentaires concernant des décisions de la Cour de cassation et commandé une étude sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en lien avec l'Arménie. Les procédures actuelles en matière de protection des témoins ont été évaluées grâce à un suivi et à une analyse juridique.

Protection des droits des enfants et justice pour mineurs. Le Bureau et la Cour de cassation ont lancé un projet d'observation des procès concernant des mineurs. Le Bureau a également contribué à des activités éducatives et sociales visant à faciliter la réinsertion des jeunes délinquants, ainsi qu'à la production d'un documentaire illustrant le rôle du Bureau du Procureur général en matière de justice pour mineurs.

Égalité entre les sexes. Le Bureau a continué de fournir un appui à trois centres d'informations pour les femmes dans la région de Syunik, et a coparrainé le deuxième concours annuel de la meilleure couverture médiatique des questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Bureau a coprésidé le groupe thématique, qui vient d'être créé, sur les questions d'égalité entre les sexes.

Liberté des médias. En coopération avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, le Bureau a contribué aux examens juridiques du projet de loi sur la radio et la télédiffusion. Il a également organisé des débats publics avec la participation d'experts internationaux dans le but d'apporter une assistance à l'Arménie dans le cadre de sa transition vers la radio et la télédiffusion numérique. Le Bureau a fourni au Mécanisme d'autorégulation des médias des informations sur les bonnes pratiques appliquées par des conseils éditoriaux européens qui font autorité. Il a également apporté une assistance dans le cadre de l'introduction d'un nouveau module sur les médias dans le cursus universitaire.

Réforme électorale. Le Bureau, en coopération avec des experts du BIDDH, a pris part à un séminaire sur l'administration des élections. Il a également organisé un colloque international pour examiner le nouveau projet de code électoral.

Jeunesse. Le Bureau a contribué à une enquête réalisée auprès des étudiants sur la perception de la corruption dans les universités arméniennes. Il a également conduit une formation en ce qui concerne l'évaluation des besoins locaux, le bénévolat et la mise au point d'une stratégie pour le personnel rémunéré et bénévole travaillant dans des centres pour la jeunesse.

Gestion des migrations et lutte contre les trafics de migrants. Le Bureau, en coopération avec l'Organisation internationale du travail, a apporté son appui au Service public des migrations en élaborant des grandes lignes théoriques en matière de migration.

L'Unité Ressource et appui à la lutte contre les trafics, qui bénéficie d'un appui de l'OSCE, a poursuivi ses activités de renforcement des capacités du Ministère du travail et des affaires sociales, notamment ses capacités de mise en œuvre d'un mécanisme national de prise en charge des victimes de la traite des êtres humains.

Simulations de conférence de l'OSCE. Le Bureau a organisé cinq simulations de conférence de l'OSCE dans différentes régions d'Arménie. Près de 200 jeunes ont perfectionné leurs compétences en matière de communication, de négociation et de résolution de problèmes en travaillant sur des scénarios décrivant des situations théoriques liées à la traite des êtres humains, la migration, la liberté des médias, la gestion des déchets toxiques, l'égalité entre les sexes, la sécurité énergétique et l'instabilité politique.

Centre d'Achgabat

Directeur du centre : **M. l'Ambassadeur Arsim Zekolli**

Budget : **1 401 700 €**

www.osce.org/ashgabat

Le Centre a continué d'aider le Turkménistan à mettre en œuvre les engagements qu'il a contractés à l'égard de l'OSCE dans les trois dimensions. Les activités ont porté notamment sur des domaines tels que la réforme juridique et le développement des médias, le renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières, la fourniture d'un appui électoral, la promotion de normes en matière de droits de l'homme, l'aide au développement des liaisons de transport et la promotion d'une utilisation rationnelle des terres et des ressources hydriques.

Dimension politico-militaire

Formation de la police. Le Centre a facilité l'échange d'informations et de bonnes pratiques en ce qui concerne la formation de la police et la mise au point d'un cursus, en organisant un voyage d'études en Lituanie et une table ronde à l'intention de fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et de l'École de police du Turkménistan.

Appui au secteur des médias. Le Centre a continué d'apporter son soutien au département de journalisme international de l'Institut de relations internationales, en organisant une session de formation de suivi pour les étudiants qui avaient participé à la première formation en 2009. Une formation appliquée sur le terrain a également été organisée à l'intention du personnel technique et éditorial s'occupant des émissions d'information de la télévision publique. En outre, le Centre a fourni un appui à un séminaire sur la réglementation des médias, en coopération avec l'Ambassade du Royaume-Uni au Turkménistan.

Renforcement de la gestion et de la sécurité des frontières. En vue d'améliorer la sécurité des documents de voyage, le Centre a organisé des sessions de formation à l'intention d'agents de la force publique à Achgabat, Mary et Türkmenabat, et facilité la mise en place d'une base de données électronique pour les passeports dans un des départements du Service public des migrations et dans deux aéroports internationaux au Turkménistan. Il a également remis au Service public des migrations deux manuels comportant des informations détaillées sur les documents de voyage internationaux.

Promotion de la sécurité des stocks d'armes et de munitions. En coopération avec l'Agence de réduction des menaces du Département de la Défense des États-Unis d'Amérique, le Centre a organisé une session de formation à l'intention de 30 officiers de rang intermédiaire du Ministère de la défense afin de les sensibiliser aux normes internationales et aux bonnes pratiques en matière de stockage dans des conditions de sûreté des armes légères et de petit calibre et des munitions conventionnelles.

Lutte contre le trafic de drogue. Afin de renforcer la capacité des organismes chargés d'assurer la sécurité des frontières et de lutter contre le trafic de drogue, le Centre a organisé des sessions de formation à l'intention d'agents des douanes à Achgabat et Dashoguz, aussi

bien sur les techniques d'enquête et de détection que sur la protection des éléments de preuve. Afin de fournir un appui à la coopération transfrontière, le Centre a invité deux agents des douanes de l'Ouzbékistan à la session de formation qui s'est tenue à Dashoguz.

Le Centre a organisé une série de conférences sur la politique et les affaires internationales auxquelles étaient conviés des intervenants de premier plan, et il a invité l'ancien Président de l'Albanie, M. Rexhep Meidani, et M. l'Ambassadeur Markku Reimaa, qui a été le Chef de la mission spéciale de la Finlande auprès de la CSCE à Vienne. Pour marquer l'anniversaire de l'Acte final de Helsinki, le Centre a diffusé une traduction en turkmène de *Helsinki Catch*, le livre publié par M. Reimaa sur l'histoire de la CSCE.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Promotion du développement du transport routier et ferroviaire. En coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), le Centre a organisé un atelier interrégional sur les liaisons de transport Europe-Asie (EATL) dans la ville portuaire de Turkmenbachi.

Appui au secteur agricole. Le Centre a fourni son appui à la création du Centre de conseils sur la diversification de l'irrigation et des cultures (CIDAC) dans les locaux de l'école d'agro-industrie de l'Université agricole turkmène, à Türkmenabat. Le CIDAC sert de centre d'informations et de conseils pour les agriculteurs locaux, les étudiants et la faculté. Afin de promouvoir une gestion rationnelle des terres, le Centre a lancé un projet portant sur la protection contre les coulées de boue et la remise en culture des sols dégradés dans plusieurs villages de montagne de la région d'Ahal. Ce projet a consisté notamment à construire un barrage dans le lit de la coulée de boue dans le village de Garaul et à organiser deux événements de formation à l'environnement destinés aux jeunes.

Promotion d'instruments et de pratiques anti-corruption. En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Centre a organisé un atelier national sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et facilité la traduction et la publication en langue turkmène du *Guide technique de la Convention des Nations Unies contre la corruption*.

Appui à l'autonomisation économique des femmes en milieu rural. Le Centre a lancé un projet destiné aux femmes en milieu rural dans la province de Mary, avec comme priorité de leur permettre de générer un revenu alternatif. Ce projet comportait trois volets : dix ateliers d'information et de formation, la publication d'une brochure sur la gestion d'une maison d'hôte rurale et le développement de l'écotourisme dans la province de Mary.

Une conférence internationale de haut niveau sur le thème « Renforcer la coopération régionale en Asie centrale pour la promotion d'une énergie stable et fiable en Eurasie » a été organisée les 3 et 4 mai 2010 à Achgabat. La conférence, qui était accueillie à la fois par le Gouvernement du Turkménistan et le Centre d'Achgabat de l'OSCE, en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, a

réuni 85 participants de 26 États participants de l'OSCE et deux partenaires pour la coopération de l'OSCE.

Activités liées à la dimension humaine

Appui à la réforme juridique. Afin de promouvoir l'accès à la législation interne applicable, le Centre a mis en place une base de données dotée d'un moteur de recherche qui contient des instruments normatifs nationaux ayant fait l'objet d'une publication officielle et des traités internationaux. Le Centre a organisé à l'intention de députés et d'administrateurs parlementaires une série de trois stages sur les compétences nécessaires pour rédiger des textes législatifs, ainsi qu'une visite d'étude aux parlements du Luxembourg et de la Belgique. Le Centre a également diffusé les commentaires formulés par le BIDDH/OSCE sur la législation nationale en matière de liberté religieuse, de rassemblements publics et de traite des êtres humains.

Appui à l'administration de la justice. Un cours d'été de l'OSCE sur les normes internationales en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice pénale a été organisé à l'intention de juges et de personnels des autorités de police. Afin de promouvoir le rôle des centres nationaux de formation judiciaire, le Centre a organisé un séminaire sur la formation professionnelle initiale et continue des juges et des procureurs et une visite d'étude à l'Académie de Justice en Turquie.

Appui au processus électoral. Des membres de la Commission électorale centrale du Turkménistan ont pu étudier les bonnes pratiques et les méthodes modernes d'organisation d'élections au cours de visites d'étude menées dans trois États participants de l'OSCE. Le Centre a également apporté son appui à une équipe d'experts électoraux du BIDDH/OSCE qui avaient été invités par le Gouvernement à observer les élections des conseillers régionaux en décembre. En coopération avec le BIDDH, il a organisé une table ronde pour examiner les recommandations du BIDDH/OSCE concernant son analyse actuelle du cadre juridique électoral au Turkménistan.

Promotion des normes en matière de droits de l'homme. Le Centre a organisé des conférences sur les normes internationales en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice pénale à l'Université d'État turkmène et sur le droit international des droits de l'homme à l'Institut de relations internationales du Ministère des affaires étrangères. Conjointement avec le BIDDH/OSCE, le Centre a organisé une session de formation à l'école de police sur la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et une table ronde pour présenter le *Manuel sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du personnel des forces armées* à l'Institut militaire. Le Centre a également continué d'assurer un service de consultations juridiques dont ont bénéficié environ 200 personnes en 2010. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation des enfants aveugles, du matériel d'impression de manuels scolaires en Braille a été fourni à la Société turkmène des personnes sourdes et aveugles, avec un appui financier des Fonds caritatifs de l'OSCE.

Prévention de la traite des êtres humains. Le Centre a contribué à un échange de bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation de leur travail en organisant une conférence à l'intention de 45 représentants d'institutions étatiques, de la société civile, d'organisations internationales et d'ambassades. Le Centre a

également apporté un appui à la Société du Croissant-Rouge du Turkménistan en organisant des événements de formation dans tout le pays sur la prévention de la traite des êtres humains et la promotion d'une migration sûre.

Appui au système pénitentiaire. Afin de continuer de promouvoir une meilleure connaissance des droits des détenus, le Centre a organisé deux sessions de formation à l'école de police à l'intention des agents pénitentiaires, dont l'une portait principalement sur les droits des détenues. Le Centre a également préparé un projet de manuel sur les droits des détenus à l'intention des enseignants de l'école de police.

Violence domestique. Le Centre a aidé l'association publique Keik Okara à mettre en place un service d'assistance téléphonique pour les personnes confrontées à la violence domestique, et organisé des sessions de formation à l'intention des consultants de cette permanence téléphonique et du grand public. Avec l'appui du Centre, la Société du Croissant-Rouge du Turkménistan a également organisé des activités de formation pour mieux sensibiliser les populations au HIV/sida, aux maladies sexuellement transmissibles et à la violence domestique dans quatre régions du Turkménistan.

Centre d'Astana

Chef du Centre : **M. l'Ambassadeur Alexandre Keltchewsky**

Budget : **2 188 200 €**

www.osce.org/astana

L'OSCE a reçu une attention considérable au Kazakhstan durant l'année de sa présidence de l'Organisation, ce qui a eu pour effet d'appeler davantage l'attention sur certains des plus grands défis auxquels l'Asie centrale est confrontée. En partenariat avec des agences gouvernementales, des représentants de la société civile, des institutions de l'OSCE et des organisations internationales, le Centre d'Astana s'est occupé d'une vaste gamme de questions, notamment la réforme politique, la gestion des frontières et de l'eau, le transport et le transit, la criminalité organisée, la migration de la main-d'œuvre, la bonne gouvernance, les libertés politiques, la réforme judiciaire, les droits de l'homme et la réforme des services chargés de faire respecter la loi. Les activités du Centre ont été menées en suivant des approches transdimensionnelles et pluridisciplinaires et, chaque fois que c'était pertinent et possible, dans une perspective régionale.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Réformes politiques. Le Centre a continué de s'employer à promouvoir la participation la plus large possible des fonctionnaires locaux et nationaux, des partis politiques et des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) aux débats sur la réforme politique.

Programmes et actions de sensibilisation en faveur des jeunes. Le Centre a mené de nombreuses activités de sensibilisation dans des établissements d'enseignement et dans d'autres lieux à travers tout le pays. Les activités du Réseau régional de la jeunesse d'Asie centrale ont réuni cette année quelque 40 jeunes cadres pour étudier des questions relatives à

la sécurité régionale. Le Centre a également concouru à la traduction vers le kazakh de documents clés de l'OSCE et les a diffusés auprès d'un large groupe représentatif du public.

Soutien à la police démocratique. Le Centre s'est associé à une ONG locale pour dispenser, dans tout le pays, plus d'une dizaine de cours de formation de formateurs dans le cadre d'un projet visant à intégrer une composante relative aux droits de l'homme dans la formation de la police. Le Centre a également aidé à organiser, à Astana, un atelier régional sur la lutte contre la criminalité organisée.

Sécurité des frontières. En coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires, le Centre a organisé à la frontière méridionale du Kazakhstan avec le Kirghizistan un séminaire de formation à l'intention des douaniers et des membres des services d'inspection aux frontières des deux pays. Le Centre a aussi facilité la participation de gardes frontière du Kazakhstan à des activités de formation menées à l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières.

Coopération militaire. Comme les années précédentes, le Centre s'est associé au Ministère de la défense pour accueillir deux événements régionaux à l'échelle de l'Asie centrale : l'un, sur les mesures de confiance et de sécurité, et l'autre, sur la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. Le Centre a aussi soutenu des activités ayant trait au Document de Vienne 1999 comme les visites d'inspection effectuées par des militaires dans plusieurs pays européens et la participation du Ministère de la défense à l'Échange global d'informations militaires de l'OSCE.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières. À la suite de la signature, en 2009, d'un mémorandum d'accord avec l'antenne kazakhe du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, le Centre a contribué à raviver l'intérêt de la communauté internationale pour les défis environnementaux et socioéconomiques que pose cette région, une priorité de la Présidence. Il a aussi aidé le pays hôte à progresser sensiblement dans la réalisation de son programme national de gestion des ressources en eau.

Transport et transit. Aider le Kazakhstan dans le cadre de sa Présidence du dix-huitième Forum économique et environnemental (FEE) de l'OSCE a occupé une place importante dans les efforts du Centre visant à promouvoir la bonne gouvernance et la coopération régionale, en coordination avec ses partenaires nationaux et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Le Séminaire régional sur la promotion de l'intégrité dans les services douaniers et les services des frontières en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, qui était organisé dans le prolongement du dix-huitième FEE, a constitué un événement marquant à cet égard.

Migration de main-d'œuvre. Les activités menées dans ce domaine étaient axées essentiellement sur l'identification et la coordination de solutions pratiques aux problèmes que pose la migration de main-d'œuvre au niveau régional. Dans ce contexte, le séminaire sur le genre et la migration de main-d'œuvre organisé par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et le Centre en partenariat avec le Ministère du travail et de la protection sociale et plusieurs organisations internationales a constitué un événement régional important.

Environnement et développement durable. Le Centre a poursuivi sa coopération avec le Ministère de la protection de l'environnement pour remédier aux problèmes environnementaux à l'échelon national et avec le Centre régional d'Asie centrale pour l'environnement (CAREC) pour ce qui est des préoccupations régionales.

Environnement économique transparent et efficace. En coopération avec d'autres organisations internationales, le Centre a organisé une série d'ateliers à l'intention des entrepreneurs locaux sur le nouveau code des douanes/la nouvelle union douanière entre la Biélorussie, le Kazakhstan et la Russie. Il a également redoublé d'efforts pour encourager les industries extractives à faire preuve de plus de transparence et une participation accrue de la société civile. En outre, le Centre s'est vu accorder le statut d'observateur auprès de la Commission nationale de l'Initiative de transparence des industries extractives.

Activités liées à la dimension humaine

État de droit. Le Centre a poursuivi ses efforts visant à encourager l'adoption de normes d'équité des procès, l'accès égal à la justice et la réforme de la justice pénale. Il a coopéré étroitement avec toutes les parties prenantes et a répondu également à de nombreuses demandes des autorités gouvernementales souhaitant bénéficier d'avis spécialisés et d'un soutien dans le domaine de la réforme juridique. Par exemple, le Centre a organisé, en coopération avec le Bureau du Procureur général, des séminaires de formation, qui ont permis à des procureurs d'acquérir des compétences pratiques dans le domaine des procès avec jury, et apporté son concours à un projet analytique visant à explorer les alternatives à la détention.

Droits de l'homme et démocratisation. En partenariat avec l'Institut danois des droits de l'homme, le Centre a lancé un projet à long terme visant à renforcer le cadre législatif de l'Institution du Médiateur et ses capacités. Il a aussi facilité le dialogue sur la liberté de réunion dans le cadre d'un projet d'observation mené dans plusieurs régions, ainsi qu'une conférence.

Lutte contre la traite des êtres humains et la violence domestique. Le Centre a coopéré avec des organismes chargés de l'application de la loi, d'autres organismes publics et des ONG dans le cadre d'activités visant à améliorer leur compréhension des questions de protection et leurs compétences en matière d'identification des victimes. Il a également aidé les organismes publics à mettre en œuvre la nouvelle législation relative à l'égalité des sexes et à la violence domestique en facilitant le dialogue avec la société civile et en organisant des activités de formation ciblées.

Développement des médias. Le Centre a continué de contribuer au perfectionnement professionnel des journalistes au travers de programmes de formation. Plusieurs activités visaient à améliorer la coopération des médias avec les ONG et les institutions publiques ; d'autres projets ont donné lieu à des débats sur la liberté et le développement d'Internet. Le Centre a également suivi de près la situation en ce qui concerne la liberté d'expression et a eu des contacts fréquents avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias et les autorités de l'État.

Centre de Bichkek

Chef du Centre : **M. l'Ambassadeur Andrew Tesoriere**

Budget : **7 092 300 €**

www.osce.org/bishkek

L'année 2010 a été riche en événements avec le renversement du Président Bakiev en avril, la violence interethnique au sud du Kirghizistan en juin, un référendum sur une nouvelle constitution en juillet et des élections législatives anticipées en octobre. À l'issue de la tourmente du mois d'avril, l'OSCE, les Nations Unies et l'Union européenne ont constitué rapidement un groupe tripartite pour coordonner la réponse internationale et aider à résoudre ces problèmes. Le Centre de l'OSCE à Bichkek a joué un rôle central dans la coordination des activités sur le terrain. En juillet, le Centre a bénéficié d'un financement supplémentaire et pour imprévus de l'OSCE afin d'aider à soutenir les mesures de stabilisation d'urgence. Tous les programmes en cours ont été adaptés aux nouvelles circonstances.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Alerte précoce et prévention des conflits. Le Centre a fourni un flux constant de rapports d'alerte précoce et d'analyses aux États participants et partenaires internationaux, se concentrant en particulier sur l'observation des zones de conflit potentiel. Face à la violence qui a sévi dans le sud du Kirghizistan en juin, le Centre a intensifié ses activités de gestion des conflits. Il a cherché également à promouvoir la tolérance et à renforcer la capacité des médiateurs locaux. Le Centre a mobilisé avec succès le système de médiation établi pour la première fois en mars 2010 dans le district de Suzak afin de faire face à la violence qui avait sévi dans la ville de Jalalabad en juin. Ces efforts ont aidé à atténuer l'impact de la violence.

Développement des institutions politiques. Face à l'instabilité politique consécutive au soulèvement d'avril, le Centre a soutenu la coopération des partis politiques sur les questions législatives, les relations publiques et le processus électoral. Il a contribué à la négociation et à la signature d'un code de conduite entre les partis politiques contestant les élections législatives d'octobre. Le Centre a aussi apporté son soutien à la création de sites web d'éducation des électeurs, encourageant un choix éclairé entre les 29 partis et a aussi soutenu les débats télévisés en direct, assurant aux partis un temps d'antenne égal. Le Centre a également contribué à renforcer les compétences des femmes et le leadership des jeunes et à accroître leur participation politique. Collectivement, ces activités ont permis de soutenir le résultat pacifique et positif du référendum constitutionnel et des élections législatives.

Questions relatives aux médias. Afin de rouvrir des lignes de communication et d'élargir l'accès à l'information à la suite de l'instabilité, le Centre a organisé des activités de renforcement des capacités pour les journalistes et les porte-paroles du Gouvernement, en accordant une attention particulière à ceux du sud du Kirghizistan. Le Centre a également continué à promouvoir des médias libres et responsables, en axant son attention sur la sécurité des journalistes, la législation et la transition d'un système de radiodiffusion étatique à un système de radiodiffusion public.

Action contre le terrorisme. Le Centre s'est attaché à aider le Kirghizistan à renforcer la sécurité de son infrastructure énergétique vitale contre les attaques terroristes, à soutenir les activités de renforcement des capacités et à encourager la coopération entre les organismes publics concernés. Le Centre a continué à promouvoir le concept de partenariat public-privé

dans la lutte contre le terrorisme et dans l'amélioration de la sécurité des documents de voyage. Grâce à une série d'activités de formation et de tables rondes, le Centre a assuré la promotion des normes internationales de lutte contre le cyber-terrorisme, de prévention de l'extrémisme religieux et d'une radicalisation dans les institutions religieuses, les établissements éducatifs et le système pénitentiaire ainsi que la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

Sécurité et gestion des frontières. Le Centre s'est employé à améliorer le dialogue transfrontière et à prévenir les conflits dans les zones frontalières en instaurant et renforçant les mécanismes locaux de prévention des conflits. Il a continué à soutenir les efforts des services douaniers au Kirghizistan et en Afghanistan en dispensant une formation durable via le centre de formation des douaniers de Bichkek. Une coordination régulière des donateurs a été établie. Le Centre a aussi lancé un programme de formation des troupes en poste aux frontières dans les trois provinces méridionales en mettant l'accent sur la prévention des conflits.

Réforme de la police. Le Centre a continué à soutenir les initiatives prises dans les domaines de la police de proximité, de la formation des agents de police, de la prévention de la délinquance juvénile, des relations entre la police et la communauté et de l'intégration de la dimension du genre. En octobre, une conférence internationale sur le rôle des femmes membres de la police dans la société démocratique a abouti à la création de l'association des femmes membres de la police du Kirghizistan. En réponse aux événements d'avril et de juin, le Centre a soutenu activement l'initiative du pays hôte visant à établir des patrouilles civiles qui ont joué un rôle important en aidant la police locale à maintenir l'ordre public.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Au lendemain des événements d'avril et de juin, le Centre a recentré ses efforts, se concentrant sur les activités visant à apaiser les tensions et à atténuer le conflit dans le sud du Kirghizistan.

Questions économiques. Le Centre a jeté les bases d'un renforcement de la gouvernance et attribué des fonds pour l'utilisation de ressources dans les domaines de l'eau et de la terre. Des études initiales ont été conduites pour mesurer l'impact des programmes futurs. Une étude visait aussi à évaluer les échanges transfrontaliers à petite échelle. Le Centre a continué à soutenir les politiques de migration de main-d'œuvre et promu l'élaboration d'une loi sur les agences d'emploi privées. Le Centre a également apporté son soutien aux recherches menées par des experts indépendants pour aider le Ministère de la migration de main-d'œuvre à formuler une politique durable sur les envois de fonds. Le Centre s'est employé à améliorer l'accessibilité aux informations sur les investissements en accueillant des manifestations publiques pour les jeunes entrepreneurs et en soutenant des catalogues et sites web sur les investissements.

Bonne gouvernance. Le Centre a facilité la participation d'une organisation non gouvernementale au suivi de la direction d'État chargée de la reconstruction de zones touchées au cours de la violence du mois de juin. Il a également soutenu la mise en place de permanences téléphoniques afin de lutter contre la corruption à l'aéroport de Bichkek et dans d'autres lieux. De plus, le Centre a appuyé la publication d'un manuel à l'intention des collectivités locales et organisé une formation afin de permettre aux participants de mieux comprendre leurs responsabilités. Il a aussi facilité les auditions publiques sur les budgets des

collectivités locales. Pour accroître la sensibilisation des jeunes aux efforts de lutte contre la corruption dans le sud du pays, le Centre a contribué à mettre en place des groupes d'initiatives de jeunes, en offrant un forum de discussions sur la manière dont les jeunes peuvent lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance.

Questions environnementales. Le Centre a favorisé l'inclusion de la sécurité environnementale et du développement durable dans les programmes nationaux des écoles secondaires et contribué à établir des normes en matière d'éducation. Il a continué à promouvoir le développement social et économique dans trois villages où est extrait l'uranium et également soutenu l'intervention d'une équipe mobile d'intervention en cas de crise du Ministère chargé des situations d'urgence dans le sud. Il a également aidé les agriculteurs locaux à améliorer les systèmes d'irrigation, ce qui a permis de prévenir des conflits intercommunautaires au sujet de l'eau.

Académie de l'OSCE

Désormais dans sa huitième année d'existence, l'Académie de l'OSCE a décerné un diplôme à 20 étudiants en sciences politiques et inscrit 21 étudiants des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan. Elle a poursuivi ses programmes de formation axés cette année sur le journalisme et les droits de l'homme. En septembre, l'Académie a tenu son troisième Forum pour les experts de la sécurité, au cours duquel les participants d'Asie centrale, l'Asie de l'Est et du Sud-Est, d'Europe et des États-Unis ont analysé et examiné la dynamique des questions clés de sécurité et des questions fonctionnelles. Le réseau d'élèves de l'Académie a aussi accueilli sa première réunion en septembre, avec 60 diplômés sur les 140 participants au cours. En octobre, l'Académie, en coopération avec la Section de la presse et de l'information, a accueilli un séminaire pour célébrer le 20ème anniversaire de la Charte de Paris et près de vingt-ans d'indépendance des États d'Asie centrale.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme institutionnelle et juridique. Le Centre a largement contribué à l'élaboration d'un projet de constitution amorcée après les événements d'avril 2010. La Constitution visait à introduire un régime parlementaire conforme aux engagements de l'OSCE. Le Centre a coordonné les efforts de la communauté internationale en élaborant et communiquant des avis juridiques sur le projet de constitution et favorisé des discussions publiques à l'échelon du pays sur les amendements proposés. Pour aider la République kirghize à se préparer au référendum constitutionnel du 27 juin et aux élections législatives du 10 octobre, le Centre a lancé des initiatives de formation des électeurs, notamment par des messages d'intérêt public à la radio ou à la télévision, des débats, des campagnes d'information et des publications sur les élections. Il a également facilité la formation de représentants électoraux et d'autres fonctionnaires de l'État, et organisé des élections dans les établissements pénitentiaires et une observation nationale indépendante.

Réforme pénale. Le Centre a soutenu la formation du personnel pénitentiaire dans le cadre de ses efforts visant à adapter les pratiques aux normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme. Il s'est également attaché à renforcer la gestion des établissements pénitentiaires, à renforcer la capacité des défenseurs locaux des droits de l'homme qui surveillent les établissements pénitentiaires et améliorer les conditions de

détention et le traitement réservé aux détenus, en particulier ceux qui sont condamnés à perpétuité. Le Centre dispense régulièrement des conseils sur le maintien de la sécurité dans les établissements pénitentiaires, notamment durant les périodes de conflit.

Promotion de l'adhésion aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Le Centre a encouragé la formation des juges, des procureurs, du personnel de police et des tribunaux à l'application des textes législatifs nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a contribué au renforcement des capacités des ONG locales à traiter avec efficacité des violations des droits de l'homme, à faciliter le suivi des procès et s'est employé à améliorer le traitement des détenus. Ce dernier élément revêt une importance particulière après les événements d'avril et de juin. Le Centre a soutenu les autorités centrales et municipales pour établir un mécanisme efficace de conseils juridiques et de protection gratuits garantis par l'État pour les groupes vulnérables.

Promotion de l'égalité entre les sexes et lutte contre la traite des êtres humains. Le Centre a continué à mener des campagnes de sensibilisation sur la parité des sexes et à promouvoir la participation des femmes au Gouvernement, en particulier dans le contexte des élections législatives du 10 octobre. Le Centre a également contribué à promouvoir le droit des femmes dans le processus de renforcement de la paix, de prévention des conflits et de relèvement après un conflit. D'autres efforts ont été entrepris pour soutenir les campagnes de sensibilisation à la violence domestique, au mariage par enlèvement et à la traite des êtres humains, en particulier parmi les jeunes. Le Centre a favorisé le développement et l'examen de la législation et de la coordination nationales en matière de lutte contre la traite parmi la société civile, les services répressifs et les autorités locales dans le sud du Kirghizistan.

Bureau au Tadjikistan

Chef du Bureau : **M. l'Ambassadeur Ivar Vikki**

Budget : **5 926 200 €**

www.osce.org/tajikistan

Progressant vers une approche globale de la sécurité incorporant les trois dimensions, le Bureau a mis l'accent sur la sécurité et la gestion des frontières, qui vont des activités menées au sein de l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières au déminage près de la frontière entre la Tadjikistan et l'Afghanistan, sur une action pratique visant à relever les défis économiques et environnementaux et sur la promotion et la protection des droits de l'homme.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Dialogue politique. En coopération avec le Conseil public du Tadjikistan, le Bureau a apporté son soutien au Club du partenariat social, invitant la société civile et les représentants du Gouvernement à participer aux discussions sur des questions sociétales importantes telles que la sécurité énergétique, la sécurité de l'information et la migration de la main-d'œuvre. Le Bureau a aussi accueilli des discussions mensuelles sur des questions d'actualité politique pour les représentants de partis politiques et de la société civile dans ses quatre bureaux extérieurs. De plus, le Bureau a facilité la participation des observateurs parlementaires lors des missions d'observation électorale au Royaume-Uni et aux États-Unis pour renforcer

l'engagement du Parlement tadjik nouvellement élu avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Sécurité des frontières. La stratégie nationale de gestion des frontières élaborée avec le soutien du Bureau a été adoptée par le Gouvernement. Le Bureau a aussi conduit une formation sur les patrouilles des troupes frontalières et les techniques de recherche pour les douaniers et fourni l'équipement nécessaire aux deux groupes. En coopération avec les académies nationales sur la question des frontières et des services de répression, le Bureau a élaboré des programmes de formation et conduit un atelier pour les officiers tadjiks et afghans sur la coopération frontalière entre services de gardes frontière.

Soutien à la réforme de la police et à la lutte contre le terrorisme. Le Bureau, en coopération avec le Ministère de l'intérieur, a élaboré un mémorandum d'accord établissant des principes pour la réforme de la police et a également introduit des stratégies de changement de gestion et développer les compétences organisationnelles des fonctionnaires affectés aux postes de direction des services de police. En coopération avec l'agence de lutte contre la drogue, le Bureau a continué sa campagne nationale contre les drogues illicites, axée sur les jeunes en particulier. Le Bureau a aussi mené des recherches sur l'extrémisme violent et la radicalisation comme moyens de développer des stratégies de réponse efficaces qui protègent les droits de l'homme et assurent la liberté de croyance.

Lancée en mai 2009, l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières a conduit 11 séminaires ainsi que son premier cours à l'intention de son personnel, formant au total 257 membres de rang intermédiaire et élevé des agences de frontières, de douanes et de lutte contre la drogue de 19 États participants de l'OSCE et de l'Afghanistan. Un cours intensif d'un mois a permis aux participants une formation cohérente sur la gestion des frontières et la sécurité globale dans les trois dimensions de l'OSCE. L'École des cadres est aidée et conseillée par un comité consultatif et un consortium d'instituts de formation nationaux qui fournissent l'expertise et les ressources.

Armes légères et de petit calibre et munitions conventionnelles. Pour améliorer plus avant la sécurité et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre et des munitions conventionnelles, le Bureau a soutenu la capacité de formation nationale et contribué à l'établissement d'un centre pour les situations d'urgence et autres incidents.

Mesures de confiance et de sécurité. Le Bureau a soutenu les efforts du gouvernement à s'acquitter de ses engagements au titre du Document de Vienne 1999 par des initiatives de renforcement des capacités au Centre de vérification tadjike, améliorant son échange d'informations en cours par le réseau d'échange d'informations de l'OSCE. De plus, le Bureau a soutenu la participation de spécialistes du Ministère de la défense et du Ministère des affaires étrangères dans les réunions de sécurité de l'OSCE ainsi que de la formation.

Déminage. Le Bureau a continué à aider le service national de déminage du Ministère de la défense à réaliser des opérations de déminage près de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. Neuf champs de mines étaient situés, marqués et localisés dans la base de données des champs de mines transfrontières créée par l'OSCE. Pour promouvoir l'établissement d'un cadre régional de coopération sur le déminage, le Bureau et son

partenaire, le Fonds international d'affectation, ont conduit, notamment, un atelier technique régional sur les mécanismes de coopération.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Échanges transfrontaliers. Le Bureau, par ses trois centres de promotion des échanges transfrontaliers, a apporté son soutien aux entrepreneurs locaux engagés dans les échanges avec les pays voisins, touchant plus de 940 bénéficiaires. De plus, les fonctionnaires du pays hôte ont acquis des bonnes pratiques de gestion des zones économiques franches, permettant d'attirer environ 14,5 millions d'euros dans les investissements privés dans la zone économique franche de Sughd. Des responsables ont également été initiés au concept des partenariats public-privé pour moderniser les opérations commerciales aux postes frontière.

Sécurité énergétique. Le Bureau a facilité la création d'un groupe interministériel sur le développement de petites centrales hydroélectriques afin de créer un cadre réglementaire approprié visant à attirer les investisseurs privés nationaux et étrangers.

Encouragement au développement d'entreprises. Le Bureau a fourni des orientations pratiques sur la mise en place de coopératives de services dans les zones rurales et dispensé aux travailleurs migrants rentrant chez eux une formation sur la manière de lancer leur propre entreprise.

Gestion de l'eau. Le Bureau a formé des responsables des secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture aux mesures de confiance et de sécurité et conduit une étude sur les meilleures pratiques de gestion de l'eau pour les membres du groupe de travail interministériel kirghize/tadjik sur la gestion de l'eau. Le Bureau a aussi renforcé la coopération avec la branche tadjike du Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral.

Politiques et campagnes de sensibilisation en matière d'environnement. Le Bureau a soutenu la recherche sur le changement climatique au Tadjikistan et aidé un groupe de travail à rédiger des règles sur les déchets pour les ampoules à faible consommation d'énergie. Il a aussi conseillé les responsables et représentants d'entreprises sur les outils politiques qui associent le développement des affaires à la protection environnementale. Pour promouvoir la sensibilisation à l'environnement, le Bureau a continué à apporter son soutien aux Centres Aarhus et aux activités de jeunes qui complètent l'éducation à l'environnement dans les écoles.

Bonne gouvernance. En 2010, le Bureau a commencé à travailler sur des activités politiques de lutte contre la corruption en offrant des consultations sur les meilleures pratiques aux hauts responsables politiques des pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement.

Activités liées à la dimension humaine

Droits de l'homme et état de droit. Le Bureau a continué à soutenir le développement institutionnel du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme. Il a soutenu un dialogue national et régional entre le gouvernement et la société civile sur les questions de détention, d'accès à la justice, de liberté de religion et de peine capitale. Le Bureau a aussi favorisé l'engagement de nombreuses agences sur l'amélioration de l'éducation aux droits de l'homme.

Démocratisation des médias. Afin d'améliorer l'accès du consommateur à l'information, le Bureau a aidé la presse écrite à établir une coopérative de distribution et fourni une formation pour accroître l'orientation des lecteurs de politique éditoriale. Il a aussi facilité le dialogue entre le gouvernement et la société civile sur les défis légaux de programmation posés par la transition vers la diffusion numérique. Ayant précédemment assisté à l'établissement d'un organe d'autoréglementation des médias, le Bureau a fourni une aide supplémentaire à sa mise en œuvre et son accès régional.

Élections. Pour promouvoir l'éducation des électeurs avant les élections législatives de février 2010, le Bureau a produit des spots télévisés et radios touchant plus de 18 000 électeurs dans le cadre d'actions d'informations au niveau local, il a soutenu les médias écrits avec du matériel pédagogique et organisé des camps de jeunes pour discuter des processus politiques.

Lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau et le Ministère des affaires étrangères ont lancé le dialogue trimestriel sur la traite des êtres humains en convoquant des responsables gouvernementaux de haut niveau, des organisations de la société civile et des acteurs internationaux pour discuter des questions de traite, notamment le Plan d'action national. Le Bureau a également aidé l'Académie de police à mettre au point un cours interactif sur les techniques d'investigation en matière de lutte contre la traite qui figurent désormais dans le programme.

Parité des sexes. Le Bureau a soutenu le Ministère de l'intérieur en formant des unités de police spécialisées à reconnaître les cas de violences nationales et à y faire face, en fournissant des équipements et en facilitant la coopération avec les centres de crise locaux gérés par les organisations de la société civile. Le Bureau a aussi formé les fonctionnaires à une budgétisation soucieuse de la parité des sexes et a aidé à élaborer des plans d'action communautaires pour promouvoir l'éducation des filles.

Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

Coordonnateur des projets : **M. l'Ambassadeur Istvan Venczel**

Budget : **1 868 300 €**

www.osce.org/tashkent

Le Coordonnateur des projets en Ouzbékistan a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre des projets et encourager la participation des représentants ouzbeks et de la société civile aux réunions de l'OSCE et aux activités liées aux projets dans les trois dimensions.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Reforme de la police. Avec l'Académie de police, le Coordonnateur des projets a soutenu le renforcement des capacités du personnel des services répressifs, mettant l'accent sur la lutte contre le terrorisme, la formation à la gestion et les nouvelles méthodes d'enquête criminelle.

Lutte contre l'impact du trafic de drogues. Le Coordonnateur des projets a organisé une formation et publié des manuels et des boîtes à outils sur le traitement de la toxicomanie pour

le personnel du Centre national de contrôle des drogues et les travailleurs sociaux et médicaux.

Passeports biométriques. En coordination avec l'Unité d'action de l'OSCE contre le terrorisme, le Coordonnateur des projets a informé les partenaires locaux des avantages et des exigences techniques liés à la participation à l'Organisation de l'aviation civile internationale/Annuaire de clefs public. Le Coordonnateur des projets a aussi apporté un soutien technique et dispensé une formation afin d'assurer des performances durables dans les centres de collecte des données.

Développement des médias. Le Coordonnateur des projets, en coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, a organisé un cours de formation à l'utilisation des caméras pour les jeunes journalistes et les représentants régionaux de l'Association nationale des médias électroniques.

Développement de la société civile. Le Coordonnateur des projets a organisé un certain nombre de cours de formation pour contribuer à renforcer la capacité des organisations sociopolitiques et a soutenu l'organisation de réunions publiques sur les systèmes législatifs et multipartites.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Bonne gouvernance. Le Coordonnateur des projets a continué à soutenir les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des structures terroristes. Il a coordonné le développement de logiciels visant à détecter les transactions suspectes qui seront utilisés dans tout le secteur bancaire. Les responsables nationaux de l'application des mesures de lutte contre le blanchiment ont bénéficié d'une formation sur le cadre juridique international de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le microfinancement et les recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux, la troisième directive de la Commission européenne et d'autres structures connexes. Le Coordonnateur des projets a aussi contribué à établir des contacts de travail visant à faciliter l'adhésion de l'Ouzbékistan au Groupe Egmont en 2011.

Promotion de l'esprit d'entreprise. Le Coordonnateur des projets a organisé une série de séminaires de formation et de tables rondes dans différentes régions à l'intention de juges, avocats, entrepreneurs et autres parties intéressées. Ces activités visaient à promouvoir l'arbitrage – plutôt que le litige – comme moyen plus rapide et économique de règlement des différends. Le Coordonnateur des projets a soutenu la rédaction du commentaire de la deuxième partie du Code civil.

Reforme de la législation. Pour accroître la transparence du processus décisionnel, le Coordonnateur des projets a lancé un projet en coopération avec le Ministère de la justice, de l'économie et des finances pour élaborer une méthode afin de mesurer la qualité de la réglementation et d'évaluer l'impact des projets d'actes juridiques sur le développement économique.

Promotion de l'agriculture et du développement rural. En coopération avec l'Association des agriculteurs et le Ministère de l'agriculture et de la gestion des eaux, le Coordonnateur des projets a continué à travailler par son réseau régional de centres de développement agricole. Le Coordonnateur des projets a dispensé des cours de formation sur l'agriculture

durable, en mettant un accent particulier sur l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture irriguée. En coopération avec le Centre MASHAV de coopération internationale (Israël), le Coordonnateur des projets a aussi organisé une formation à l'intention des formateurs sur les questions de désertification et sur les nouvelles technologies dans le secteur de l'agriculture.

Surveillance des menaces pour l'environnement. Le Coordonnateur des projets a soutenu l'élaboration d'une méthodologie et de deux missions sur le terrain par des spécialistes afin de surveiller l'écoulement superficiel de l'eau et les sédiments profonds le long des territoires transfrontières du bassin de la Syr-Daria. Les conclusions ont servi à établir une base de données qui sera partagée par des spécialistes de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan, et à formuler des recommandations sur la manière de réparer les dommages environnementaux.

Promotion du transport eurasien. En novembre, le Coordonnateur des projets, en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Ministère des relations économiques extérieures, des investissements et du commerce, a organisé la cinquième Réunion du Groupe d'experts dans le cadre du projet relatif aux liaisons de transport Europe-Asie à Tachkent. Les participants ont discuté des points forts, des points faibles, des possibilités et des menaces concernant les principaux itinéraires eurasiens de transport terrestre et convenu de données à recueillir et à traiter pour identifier les itinéraires terrestres et les classer par ordre de priorité.

Activités liées à la dimension humaine

Appui au médiateur. Le Coordonnateur des projets a continué d'apporter son concours au médiateur en installant le logiciel de la base de données sur les plaintes dans le bureau central et en organisant une formation spéciale sur son utilisation. Le Coordonnateur des projets a aussi publié une nouvelle version du manuel *World Ombudsmen* et organisé un voyage d'études en Hongrie et au Portugal.

Promotion des droits de l'homme. Le Coordonnateur des projets a continué à promouvoir les principes relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit parmi les organes judiciaires et les juges en organisant des ateliers régionaux et a soutenu la mise en place d'un laboratoire scientifique et pratique sur le droit international au Centre de recherche relevant de la Cour suprême. Il a aussi participé aux activités de renforcement des capacités en organisant un cours de formation sur le respect des droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires de police et en imprimant des manuels connexes.

Lutte contre la traite des êtres humains. Le Coordonnateur des projets a mis en œuvre des ateliers à l'intention des agents des services répressifs, des douanes et des juges, et organisé une formation aux techniques d'investigation à l'intention des fonctionnaires de police. Il a soutenu les efforts visant à accroître la capacité professionnelle des avocats de la défense, à promouvoir une protection adéquate des victimes et à garantir l'accès à des recours effectifs. Un atelier international sur la protection des droits des victimes de la traite des êtres humains a permis aux experts de mettre leurs données d'expérience en commun, d'identifier les défis à relever et de trouver des solutions.

Appui au département de théorie et pratique des droits de l'homme de l'Académie de police. Le Coordonnateur des projets a lancé un projet sur deux ans visant à renforcer la capacité du département de théorie et pratique des droits de l'homme de l'Académie de police

en apportant un soutien technique, en diffusant des publications et en assurant une formation à l'intention des formateurs.

Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a continué d'apporter son concours pour la mise en œuvre de l'Accord bilatéral conclu en 1994 entre les gouvernements letton et russe sur les garanties sociales pour les militaires à la retraite de la Fédération de Russie et leurs familles résidant en Lettonie. D'après les données les plus récentes disponibles, 14 285 personnes bénéficient d'une pension financée par le budget fédéral de la Fédération de Russie, soit 8 035 personnes de moins que lors de la conclusion de l'Accord le 30 avril 1994.

Activités et développements

Aucune réunion officielle de la commission en 2010. Aucune plainte individuelle n'a été portée à l'attention de la Commission par les militaires à la retraite en 2010. Par ailleurs, les parties russe et lettone recensent toujours les procédures qui permettraient de faire figurer des personnes supplémentaires sur la liste des militaires à la retraite remplissant les conditions requises. Le Représentant a déjà fourni quelques idées sur la composition possible d'une liste ajustée. Différentes opinions concernant l'application de dispositions particulières de l'Accord sont toujours examinées au niveau national et ont empêché les parties lettone et russe de convenir de discussions officielles sur la question en 2010. Il est toutefois prévu de parvenir l'année prochaine à une compréhension commune des principes de base qui doivent déterminer la composition de la liste des militaires à la retraite.

Représentant de l'OSCE : **Helmut Napiontek**

Budget : **9 300 €**

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), principale institution de l'Organisation s'occupant des questions relatives à la dimension humaine, a organisé des événements et des activités pour promouvoir la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE dans les domaines de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme, ainsi que de la tolérance et de la non-discrimination. Le Bureau a suivi 21 élections en 2010 et continué d'apporter son concours aux États participants pour faire en sorte que leur législation nationale soit conforme à leurs engagements à l'égard de l'Organisation.

Suivi de la mise en œuvre

Les élections sont restées au premier plan des préoccupations du BIDDH en 2010 et le Bureau a continué d'élargir la portée de son assistance aux États participants pour la conduite d'élections en conformité avec les engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE. Les observateurs pour les missions d'observation électorale ont été recrutés dans 51 États participants.

Après les violents affrontements d'avril au Kirghizistan, le BIDDH a envoyé des missions sur place pour observer deux scrutins essentiels dans le pays : le référendum constitutionnel, en juin, et les élections législatives, en octobre. Le Conseil permanent a également demandé au BIDDH de déployer une équipe d'appui pour les élections législatives en Afghanistan.

Continuant d'intensifier ses activités de suivi des processus électoraux, le Bureau a effectué des visites en Arménie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Géorgie, au Kirghizistan, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Moldavie, au Monténégro, en Norvège, en Roumanie, au Tadjikistan et en Ukraine.

Le Bureau a continué d'affiner et d'améliorer sa méthodologie d'observation des élections en publiant, en 2010, la sixième édition de son *Manuel d'observation des élections*. Il a également publié un rapport basé sur l'observation des procès tenus à la suite des violences postélectorales qui ont éclaté en Arménie en 2008. La publication de ce rapport a été suivie de plusieurs tables rondes avec les autorités judiciaires arméniennes au cours desquelles des propositions concrètes ont été formulées pour remédier aux lacunes recensées.

Sur fond d'intolérance croissante à l'égard des Roms dans plusieurs États participants, le Bureau a suivi de près les événements de l'été 2010 et a maintenu des contacts avec le Gouvernement français au sujet des préoccupations soulevées par le démantèlement des camps illicites de Roms et l'offre à ces derniers d'une aide financière pour les inciter à retourner dans leur pays d'origine.

Le BIDDH a également publié en 2010 un rapport sur une visite d'évaluation effectuée en Hongrie après que des attaques contre des Roms en 2008 et début 2009 aient provoqué plusieurs morts. Un débat-table ronde sur les conclusions et les recommandations du rapport a été organisé conjointement avec le Gouvernement hongrois le 23 novembre à Budapest.

Activités électorales du BIDDH en 2010

Pays	Type d'élections	Dates	Type de mission
Croatie	Présidentielles, second tour	11 janvier	Observation restreinte
Ukraine	Présidentielles	17 janvier et 7 février	Observation
Tadjikistan	Législatives	28 février	Observation
Hongrie	Législatives	11 avril	Évaluation
Autriche	Présidentielles	25 avril	Évaluation
Royaume-Uni	Générales	6 mai	Évaluation
Géorgie	Locales	30 mai	Observation
Pays-Bas	Législatives anticipées	9 juin	Évaluation
Slovaquie	Législatives	12 juin	Évaluation
Kirghizistan	Référendum constitutionnel	27 juin	Observation
Moldavie	Référendum constitutionnel	5 septembre	Équipe d'experts électoraux
Afghanistan	Législatives	18 septembre	Équipe d'appui pour les élections
Lettonie	Législatives	2 octobre	Observation restreinte
Bosnie-Herzégovine	Générales	3 octobre	Observation
Kirghizistan	Législatives	10 octobre	Observation
Ukraine	Locales	31 octobre	Équipe d'experts électoraux
États-Unis	De mi-mandat, au Congrès	2 novembre	Évaluation
Azerbaïdjan	Législatives	7 novembre	Observation
Moldavie	Législatives anticipées	28 novembre	Évaluation
Turkménistan	Locales	5 décembre	Équipe d'experts électoraux
Biélorussie	Présidentielles	19 décembre	Observation

Activités liées à la dimension humaine

Au cours de la période qui a précédé le Sommet de l'OSCE de 2010 à Astana, le Bureau a joué un rôle important en organisant et en accueillant la première partie de la Conférence d'examen, qui s'est déroulée à Varsovie du 30 septembre au 8 octobre. Plusieurs centaines de participants – représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations intergouvernementales et des médias – ont examiné les progrès accomplis par les États participants dans la mise en œuvre de leurs engagements relatifs à la dimension humaine.

Le BIDDH a apporté son concours à la Présidence pour l'organisation de la Conférence de haut niveau de l'OSCE sur la tolérance et la non-discrimination, qui a eu lieu à Astana en juin. Un forum de la société civile organisé en préalable à la Conférence a réuni 200 participants.

Le BIDDH a également aidé la Présidence à organiser, à Vienne, deux réunions supplémentaires sur la dimension humaine. La réunion de mai était axée sur les défis et les meilleures pratiques pour améliorer la participation des femmes à la vie politique et publique et l'équilibre entre les sexes dans ce domaine, tandis que la réunion de décembre a eu pour thème la liberté de religion ou de conviction.

Le Bureau a aussi accueilli, en mai, un séminaire sur la dimension humaine, qui a porté essentiellement sur le renforcement de l'indépendance judiciaire.

Appui à la mise en œuvre

Le projet Justice pour les crimes de guerre, une initiative de renforcement des capacités dotée d'un budget de 4 millions d'euros, a démarré en mai. Ce projet apporte un soutien aux institutions juridiques et judiciaires s'occupant des procès nationaux pour crimes de guerre en Europe du Sud-Est en leur faisant bénéficier du savoir-faire et des pratiques du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Mené en partenariat avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et les opérations de terrain de l'OSCE dans la région, le projet a été conçu pour répondre aux besoins des acteurs locaux et remédier aux lacunes au niveau des capacités qu'ils avaient relevées au cours de la première phase du projet.

Sur la base de plusieurs études par pays et consultations d'experts, le BIDDH, en coopération avec l'Institut Max Planck, a publié les Recommandations de Kiev sur l'indépendance judiciaire en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale, dans lesquelles sont énumérées des bonnes pratiques clés en matière d'administration judiciaire et de sélection et de responsabilité des magistrats, aux fins de leur mise en œuvre par les États participants.

Poursuivant ses efforts de lutte contre les crimes de haine, le Bureau a organisé des séminaires de formation à l'intention de la Mission de l'OSCE au Kosovo et de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, ainsi que du personnel de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE concernées, le BIDDH a organisé un séminaire sur les crimes de haine à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux et de représentants d'ONG en Moldavie et en Serbie et, à la demande de la Commission européenne, il a dispensé une formation en la matière à des officiers de police en Géorgie. Le BIDDH a aussi concouru à la formation de la police en Pologne et en Bosnie-Herzégovine.

En réponse à la Décision MC.DEC/9/09/Corr.1, le BIDDH a organisé deux réunions d'experts, respectivement en mars et en mai, sur le lien potentiel entre l'utilisation d'Internet et les crimes de haine. Des représentants de gouvernements, des principales sociétés de médias électroniques et de la société civile ont participé à ces réunions.

Le guide du BIDDH intitulé *Hate Crime Laws: A Practical Guide* a servi de fil conducteur à une table ronde tenue à Moscou et des exposés sur la question ont été faits à l'intention de

représentants de la société civile à Londres, La Haye, Istanbul, Moscou, Berlin et Copenhague.

Dans le domaine de la migration, le Bureau a effectué des travaux de recherche visant à aider l'Ukraine et le Kazakhstan à satisfaire aux engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE en matière d'intégration et de participation civique des migrants. Le Bureau a participé à l'élaboration du manuel intitulé *Gender and Labour Migration: A Trainer's Manual* et l'a utilisé pour un certain nombre d'activités de formation. Il a également prêté son concours aux autorités kirghizes pour réformer les registres de résidence et civil du pays dans l'optique d'accroître la liberté de mouvement et de faciliter la collecte de données pour les listes d'électeurs.

Le BIDDH a fourni des avis juridiques et des compétences techniques en soutien aux institutions nationales des droits de l'homme et coopéré étroitement avec ces organismes, notamment en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.

Durant l'année, en coopération avec d'autres organisations internationales et les opérations de terrain de l'OSCE, le Bureau a organisé des ateliers de formation consacrés à la lutte contre le terrorisme et à la protection des droits de l'homme à l'intention de responsables de l'application des lois au Turkménistan et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que pour l'École des cadres pour la gestion des frontières, au Tadjikistan.

Dans le domaine de la liberté de réunion, le Bureau a coopéré avec le Conseil de l'Europe et des experts locaux pour dispenser une formation à des défenseurs locaux des droits de l'homme en Géorgie afin de les préparer à observer les futurs rassemblements et à en rendre compte.

Un atelier de renforcement des capacités organisé à l'intention des opérations de terrain de l'OSCE a permis d'encore améliorer la qualité de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme dispensées par l'OSCE, tandis qu'un autre atelier international – le premier du genre – a exploré l'importance de l'élaboration de normes en matière d'éducation aux droits de l'homme dans le but d'améliorer la situation en pratique. Ces deux ateliers ont eu lieu à Istanbul en septembre. Le Bureau a également contribué au développement des ressources en matière d'éducation aux droits de l'homme et de participation civique à l'usage de la Biélorussie et pour adaptation à d'autres contextes nationaux.

Le BIDDH a continué de travailler avec les pouvoirs publics et la société civile dans toute la région de l'OSCE pour veiller à ce que les réponses à la traite des êtres humains soient fondées sur le respect des droits de l'homme en permettant aux victimes de la traite d'avoir accès à la justice et en renforçant les capacités des acteurs de la justice pénale.

L'élaboration par le BIDDH de matériels didactiques par pays pour l'Autriche et la Hongrie afin d'y contrer l'antisémitisme a porté à 16 le nombre d'États participants dans lesquels le Bureau soutient des séminaires de ce genre pour la formation d'enseignants. En s'inspirant des lignes directrices existantes en matière d'antisémitisme, le BIDDH a continué de s'employer en 2010, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Conseil de l'Europe, à élaborer des lignes directrices pour lutter contre l'intolérance à l'égard des musulmans.

À la demande de la Commission fédérale suisse contre le racisme, le BIDDH a organisé, en octobre, une table ronde à l'intention des organisations musulmanes de Suisse afin de discuter de la création d'un organisme de coordination pour les musulmans.

Pour donner suite à la Décision MC.DEC/8/08/Corr.1, dans laquelle l'importance et les bienfaits d'une éducation précoce des enfants roms et sintis sont soulignés, le BIDDH a publié, en décembre, un rapport sur leur fréquentation scolaire et leur participation établi sur la base des réponses des États participants et de la société civile à un questionnaire élaboré par le Bureau.

La constitution, par le Conseil de l'Europe, le BIDDH, l'UNESCO, l'UNICEF, la Commission européenne, le Fonds pour l'éducation des Roms et l'Association internationale Step by Step, d'une équipe spéciale chargée de trouver des solutions aux problèmes auxquels se heurtent les Roms et les Sintis dans ce domaine a représenté un développement important en 2010.

Le BIDDH s'est aussi associé à l'Unité pour les questions stratégiques de police du Secrétariat de l'OSCE pour publier et lancer un manuel comportant des exemples de bonnes pratiques pour le renforcement de la confiance et de la compréhension entre la police et les communautés de Roms et de Sintis.

Appui législatif

Durant l'année, le Bureau a commenté des projets de loi concernant la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté d'information et la liberté de religion, ainsi que des lois sur les crimes de haine, les élections, les partis politiques l'égalité entre les sexes, la violence domestique, la traite des êtres humains, les politiques de lutte contre la discrimination, l'indépendance judiciaire, les affaires pénales et des amendements constitutionnels. Bon nombre de ces avis ont été suivis de consultations sur place pour discuter des recommandations et partager les données d'expérience de toute la région de l'OSCE.

Les activités d'appui législatif menées par le Bureau ont également inclus la révision et la publication, en partenariat avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, des *Guidelines on Freedom of Assembly* (Lignes directrices sur la liberté de réunion), ainsi que la rédaction et l'adoption des *Guidelines on Political Party Regulations* (Lignes directrices sur la réglementation des partis politiques).

Un autre élément central des activités du BIDDH dans le domaine de l'appui législatif consiste en l'évaluation des systèmes législatifs, notamment la façon dont les lois sont préparées, examinées, adoptées et contrôlées. Le Bureau a procédé à une évaluation approfondie du système législatif moldave en 2010 et des évaluations préliminaires sont en cours de planification pour l'Albanie, l'Arménie et la Serbie.

Directeur : M. l'**Ambassadeur Janez Lenarčič**

Budget : **15 986 800 €**

www.osce.org/odihr

Haut Commissaire pour les minorités nationales

L'institution du Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) a été créée en 1992 pour déceler – et s'efforcer d'éliminer rapidement – les tensions ethniques qui pourraient menacer la paix, la stabilité ou les relations amicales à l'intérieur des États participants de l'OSCE ou entre eux.

En 2010, le Haut Commissaire a continué de s'employer à remédier aux tensions ethniques inter et intra-étatiques, examinant la situation des minorités dans de nombreux États participants et les conseillant sur les moyens d'améliorer la législation nationale relative aux minorités et les relations interethniques en général. Le Haut Commissaire a également apporté son concours à un certain nombre de pays dans le cadre de leur dialogue bilatéral sur des questions relatives aux minorités nationales et a continué de promouvoir les Recommandations de Bolzano/Bozen sur les minorités nationales dans les relations interétatiques.

Estonie et Lettonie. Le Haut Commissaire a poursuivi son action en Estonie et en Lettonie en procédant notamment à un examen de la législation linguistique proposée en Estonie et de la Loi relative aux médias électroniques en Lettonie pour en évaluer les incidences pour les minorités nationales. Le HCMN a détaché un conseiller auprès du BIDDH pour sa Mission d'observation restreinte des élections législatives tenues en Lettonie en octobre. Après le scrutin, le Haut Commissaire a réitéré sa préoccupation au sujet du nombre encore élevé de non-citoyens en Lettonie et a invité instamment le gouvernement récemment élu à adopter une approche constructive des questions linguistiques et de citoyenneté.

Ex-République yougoslave de Macédoine. Lors de sa visite à Skopje, en octobre, le Haut Commissaire a félicité les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour leur adoption de la Stratégie d'éducation intégrée. Cette stratégie constitue un cadre politique détaillé dont la mise en œuvre facilitera la compréhension mutuelle entre les communautés et permettra de renforcer la stabilité dans le pays. Le Haut Commissaire a également discuté des modalités de la fourniture aux autorités des compétences techniques et des conseils nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre la réforme sur le long terme envisagée dans cette stratégie dans des domaines tels que l'acquisition des langues, le programme des cours et les manuels, la formation des enseignants et la gouvernance des établissements scolaires.

Fédération de Russie. Le Haut Commissaire s'est rendu en Ossétie du Nord en novembre. Il s'y est entretenu, dans une école multilingue, avec des représentants des services responsables de l'éducation et a réaffirmé qu'il était disposé à soutenir les efforts déployés par la Russie dans le domaine de l'éducation multilingue et interculturelle.

Géorgie. Le Haut Commissaire s'est rendu en Géorgie en février, mars et novembre 2010. En février, il était en Abkhazie et, en novembre, en Ossétie du Sud. Au cours de ces déplacements, le Haut Commissaire a visité des camps de personnes déplacées et s'est entretenu de la question de leur retour avec les autorités compétentes. Il a évalué la situation des diverses communautés en Abkhazie et en Ossétie du Sud, en particulier pour ce qui est des Géorgiens de souche dans les districts de Gali et d'Akhalgori. À Soukhoumi et Tskhinvali, il a exprimé sa préoccupation à propos des droits à l'éducation et linguistiques, de

la « passeportisation » obligatoire, du risque d'expulsion, de la conscription forcée et des restrictions à la liberté de mouvement. Il a exhorté les autorités de fait à Soukhoumi et Tskhinvali à ne pas soumettre la communauté géorgienne encore présente dans les districts de Gali et d'Akhalgori à des pressions supplémentaires, car cela risquerait d'accroître les tensions et d'aggraver la situation humanitaire sur le terrain.

Le Haut Commissaire a continué de s'impliquer dans le processus de rapatriement des Meskhètes et il souligné la nécessité de remédier à ce problème en temps voulu et de manière globale et stratégique. Il a aidé le Gouvernement géorgien à mettre en place un cadre interinstitutionnel et à élaborer une stratégie à long terme pour le rapatriement et la réintégration des Meskhètes. Il a par ailleurs continué de s'entretenir avec le Gouvernement géorgien de la mise en œuvre de sa politique relative aux minorités nationales, de prévention des conflits et de diverses activités d'intégration, en particulier dans les districts de Samtskhe-Javakheti et de Kvemo-Kartli.

Kirghizistan. Le Haut Commissaire s'est rendu au Kirghizistan à deux reprises à la suite de l'insurrection d'avril 2010 et trois autres fois après les violences qui y ont éclaté en juin. Il a estimé que la situation était particulièrement grave et en a informé les États participants en plusieurs occasions. Devant le Conseil permanent, le 6 mai, il s'est déclaré préoccupé par le fait que les relations interethniques risquaient de se détériorer encore davantage. Conformément à son mandat, le Haut Commissaire a déclenché une alerte précoce le 12 juin et demandé instamment aux États participants de prendre des mesures immédiates pour éviter de nouvelles violences dans le sud du Kirghizistan, en particulier à Och et Djalalabad.

Au cours de ses visites ultérieures, le Haut Commissaire a invité instamment les nouvelles autorités à prendre des mesures tangibles pour rétablir l'ordre dans le sud, assurer la protection des personnes appartenant à la minorité ouzbèke, éviter les actes d'intimidation et de harcèlement à leur encontre et engager un dialogue avec les dirigeants de leur communauté. Il a redit sa préoccupation à cet égard dans sa déclaration au Conseil permanent, le 18 novembre : « En dépit d'améliorations notables sur les plans humanitaire et de la reconstruction, la situation de sécurité et des droits de l'homme dans le sud du Kirghizistan demeure explosive. [...] Le Gouvernement devrait exprimer clairement son intention et prendre des mesures visibles pour rétablir l'ordre, faire cesser la discrimination contre les minorités nationales à court terme et élaborer et appliquer des politiques très complètes d'intégration des minorités nationales dans une perspective à moyen et à plus long terme. » (HCNM.GAL/5/10/Rev.1)

Afin de remédier aux causes sous-jacentes des événements de juin, le Haut Commissaire a continué de travailler avec les nouvelles autorités kirghizes à l'élaboration de leur concept national pour les relations interethniques et l'intégration des minorités nationales. Il a également abordé avec elles la question de la mise en œuvre d'une éducation multilingue et multiculturelle dans les difficiles circonstances actuelles.

Moldavie. Au cours de sa visite dans le pays en février, le Haut Commissaire a eu un échange de vues avec des représentants du nouveau Gouvernement moldave sur la question de l'intégration des minorités nationales. Sur la base d'un accord conclu pendant cette visite, il a facilité l'envoi en Moldavie d'experts internationaux, qui ont aidé les autorités à élaborer un programme d'intégration.

Le Haut Commissaire a aussi abordé la question de la politique linguistique de la Moldavie, en particulier la réglementation linguistique dans le domaine du cinéma. Peu après sa visite, il a fourni une évaluation d'un projet d'amendement à la Loi sur le cinéma.

Enfin, le Haut Commissaire s'est aussi penché sur des questions liées à l'éducation en Transnistrie, notamment les droits des enfants moldaves souhaitant étudier dans leur langue maternelle en utilisant l'alphabet latin. Les discussions ont également porté sur les moyens de favoriser l'éducation interculturelle et l'éducation à la tolérance dans la région.

Serbie. Lors de ses visites sur place en mars et en octobre, le Haut Commissaire a mis l'accent sur la question de l'accès des minorités nationales à l'enseignement supérieur. Il s'est entretenu de la suite à donner à une étude de faisabilité commandée par le Gouvernement serbe pour évaluer la viabilité d'établissements d'enseignement supérieur multiethniques dans les municipalités de Bujanovac et de Presevo. Au cours de sa visite à Bujanovac, en octobre, le Haut Commissaire s'est félicité de l'annonce par le Gouvernement de sa décision d'y ouvrir une faculté d'économie en 2011 et s'est engagé à apporter un soutien durable à l'enseignement supérieur multilingue, qui contribuera en définitive à améliorer l'intégration de la minorité albanaise en Serbie.

Ayant fourni une analyse juridique du projet de loi sur les conseils des minorités nationales l'année dernière, le Haut Commissaire a suivi l'élection, la mise en place et les activités de ces conseils en insistant sur l'importance de leur rôle pour défendre les intérêts des minorités.

Le Haut Commissaire a continué de se concentrer sur les questions d'éducation au **Kosovo**¹ dans le prolongement des efforts déployés pour assurer l'accès des enfants gorani à l'éducation dans la municipalité de Dragash/Dragas. Il a également lancé des initiatives spécifiques visant à favoriser la compréhension entre les communautés ethniques, notamment la rédaction d'un manuel d'éducation civique et interculturelle, qui s'appuie sur la pédagogie interactive pour encourager le respect et l'appréciation de la diversité.

Slovaquie-Hongrie. Le Haut Commissaire a poursuivi son engagement en Slovaquie et en Hongrie en se concentrant sur les questions de double citoyenneté ainsi que de l'usage de la langue de l'État et des langues des minorités en Slovaquie. Il a aidé les autorités slovaques dans leurs efforts visant à trouver le juste équilibre entre la promotion de l'utilisation et de la connaissance de la langue de l'État et la protection des droits linguistiques des minorités nationales.

La Loi slovaque sur la langue de l'État a subi plusieurs amendements. Le Haut Commissaire a pris part à l'ensemble du processus et s'est déclaré satisfait du niveau de coopération avec les autorités à Bratislava. Dans son analyse, il a conclu qu'il était légitime de renforcer la langue de l'État, pour autant que les mesures prises pour atteindre cet objectif ne restreignaient pas indûment les droits linguistiques des minorités nationales et ne limitaient pas les libertés et les droits fondamentaux comme la liberté d'expression. En même temps, il a recommandé aux autorités slovaques de procéder aussi à un examen de la législation relative aux langues des minorités pour s'assurer qu'elle est compatible avec la Loi sur la langue de l'État telle qu'elle a été modifiée.

1 *Toutes les références aux institutions/dirigeants du Kosovo désignent les institutions provisoires d'auto-administration.*

Ukraine. En septembre, le Haut Commissaire s'est rendu en Ukraine. Il a consacré une bonne partie du temps passé sur place à la situation en Crimée, notamment au problème de longue date de la saisie illégale de terres, de la réservation de terres pour la construction prévue de la mosquée centrale à Simferopol et, en particulier, de la nécessité d'un cadre juridique réglementant les droits des anciens déportés. En préalable à sa visite, le Haut Commissaire avait transmis aux autorités son évaluation du projet de loi le plus récent sur le rétablissement des droits des personnes déportées pour des motifs ethniques, qui était positive dans l'ensemble.

Le Haut Commissaire a également engagé un dialogue avec les autorités ukrainiennes au sujet de la législation linguistique. Après sa visite, il leur a fait parvenir son évaluation d'un projet de loi controversé sur les langues soumis par des membres de la majorité parlementaire.

Questions thématiques

Recommandations du HCMN

En 2010, le Haut Commissaire a accueilli des tables rondes régionales – à Vienne, Londres et La Haye et couvrant respectivement l'Europe centrale et orientale, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, ainsi que la région de la mer Noire – ayant pour thème la mise en œuvre des Recommandations de Bolzano/Bozen sur les minorités nationales dans les relations interétatiques. Le but de ces tables rondes était de mettre davantage en lumière les bonnes pratiques, de traiter de questions contestées et d'examiner comment les Recommandations pouvaient être appliquées et mises en œuvre dans des contextes régionaux spécifiques.

Éducation des personnes appartenant aux minorités nationales

L'éducation a été et continue d'être une priorité des hauts commissaires de l'OSCE pour les minorités nationales qui se sont succédés à ce poste. La Réunion supplémentaire de 2010 sur la dimension humaine, qui a été accueillie par le HCMN à Vienne (22 et 23 juillet) avec le soutien organisationnel du BIDDH, était entièrement consacrée à l'éducation des personnes appartenant aux minorités nationales. Elle a traité de la nécessité de combiner l'enseignement de la langue minoritaire et dans cette langue et l'enseignement dans la langue de l'État et de la tendance accrue à une ségrégation de l'enseignement dans de nombreux États de l'OSCE.

Législation linguistique

Le HCMN a évalué plusieurs nouvelles lois linguistiques et amendements à la législation linguistique existante dans divers États participants de l'OSCE. Si l'intention justifiable d'une telle législation est presque toujours de renforcer la langue de l'État en promouvant son utilisation dans la vie publique, le HCMN s'efforce pour sa part de trouver le juste équilibre entre intégration des minorités nationales par la promotion de la langue de l'État et respect de la diversité linguistique. D'après son expérience, la meilleure façon de renforcer la langue de l'État dans l'enseignement, les médias et la vie publique et culturelle consiste à adopter une approche positive, car les mesures négatives visant à restreindre l'utilisation des langues des minorités ou à imposer des contraintes à ceux et celles qui les parlent sont susceptibles d'être contre-productives et d'accroître les tensions entre les différents groupes, en particulier si une approche punitive est suivie.

Roms et Sintis

Au cours de ses visites de pays, le Haut Commissaire a continué de faire part de ses préoccupations au sujet de la situation des communautés de Roms et de Sintis, en particulier eu égard à la non-discrimination et au droit à la liberté de mouvement à l'intérieur de l'Union européenne. Il a mis en chantier un projet au Kosovo destiné à sensibiliser davantage aux droits, aux besoins et aux intérêts des communautés de Roms, d'Ashkalis et d'Égyptiens dans l'environnement de l'apprentissage scolaire, sur la base d'une approche au niveau local visant à encourager la participation des enseignants, des directeurs d'école, des organisations de la société civile et des parents issus de ces communautés. L'évaluation intitulée *Recent Migration of Roma in Europe*, effectuée conjointement avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe en 2008, a fait l'objet d'une nouvelle publication afin de faire porter l'attention sur les recommandations concrètes formulées dans le rapport à l'intention des États participants.

Haut Commissaire : **M. Knut Vollebaek**

Budget : **3 317 500 €**

www.osce.org/hcnm

Représentante pour la liberté des médias

La Représentante pour la liberté des médias, Dunja Mijatović, originaire de Bosnie-Herzégovine, a pris ses fonctions le 11 mars 2010. Troisième personne à occuper ce poste à l'OSCE, cette spécialiste de la législation et de la régulation des médias a pour responsabilité de suivre les questions relatives à la liberté des médias, agissant en tant que gardienne du respect intégral des principes et engagements de l'OSCE relatifs à la liberté d'expression et aux médias libres, et est chargée de prendre des mesures d'intervention rapide en cas de non-respect grave de ces principes et engagements par les États participants.

Observation et intervention

La Représentante a concentré ses efforts sur l'intervention rapide en cas de non-respect grave par les États participants des principes et des engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de l'OSCE. Lorsque des problèmes liés à l'obstruction des activités des médias ou à des conditions de travail défavorables pour les journalistes se sont posés, la Représentante a cherché à nouer un contact direct avec l'État participant et les autres parties concernées, évalué les faits et contribué à résoudre la situation.

La Représentante a rempli une fonction d'alerte précoce et a coopéré étroitement avec les États participants, le Conseil permanent, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut Commissaire pour les minorités nationales et, le cas échéant, d'autres entités de l'OSCE, ainsi qu'avec des associations nationales et internationales de médias.

Dunja Mijatović, Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias

Dunja Mijatović, l'une des fondatrices de l'Agence de réglementation des communications de Bosnie-Herzégovine, en 1998, a aidé à mettre en place un cadre juridique et politique pour les médias dans cette complexe société d'après-guerre. Elle a également contribué à la création d'un conseil de la presse surveillé par la profession elle-même et du premier service d'assistance téléphonique pour les médias libres en Europe du Sud-Est.

Mme Mijatović a été nommée en 2007 Présidente de la Plate-forme européenne des autorités de régulation, le plus important réseau de régulateurs des médias au monde. Elle a occupé ces fonctions jusqu'à sa nomination au poste de Représentante.

De 2005 à 2007, Mme Mijatović a présidé le Groupe de spécialistes du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression et d'information en temps de crise. Dans ces fonctions, elle a contribué à faire adopter par le Conseil des Ministres une déclaration sur la protection et la promotion du journalisme d'investigation. Elle a aussi joué un rôle clé dans l'élaboration de lignes directrices sur la protection de la liberté d'expression et d'information en temps de crise.

Mme Mijatović a beaucoup écrit sur le thème dit des « nouveaux médias ». Elle a également été consultante pour des projets liés à la régulation des médias et aux nouvelles technologies en Europe et au Moyen-Orient.

Elle a fait ses études à l'Université de Sarajevo, à l'Université de Bologne et à la London School of Economics.

Mme Mijatović a d'emblée exhorté les États participants à améliorer la situation pour les journalistes et tous ceux qui souhaitent exprimer leur opinion.

Marchant dans les pas de ses prédécesseurs Miklós Haraszti et Freimut Duve, Mme Mijatović a adopté une stratégie diversifiée d'intervention rapide dans toute la région de l'OSCE en ayant déjà apporté son soutien aux journalistes et aux défenseurs de la liberté de parole dans la moitié des 56 États participants au cours des neuf premiers mois qui ont suivi sa prise de fonctions. Elle est notamment intervenue pour prendre la défense de blogueurs incarcérés et plaider en faveur de journaux indépendants qui sont la cible de procès en diffamation intentés par des organismes et des responsables gouvernementaux.

Dans ses interventions au nom des médias, la Représentante a recouru à un éventail de moyens allant de la diplomatie silencieuse au niveau des ambassadeurs et des ministres à l'expression publique de préoccupations par la voie de communiqués de presse et de discours lorsque des journalistes sont attaqués physiquement ou incarcérés sans fondement.

Principaux défis

Consciente de l'ampleur et de la variété des défis auxquels son Bureau est confronté, la Représentante a pris diverses mesures destinées à accroître la capacité de ses services à renforcer la liberté des médias et la liberté d'expression dans toute la région de l'OSCE.

Violence à l'égard des médias. Alors que, cette année, deux journalistes ont été assassinés, qu'un autre a disparu et est supposé mort et que des dizaines d'entre eux ont été battus, harcelés et intimidés, la Représentante a dénoncé vigoureusement ces violences en demandant instamment que les responsables gouvernementaux à tous les niveaux agissent afin de créer des conditions dans lesquelles les journalistes peuvent faire leur travail sans craindre de représailles. La Représentante a porté ce message dans toutes les régions de l'OSCE et a noué le dialogue avec les responsables gouvernementaux aux niveaux les plus élevés afin d'obtenir leur soutien pour que ces affaires soient jugées rapidement et efficacement.

Campagne contre la diffamation pénale. La Représentante a aussi condamné vigoureusement les mesures prises par les gouvernements, telles que le recours à des lois archaïques qui pénalisent la liberté de parole, pour faire taire toute dissension.

La Représentante a le plaisir de faire savoir qu'une campagne visant à mettre un terme à la pénalisation de la diffamation par les États participants, lancée par le Bureau en 2004, a pris de l'ampleur. Au début de cette campagne, les États participants de l'OSCE à avoir dépenalisé la diffamation étaient au nombre de six. Aujourd'hui, ils sont 11 : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Estonie, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Irlande, Moldavie, Roumanie, Royaume-Uni et Ukraine. Des dizaines de journalistes restent néanmoins derrière les barreaux pour le simple fait d'avoir exprimé leurs opinions. Dans toute la région, des lois sur la diffamation, pénale ou civile, sont utilisées pour sanctionner les dissensions et restreindre la libre circulation de l'information.

La Représentante continuera de faire de ce mouvement un élément central de ses activités tout au long de son mandat.

Fourniture d'une assistance aux gouvernements confrontés à la révolution technologique. Consciente des possibilités comme des pièges potentiels associés au passage de la radiodiffusion terrestre analogique au numérique, la Représentante a fourni, en 2010, une analyse s'étendant à l'ensemble de l'OSCE des considérations juridiques, réglementaires et de politique publique à prendre en considération. Ce guide intitulé *The Guide to the Digital Switchover* est disponible sur papier et sur le site Web de l'OSCE en anglais (www.osce.org/fom/73720.pdf) et en russe (www.osce.org/ru/fom/73721.pdf).

Liberté d'expression sur Internet. Les nouveaux médias, y compris la liberté d'expression sur Internet, constituent un autre élément central des activités du Bureau. La Représentante a lancé un projet visant à quantifier la liberté d'expression sur Internet en élaborant une matrice détaillée de la législation relative à Internet dans la région de l'OSCE. Les résultats préliminaires de l'étude ont été publiés en décembre et le rapport final sera prêt début 2011. Cette étude donnera notamment un aperçu général des dispositions juridiques nationales en vigueur relatives à la liberté d'expression sur Internet, évaluera le respect de la législation Internet nationale à la lumière des engagements existants en matière de liberté des médias et permettra d'établir une base de données très complète de la législation en vigueur à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE.

Dans le même esprit, le Bureau a participé à une série de projets visant à renforcer le droit des individus de communiquer librement en se servant des nouvelles technologies. Dans ce cadre, la Représentante et son personnel ont pris part notamment à des conférences sur des questions relatives à Internet, dont le Forum sur la gouvernance d'Internet, réuni à Vilnius, et

une initiative parrainée par Google, à l'Université d'Europe centrale à Budapest, sur l'avenir de la liberté d'expression en ligne.

Assistance juridique. Le Bureau a continué de fournir aux États participants des analyses juridiques spécialisées de la législation en vigueur et des projets de lois relatifs aux médias dans les pays suivants :

- Arménie : projets de lois amendant la législation relative à la diffamation et « Addendum aux commentaires sur les amendements à la Loi de la République d'Arménie sur la radio et la télévision et sur l'Examen du document de réflexion sur le passage au système de radiotélévision numérique formulés antérieurement par les experts du Bureau de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias » ;
- Biélorussie : « Mesures visant à améliorer l'utilisation du segment national d'Internet », « Lignes directrices complémentaires au Décret présidentiel sur Internet » et « Commentaire sur des documents récents de la République de Biélorussie concernant l'utilisation du segment national d'Internet » ;
- Hongrie : « Analyse et évaluation d'un ensemble de lois et de projets de lois hongrois relatifs aux médias et aux télécommunications » ;
- Kirghizistan : « Établissement d'un service de radiotélévision publique en République kirghize » ;
- Moldavie : « Amendements proposés au Code de la radiodiffusion de la République de Moldavie et « Projet de loi sur la liberté d'expression en Moldavie » ; et
- Turquie : « Régulation des publications sur Internet et répression des délits commis au moyen de telles publications » (plus communément appelée Loi turque sur l'Internet).

La Représentante continuera d'offrir à tous les États participants la possibilité de bénéficier des avis techniques du Bureau sur les projets de lois et la législation en vigueur concernant les médias.

Formation. Considérant qu'il est de son devoir d'aider les médias à améliorer leurs compétences professionnelles, le Bureau a organisé, en avril à Bakou, un séminaire sur les relations entre les gouvernements et les médias dans une société démocratique, séminaire auquel ont participé des responsables de bureaux d'information des ministères gouvernementaux et des rédacteurs en chef de divers médias. Le Bureau a également coorganisé un cours de formation à la télévision d'une durée d'une semaine à l'intention d'opérateurs de prise de vues, de rédacteurs et de reporters à Tachkent (Ouzbékistan) en juillet.

En coopération avec la Mission de l'OSCE en Moldavie, le Bureau a organisé un séminaire sur les médias électroniques qui a eu lieu à Chisinau en septembre. Vingt journalistes d'organismes de radiodiffusion et de journaux nationaux et régionaux, y compris de Gagaouzie et de Transnistrie, y ont échangé leurs vues sur le contexte juridique, les avantages et les risques professionnels, ainsi que la viabilité des médias électroniques.

Conférences régionales. Le Bureau a continué de concourir au renforcement des normes du journalisme en accueillant des conférences régionales à Douchanbé (Tadjikistan) et Tbilissi (Géorgie). Ces conférences d'une durée de deux jours ont rassemblé plus de 150 journalistes, spécialistes des médias, fonctionnaires gouvernementaux, parlementaires, universitaires et représentants de la société civile du Caucase du Sud et d'Asie centrale pour s'entretenir avec des spécialistes internationaux des médias de questions liées à l'accès à l'information, à la libre circulation de l'information sur Internet et des développements concernant les médias régionaux. Des conférences similaires sont en projet et une conférence supplémentaire devrait avoir lieu pour les Balkans en 2011.

Représentante pour la liberté des médias : **Mme Dunja Mijatović**

Budget : **1 392 600 €**

www.osce.org/fom

Secrétariat

Secrétariat

En 2010, le Secrétariat de l'OSCE, sous la conduite du Secrétaire général, a continué de veiller à la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'Organisation et d'appuyer le processus de dialogue politique et de négociation entre les États participants. Il a fourni un soutien opérationnel aux États participants par l'intermédiaire d'un large éventail d'activités qu'il lui a été demandé d'exécuter dans toutes les dimensions. Il a apporté son concours à toutes les structures exécutives de l'OSCE afin d'assurer une action cohérente et coordonnée dans l'ensemble de l'Organisation. Il a travaillé main dans la main avec la Présidence kazakhe de l'OSCE pour atteindre les objectifs de l'Organisation, assurer la cohérence et préserver la mémoire institutionnelle. Il a en particulier prêté son concours à la Présidence pour les préparatifs et la conduite des grandes réunions, notamment la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, la Réunion ministérielle informelle à Almaty, la Conférence d'examen, qui a duré trois semaines, et le Sommet de l'OSCE, réuni à Astana les 1er et 2 décembre 2010, premier Sommet de l'Organisation depuis 1999. Le Secrétariat a par ailleurs fourni un soutien à d'autres structures exécutives de l'OSCE afin d'assurer une action cohérente et coordonnée dans tous les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation.

Tout au long de l'année, le Secrétariat a prêté son soutien à la Présidence dans le cadre de la conduite d'un dialogue informel au niveau des ambassadeurs portant sur les défis actuels et futurs pour la sécurité de la région euro-atlantique et eurasiennne, y compris par la fourniture d'apports quant au fond dans le contexte du Processus de Corfou. Le Secrétariat et les institutions de l'OSCE ont apporté leur expertise et des contributions à ce processus, lancé lors du Conseil ministériel d'Athènes, notamment par la préparation de documents de fond et de réflexion et d'autres contributions, selon les besoins. Les diverses unités du Secrétariat ont fourni une assistance aussi bien technique que pratique à la Présidence kazakhe pour préparer et organiser la Conférence d'examen, en particulier la partie tenue à Vienne, et dans le cadre des préparatifs et de la conduite du Sommet d'Astana.

Le Secrétariat a continué de fournir un solide soutien administratif et pratique à toutes les opérations de terrain pour les aider à s'acquitter de leur mandat, ainsi qu'en rapport avec la gestion efficace et efficiente de leurs ressources humaines et financières.

L'OSCE a réagi sans retard aux développements politiques d'avril et de juin 2010 dans le sud du Kirghizistan. À la demande de la République kirghize, l'Organisation a approuvé une série de mesures visant à résoudre la crise, à éviter le débordement des tensions dans la région et à promouvoir le relèvement après le conflit. L'Initiative pour la sécurité publique (ISP), élaborée par le Secrétariat en étroite coopération avec le Centre de l'OSCE à Bichkek, représente une contribution non négligeable à la mise en œuvre de ces mesures et devrait jouer un rôle important de soutien au Gouvernement et à la population kirghizes.

En dépit de la fermeture de l'opération de terrain de l'OSCE en Géorgie en 2009, le Secrétariat a continué de participer activement aux négociations internationales engagées à la suite des événements d'août 2008. Il a continué de contribuer aux Discussions de Genève en apportant son soutien à la Présidence kazakhe dans le cadre de ses fonctions de coprésidente

de ces discussions au nom de l'OSCE. En outre, en 2010, l'OSCE a comodéré le Groupe de travail II (questions humanitaires).

Le Secrétariat a continué d'apporter son assistance aux États participants dans une vaste gamme de domaines thématiques en concentrant son action sur les réponses pluridimensionnelles aux menaces et aux défis pour la sécurité dans toute la région de l'OSCE. À ce titre, il a exécuté des projets et autres activités à l'intention de l'ensemble des États participants dans les domaines suivants :

- destruction des armes légères et de petit calibre, ainsi que des stocks de munitions conventionnelles, y compris le composant de propergol appelé mélange ;
- amélioration de la sécurité et de la gestion des frontières, en particulier en Asie centrale ;
- promotion de l'action contre le terrorisme, y compris par des partenariats public-privé ;
- activités relatives à la police, y compris efforts visant à lutter contre la criminalité organisée et les drogues illicites ;
- promotion de la coopération économique et environnementale, y compris en ce qui concerne la bonne gouvernance, les questions relatives aux transports et la gestion de la migration ;
- lutte contre la traite des êtres humains, y compris par la mise à disposition d'un soutien spécialisé pour la poursuite des auteurs, la protection des victimes et la prévention de ce crime ;
- promotion de l'égalité des sexes à travers toute la structure et tous les programmes de l'Organisation.

Le Secrétariat a contribué considérablement à assurer un dialogue actif avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération, notamment en organisant les grandes conférences annuelles avec les deux groupes de partenaires, et en renforçant l'interaction avec d'autres organisations et institutions sur la base de la Plate-forme pour la sécurité coopérative adoptée en 1999. L'interaction accrue de l'OSCE avec ses partenaires internationaux a largement dominé les discussions entre les États participants dans le cadre du Processus de Corfou, ainsi qu'à la Conférence d'examen, et le Secrétariat a apporté tout son soutien à ces délibérations.

Le Secrétariat a continué d'assurer la gestion effective et efficace des ressources humaines et financières de l'Organisation, de promouvoir une planification plus stratégique et mieux ciblée des activités en ayant recours à la gestion basée sur les résultats et d'assurer la bonne mise en œuvre du cadre réglementaire de l'OSCE. Dans un contexte général marqué par la réduction des ressources de l'Organisation et des facteurs économiques et financiers externes complexes, ces efforts sont cruciaux pour que l'OSCE puisse obtenir les résultats attendus par ses États participants.

Il est rendu compte de façon plus détaillée des activités menées par le Secrétariat en 2010 dans les sections ci-après, dont la structure reflète la composition du Secrétariat : Bureau du Secrétaire général, Centre de prévention des conflits, Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, Département des ressources humaines et Département de l'administration et des finances.

Budget 2010 : **32 332 300 €**

Bureau du Secrétaire général

Le Bureau du Secrétaire général comprend la Direction exécutive, la Section de la presse et de l'information, la Section de la coopération extérieure, les Services juridiques, la Section pour la parité des sexes, la Gestion de la sécurité, l'Unité pour les questions stratégiques de police, le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains et l'Unité d'action contre le terrorisme, ainsi que le Bureau du contrôle interne.

Direction exécutive

La Direction exécutive a soutenu les travaux du Secrétaire général et de la Présidence kazakhe en fournissant des orientations et en jouant un rôle de coordination pour assurer la cohérence et la continuité des activités programmatiques multiformes et de longue durée que mène l'Organisation. La Direction exécutive étant le principal point de contact pour la coordination interne et la coopération au quotidien entre la Présidence et le Secrétariat, ses activités sont toujours largement influencées par le programme de travail de l'OSCE en cours, qui dépend des tâches assignées par les États participants, des grands développements dans l'espace de l'OSCE et des priorités de la Présidence.

En 2010, la Direction exécutive a fait le nécessaire pour que le Secrétaire général puisse, de façon proactive et bien coordonnée, soutenir la Présidence kazakhe dans ses efforts visant à poursuivre le Processus de Corfou, y compris dans le cadre de la préparation de documents de réflexion pour des réunions thématiques données et de l'élaboration du Rapport intérimaire de la Présidence, dans lequel sont résumées les propositions concrètes formulées par les États participants. La Direction exécutive a par ailleurs fourni son concours et des avis d'experts à la Présidence et aux États participants pour la négociation et la rédaction des décisions du Conseil permanent et du Conseil ministériel, ainsi que pour la tenue de la Conférence d'examen et du Sommet d'Astana. Elle a fourni un soutien spécialisé à la Présidence et aux États participants pour la préparation du projet de la Déclaration commémorative d'Astana que les chefs d'État ou de gouvernement ont adoptée au Sommet d'Astana, le 2 décembre 2010.

En coopération avec le Centre de prévention des conflits (CPC), la Direction exécutive a prêté son concours à la Présidence dans son rôle de coprésidente des Discussions de Genève.

La Direction exécutive a coordonné les efforts déployés par le Secrétariat pour mettre au point le concept d'Initiative pour la sécurité publique (ISP) à l'intention du Kirghizistan. Elle a également joué un rôle de premier plan pour réunir les contributions extrabudgétaires nécessaires au financement du projet d'ISP, ainsi pour convaincre les États participants de détacher les conseillers de police nécessaires à cette entreprise. La Direction exécutive, en coopération avec le CPC, a tenu les États participants régulièrement informés des développements concernant l'ISP et des résultats obtenus. La Direction exécutive continuera de jouer son rôle de coordination entre le Secrétariat, le Centre de l'OSCE à Bichkek et l'ISP afin de mener à bien les tâches confiées par les États participants à l'Organisation conformément à la Décision No 947 du Conseil permanent.

La Direction exécutive a servi de point de contact au Secrétariat pour la coordination des activités de lutte contre les menaces transnationales menées par les unités thématiques et

programmatisques et a piloté le processus d'élaboration du premier Aperçu du rôle de l'OSCE pour contrer les menaces transnationales établi par le Secrétaire général (avril) et, par la suite, du Rapport sur la mise en œuvre de la Décision No 2/09 du Conseil ministériel d'Athènes (juin).

La Direction exécutive a continué d'apporter son concours au Secrétaire général pour la mise en œuvre de la Décision du Conseil ministériel de 2007 sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan (MC.DEC/4/07/Corr.1). Cette entreprise de longue haleine nécessite une coordination efficace, y compris par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale ad hoc sur l'Afghanistan, entre les différentes unités du Secrétariat et les autres structures exécutives pour conduire des activités et des projets dans des domaines tels que le renforcement de la gestion des frontières entre les États participants d'Asie centrale et l'Afghanistan, la promotion de la coopération transfrontière et la formation des gardes frontière, de la police, des spécialistes de la lutte antidrogue et des douaniers afghans.

La Direction exécutive a par ailleurs continué de jouer son important rôle de coordination au sein du Secrétariat en aidant le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions de chef de l'administration de l'OSCE. En plus d'assurer la cohérence du travail entre volets administratif et programmatique de l'Organisation, la Direction exécutive a également concouru au travail du Service de contrôle interne et du Comité d'audit de l'OSCE.

Section de la presse et de l'information

Le Sommet à Astana, qu'a précédé une conférence d'examen, la Réunion ministérielle informelle d'Almaty et les activités au Kirghizistan ont figuré parmi les priorités de l'Organisation en 2010 et ont permis à la Section de la presse et de l'information d'appeler l'attention du public sur le rôle de l'OSCE, son fonctionnement et les possibilités qu'elle offre dans l'environnement de sécurité actuel.

Sommet de l'OSCE, 1er et 2 décembre 2010, Astana. Organisée à l'initiative de la Présidence kazakhe, cette réunion des dirigeants de l'OSCE, la première en plus d'une décennie, a constitué un événement marquant de l'année. Au cours de la période précédant le Sommet, la Section de la presse et de l'information a fourni un appui aux médias et créé des sites Web en anglais et en russe pour la Conférence d'examen en trois parties tenue à Varsovie, Vienne et Astana à l'automne 2010. Avant et pendant le Sommet, la Section de la presse et de l'information a organisé plusieurs séances d'information à l'intention des médias ainsi que des interviews individuels à Vienne, Astana, Paris, Londres et Moscou avec les chefs d'institution de l'OSCE, le Secrétaire général, le Président en exercice et d'autres représentants de haut niveau. Elle a aussi préparé des articles d'opinion et des fiches d'information. La Section de la presse et de l'information a organisé, à Astana, un centre de presse entièrement équipé, qui a accueilli plus de 1 000 journalistes, et a créé un site Web dédié au Sommet dans les six langues officielles de l'OSCE proposant des retransmissions en direct, des vidéos de plus de 70 discours, des galeries de photos et des articles de fond. Plus de 40 000 visiteurs de 120 pays ont consulté le site. Un numéro spécial du *Magazine de l'OSCE*, comportant des articles sur tous les sommets précédents l'Organisation, a été imprimé dans ses six langues officielles et distribué lors du Sommet.

Rôle de l'OSCE au Kirghizistan. À la suite des troubles qui ont éclaté au Kirghizistan en avril et en juin, la Section de la presse et de l'information s'est employée à faire mieux

connaître les efforts déployés par l'OSCE pour aider à rétablir la stabilité dans le pays. Elle a organisé des séances d'information à l'intention des médias et des interviews à Vienne et à Bichkek avec l'Envoyé spécial du Président en exercice, le Directeur du Centre de prévention des conflits et, par la suite, le Président en exercice, et a diffusé des communiqués de presse et des déclarations. Une galerie de photos et une section spéciale consacrées à la situation au Kirghizistan ont été intégrées au site Web de l'Organisation et les nouveaux développements en la matière ont aussi été repris sur toutes les plateformes de médias sociaux de l'OSCE. En coopération avec le Centre de Bichkek, la Section de la presse et de l'information s'est employée à faire mieux connaître les activités de médiation tripartites menées par l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'OSCE, ainsi que les questions liées au déploiement de conseillers de police de l'OSCE au Kirghizistan.

Activités en faveur des universitaires. Les groupes de réflexion et le monde universitaire ont été parmi les principales audiences cibles de la Section de la presse et de l'information en 2010, année d'anniversaires importants dans l'histoire de la CSCE/OSCE. En coopération avec l'Académie de l'OSCE et avec le soutien de la Présidence kazakhe, la Section de la presse et de l'information a organisé les Pourparlers de l'OSCE, un séminaire d'une journée tenu à Bichkek le 12 octobre. Plus de 55 participants, parmi lesquels des spécialistes de renom, ont eu un échange de vues sur l'OSCE et l'Asie centrale ces 20 dernières années, ainsi que sur les perspectives d'avenir pour la région. Une publication à propos de ce séminaire a été distribuée lors du Sommet d'Astana et envoyée à des groupes de réflexion et des universitaires. Des activités complémentaires, notamment un séminaire à Vilnius en 2011, sont prévues.

La réunion inaugurale de la Table ronde d'experts de Vienne a marqué le début d'un dialogue entre l'OSCE, des membres de groupes de réflexion et des universitaires sur le rôle de l'Organisation dans l'avenir de la sécurité européenne. Cette table ronde, qui s'est tenue à Vienne les 12 et 13 décembre 2010 après le Sommet d'Astana, a réuni 16 experts internationaux, des représentants des États participants et des responsables de l'OSCE.

Lancement du site Web public refondu. Les préparatifs en vue de la refonte du site Web de l'OSCE ont été achevés fin 2010 en temps voulu pour son lancement le 1er janvier 2011. Outre la migration du site existant vers une nouvelle plateforme, de nouvelles fonctionnalités, telles que la capacité de gérer des pages multilingues, une navigation améliorée et des fonctions de présentation multimédia accrues, ont été développées. En préalable au lancement, la Section de la presse et de l'information a fait fonctionner en parallèle le site Web public existant et le site Web refondu. Plus de 6 000 éléments de contenu (pages Web, documents, photos et clips multimédias) ont été ajoutés ou actualisés sur le site Web, qui touche une audience mondiale de près d'un million de personnes.

La Section de la presse et de l'information a également créé un forum en ligne pour un atelier de l'OSCE sur la médiation tenu à Vienne en décembre et visant à instaurer une communauté virtuelle de spécialistes de la médiation de l'ONU et de grandes organisations régionales.

Autres activités menées durant l'année :

- Publication de communiqués de presse et d'articles d'opinion, organisation d'interviews et de séances à l'intention des médias à l'occasion des activités de l'OSCE à haute visibilité, notamment la Réunion ministérielle informelle tenue à Almaty (Kazakhstan) en juillet, pour laquelle la Section de la presse et de l'information a également mis sur pied

un centre de presse qui a accueilli plus de 200 journalistes ; les conférences d'Astana sur la tolérance et la non-discrimination (en juin) et sur la lutte contre le terrorisme (en octobre) ; une conférence sur la sécurité énergétique tenue à Vilnius (en septembre) ; et une conférence sur le Document de Copenhague tenue à Copenhague (en juin). La Section de la presse et de l'information a également apporté son soutien en matière de médias dans le cadre des Discussions de Genève entamées à la suite du conflit de 2008 en Géorgie, du processus de règlement transnistrien et des visites de la Présidence de l'OSCE.

- Publication de quatre numéros du *Magazine de l'OSCE* contenant des articles et des interviews sur des sujets tels que la coopération entre les organisations internationales, les engagements souscrits dans le domaine des droits de l'homme et les mesures de confiance et de sécurité. Imprimé en anglais et en russe, à un tirage de 16 500 exemplaires en moyenne, le *Magazine de l'OSCE* a été distribué aux délégations, aux opérations de terrain, ainsi qu'à plus de 5 000 abonnés, et a été posté sur le site Web public de l'OSCE en anglais, en russe, en allemand et en français.
- Organisation d'un concours de photographies sur le thème de la tolérance et de la non-discrimination à l'initiative et avec le soutien financier de la Présidence. En juin, les lauréats ont pris l'avion pour Astana, où ils ont assisté à une cérémonie de remise des prix et à une exposition de photos. Les photographies des lauréats et des finalistes du concours ont été exposées à Vienne en octobre, postées sur YouTube et utilisées pour le calendrier de l'OSCE 2011.
- Présentation de l'OSCE à quelque 80 groupes de visiteurs, soit plus de 1 900 personnes, de 25 États participants de l'OSCE, de ses partenaires pour la coopération et d'organisations internationales.
- Renforcement de la présence sur les principaux sites de médias sociaux – YouTube, Facebook et Twitter – ainsi que sur Picasa, un site Web d'échange de photos. Le nombre de visites de YouTube en 2010 a doublé par rapport à l'année précédente, passant à 60 000. Le nombre de fans de l'OSCE a augmenté de 10 %, passant à 15 500, tandis que celui des personnes qui suivent l'OSCE sur Twitter a presque doublé, passant à 3 000.
- Production du bulletin d'information mensuel *OSCE Highlights* afin de fournir à plus de 1 200 journalistes et abonnés des informations ciblées sur les réunions à venir et les activités de l'OSCE sur le terrain.
- Accueil, en mars, d'une table ronde à laquelle ont participé des membres des opérations de terrain et des institutions de l'OSCE qui ont discuté des principaux thèmes de la future stratégie de communication.

Section de la coopération extérieure

Au sein du Secrétariat, la Section de la coopération extérieure, qui relève du Bureau du Secrétaire général, est le premier point de contact institutionnel pour les 12 partenaires asiatiques et méditerranéens de l'OSCE pour la coopération, ainsi que pour d'autres organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales. La Section prodigue des conseils techniques et un soutien organisationnel à la Présidence, à la Troïka et

au Secrétaire général de l'OSCE pour le maintien du dialogue et de la coopération avec les États partenaires, ainsi que pour la mise en œuvre des modalités de coopération avec d'autres organisations et institutions en conformité avec la Plate-forme pour la sécurité coopérative adoptée en 1999. En outre, elle assure la coordination interne entre les départements du Secrétariat et avec les trois institutions de l'OSCE pour ce qui est des questions relatives à la coopération extérieure et leur fournit les informations et l'assistance voulues.

En plus du travail ordinaire qu'elle a effectué en 2010, la Section de la coopération extérieure a fourni un apport analytique et des avis techniques à la Présidence, à la Troïka et aux États participants de l'OSCE pour leurs délibérations concernant la mise en œuvre de la Décision du Conseil ministériel d'Athènes sur l'avancement du Processus de Corfou (MC.DEC/1/09/Corr.1), ainsi qu'au cours des séances de la Conférence d'examen et des préparatifs du Sommet d'Astana.

La Section a en particulier coopéré étroitement avec la Présidence et le Coordonnateur lituanien du Processus de Corfou en leur fournissant des informations générales et des analyses prévisionnelles. Elle a notamment fourni des informations pour préparer la retraite informelle des ambassadeurs, le 15 mai, qui était axée essentiellement sur le renforcement de l'interaction de l'OSCE avec les autres organisations et institutions, sur la base de la Plate-forme pour la sécurité coopérative de 1999. La Section a également préparé, et distribué aux États participants, deux documents d'information donnant un aperçu de l'état actuel des relations de l'OSCE avec ses partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération, ainsi que de la coopération de l'OSCE avec les autres organisations et institutions, et des résultats obtenus en la matière. Ces documents ont éclairé les débats au cours des deux séances consacrées à ce thème lors de la Conférence d'examen tenue à Vienne le 22 octobre. En outre, le chef de la Section de la coopération extérieure était l'un des deux intervenants liminaires à la séance sur l'interaction avec les autres organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales.

En plus d'apporter son expertise aux États participants à l'appui de leur dialogue politique stratégique en préalable au Sommet d'Astana, la Section a poursuivi son travail ordinaire consistant à maintenir le dialogue et à stimuler la coopération avec les partenaires pour la coopération et d'autres organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales.

Deux événements méritent une mention particulière. La Section a aidé à organiser la Réunion tripartite annuelle de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'OSCE sur le genre et la sécurité globale, qui a été accueillie par le Secrétaire général de l'Organisation à Vienne en juin. En décembre, l'Atelier sur la diplomatie préventive et silencieuse, la facilitation du dialogue et la médiation, qui a réuni pour la première fois à Vienne de hauts représentants de l'ONU et d'un grand nombre d'organisations régionales du monde entier, a constitué un autre événement marquant de l'année. La Section a apporté un soutien conceptuel et organisationnel en préalable à cet atelier et pendant celui-ci et en assure un suivi exhaustif.

La Section de la coopération extérieure a maintenu les cadres ordinaires de coopération à haut niveau et au niveau de l'exécution établis avec l'ONU, l'Union européenne, l'OTAN et le Conseil de l'Europe, comme stipulé dans la Stratégie de Maastricht de 2003. Elle a entretenu des contacts dynamiques avec plusieurs autres organisations, institutions et initiatives

internationales, régionales et sous-régionales s'employant à promouvoir la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE et facilité l'échange de ses données d'expérience avec les organisations régionales intéressées en dehors de son espace. La Section a aussi apporté son concours actif à la Présidence pour inviter des responsables d'autres organisations, notamment le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que ses homologues du Conseil de l'Europe, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation des États américains et de l'Organisation de la Conférence islamique, à prendre la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE ou aux séances communes du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent. Le chef de la Section de la coopération extérieure a représenté l'OSCE au débat du Conseil de sécurité de l'ONU avec les organisations régionales qui a eu lieu en janvier à New York. La Section a également pris les dispositions nécessaires pour permettre au Secrétaire général de participer au troisième Forum mondial de l'Alliance des civilisations, qui a eu lieu à Rio de Janeiro en mai, ainsi qu'au troisième Sommet de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui s'est déroulé à Istanbul en juin.

Conformément à la Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (MC.DOC/1/07/Corr.1), la Section a continué de contribuer au renforcement du dialogue entre les partenaires pour la coopération et les États participants de l'OSCE. Elle a soutenu tout au long de l'année le travail des deux groupes de contact ainsi que les réunions de la Troïka avec les partenaires pour la coopération pendant le Sommet de l'OSCE à Astana.

La Section a organisé les deux principales réunions annuelles avec les partenaires pour la coopération : la Conférence OSCE-République de Corée sur la vision de l'OSCE et des partenaires asiatiques pour la coopération en matière d'approche globale des questions de sécurité, qui a eu lieu à Séoul en mai, et la Conférence méditerranéenne sur le dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne – le point de vue méditerranéen, tenue à Malte en octobre.

La Section de la coopération extérieure a également rempli son rôle de responsable principal de projets pour le Fonds de partenariat en assurant la liaison avec les administrateurs des divers projets et les donateurs. Durant l'année, le Fonds a été utilisé pour financer huit projets dans des domaines tels que la gestion des frontières, la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains, la sécurité multilatérale en Asie du Nord-Est, les questions de parité des sexes, les ressources humaines, les élections et l'engagement avec l'Afghanistan. Le Fonds a également permis d'accroître la participation de représentants des partenaires pour la coopération, en particulier de l'Afghanistan, aux activités de l'OSCE.

Services juridiques

En 2010, les services juridiques ont continué de jouer un rôle essentiel en apportant leur concours à la Présidence pour renforcer le statut juridique international de l'Organisation. Les services juridiques ont contribué à quatre tables rondes informelles et à plusieurs réunions de travail organisées par la Représentante personnelle Ida-van-Veldhuizen-Rothenbücher sur le cadre juridique de l'OSCE. Ce dialogue entre les États participants a débouché sur les discussions menées dans le cadre du Sommet d'Astana de 2010.

Les services juridiques ont par ailleurs fourni les compétences juridiques nécessaires pour des projets importants eu égard en particulier à l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan,

notamment pour la formation de policiers afghans dans plusieurs pays (entre autres Kazakhstan, Turquie et Russie) selon le format « formation de formateurs », aux phases III-A et III-B du programme d'élimination du mélange en Ukraine, dans le cadre duquel plus de 5 000 tonnes de mélange (composant de propergol liquide) stockées dans le pays ont été éliminées dans de bonnes conditions de sécurité, aux phases préparatoires d'une présence policière dans le cadre de l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique au Kirghizistan, aux activités de l'École des cadres pour la gestion des frontières, au renforcement des modalités de coopération du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales avec d'autres organisations internationales dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), et à l'évaluation des incidences du système autrichien de sécurité sociale, et plus particulièrement d'une affiliation à la Wiener Gebietskrankenkasse (WGKK), pour les membres du personnel.

En 2010, les services juridiques ont continué de faciliter la mise en œuvre et l'amélioration du cadre réglementaire de l'OSCE, le système de gestion réglementaire commun. Ils ont en particulier élaboré un avant-projet d'instruction relative à la divulgation d'informations à des tiers, ainsi que des suggestions et des orientations pour la réforme du cadre de gestion des documents de l'Organisation. Les services juridiques ont apporté des contributions importantes en ce qui concerne le Statut et le Règlement du personnel et leur application à des questions de personnel, ainsi que le cadre déontologique de l'OSCE et le Règlement financier. Les services juridiques ont aussi fourni un apport précieux pour la révision de l'instruction financière/administrative No 6 sur les achats et les marchés, ainsi que du manuel *OSCE Procurement and Contracting Management Manual*. Ils ont par ailleurs continué de donner des avis juridiques sur une vaste gamme de sujets, d'apporter leur assistance sur des questions telles que les accords bilatéraux avec les pays hôtes, les privilèges et immunités, l'imposition du personnel local, les demandes émanant de tribunaux, l'interprétation du Statut et du Règlement du personnel et plusieurs points concernant les contrats et les projets, ainsi que de fournir divers documents type comme des conventions de bail, des conventions de subvention et des accords de coopération.

Les services juridiques ont aussi poursuivi leurs efforts de communication en direction de la communauté de l'OSCE dans son ensemble en organisant leur Table ronde juridique annuelle les 16 et 17 septembre à Vienne. Des participants venus de toute l'Organisation y ont examiné une vaste gamme de sujets, dont le cadre juridique de l'OSCE, des aspects juridiques de ses règlements financiers, des questions de personnel litigieuses, la protection des données, la gestion des documents et la divulgation d'informations, la conformité des procédures de passation de marchés avec la législation locale, la gestion du risque et les incidences juridiques du Statut et du Règlement du personnel ainsi que des modifications à ces derniers. Le bulletin d'information des services juridiques a continué d'être diffusé en 2010 et demeure bien accueilli. Les services juridiques se sont également faits mieux connaître à l'extérieur de l'Organisation en participant à une conférence organisée par l'Institut international des sciences administratives à laquelle ont assisté des conseillers juridiques de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Section pour la parité des sexes

La Section pour la parité des sexes œuvre à la promotion de l'égalité des sexes au sein des structures exécutives de l'OSCE et s'efforce d'assurer la prise en considération des points de

vue des hommes et des femmes dans toutes les dimensions, en particulier les dimensions politico-militaire et économique et environnementale.

La mise en œuvre des engagements souscrits à l'égard de l'OSCE en matière de promotion de l'égalité des sexes a considérablement progressé en 2010. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, la représentation des femmes à des postes de direction a atteint les 30 %. En outre, pour la deuxième fois dans l'histoire de l'Organisation, une femme a été nommée à la tête d'une institution ; les opérations de terrain ont intégré une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans un nombre croissant de projets relevant des première et deuxième dimensions ; et le Forum pour la coopération en matière de sécurité a intégré avec succès la question du genre dans le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre (FSC.DEC/2/10) adopté en 2010.

La Section pour la parité des sexes a prêté son concours à plusieurs opérations de terrain de l'OSCE pour la prise en compte d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les programmes de police. Elle a, par exemple, dispensé à des membres du personnel de l'OSCE une formation sur le thème « Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre du suivi du travail de la police du Kosovo ». En Arménie, la Section a aidé à élaborer un plan d'action comportant des recommandations pour la prise en considération des questions de genre dans la Stratégie nationale de police. Le personnel du Centre de l'OSCE à Bakou, de la Mission en Bosnie-Herzégovine et du Bureau au Tadjikistan ont bénéficié d'une assistance technique directe pour appliquer les engagements de l'OSCE en matière de genre à leurs programmes sur le terrain.

Le personnel et les partenaires de l'OSCE étant très demandeurs d'outils pratiques dans ce domaine, la Section a développé une trousse d'information sur CD, *Gender Matters in the OSCE*. Cette trousse d'information fournit un aperçu des principaux concepts dans le domaine du genre, de la méthodologie d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, ainsi que des exemples pratiques tirés de projets de l'OSCE dans les trois dimensions. Avec pour objectif de favoriser l'échange de leçons apprises et de meilleures pratiques entre les opérations de terrain, les institutions et d'autres partenaires, la Section a pris l'initiative de produire le Bulletin d'informations en ligne appelé *The Gender Monitor*, dont elle a diffusé trois numéros en 2010.

Plusieurs tables rondes sur le genre et la sécurité ont été organisées en collaboration avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité et le Comité de sécurité. La Section a contribué à d'autres réunions du Comité économique et environnemental, au Forum économique de Prague, aux réunions des partenaires asiatiques et méditerranéens et aux réunions sur la dimension humaine, ainsi qu'à la Réunion tripartite de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, consacrée cette année au thème « Genre et sécurité globale : enseignements tirés et possibilités de renforcer la coopération ».

www.osce.org/gender

Gestion de la sécurité

La crise au Kirghizistan, et son incidence sur la sécurité et la sûreté du personnel, des locaux et des opérations de l'OSCE, a représenté un défi majeur en matière de sécurité en 2010. La

Gestion de la sécurité a coopéré avec le Centre à Bichkek, le Bureau extérieur d'Och et divers départements du Secrétariat pour fournir les conseils appropriés afin d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel national et international de l'OSCE. Deux missions de sécurité ont été effectuées au Kirghizistan à ce titre. Les membres de l'Équipe de gestion des crises du Secrétariat et de l'Équipe spéciale sur le Kirghizistan se sont rencontrés à plusieurs reprises, d'avril à la fin de 2010, pour traiter essentiellement de cette question. La Gestion de la sécurité a également contribué à la sélection et au recrutement des agents de sécurité hors siège pour le Centre de Bichkek et l'Initiative pour la sécurité publique, lancée par le Centre et l'Unité pour les questions stratégiques de police.

La Gestion de la sécurité a continué de faire des exposés sur le système de gestion de la sécurité de l'OSCE à l'intention des nouveaux membres du personnel de l'Organisation dans le cadre du programme général d'orientation et d'organiser des briefings individuels pour les membres du personnel et des missions ayant des responsabilités en matière de sécurité. Les participants aux réunions régionales des chefs de mission ont été informés de l'évolution des questions de sécurité et de sûreté et des nouveaux développements en la matière au sein de l'OSCE. La Gestion de la sécurité a dispensé, sur place, aux membres des opérations de terrain une formation sur les applications théoriques et pratiques de la fouille de véhicules et de l'action contre les mines et les engins explosifs improvisés.

À la septième Réunion annuelle des responsables de la sécurité de l'OSCE, tenue à Vienne les 11 et 12 novembre, des orateurs invités issus du Collège suédois de la défense nationale et de l'Organisation des Nations Unies ont fait des exposés portant respectivement sur les nouveaux défis mondiaux pour la sécurité et sur le nouveau système de niveaux d'insécurité adopté par l'ONU. Les participants ont également été invités à contribuer à un *manuel des opérations de sécurité de l'OSCE*, qui est actuellement en cours d'élaboration.

En 2010, la Gestion de la sécurité a :

- continué à inspecter les institutions et les opérations de terrain afin de contribuer à faire respecter les documents d'orientation en matière de sécurité ;
- apporté son concours au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans le cadre de la réalisation d'une évaluation de sécurité à l'intention de la Mission d'appui aux élections en Afghanistan ;
- aidé les opérations de terrain à évaluer leurs locaux potentiels ;
- formé le personnel de sécurité des opérations de terrain et, en particulier, coordonné la formation extérieure pour la Mission au Kosovo sur les négociations en tant que premier intervenant en cas de prise d'otage ; et
- formulé des recommandations, en coordination avec la Section de la formation au Département des ressources humaines, sur la sélection des participants à une formation externe en matière de sécurité.

La Gestion de la sécurité a également :

- émis régulièrement des recommandations concernant les primes de risque ; et

- participé à d'autres réunions où des questions de sécurité et de sûreté figuraient à l'ordre du jour (Afghanistan et interruption du trafic aérien en raison de l'activité volcanique en Islande).

La Gestion de la sécurité a encore renforcé sa collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (DSS) à New York. Elle a ainsi obtenu l'autorisation pour tout le personnel de l'OSCE d'utiliser les programmes ONU de formation à la sécurité basés sur CD-ROM, établi des contacts avec le service chargé, au sein du DSS, de l'élaboration des politiques afin de faire en sorte d'être informée des nouveaux développements concernant les politiques de sécurité de l'ONU et maintenu des liens avec le Groupe de l'analyse des menaces et des risques, le Groupe de gestion du stress traumatique et la Direction exécutive.

Des représentants de la Gestion de la sécurité ont rencontré régulièrement des représentants des autorités chargées de veiller au respect de la loi et d'autres organisations internationales partenaires, tant à Vienne que dans les pays dans lesquels l'OSCE a des opérations de terrain, pour échanger des informations sur les questions de sécurité et de sûreté.

Unité pour les questions stratégiques de police

Assurer le respect de l'état de droit grâce à une police efficace est primordial pour le développement et indispensable pour la gestion des crises et le relèvement après un conflit. Il est réaffirmé, dans la Charte de sécurité européenne et dans diverses décisions du Conseil ministériel et du Conseil permanent de l'OSCE, qu'une police efficace est des plus importantes pour assurer le développement et lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité, le trafic de drogues, l'exploitation sexuelle des enfants et la traite des êtres humains. L'Unité pour les questions stratégiques de police a donc continué, en 2010, d'apporter son concours aux États participants et aux opérations de terrain de l'OSCE pour faciliter les activités liées à la police menées par l'Organisation, élaborer des programmes de renforcement des capacités, dispenser des formations, fournir des avis d'experts et renforcer la coopération policière régionale.

L'Unité a consacré beaucoup d'énergie à l'élaboration du rapport analytique intitulé *Further Enhancing OSCE Police-Related Activities*. Ce document, qui présente des perspectives axées sur l'avenir et comporte des recommandations stratégiques, a été examiné plus avant, à Vienne, à la Réunion annuelle d'experts de police de 2010 (20 et 21 mai) et à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité (14 et 15 juin).

Sur la base d'informations recueillies auprès des structures exécutives de l'Organisation, l'Unité a aussi établi et diffusé des rapports annuels sur les activités de police de l'OSCE et les efforts déployés pour lutter contre la criminalité organisée.

Nouvelles publications. L'amélioration des relations entre la police et les communautés de Roms et de Sintis constitue le but principal des *Good Practices in Building Trust and Understanding*, un guide publié par l'Unité en coopération avec le Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis, qui dépend du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

L'Unité, consciente des avantages qu'offre le recours à la police de proximité pour prévenir la criminalité et identifier les victimes de la traite des êtres humains, a engagé des travaux de

recherche et des consultations d'experts en vue d'élaborer un guide sur la question. Une réunion d'experts a été organisée à Vienne, le 19 novembre, pour examiner la version préliminaire de ce guide.

Travaux pragmatiques à l'appui de l'action de l'OSCE en matière de police. L'Unité a continué de faire œuvre de sensibilisation, de s'employer à renforcer les capacités et de dispenser des formations dans le cadre de ses efforts visant à lutter contre la criminalité organisée, le trafic de drogues illicites, la traite des êtres humains et la cybercriminalité tout en s'attachant à promouvoir les conventions internationales pertinentes.

L'Unité a notamment mené les activités suivantes :

- une conférence sur le thème « Lutte contre la menace des drogues illicites et renforcement du contrôle des précurseurs » (Vienne, 8 et 9 juillet) ;
- un atelier régional en Asie centrale sur le thème « Coopération pénale internationale en matière de localisation et de saisie des actifs criminels » (Almaty, 20–22 juillet) ;
- un atelier régional d'experts de haut niveau sur le thème « Coopération exhaustive pour la réduction de l'approvisionnement en drogues synthétiques dans la région de la Baltique » (Vilnius, 20 et 21 octobre) ; et
- un stage régional de formation pour enquêteurs de police sur les enquêtes en matière de cybercriminalité (Belgrade, 1er–19 novembre).

L'Unité a également intensifié son aide à la police nationale afghane en organisant cinq stages de formation à Domodedovo, Douchanbé et Almaty, au cours desquels 60 policiers afghans ont participé à des programmes de formation spécialement adaptés à leurs besoins.

Les principes de police démocratique mentionnés dans le guide largement diffusé de l'Unité intitulé *Guidebook on Democratic Policing and Good Practices in Building Police-Public Partnerships* ont été promus à l'occasion d'un atelier régional sur la police démocratique, tenu à Sarajevo (30 septembre–1er octobre). Cet atelier était axé sur des questions de gestion et d'organisation dans le contexte de la réforme de la police.

L'Unité a prêté son concours aux opérations de terrain de l'OSCE pour dispenser des formations à la lutte contre la traite des êtres humains, exécuter des projets relatifs à la police de proximité (bureaux de l'OSCE à Bakou, à Minsk et en Ukraine) et faciliter des activités de formation de la police (Centre de l'OSCE à Achgabat). Elle a en outre organisé les réunions, qui se tiennent régulièrement à Vienne, des chefs des départements de l'OSCE s'occupant des questions de police et de lutte contre la criminalité (18–19 mai et 12–13 octobre), où ont été examinées des questions ayant trait au soutien mutuel.

Autres activités menées par l'Unité. À la suite des troubles civils et des affrontements ethniques qui se sont produits au Kirghizistan en avril et en juin, l'Unité a aidé à coordonner le soutien apporté par l'OSCE à ce pays. Il a été décidé que l'Initiative pour la sécurité publique (qui s'appelait auparavant Groupe consultatif de police), une équipe internationale de 30 policiers, serait déployée essentiellement dans le sud du pays dans le cadre des efforts visant à renforcer la confiance et à améliorer les relations entre la police et les communautés.

En réponse à une requête de la Biélorussie, le Secrétaire général a demandé à l'Unité d'examiner des éléments d'une affaire concernant le décès d'un journaliste à Minsk. Deux spécialistes de police scientifique ont été envoyés sur place du 25 au 29 octobre et ont achevé leur évaluation en novembre.

Évaluation du système POLIS. L'Unité a procédé à une mise à jour approfondie du système d'information policière en ligne (POLIS), qui a été lancé en 2006. Le système POLIS englobe une bibliothèque numérique contenant plus de 1 100 documents, ainsi qu'une base de données dans laquelle sont répertoriés 441 spécialistes des questions de police. La plupart des documents, y compris les publications et les rapports susmentionnés, peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : www.polis.osce.org.

Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains

Maria Grazia Giammarinaro a pris ses fonctions de Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains en mars 2010. Depuis lors, elle s'est employée activement à rehausser le profil politique de la lutte contre la traite des êtres humains en préconisant une nouvelle vision de cette question complexe ; a tiré parti de la nature transdimensionnelle de son mandat en renforçant à la fois la coordination interne et la coopération externe ; et a consolidé les relations stratégiques avec divers acteurs de la société civile afin de mieux prévenir et combattre la traite des êtres humains.

S'appuyant sur de solides éléments de preuve selon lesquels la traite des êtres humains n'est pas un phénomène marginal, en particulier en ce qui concerne l'exploitation par le travail, la Représentante spéciale a estimé que la traite constituait une forme d'esclavage des temps modernes très largement répandue et représentant une menace transnationale grave pour la sécurité. Tout au long de l'année, la Représentante spéciale a préconisé d'améliorer la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE en matière de lutte contre la traite des êtres humains, notamment le Plan d'action établi par l'Organisation dans ce domaine, la législation nationale et les politiques de lutte contre la traite. Elle a par ailleurs recommandé de faire en sorte que les mécanismes nationaux mis en place au cours de la dernière décennie fonctionnent de manière plus efficace et à plus grande échelle.

Dans ses actions, la Représentante spéciale a continué de suivre une approche basée fermement sur les droits de l'homme. Elle a donné un degré de priorité élevé à la prévention en appelant à intensifier la recherche, à mener des campagnes de sensibilisation plus ciblées et plus novatrices, à renforcer la protection des enfants et les politiques sensibles aux différences entre les sexes, ainsi que l'inclusion sociale et l'autonomie des personnes victimes de la traite. La Représentante spéciale a notamment fait œuvre de sensibilisation en la matière en prenant la parole à l'Assemblée générale de l'ONU à l'occasion du lancement du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (31 août).

Résolue à tirer parti de la nature transdimensionnelle de son mandat, la Représentante spéciale a exploré les possibilités de renforcer encore l'action de l'OSCE. Elle a convoqué une réunion de coordination d'une journée avec les points de contact, au sein des structures, des institutions et des opérations de terrain de l'Organisation, pour les questions de lutte contre la traite, afin d'évaluer la situation actuelle dans la région de l'OSCE et d'échanger les

enseignements tirés et les bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail et de la prévention de toutes les formes de trafics d'êtres humains.

En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et les opérations de terrain concernées, la Représentante spéciale a convoqué une réunion régionale d'une durée d'une journée à l'intention des coordonnateurs nationaux de la lutte contre la traite, réunion qui a porté sur la prévention de la traite à des fins d'exploitation par le travail. Des responsables de 13 pays ont assisté à cette réunion tenue à Vienne le 29 octobre et au cours de laquelle les discussions étaient axées essentiellement sur les défis que posent la prévention, la protection et les poursuites, ainsi que l'accès à la justice et l'indemnisation des victimes de la traite.

Avec le concours de l'Unité pour les questions stratégiques de police, le Bureau de la Représentante spéciale a exécuté plusieurs programmes de formation à l'intention des organismes chargés de l'application de la loi, du corps judiciaire et des agences s'occupant des questions de frontières dans toute la région de l'OSCE. La coopération a par ailleurs été renforcée avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales dans les domaines de la migration de main-d'œuvre tenant compte des disparités entre les sexes, de la corruption, du blanchiment d'argent et de la traite des êtres humains.

La Représentante spéciale a accordé davantage d'attention à la consolidation des partenariats avec les organisations internationales, tant au niveau bilatéral que dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes. Tout au long de l'année, le Bureau de la Représentante spéciale a également intensifié sa coopération avec le Comité directeur de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) et a contribué à nombre de ses activités, notamment la publication d'un rapport fondé sur des travaux de recherche novateurs et intitulé *Analysing the Business Model of Trafficking in Human Beings to Better Prevent the Crime*. Des mesures importantes ont été prises pour accroître la coopération avec les agences de l'ONU, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union européenne, le Comité exécutif de la CEI et d'autres organisations. Les relations avec le Conseil de l'Europe et son mécanisme de suivi indépendant, le GRETA, ont été portées à un nouveau niveau de collaboration.

La Représentante spéciale a organisé, à Vienne (17 et 18 juin), une conférence de haut niveau de l'Alliance contre la traite des personnes axée sur la traite à des fins de servitude domestique et au cours de laquelle a été présenté le quatrième document occasionnel intitulé *Travail non protégé, exploitation invisible : traite à des fins de servitude domestique*. Plus de 250 participants ont assisté à la conférence, qui s'est ouverte par une exposition de photographies, *Esclavage domestique*, et qui a été suivie de la projection de *Vous êtes servis*, un film documentaire sur les épreuves endurées par les travailleurs domestiques migrants.

Appelant les États participants à prendre des mesures pour préparer leurs cadres culturel, social, politique et législatif à une nouvelle perception de la traite des êtres humains comme une forme d'esclavage des temps modernes, la Représentante spéciale a mené des consultations avec des responsables de haut niveau à l'occasion de ses visites de pays et d'autres événements et tenu des réunions avec des organisations de la société civile. Ces réunions ont ouvert la voie à des efforts plus concertés pour prévenir et combattre la traite des êtres humains en 2011.

Représentante spéciale : **Maria Grazia Giammarinaro**
www.osce.org/cthb

Unité d'action contre le terrorisme

En 2010, l'Unité d'action contre le terrorisme (UAT) a continué de s'intéresser à une vaste gamme de menaces terroristes. Elle a répondu à des demandes émanant de la Présidence, des États participants et du Secrétaire général ayant trait à des questions telles que la sécurité des documents de voyage, la protection des infrastructures énergétiques sensibles, les partenariats public-privé (PPP) dans la lutte contre le terrorisme, le cadre juridique international de la lutte antiterroriste et la cybersécurité.

L'Unité a organisé, appuyé ou autrement facilité 30 activités de renforcement des capacités à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE et aux niveaux régional et national. Ce faisant, l'Unité a coopéré avec toutes les structures pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales et des institutions spécialisées en vue d'appuyer leurs activités de lutte contre le terrorisme, de procéder à un échange de données d'expérience et de meilleures pratiques et de faciliter les contacts entre autorités nationales et experts internationaux. Chaque fois qu'elle l'estimait nécessaire, l'Unité a coopéré avec les milieux d'affaires, la société civile et les médias.

La priorité a été accordée tout au long de l'année à l'exécution des tâches pertinentes confiées à l'Unité lors des conseils ministériels précédents. Concrètement, l'Unité a organisé quatre grandes réunions ayant trait à la lutte contre le terrorisme :

- Un atelier d'experts des secteurs public et privé sur le thème « Protection des infrastructures énergétiques vitales non nucléaires contre les attaques terroristes ». Cet atelier, organisé par l'Unité en coopération avec deux organisations non gouvernementales américaines, a réuni 200 participants de 50 pays pour le tout premier exercice de simulation en la matière.
- Un atelier sur le thème « Instruments juridiques universels de 2005 contre le terrorisme et application de leurs dispositions dans la législation nationale ». Pour la première fois, des représentants de 53 États ont bénéficié de conseils pratiques pour la rédaction des instruments législatifs nécessaires à la mise en œuvre de ces traités universels, facilitant ainsi leur ratification.
- Un atelier sur le thème « Promotion du Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI ». Ce premier atelier régional au cours duquel une large place a été accordée aux aspects techniques, opérationnels et administratifs liés au RCP a conduit à l'élaboration d'un programme national de formation dans le cadre des efforts déployés pour augmenter le nombre de participants au RCP dans l'espace de l'OSCE.
- Une conférence d'experts sur le thème « Stratégies efficaces, politiques effectives et meilleures pratiques pour prévenir le terrorisme », organisée en coopération avec la Présidence de l'OSCE, qui a constitué un point fort des activités de l'Unité en 2010. Au cours de la période qui a précédé le Sommet de l'OSCE, cette conférence a donné lieu à une déclaration de la Présidence dans laquelle étaient exposées des idées, des propositions

et des recommandations visant à accroître la capacité des États participants à prévenir le terrorisme (CIO.GAL/174/10).

La conclusion d'un projet UAT/INTERPOL en Moldavie, qui a permis de doter 16 points de passage aux frontières et dix commissariats de police régionaux et locaux d'un accès en temps réel aux bases données d'INTERPOL, a représenté un autre résultat important du travail de l'Unité.

Tout au long de l'année, l'UAT a également fourni des avis et des contributions importantes pour un certain nombre de documents politiques, notamment les sections consacrées au terrorisme et à la cybersécurité dans le *Rapport du Secrétaire général de l'OSCE relatif à la mise en œuvre de la Décision MC.DEC/2/09 sur la poursuite des efforts déployés par l'OSCE pour faire face aux menaces et aux défis transnationaux pour la sécurité et la stabilité*.

L'Unité a aussi continué de travailler sur d'autres dossiers en cours conformément aux mandats existants qui ont été précédemment adoptés par les États participants de l'OSCE.

www.osce.org/atu

Bureau du contrôle interne

Le Bureau du contrôle interne a procédé à une évaluation approfondie du système des détachements en vigueur à l'OSCE dans l'optique d'identifier des moyens d'en renforcer l'efficacité. Cette évaluation a permis au Secrétaire général de faire des propositions aux États participants à cet égard. Le Bureau a effectué des audits horizontaux des trois domaines fonctionnels concernant l'ensemble de l'OSCE, à savoir le processus budgétaire, la gestion des déplacements et la formation.

Le Bureau du contrôle interne a trois fonctions distinctes : audits internes, évaluations et enquêtes. Il n'a négligé aucun effort en 2010 pour continuer de professionnaliser ces fonctions en jouant le rôle de contrôleur et d'évaluateur indépendant et objectif du cadre réglementaire, des opérations et des activités de l'OSCE, ainsi qu'en enquêtant sur les accusations de gaspillage, de fraude, de mauvaise gestion ou autres irrégularités. En outre, le Bureau a continué d'offrir ses services consultatifs en réponse à des demandes tant formelles qu'informelles émanant du personnel d'encadrement à tous les échelons de l'Organisation.

Au cours de l'année, le Bureau a réalisé six audits d'opérations de terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale. Dans le cadre d'un de ces audits, le Bureau a évalué la fonction d'archivage et recommandé un examen approfondi du système de gestion des archives et des documents utilisé dans l'ensemble de l'OSCE. En outre, le Bureau a procédé à des audits de la gouvernance et de la sécurité des technologies de l'information.

Des audits internes ont permis de vérifier régulièrement que le cadre réglementaire était respecté, fournissant des assurances quant à l'efficacité des contrôles internes et aidant les responsables à réaliser leurs objectifs. Ces dernières années cependant, avec la consolidation d'un système de gestion réglementaire commun pleinement opérationnel, l'audit interne a porté de plus en plus sur la planification des programmes et des projets, la mise en œuvre et le suivi. Dans le cadre des audits qu'il a réalisés en 2010, le Bureau a noté que des progrès avaient été accomplis dans la planification et le suivi appropriés de la mise en œuvre, bien

qu'il faudra du temps pour que l'autoévaluation de la gestion des projets soit institutionnalisée dans la pratique de l'OSCE.

Le Bureau a procédé à l'évaluation d'un programme de renforcement législatif de grande envergure à la Mission en Bosnie-Herzégovine et formulé des recommandations devant être appliquées, à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE, à des programmes et des projets de nature similaire. Les résultats de l'évaluation horizontale des activités de formation de la police effectuée en 2009 ont été pris en compte, en 2010, dans divers documents d'orientation et de planification de haut niveau, notamment dans le rapport intitulé *Report by the Secretary General on Police-Related Activities of the OSCE Executive Structures up to the End of 2009* (SEC.GAL/62/10, publié le 31 mars 2010).

Dans le but de partager les meilleures pratiques et les leçons apprises, le Bureau a été invité en 2010 par une organisation partenaire, le Conseil de l'Europe, à le faire bénéficier de son expérience du renforcement de la fonction d'évaluation dans le contexte du processus de réforme entrepris par le Conseil.

Le Bureau a procédé à des enquêtes sur diverses questions. Quatre enquêtes approfondies ont été menées à bien et les recommandations faites ont été intégralement acceptées. Une cinquième enquête est en cours. En outre, l'enquêteur du Bureau a entrepris une évaluation en amont de la gestion du carburant en combinaison avec un audit dans une mission. À la demande du Secrétaire général, l'enquêteur a aussi siégé au sein d'un comité d'enquête distinct. Le Bureau a par ailleurs conclu avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) un accord inédit portant sur la mise à disposition de personnel d'enquête en période de pointe dans l'optique d'échanger meilleures pratiques et méthodes de travail.

Dans le cadre de ses activités de surveillance menées en 2010, le Bureau a formulé environ 200 recommandations. Il a également assuré le suivi des recommandations d'audit faites les années précédentes pour vérifier que les responsables de la gestion les avaient bien appliquées. Le taux élevé d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations témoigne de la bonne coopération avec les entités ayant fait l'objet d'un contrôle.

Le Comité d'audit a continué de passer au crible le travail du Bureau du contrôle interne. Des membres du Bureau et le vérificateur extérieur ont régulièrement tenu des réunions en 2010 pour coordonner la planification et déterminer des domaines possibles de synergie. Le Bureau fournit régulièrement au vérificateur extérieur des copies de ses rapports d'audit et d'évaluation.

Centre de prévention des conflits

Les activités du Centre de prévention des conflits (CPC) concernent principalement l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit. En 2010, le CPC a fourni un appui en matière de politique générale et a concouru à la planification opérationnelle des activités de l'OSCE visant à remédier à la crise au Kirghizistan. Il a également contribué aux efforts d'ensemble déployés par l'Organisation pour faire avancer le processus de règlement du conflit transnistrien et appuyé les Discussions de Genève engagées à la suite du conflit en Géorgie. Le CPC a concouru aux préparatifs, à l'exécution et au suivi des visites effectuées par la Présidence en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, ainsi que d'un voyage d'ambassadeurs auprès de l'OSCE en Europe du Sud-Est.

Ses autres priorités ont consisté en la fourniture d'un soutien analytique pour des questions relatives aux cycles des conflits dans le cadre du Processus de Corfou et de la Conférence d'examen de l'OSCE, ainsi que d'une assistance pour des projets ayant trait aux frontières et aux douanes, en particulier en Asie centrale, à l'intention de l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières située à Douchanbé. Le CPC a également continué d'appuyer le travail du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), y compris ses préparatifs du Sommet de l'OSCE à Astana. Plusieurs projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux munitions conventionnelles, dont la phase initiale du plus vaste projet de l'OSCE jamais géré par le CPC, qui vise à éliminer les stocks de propergol hautement toxique appelé mélange entreposés en Ukraine, ont été menés à bonne fin.

En outre, le CPC a continué de servir de point de référence central de l'Organisation pour les questions relatives à la gestion des programmes et des projets, de la planification à l'autoévaluation.

Service d'appui à la politique générale

Le Service d'appui à la politique générale a aidé la Présidence, le Secrétaire général et d'autres responsables de haut niveau à faire en sorte que l'Organisation réagisse de manière appropriée aux développements politiques dans l'espace de l'OSCE en vue de réduire le risque d'un conflit. Il a coordonné les activités des opérations de terrain de l'Organisation et les a aidées à s'acquitter de leur mandat.

La **Cellule Europe du Sud-Est** a conseillé et secondé la Présidence pour maintenir un engagement efficace et adapté de l'OSCE dans la région et a aussi assuré la coordination générale du travail de ses opérations de terrain en Europe du Sud-Est, lesquelles ont contribué à insuffler une dynamique positive à la coopération régionale et à la mise en œuvre des engagements pris à l'égard de l'OSCE. À la suite de la reconfiguration de la présence de l'Organisation des Nations Unies, la Cellule a prêté son concours à la Mission au Kosovo pour adapter ses activités programmatiques et jouer un rôle de plus en plus important sur le terrain. Elle a aussi fourni un soutien concret et organisationnel pour une visite des ambassadeurs auprès de l'OSCE à Zagreb, Belgrade et Sarajevo en mai et contribué aux préparatifs, au bon déroulement et au suivi des visites effectuées par la Présidence dans la région.

La **Cellule Europe de l'Est** a contribué aux efforts d'ensemble déployés par l'OSCE pour faire avancer le processus de règlement du conflit transnistrien. Elle a continué d'apporter son

soutien aux travaux en cours des médiateurs et des observateurs et facilité plusieurs réunions, à Vienne, de tous les principaux acteurs de ce processus. La Cellule a prêté son concours au Bureau de Minsk pour s'assurer que le pays hôte respecte ses engagements envers l'OSCE pour toutes les questions relevant de son mandat et a aidé à coordonner le détachement de deux spécialistes de police scientifique à Minsk pour y examiner des éléments d'une affaire impliquant le décès d'un journaliste biélorusse. Elle a aidé le Coordonnateur des projets en Ukraine à satisfaire aux demandes émanant des autorités gouvernementales et d'autres partenaires concernant des projets. En outre, la Cellule a contribué aux préparatifs de nombreuses visites dans la région, auxquelles elle a également pris part, notamment celles effectuées par le Président, son Représentant personnel pour les conflits prolongés et le Secrétaire général.

La **Cellule Caucase** a continué d'apporter son concours aux opérations de terrain dans le cadre de leurs activités destinées à aider les pays hôtes à remplir leurs engagements à l'égard de l'OSCE. Elle a également prêté son appui au Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk dans les activités, liées au processus de règlement du conflit, qu'il mène au Haut-Karabakh et aux alentours. La Cellule a aussi continué d'être étroitement impliquée dans les préparatifs et la conduite des Discussions de Genève et a participé aux réunions du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents de Dvani/Ergneti. Elle a par ailleurs contribué à l'élaboration de six projets de renforcement de la confiance portant sur l'eau.

La Cellule a accompagné et aidé le Représentant spécial du Président en exercice pendant les visites périodiques des coprésidents des Discussions de Genève à Tbilissi, Tskhinvali et Soukhoumi.

La **Cellule Asie centrale** a appuyé le travail effectué par le Représentant spécial de la Présidence pour le Kirghizistan en partenariat avec les représentants spéciaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne pour aider le pays à résoudre les crises d'avril et de juin. Elle a également coopéré avec le Centre de Bichkek, le Service des opérations du CPC et l'Unité pour les questions stratégiques de police à la mise en place de l'Initiative pour la sécurité publique (qui s'appelait auparavant Groupe consultatif de police). La Cellule a prêté son concours au Bureau de l'OSCE au Tadjikistan et au Gouvernement du Tadjikistan pour convoquer la quatrième réunion annuelle de l'Équipe spéciale conjointe OSCE-Tadjikistan tenue à Douchanbé en mars en vue de discuter des objectifs communs. Elle a aussi aidé à organiser plusieurs voyages du Président de l'OSCE, du Secrétaire général et du Directeur du Centre de prévention des conflits dans la région. Elle a par ailleurs continué de soutenir activement la mise en œuvre de la Décision du Conseil ministériel de 2007 sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan (MC.DEC/04/07/Corr.1). Enfin, elle a aussi fait des exposés à des étudiants de l'Académie de l'OSCE à Bichkek et à leurs homologues membres du Réseau des jeunes d'Asie centrale.

Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation

L'Unité s'est efforcée d'assurer la qualité, la cohérence et la bonne gestion des projets et des programmes dans l'ensemble de l'Organisation. Elle a continué à servir de point de référence principal pour les administrateurs de projets, de programmes et de fonds qui s'emploient à planifier, à exécuter et à évaluer leurs activités d'une manière plus efficiente et efficace.

Une réalisation majeure de l'Unité en 2010 a consisté en la publication d'un manuel de gestion des projets intitulé *OSCE Project Management Manual*, qui sert de principal document de référence en la matière pour toutes les structures exécutives de l'Organisation. Les réactions des opérations de terrain, des institutions et des unités du Secrétariat, ainsi que des partenaires externes (comme l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de l'Europe) ont été très positives et gratifiantes. Ce manuel sert désormais de base au soutien sur mesure apporté par l'Unité aux structures exécutives. Les aspects relatifs en particulier à l'autoévaluation semblent avoir comblé une lacune présente de longue date dans le travail de l'Organisation et offert aux administrateurs de projets et de programmes un outil pratique et prêt à l'emploi. Le soutien sur site apporté aux structures exécutives, la participation à des activités de mentorat et de formation et les contacts permanents établis à longue distance avec des homologues ont permis à l'Unité de contribuer au processus de mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans l'Organisation tout entière.

S'agissant des propositions de projets extrabudgétaires présentées par les opérations de terrain et les unités du Secrétariat, il convient de noter que l'Unité a coordonné en 2010 l'évaluation de 104 propositions d'une valeur de plus de 38 millions d'euros. Soucieuse de continuer d'apporter un soutien efficace aux administrateurs de projets dans le cadre du processus d'identification et de développement des propositions remplissant les conditions requises, l'Unité a commencé en 2010 à coopérer plus étroitement avec certains des principaux donateurs de l'Organisation et les unités techniques concernées.

Service des opérations

Planification et analyse des opérations. L'Équipe de planification et d'analyse a contribué à la planification et au déploiement du Groupe consultatif de police au Kirghizistan en application de la Décision PC.DEC/947, ainsi qu'à celle de l'Initiative pour la sécurité publique au Kirghizistan conformément à la Décision PC.DEC/961.

L'Équipe a également continué à mettre en œuvre une approche systématique d'exploitation des enseignements tirés d'activités antérieures en coordonnant le processus d'établissement de rapports de fin de mission des présidences sortantes de l'OSCE et des hauts responsables des opérations de terrain. Sur la base de ces enseignements tirés des opérations de terrain, elle a continué de formuler des recommandations destinées à améliorer l'efficacité de l'Organisation. Ont aussi été élaborées des directives opérationnelles relatives à la fermeture ou à la restructuration d'une opération de terrain de l'OSCE, ainsi que le manuel *Operational Guidelines for Working in a Potentially Hazardous Environment*, qui a été distribué à tous les membres du personnel de l'OSCE travaillant sur le terrain.

L'Équipe de planification et d'analyse a en outre continué de fournir un appui analytique au Processus de Corfou et à la Conférence d'examen de l'OSCE de 2010. Elle a par ailleurs aidé la Présidence à organiser la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2010 et prêté son concours au Comité de sécurité du Conseil permanent pour des questions d'organisation et de contenu.

Pour contribuer à renforcer la capacité d'alerte précoce, de prévention des conflits et de gestion des crises de l'OSCE, l'Équipe a continué de fournir un appui analytique et des avis au personnel de direction du Secrétariat, à la Présidence et aux États participants en organisant notamment un atelier du Secrétariat sur la médiation et le soutien en la matière

avec d'autres organisations régionales. Une activité axée sur la reconstruction et la consolidation de la paix sera organisée en 2011.

Liaison opérationnelle 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Grâce à son Centre de situation/communications, le Service a continué de mettre à la disposition des structures de l'OSCE une liaison opérationnelle 24 heures sur 24 et un point de contact, en particulier en dehors des heures de travail. Il a fourni des rapports en temps réel sur l'espace de l'OSCE au moyen de textos et de courriers électroniques axés essentiellement sur les situations de crise émergentes. Les rapports sur les nouvelles de dernière heure en Asie centrale et au Caucase cette année ont permis au personnel de direction du Secrétariat de prendre les décisions qui s'imposaient face à l'évolution des événements. Le Centre de situation a continué à produire des notes quotidiennes, des notes d'information spéciales, des synthèses régionales hebdomadaires et des calendriers des réunions à venir. Il a aussi fourni une assistance opérationnelle en cas d'urgence sur le terrain comme les incidents de sécurité et les évacuations sanitaires.

Sécurité et gestion des frontières. L'Équipe des frontières a continué de contribuer à la mise en œuvre du Concept de l'OSCE relatif à la sécurité et à la gestion des frontières en étroite coopération avec les opérations de terrain et les agences nationales des frontières et des douanes dans tout l'espace de l'OSCE. Si, géographiquement parlant, l'accent a continué d'être mis sur les initiatives de renforcement des capacités de grande envergure à l'intention des gardes frontière et des douaniers d'Asie centrale, la coopération avec les agences des frontières d'autres régions s'est également poursuivie, notamment au travers de la signature d'un mémorandum d'accord avec le Comité des frontières biélorusse, qui prévoit des mesures de renforcement des capacités dans cinq domaines clés.

L'Équipe des frontières s'est en outre employée à maintenir et à renforcer le Réseau des points de contact nationaux de l'OSCE pour les questions relatives à la sécurité et à la gestion des frontières. L'Équipe a fait campagne en faveur de la nomination de points de contact, publié le bulletin périodique d'informations du Réseau et procédé à une étude, au travers de la plateforme Internet des points de contact, sur le fonctionnement du Réseau et son développement futur. Le Réseau, qui regroupe désormais des points de contact nationaux de 41 États participants de l'OSCE, a tenu sa réunion annuelle à Vienne. Organisée par l'Équipe des frontières, elle a offert l'occasion aux participants de s'entretenir d'activités conjointes et des mécanismes pour intensifier l'échange d'informations.

L'Équipe des frontières a également apporté son concours à l'École des cadres pour la gestion des frontières à Douchanbé, qui, en 2010, a conduit 11 séminaires et organisé son premier cours pour cadres, auquel ont participé 257 agents aux frontières venus de 19 États participants et partenaires pour la coopération. En consultation avec les organisations internationales et les institutions nationales de formation concernées, L'École a parachevé l'élaboration de son programme des cours principal et dispensé le cours pour cadres en novembre-décembre 2010.

Par ailleurs, conformément à la Décision MC.DEC/4/07/Corr.1 sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, l'Équipe des frontières s'est employée à promouvoir la participation des agents aux frontières afghans aux activités de projet menées par l'OSCE en Asie centrale et à l'École de Douchanbé. Elle a également concouru à des activités opérationnelles visant à consolider la frontière entre les États participants d'Asie centrale et l'Afghanistan et encouragé la coopération transfrontalière et l'organisation de patrouilles conjointes.

Section d'appui au FCS

En 2010, la Section a continué de prêter son concours au FCS dans ses activités. Elle a assuré le suivi de l'application des mesures de confiance et de sécurité (MDCS), publié des rapports mensuels et trimestriels et soutenu les négociations en cours au FCS sur l'actualisation du Document de Vienne 1999. Elle a aussi facilité le débat à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) en publiant un *rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures examinées au cours de la RAEA*. La Section a également présidé la quatrième Réunion des chefs des centres de vérification, qui a donné lieu à un échange de vues sur l'application pratique du Document de Vienne 1999.

Conjointement avec le Bureau de l'OSCE à Minsk, la Section a organisé un séminaire régional sur l'application du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité en Europe du Sud-Est. Avec le soutien de six États participants, la Section a procédé à une étude scientifique en vue d'améliorer le guide de référence pour le questionnaire relatif au Code de conduite. Au Kazakhstan, la Section a contribué à un séminaire régional sur le Document de Vienne 1999 organisé en coopération avec le Centre de vérification du Kazakhstan et le Bureau de l'OSCE à Astana. Le but de ce séminaire était de former des officiers militaires d'Asie centrale et du Caucase du Sud à l'organisation de visites d'évaluation d'installations militaires.

La Section a apporté un soutien actif aux États participants dans le cadre de l'application pratique du Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre, qui a été adopté par le FCS. Elle a également préparé le *Rapport de l'OSCE à la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, rapport qui était consacré aux efforts déployés à l'échelle régionale pour lutter contre les ALPC illicites à l'échelle mondiale. En coopération avec le Centre de l'OSCE à Astana, la Section a aussi organisé au Kazakhstan une réunion régionale de suivi sur la lutte contre le trafic illicite d'ALPC en Asie centrale.

Six projets d'assistance ont été menés à bonne fin. La Section a parachevé la phase initiale d'un projet visant à éliminer tous les stocks du propergol toxique appelé mélange (plus de 3 000 tonnes) de deux régions d'Ukraine occidentale. En Albanie, grâce à une initiative de l'OSCE, le pays a pu considérablement augmenter ses capacités de destruction des munitions en excédent. Un projet soutenu par l'OSCE visant à éliminer toutes les armes à sous-munitions dont dispose encore la Moldavie a permis d'aider le pays à se conformer pleinement à ses engagements en vertu de la Convention sur les armes à sous-munitions. La première phase de projets conjoints de l'OSCE et du Programme des Nations Unies pour le développement dans les domaines de la gestion et de la sécurité des stocks d'ALPC, ainsi que de la démilitarisation des munitions conventionnelles, menés respectivement en Biélorussie et au Monténégro, a aussi été menée à bien.

Le Réseau de communications de l'OSCE, qui relie 51 des 56 États participants, ainsi que le CPC et l'OTAN, a continué de faciliter l'échange d'informations importantes afin d'améliorer l'ouverture et la transparence dans les affaires militaires. La Section d'appui au FCS gère le système, ainsi que le logiciel sur mesure utilisé pour générer les notifications dans le cadre du traité. En 2010, le matériel a été modernisé afin de pouvoir continuer

d'assurer un niveau de fiabilité élevé et le logiciel a également été amélioré. Cette année, le réseau a permis l'échange d'environ 270 000 messages entre les États participants, tout en maintenant un niveau de disponibilité de 99,9 %. La Section a également continué à présider le Groupe des communications de l'OSCE, qui assure un contrôle précieux par et pour les délégations.

Bureau du Coordonnateur de l'OSCE pour les activités économiques et environnementales

L'année 2010 marque le vingtième anniversaire du Document de Bonn sur la coopération économique. Adopté en 1990, « à un moment où se produisent des changements profonds et rapides », ce document est un des documents de la CSCE/OSCE qui a constitué une étape importante dans la dimension économique et environnementale. La coopération économique et environnementale est demeurée un des aspects critiques de la stabilité et de la sécurité dans la région de l'OSCE. Dans ce contexte, on a assisté en 2010 à une intensification du dialogue politique entre les États participants sur les questions liées à l'économie et l'environnement. Ce dialogue a été conduit, notamment, dans le cadre du Comité économique et environnemental – en tant que suite donnée à la Décision du Conseil ministériel d'Athènes en 2009 sur l'orientation future de la dimension économique et environnementale (MC.DEC/4/09) – et du Processus de Corfou. Par ailleurs, la partie tenue à Vienne de la Conférence d'examen organisée avant le Sommet d'Astana a donné lieu à une séance intitulée « De Bonn à Maastricht et au-delà : adapter la dimension économique et environnementale de l'OSCE à l'évolution des défis. »

Forum environnemental et économique

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales (« le Bureau ») a accru sa participation aux activités liées au transport et fourni un appui à la Présidence tout au long du processus du dix-huitième Forum économique et environnemental, qui a porté essentiellement sur la promotion de la bonne gouvernance aux postes frontières, l'amélioration de la sécurité des transports terrestres et la facilitation du transport international routier et ferroviaire dans la région de l'OSCE. Le Forum a abordé des questions telles que les défis que pose la récession économique globale au secteur du transport, la promotion de la transparence, l'amélioration de la gouvernance aux frontières, la facilitation des liaisons de transport en Asie centrale et en Afghanistan, le renforcement de la sécurité du transport terrestre et l'incitation à adopter des moyens de transport qui respectent l'environnement à long terme. Les activités de suivi du Forum sont en cours.

Sécurité énergétique

Suite à la Décision du Conseil ministériel d'Athènes relative au renforcement du dialogue et de la coopération sur la sécurité énergétique dans l'espace de l'OSCE (MC.DEC/6/09), une réunion spéciale d'experts de l'OSCE a été organisée à Vilnius les 13 et 14 septembre sur l'évaluation de la future contribution de l'OSCE à la coopération internationale en matière de sécurité énergétique. Cette réunion a contribué d'une manière importante au *Rapport du Secrétaire général de l'OSCE* concernant le rôle complémentaire de l'OSCE dans le domaine de la sécurité énergétique (RC.GAL/21/10). Ce domaine restera une priorité constante du Bureau. L'OSCE peut aider à accroître la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur de l'énergie et à promouvoir des solutions énergétiques durables, fondées notamment sur une énergie plus propre, une meilleure efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables.

Bonne gouvernance

En 2010, le Bureau a constaté un vif renouveau d'intérêt concernant l'amélioration de la bonne gouvernance et la transparence, la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, autant de thèmes qui ont été abordés dans le Processus de Corfou et la partie de Vienne de la Conférence d'examen.

Les activités du Bureau dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ont visé à renforcer la bonne gouvernance du secteur public, à améliorer la transparence et la gestion des ressources publiques et à lutter contre la corruption. Le Bureau a poursuivi sa coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) afin de promouvoir la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et de participer activement aux travaux liés à son nouveau mécanisme d'examen. Pour renforcer encore davantage ses activités de lutte contre la corruption, le Bureau a établi de nouveaux liens de coopération avec la Plateforme I du Partenariat oriental de l'UE sur la lutte contre la corruption. Il a également encouragé l'échange d'informations et de bonnes pratiques pour améliorer la bonne gouvernance, sachant qu'il s'agit de facteurs importants pour le développement économique durable. À cet effet, le Bureau a organisé, conjointement avec le Conseil de l'Europe et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une Conférence interrégionale sur la coopération intermunicipale, qui s'est tenue à Dubrovnik (23–24 septembre).

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Bureau a continué d'appuyer les activités qui aident les États participants à mettre en œuvre les principaux instruments internationaux, en particulier les 40 + 9 Recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et la Convention des Nations Unies pour la suppression du financement du terrorisme.

Gestion de la migration

Le Bureau a conduit un certain nombre d'activités en 2010 afin de promouvoir une approche globale de la gestion de la migration conforme à la Décision du Conseil ministériel d'Athènes relative à cette question (MC.DEC/5/09).

Le 19 mai, l'étude intitulée *Review Report on Strengthening Migration Governance*, élaborée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en coopération avec le Bureau, a été officiellement publiée à Vienne et diffusée à toutes les délégations de l'OSCE. Cette étude examine les engagements de l'OSCE liés à la migration, notamment les activités conduites pour mettre en œuvre et renforcer la gouvernance de la migration dans la région de l'OSCE.

Conformément à la Décision du Conseil ministériel d'Athènes relative à la fourniture d'avis, à la formation et à l'échange des meilleures pratiques (MC.DEC/5/09), le Bureau a produit, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un manuel intitulé *Trainer's Manual on Labour Migration Management*, qui est le premier du genre. Une attention particulière a également été accordée aux aspects de la migration liés à l'égalité entre les sexes. Le Bureau a donc, en coopération étroite avec l'OIM, le BIT, le Conseil de l'Europe et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), organisé deux séminaires de formation régionaux sur l'égalité hommes-femmes et la migration de la main-d'œuvre, l'un à Helsinki (15–16 avril), et l'autre à Astana (14–15 septembre). Les deux séminaires ont été structurés afin de proposer une formation interactive fondée sur des études de cas. Ils reprenaient les principes d'un guide intitulé *OSCE Guide on Gender-Sensitive Labour Migration Policies* et ceux d'un nouveau manuel *OSCE Trainer's Manual on Gender and Labour Migration*, soit deux publications produites conjointement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).

Pour faciliter la prise de décisions fondée sur des statistiques fiables, le Bureau, conjointement avec l'OIM, le BIT et la Commission économique des Nations Unies pour

l'Europe (CENUE), a lancé un nouveau projet visant à harmoniser la collecte de données sur la migration afin de disposer d'éléments fiables pour prendre des décisions. Ce projet évaluera la collecte de statistiques sur les flux migratoires au Tadjikistan, au Kazakhstan et au Kirghizistan en 2011.

Environnement et sécurité

Le Bureau a continué de participer à l'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC) en facilitant la coopération transfrontière sur des questions d'environnement et de sécurité en Asie centrale, en Europe du Sud-Est, dans le Caucase du Sud et en Europe de l'Est. En 2010, l'initiative ENVSEC comptait un portefeuille de 54 projets pour un budget d'un montant total de 12 millions d'EUR. Le Bureau a joué un rôle de chef de file dans le programme d'activités de cette initiative concernant la région du Caucase du Sud, notamment la gestion des feux de forêt, la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières, l'évaluation de l'environnement local et la participation des pouvoirs publics. Le Bureau a également continué de promouvoir la coopération relative à la gestion des ressources hydriques transfrontières en Europe de l'Est et en Asie centrale.

Le Bureau, en coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE et en coordination avec les partenaires de l'ENVSEC, a continué de promouvoir les principes de la Convention d'Aarhus, qui ont pour but d'assurer la transparence, l'équité et la démocratie dans la prise de décisions concernant l'environnement. Dans ce cadre, l'initiative des centres Aarhus a été élargie afin de mettre en place 30 centres dans neuf pays.

Le Bureau, en partenariat avec les bureaux de l'OSCE à Bakou et Erevan, a continué d'apporter son concours à la mise en œuvre de l'initiative Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE) à Bakou et Erevan. Cette initiative est un programme de petites subventions octroyées à des organisations pour la société civile dans le but de renforcer leurs capacités à relever les défis que posent la sécurité et l'environnement en Arménie et en Azerbaïdjan. En 2010, le programme CASE a été élargi au Tadjikistan en coopération avec le Bureau de l'OSCE au Tadjikistan.

Le Bureau a lancé un projet de recherche sur l'incidence du changement climatique sur la sécurité dans la région de l'OSCE pendant la réunion annuelle de coordination des spécialistes des questions d'environnement et d'économie, qui s'est tenue en février. Le but du projet est d'élaborer des scénarios adaptés aux différentes régions de l'OSCE afin de quantifier l'incidence du changement climatique sur les ressources naturelles, l'énergie et les disponibilités alimentaires. Les scénarios fourniront un outil qui permettra de définir les mesures de coopération et les recommandations de politiques qui pourraient être mises en œuvre par les opérations de terrain de l'OSCE ou portées à la connaissance du Conseil permanent.

Le Bureau a aussi poursuivi sa collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la question des résidus d'uranium en Asie centrale.

Département des ressources humaines

Le Département des ressources humaines a concentré ses efforts sur le maintien de conditions de service compétitives à l'OSCE, notamment en instaurant un cadre de travail professionnel, en intégrant les questions liées à l'égalité entre les sexes et en proposant des amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel. Il s'est également employé à poursuivre le développement d'outils d'aide au recrutement et à améliorer la gestion des ressources humaines à l'OSCE. Les efforts déployés pour réduire les effets préjudiciables des limitations strictes des périodes de service à l'OSCE n'ont pas encore produit de résultats significatifs.

En 2010, entre autres réalisations, le Département a :

- maintenu des conditions de service compétitives à l'OSCE en accordant une attention particulière aux membres des missions recrutés sur le plan local et au personnel détaché, en tenant compte du climat financier actuel et en dialoguant étroitement avec les organes de décision de l'Organisation ;
- élaboré des propositions pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources humaines de l'OSCE et les a présentées à la Conférence d'examen de Vienne du Sommet d'Astana ;
- contribué à l'élaboration des éléments de dotation en effectifs du Projet d'initiative pour la sécurité publique (anciennement Groupe consultatif de police) qui doit être mis en œuvre au Kirghizistan et facilité le recrutement et la formation des membres de ce groupe qui participent à des missions internationales en conduisant un programme d'orientation adapté dans un délai très bref ;
- poursuivi l'élaboration de procédures et d'outils en matière de recrutement afin d'appliquer les normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité les plus élevées lors du recrutement équitable et transparent du personnel de tous les États participants ;
- mis en œuvre de nouvelles fonctionnalités dans le domaine du recrutement pour améliorer les procédures de nomination et de dépôt de candidature en ligne ;
- mis en œuvre et amélioré les procédures de fonctionnement standard applicables aux états de paie dans l'ensemble de l'Organisation ;
- facilité l'approbation par les États participants d'un ensemble de propositions d'amendement au Statut et au Règlement intérieur (juillet) qui amélioreront d'une manière importante le cadre réglementaire ;
- poursuivi les efforts en vue d'intégrer la question de l'égalité entre les sexes dans les procédures et les politiques de gestion des ressources humaines, notamment en conduisant un projet dans le but de définir cette problématique à l'OSCE et en proposant des projets d'amendements au cadre réglementaire. Le Département des ressources humaines continuera d'incorporer les conclusions et les recommandations de l'étude dans les domaines du recrutement, de la formation et du personnel. À titre d'exemple concret, l'approbation d'un amendement au cadre réglementaire a permis de ne pas compter la période de service liée au congé de maternité, au congé de paternité et au congé pour adoption dans le calcul de la période totale de service à l'OSCE ;

- amélioré le module des ressources humaines du Système intégré de gestion des ressources (IRMA) afin d’obtenir une fonctionnalité d’établissement de rapports plus précise et rapide, notamment en procédant à une mise à jour importante de ce système afin de renforcer sa stabilité et son utilisation et aux ajustements qui permettront de mettre en œuvre le Statut du personnel et le Règlement du personnel modifiés et d’intégrer les aspects liés aux ressources humaines des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ;
- contribué à l’amélioration du cadre de travail professionnel dans toute l’OSCE, notamment en continuant la pratique des entretiens de fin de mission obligatoires au Secrétariat de l’OSCE et en procédant à l’examen, à la refonte et à la distribution élargie d’une brochure intitulée *Cadre de travail professionnel – Guide sur la politique de l’OSCE contre le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et la discrimination*, en anglais et en russe ;
- renforcé le rôle de coordonnateur en matière d’éthique à l’OSCE, en particulier en actualisant le Code de conduite qui sera soumis à l’examen des organes de décision de l’Organisation, et en dispensant une formation sur ce thème aux membres du personnel ;
- regroupé et géré les dépenses communes de personnel au Secrétariat dans le cadre d’un programme distinct relevant du Département des ressources humaines ;
- affiné, sur la base d’une expérience pratique, un système d’emploi du temps souple au Secrétariat de l’OSCE, comprenant des horaires de travail échelonnés, le télétravail, le travail à temps partiel et le partage du travail, afin de créer un cadre de travail propice à la famille et tenant compte des questions de parité hommes-femmes et en encourageant l’application de dispositions souples analogues dans d’autres lieux d’affectation ;
- lancé l’examen et la mise à jour d’un certain nombre d’instructions au personnel pour les harmoniser avec le Statut du personnel et le Règlement du personnel modifiés ;
- conduit une évaluation interne complète du système de détachement et, dans une première étape pratique, proposé une couverture d’assurance-maladie améliorée pour le personnel détaché et les membres des missions, à titre facultatif et sans aucun coût pour le budget unifié de l’OSCE ;
- examiné les mécanismes actuels d’identification et de prévention des conflits sur le lieu de travail, notamment en recrutant des médiateurs externes, en offrant des possibilités de formation pertinentes et en préparant une campagne de sensibilisation pour faire mieux connaître l’ensemble des procédures et des politiques à tous les responsables de l’OSCE ;
- poursuivi la mise en œuvre du programme des administrateurs auxiliaires, qui donne à de jeunes cadres des États participants la possibilité de se familiariser avec l’Organisation. En tirant parti du succès du programme au cours des quatre cycles précédents, le Département procédera à son élargissement à partir d’avril 2010 avec l’appui des États participants, ce qui permettra à six jeunes cadres supplémentaires d’être détachés par les autorités qui les ont désignés ;

- favorisé la participation de 928 membres du personnel et des missions de l'OSCE (504 femmes et 424 hommes) à des activités de formation conduites à Vienne sur des thèmes divers ;
- continué de renforcer les activités de formation régionales ;
- continué d'améliorer et d'actualiser le programme d'orientation général et d'appuyer les programmes d'initiation locaux ;
- conduit une étude et une évaluation complètes de toutes les activités de formation, rédigé une nouvelle stratégie de formation pour la période 2011–2013 et facilité son approbation ;
- aidé la Présidence en organisant des activités de formation adaptées et en gérant les processus de recrutement et de prorogation de mandat pour les cadres supérieurs de l'Organisation ;
- accru les interactions et la coopération avec d'autres organisations internationales sur diverses questions ayant trait aux ressources humaines, notamment les procédures liées aux états de paie, les prestations et les avantages auxquels le personnel a droit, les périodes de service, la formation et le recrutement.

Département de l'administration et des finances

Le Département de l'administration et des finances fournit aux États participants de l'OSCE, au Secrétaire général, au Secrétariat, aux institutions et aux opérations de terrain un soutien, des services et des avis sur le plan de la gestion, des finances et des questions administratives. Le Département comprend le Service du budget et du contrôle interne, les Services de comptabilité financière et de trésorerie, les Services d'appui aux missions, notamment pour ce qui est de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Service des technologies de l'information et des communications, les Services de conférence, et supervise le Bureau de Prague, qui abrite les archives de l'OSCE.

Le Département s'est acquitté de ses obligations au titre de 2010 concernant les cycles de planification et de budgétisation de l'Organisation et, comme les années précédentes, il a continué à réformer l'administration de l'Organisation en contribuant, avec le Département des ressources humaines, le Bureau du Secrétaire général et les Services juridiques, au renforcement du cadre réglementaire de l'Organisation, du Système de gestion réglementaire commun et, en particulier, en donnant des orientations relatives aux achats et à la passation de marchés. Le Département a contribué au processus visant à élaborer le modèle de budgétisation par programme basée sur la performance dans l'ensemble de l'OSCE et fourni un appui continu et une formation fonctionnelle aux unités concernées sur le terrain. Il a aidé l'Organisation à organiser avec succès des réunions et des conférences au cours de l'année.

En 2010, le Département a :

- reçu une opinion extérieure non assortie de réserves (positive) sur les états financiers pour 2009. Le Commissaire aux comptes extérieur de la Chambre des comptes d'Ukraine a déclaré : « Notre opinion est que ces états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2009, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date... » ;
- poursuivi l'amélioration du Système de gestion réglementaire commun et de la structure de contrôle interne en appuyant la publication par le Secrétaire général de l'instruction financière/administrative 16 et en soumettant des révisions des instructions financières/administratives 6 relatives aux achats et à la passation de marché et 13 sur la politique de sécurité relative aux technologies de l'information de l'OSCE ;
- continué d'apporter un appui dans le domaine de la gestion des systèmes et des processus administratifs critiques à toutes les unités d'administration des fonds dans toutes les opérations de terrain et institutions de l'OSCE, fourni des orientations sur les instructions administratives et financières et assuré un suivi de l'amélioration des contrôles internes ;
- continué de respecter ses engagements en ce qui concerne la présentation de documents relatifs aux cycles de planification et de budgétisation et la fourniture de lignes directrices, de conseils et d'une assistance au Président du Comité consultatif de gestion et finances de l'OSCE ;
- préparé et appuyé les discussions et travaux relatifs aux quatre budgets supplémentaires, notamment un réexamen en milieu d'année, une augmentation du budget unifié de 2010 pour Bichkek ainsi que des contributions du budget unifié au Groupe consultatif de police

au Kirghizistan (qui est devenu l'Initiative pour la sécurité publique), et apporté son soutien à une dix-septième mission d'observation électorale pour le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ;

- continué de faire des progrès en vue de l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) afin que l'OSCE soit l'une des toutes premières organisations internationales à les appliquer dans le monde ;
- géré avec succès les fonds de l'OSCE placés sur des comptes ouverts auprès d'institutions financières (banques) et s'est employé au cours de l'année à les protéger, matériellement, contre la très grande volatilité des marchés financiers mondiaux ;
- contribué d'une manière significative à une gestion et à une planification logistique efficaces et économiques des modalités de voyage pour le Sommet de l'OSCE, qui ont permis aux États participants et à l'Organisation de réaliser des économies d'environ 200 000 EUR par rapport à l'utilisation de services de transport aérien commerciaux réguliers ;
- négocié une prolongation favorable du contrat pour la Phase III-c du projet de l'OSCE concernant l'élimination du propergol mélange en Ukraine, ce qui permet d'offrir une solution de continuité harmonieuse à ce projet ;
- Bureau de Prague
 - dans le cadre de son programme de *chercheurs résidents*, le Bureau de Prague a accueilli huit doctorants et quatre candidats à la maîtrise pour une période de deux à trois mois ;
 - Le Bureau a accueilli en moyenne trois groupes d'étudiants par mois (la plupart provenaient de diverses écoles de droit allemandes et faisaient un voyage d'études en République tchèque), soit 550 visiteurs cette année ;
 - Le Bureau a continué de participer au Projet de mémoire orale du CSCE et de l'OSCE lancé en 2009. Plusieurs entretiens avec des anciens ambassadeurs ont été conduits à Moscou et à Washington, et les archives existantes ont été complétées par des preuves photographiques de grande valeur collectées auprès d'agences de presse finlandaises et qui témoignaient des progrès de l'Organisation de 1972 à 1975.

Partenariats pour la sécurité et la coopération

Interaction avec d'autres institutions et organisations sous-régionales, régionales et internationales

En 2010, la coopération de l'OSCE avec d'autres institutions et organisations sous-régionales, régionales et internationales a été marquée par un nouveau dynamisme et un certain nombre de faits importants. Tout au long de l'année, et ce jusqu'au Sommet d'Astana, les États participants ont placé ce thème au centre de leurs priorités, ce qui a débouché sur une vaste évaluation stratégique et politique de l'interaction que l'Organisation conduit depuis dix ans avec d'autres organisations concernées par la promotion de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE, et sur l'élaboration de nouvelles lignes directrices sur la forme et le contenu futurs de cette interaction. La Présidence, appuyée par la Section de la coopération extérieure, a produit des efforts concertés pour mettre en œuvre la Décision du Conseil ministériel d'Athènes sur l'avancement du Processus de Corfou (MC.DEC/1/09/Corr.1), qui estimait que l'interaction avec d'autres organisations et institutions était l'un des principaux sujets de discussion entre les États participants dans le cadre de ce processus. Cette question a également été au centre des échanges qui ont eu lieu pendant la réunion qui s'est tenue le 15 mai au niveau des ambassadeurs. Elle a aussi été examinée lors d'un certain nombre de réunions du Processus de Corfou sur les trois dimensions de la sécurité. Comme résumé dans le *Rapport intérimaire sur le Processus de Corfou*, les États participants ont évalué positivement le niveau de coopération atteint avec d'autres organisations et institutions de l'espace de l'OSCE pour mettre en œuvre la Plateforme de sécurité coopérative de 1999, et convenu qu'il était nécessaire de renforcer cette interaction et d'élargir le dialogue et les contacts avec des organisations régionales en dehors de l'espace de l'OSCE.

Conformément à la pratique adoptée pour la réunion ministérielle informelle de l'OSCE qui s'est tenue à Corfou en juin 2009, sept organisations régionales et internationales (l'ONU, l'Union européenne, l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN), la Communauté des États indépendants (CEI), l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), le Conseil de l'Europe et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA)), ont été invitées par la présidence de la réunion ministérielle informelle organisée à Almaty en juillet, pendant laquelle le Président a convié à un dîner les représentants des organisations participantes.

La coopération avec d'autres institutions et organisations sous-régionales, régionales et internationales a également occupé une place prépondérante dans l'ordre du jour des trois parties de la Conférence d'examen de l'OSCE, sachant qu'une séance consacrée à ce thème a été organisée le 22 octobre pendant la partie tenue à Vienne. Un certain nombre de représentants d'autres organisations (Conseil de l'Europe, OTAN, OTSC, Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), CICA, Ligue des États arabes et Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), représentée par la Thaïlande) ont contribué au débat.

Soixante-six organisations, institutions et initiatives ont été invitées à participer au Sommet d'Astana, ce qui représente deux fois plus de participants qu'il y a onze ans pour le Sommet d'Istanbul. Le Secrétaire général de l'ONU a prononcé un discours à la séance d'ouverture. La *Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité* a réaffirmé la

volonté des États participants de continuer à œuvrer pour que « la coopération entre nos États et entre les organisations et institutions compétentes dont ceux-ci sont membres » soit renforcée et « guidées par les principes d'égalité, de coopération en partenariat, d'inclusion et de transparence. »

Une coopération institutionnelle régulière, tant au niveau du Siège que sur le terrain, a également été développée au cours de l'année. Des organisations partenaires ont été invitées aux principales réunions de l'OSCE concernant les trois dimensions, notamment le Forum économique et environnemental et la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, ainsi qu'à un certain nombre de réunions de haut niveau et de tables rondes d'experts. Pour leur part, le Président de l'OSCE, le Secrétaire général et d'autres hauts responsables ont représenté l'OSCE, sur invitation, aux sommets, aux réunions ministérielles et à d'autres rassemblements d'institutions et d'organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Le Président a invité les responsables de plusieurs organisations à donner leur avis sur la coopération avec l'OSCE aux réunions du Conseil permanent ou aux réunions conjointes du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Le Secrétaire général de l'ONU s'est adressé au Conseil permanent en avril – la première fois depuis onze ans – en soulignant que l'ONU attachait une grande importance à son partenariat avec l'OSCE. En octobre, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains a pris la parole pour la première fois devant le Conseil permanent. D'autres orateurs sont intervenus également au cours de l'année, notamment les secrétaires généraux respectifs du Conseil de l'Europe, de l'OTSC et de l'Organisation de la Conférence islamique, le Secrétaire exécutif de la CEI, le Directeur du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale (CARICC) et des représentants spéciaux de l'UE. Le dialogue pour la sécurité prôné par le FCS a été enrichi par des présentations faites par des représentants de l'ONU, de l'UE, de l'Arrangement de Wassenaar et de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Ces représentants ont en particulier contribué au débat lié aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et à la non-prolifération.

En juin, à Vienne, le Secrétaire général de l'OSCE a accueilli la réunion annuelle tripartite de haut niveau entre l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE sur le thème « Égalité des sexes et sécurité globale : enseignements tirés et possibilités de coopération renforcée ». Les débats ont porté sur la prévention et le règlement des conflits, notamment par la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a marqué son dixième anniversaire en 2010, et sur la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, notamment les très jeunes filles, pendant et après les conflits armés. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation internationale pour la migration, l'OIM, l'OTAN et l'OTSC ont aussi participé à la réunion.

En décembre, à l'initiative du Secrétaire général de l'OSCE, un atelier a été organisé à Vienne avec des organisations régionales sur le thème « Diplomatie silencieuse et préventive, facilitation du dialogue et médiation ». Cette initiative donnait suite à la réunion-retraite de haut niveau qui s'est tenue en janvier à New York en présence du Secrétaire général de l'ONU et de responsables d'organisations régionales. L'atelier, le premier du genre, a rassemblé des hauts représentants de l'ONU et d'un certain nombre d'organisations régionales, notamment l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, l'Union africaine, le Forum régional de l'ANASE, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'OTSC, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), la

Ligue des États arabes (LEA), l'Organisation des États américains (OAS) et le Forum des îles du Pacifique (FIP).

Conjointement avec l'ONU et l'UE, l'OSCE a présidé six cycles des Discussions de Genève, comme prévu dans l'accord en six points du 12 août 2008. L'Organisation a également contribué, en coopération avec la Mission de suivi de l'UE, à trois réunions du Second mécanisme de réponse et de prévention des incidents. L'importance de cette coopération a été illustrée par la présence répétée et conjointe des trois co-présidents des Discussions de Genève au Conseil permanent de l'OSCE et au Comité de sécurité et de politique de l'UE.

L'OSCE, l'ONU et l'Union européenne ont également travaillé en étroite coordination, notamment en diffusant des déclarations conjointes de leurs représentants spéciaux, en aidant le Kirghizistan, à sa demande, à résoudre la crise politique, en empêchant la propagation des tensions dans la région et en contribuant aux activités de relèvement après le conflit.

L'OSCE a contribué à l'initiative du Pacte de Paris par le biais de son engagement en Afghanistan, en complétant les efforts de l'ONU, de l'OTAN et de l'UE, notamment dans les domaines de la gestion et de la sécurité des frontières et de l'appui aux élections et aux activités de police.

En conduisant des activités dans le cadre de leurs mandats respectifs, les départements et unités thématiques du Secrétariat ont également maintenu une coopération et un contact actifs avec les structures pertinentes des organisations partenaires et les institutions et organisations spécialisées.

Par exemple, l'Unité d'action contre le terrorisme a coopéré tout au long de l'année avec plus de vingt institutions, organisations sous-régionales, régionales et internationales et organisations spécialisées de l'ONU pour appuyer et promouvoir leurs activités liées à la lutte contre le terrorisme, et partager des données d'expérience et des meilleures pratiques.

L'Unité pour les questions stratégiques de police a continué de tirer parti des efforts de coordination et de coopération déployés avec des organisations régionales et internationales pertinentes en mettant l'accent sur l'interdiction des précurseurs chimiques et des drogues illicites et sur la formation de la police afghane. D'autres activités liées principalement au renforcement de la police ont été conduites avec des institutions et des organisations comme le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Conseil de l'Europe, le Collège de police européen (CEPOL), le Réseau international pour promouvoir l'État de droit (INPROL), le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) et un certain nombre d'ONG.

La Section pour la parité des sexes a continué de coopérer avec d'autres organisations en partageant l'expérience de l'OSCE liée à l'égalité des sexes, à la violence contre les femmes et à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains (CTHB) a encouragé l'établissement de partenariats avec diverses parties prenantes en s'appuyant sur l'Alliance pour la lutte contre la traite des êtres humains. L'année 2010 a été marquée par une relance du dialogue bilatéral et multilatéral entre divers partenaires afin de consolider les partenariats existants et d'en élargir le nombre. À l'initiative du Représentant spécial, l'équipe d'experts chargée de la coordination de l'Alliance a publié une

« Déclaration conjointe sur la protection des enfants migrants, sans papiers, non accompagnés, séparés et demandeurs d'asile afin de renforcer la prévention de la traite des enfants », qui a été présentée à la Conférence d'examen tenue à Varsovie en octobre.

En s'appuyant sur son Équipe des frontières, le Service des opérations a coopéré avec des organisations régionales et internationales qui traitent de questions concernant la gestion et la sécurité des frontières. Les partenaires clés en la matière ont été l'ONU, l'UE (en particulier le Programme pour la gestion des frontières en Asie centrale (BOMCA), la Mission de l'Union européenne entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM) et l'agence Frontex), l'OTAN, l'OIM, l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol, l'OTSC, le Conseil de coopération régional, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), l'Initiative régionale sur les migrations, le droit d'asile et les réfugiés (MARRI), l'Académie internationale anti-corruption et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.

Le Service des opérations a aussi régulièrement participé à l'Initiative de maintien de la paix et de stabilisation, qui comprenait également l'Union africaine (UA), le Conseil de l'Europe, l'ONU et la Banque mondiale.

Au cours de l'année, le Bureau du coordonnateur de l'OSCE pour les activités économiques et environnementales a intensifié sa coopération dans le domaine de la lutte contre la corruption avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Réseau anti-corruption de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, le Conseil de l'Europe et la Plate-forme I du Partenariat oriental de l'UE sur la lutte contre la corruption.

Le Bureau du coordonnateur de l'OSCE pour les activités économiques et environnementales a continué de participer activement à l'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, ainsi que l'OTAN.

Sur le terrain, les opérations de terrain de l'OSCE ont continué de partager des informations et, en cas de besoin, de coordonner leurs efforts de mise en œuvre des projets et d'autres activités pratiques avec des organisations représentées localement, d'une manière pragmatique et conformément à leurs mandats. Le Centre de prévention des conflits a organisé des séances spéciales consacrées à l'évaluation de la coopération avec d'autres organisations présentes. Ces séances ont été organisées parallèlement à des réunions régionales des Chefs de mission qui se sont tenues à Sarajevo en juin, à Achgabat en mai et à Bakou en septembre. En outre, un représentant de la CE a communiqué des informations sur l'Initiative du Partenariat oriental de l'UE lors de la réunion régionale des Chefs de mission qui s'est tenue à Kiev en juillet.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE a coopéré à intervalles réguliers avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe pour examiner des questions juridiques et maintenir des liens de partenariat étroits avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, les assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OTAN, et le Parlement européen sur des questions relatives à l'observation électorale.

Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales a coopéré avec des organisations nationales pour élargir les canaux d'influence, éviter les chevauchements d'activités et accroître l'efficacité de celles-ci. Il a établi des liens étroits avec la Communauté européenne, en particulier le Commissaire de l'UE à l'élargissement et la Direction générale de l'élargissement; avec le Conseil de l'Europe, notamment le Comité consultatif du Conseil de l'Europe de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Commission de Venise, et avec le Secrétariat de l'ONU et les organisations spécialisées de l'ONU telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (UNHCHR), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Représentant pour la liberté des médias a coopéré avec les rapporteurs de l'ONU sur la liberté d'expression, l'Organisation des États américains et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour publier un document présentant les dix défis principaux à la liberté d'expression au cours de la prochaine décennie.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a coopéré à intervalles réguliers avec le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), l'Union interparlementaire (UIP), l'Assemblée parlementaire de la CEI et d'autres organisations parlementaires internationales, notamment dans le domaine de l'observation électorale.

Nations Unies

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la séance d'ouverture du Sommet d'Astana, le Secrétaire général de l'ONU a évoqué les « principes fondamentaux et les valeurs communes » sur lesquels les deux organisations ont été fondées et l'avantage que représente un approfondissement de la coopération pour « faire avancer la paix, les droits de l'homme, le développement durable et bâtir un monde plus sûr ». Sa déclaration résumait bien une année caractérisée par un degré exceptionnel de coopération, aussi étroite qu'intense, entre l'ONU et l'OSCE.

Au cours de l'année, l'interaction entre l'OSCE et l'ONU a été marquée par l'élaboration d'une réponse cohérente à la situation au Kirghizistan et la poursuite d'une concertation étroite et coordonnée sur les dossiers de la Géorgie, du Kosovo et de l'Afghanistan. Les deux organisations ont également coopéré dans d'autres domaines prioritaires. Elles ont notamment fait progresser les libertés fondamentales et les droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE, réglé des questions liées au désarmement et à la non-prolifération en contribuant à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, abordé les défis posés à l'environnement, favorisé le développement durable en mettant un accent particulier sur la gestion efficace de l'énergie et de l'eau, et élaboré des approches coordonnées de lutte contre les menaces transnationales pour la sécurité, en particulier dans les domaines de la traite des êtres humains, du trafic de drogues et de la lutte contre le terrorisme.

Les contacts interinstitutionnels ont aussi acquis un nouveau dynamisme et contribué à faire progresser le programme de coopération au cours de l'année. Le 5 février, le Président de l'OSCE a présenté au Conseil de sécurité de l'ONU les priorités de sa présidence pour 2010. Il a souligné le rôle important joué par des organisations intergouvernementales régionales telles que l'OSCE, qui ont des outils, des ressources et une compréhension uniques de la situation sur le terrain et peuvent donc, à ce titre, aider le Conseil de sécurité à traiter plus

efficacement les menaces potentielles pour la sécurité et à y répondre. Ce point a également été mis en évidence lors du débat qui s'est tenu au Conseil de sécurité en janvier sur le thème « Faire avancer la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et les organisations sous-régionales et régionales pour maintenir la paix et la sécurité sur le plan international ». Le Président de l'OSCE a de nouveau fait remarquer, lors de la séance inaugurale de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre, que l'OSCE jouait un rôle de grande ampleur en tant que partenaire régional clé des Nations Unies.

À New York, en janvier, le Secrétaire général de l'OSCE a participé à la réunion-retraite de haut niveau organisée sur le thème de la coopération en temps de crise, en présence du Secrétaire général de l'ONU et de responsables d'organisations internationales et d'autres organisations intergouvernementales. À cette occasion, le Secrétaire général de l'OSCE s'est entretenu directement avec le Secrétaire général de l'ONU pour examiner des questions d'intérêt mutuel. D'autres réunions bilatérales entre les deux secrétaires ont eu lieu en marge de l'allocution prononcée par le Secrétaire général de l'ONU devant le Conseil permanent de l'OSCE en avril et pendant le Sommet d'Astana en décembre. Fin août, le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré à New York des représentants de haut rang du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU pour examiner la coopération sur des questions régionales importantes.

En septembre, le Secrétaire général de l'OSCE s'est entretenu directement avec le nouveau Directeur exécutif de l'ONUDC, et en décembre, il a accueilli la réunion de coordination annuelle OSCE-ONUDC qui s'est tenue à Vienne. Des experts de haut niveau des deux organisations ont examiné la coopération mutuelle dans les domaines de la lutte contre la traite des êtres humains, les drogues illicites, le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent.

La réunion annuelle OSCE-ONU de niveau exécutif, tenue à New York en mai, a porté sur la coopération dans les Balkans de l'Ouest, le Caucase du Sud, la Moldavie, l'Asie centrale et l'Afghanistan, ainsi que sur des questions thématiques, notamment la médiation, la prévention des conflits, le désarmement et la non-prolifération. En marge de cette réunion, les représentants de l'OSCE ont participé à un certain nombre de réunions bilatérales avec des responsables de haut niveau de l'ONU.

En septembre, les responsables de l'OSCE des questions de lutte contre le terrorisme ont présenté, à la cent dix-septième séance de l'Assemblée générale de l'ONU, consacrée à l'examen de la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, les diverses contributions de l'OSCE aux efforts déployés contre le terrorisme sur le plan international.

L'Unité pour les questions stratégiques de police a maintenu des liens de coordination efficaces avec l'ONUDC en préparant et en conduisant des activités liées à la lutte contre la criminalité organisée et les drogues illicites. Des réunions de coordination au niveau technique et exécutif ont été tenues à intervalles réguliers à Vienne puis dans les bureaux de terrain de l'OSCE. Des ateliers, séminaires, programmes de formation et conférences conjointes OSCE-ONUDC ont été organisés au cours de l'année.

Le Service Opérations du Centre de prévention des conflits a continué de renforcer sa coopération avec l'unité d'appui à la médiation du Département des affaires politiques de

l'ONU. La première formation conjointe entre l'OSCE et l'ONU a eu lieu en avril au centre de formation de l'Académie Folke Bernadotte située à Sandö (Suède).

Grâce à sa participation au Groupe consultatif d'experts, l'Unité d'appui du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) du Centre de prévention des conflits a pris une part active au processus d'élaboration des normes internationales s'appliquant au contrôle des armes légères lancé par le Mécanisme de coordination de l'action des Nations Unies relatif aux armes légères. Cette nouvelle initiative visait à créer des normes universelles pour concevoir, planifier et mettre en œuvre des mesures qui seront appliquées par les praticiens et les responsables des politiques.

L'Unité d'appui du FCS a également poursuivi la mise en œuvre des projets menés conjointement avec le PNUD. L'année 2010 a été marquée par l'aboutissement de la première phase du projet commun sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) en Biélorussie, où cinq installations d'entreposage de ces armes ont été modernisées conformément aux meilleures pratiques de l'OSCE sur la gestion et la sécurité des stocks d'ALPC. En outre, un logiciel spécial de gestion des inventaires d'ALPC a été développé afin d'être utilisé en Biélorussie et dans d'autres États participants de l'OSCE. Au Monténégro, la première phase de deux projets conjoints s'est achevée, qui a vu la destruction de 480 tonnes de munitions instables et la modernisation d'un entrepôt de stockage de munitions situé à Tarash.

Le Bureau du coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a poursuivi sa coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) concernant des questions liées au transport et à la facilitation du commerce aux frontières. Un certain nombre d'événements régionaux ont été organisés conjointement ou consécutivement, concernant notamment des projets de liaison de transport entre l'Europe et l'Asie, de réseau routier transeuropéen (TEM) et de réseau ferroviaire transeuropéen (TER), gérés en coopération avec l'ONU. La coopération a permis également de produire une version finale du *Manuel OSCE/CENUE sur les bonnes pratiques en matière de franchissement des frontières*.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a élargi sa coopération avec le Secrétariat de la Convention d'Aarhus de la CENUE dans le cadre de l'Initiative des centres Aarhus de l'OSCE, et renforcé sa collaboration avec la Convention d'Helsinki et la Convention d'Espoo (CENUE) en exécutant des projets dans les domaines respectifs de la gestion des eaux transfrontières et de l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Dans les domaines liés à la sécurité de l'énergie, le Bureau a travaillé en partenariat avec la CENUE par le biais de son Comité sur l'énergie durable, de ses groupes de travail et groupes d'experts.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a poursuivi sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre de l'atténuation des problèmes posés par la radioactivité en Asie centrale.

Le Bureau du Représentant de la liberté des médias s'est concerté avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin d'organiser une table ronde sur le thème de l'auto-régulation à l'intention de représentants des médias provenant de sept pays de l'Europe du Sud-Est et de la Turquie. Il a également participé à un projet visant

à élaborer une version russe du modèle de cursus de l'UNESCO pour la formation au journalisme.

Union européenne

L'Union européenne (UE) et l'OSCE ont continué de tirer parti de leur coopération étroite pendant l'année, qui a été marquée par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Dans l'allocution qu'il a prononcée au Sommet de l'OSCE, le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a souligné que « pour l'UE, la vision commune à long terme [OSCE-UE] est claire : une communauté de sécurité eurasiennne et euro-atlantique où l'usage de la force est devenu impensable et où les intérêts communs prédominent. » Il a présenté quatre priorités fondamentales pour l'OSCE : traiter les conflits régionaux (anciens et nouveaux), améliorer et moderniser le régime de contrôle des armements conventionnels en Europe, renforcer la protection des droits de l'homme et accroître la coopération face aux menaces transnationales.

Le Président a participé à la réunion ministérielle OSCE-UE qui s'est tenue en janvier à Bruxelles. Des réunions au niveau des ambassadeurs ont eu lieu en juin et en décembre pour examiner des thèmes d'intérêt commun comme les priorités de la présidence de l'OSCE, le Sommet d'Astana et la suite qui lui est donnée, le Processus de Corfou, les conflits prolongés, le Kirghizistan et l'Afghanistan.

Le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole devant le Comité politique et de sécurité de l'UE en avril et en novembre sous les présidences respectives de l'Espagne et de la Belgique, et pris part à plusieurs réunions bilatérales organisées en parallèle avec des représentants de haut niveau de l'UE pour examiner des questions comme la situation au Kirghizistan, les conflits prolongés, la Géorgie, l'Afghanistan, la mise en oeuvre du Traité de Lisbonne et les préparatifs du Sommet d'Astana. Le Secrétaire général a également participé à une réunion bilatérale avec le Président de l'UE en marge du Sommet de l'OSCE à Astana.

L'année a également été marquée par des interventions de plusieurs représentants de haut niveau de l'UE devant le Conseil permanent de l'OSCE, notamment le Ministre des affaires étrangères espagnol au nom de la Présidence de l'UE, le Représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et le Représentant spécial de l'UE pour la République de Moldavie.

En juillet, une séance de réflexion a eu lieu entre l'OSCE et l'UE au niveau exécutif. Elle a permis d'examiner les différents moyens de renforcer la coopération avant le Sommet d'Astana.

En tant que participant permanent à la Plate-forme I du Partenariat oriental de l'UE sur la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité, l'OSCE a pris part aux troisième et quatrième réunions de la Plateforme en octobre et avril afin de mieux faire connaître les activités de l'Organisation dans ces domaines.

Le Service des opérations du Centre de prévention des conflits a renforcé son interaction avec le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne dans le domaine du soutien à la médiation. En octobre, des représentants de l'équipe d'analyse et de planification du Service des opérations ont participé, avec plusieurs Représentants spéciaux de l'UE, à un atelier de l'UE sur les meilleures pratiques de médiation.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a lancé un nouveau partenariat avec l'Agence européenne pour l'environnement dans le cadre d'un projet visant à élaborer des scénarios pour différentes régions de l'OSCE afin de quantifier l'incidence du changement climatique sur la sécurité. Ce nouveau partenariat s'inscrit également dans le cadre d'un projet sur l'incidence du changement climatique sur la sécurité dans la région de l'OSCE.

Conseil de l'Europe

L'OSCE et le Conseil de l'Europe se sont étroitement concertés au cours de l'année et ont coordonné leurs activités concernant des questions d'un intérêt commun à l'échelon politique et au niveau des experts, ainsi que sur le terrain. Dans son allocution du 10 juin au Conseil permanent de l'OSCE, le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine et Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a souligné que le renforcement de la coopération, la création de synergies et l'élimination des chevauchements d'activités produisaient un effet cumulatif permettant d'atteindre les objectifs du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe s'est adressé au Conseil permanent de l'OSCE qui s'est tenu à Vienne le 1er juillet. Pour sa part, le Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole à la réunion du 29 septembre des Délégués des Ministres du Comité des Ministres. Tous deux ont souligné que les activités de leurs organisations respectives présentaient des complémentarités importantes et que des résultats concrets pourraient être atteints en renforçant les relations de travail. Le Secrétariat de l'OSCE a été aussi représenté à la cent-vingtième session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue le 11 mai à Strasbourg.

La coopération actuelle et future entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, les priorités respectives pour 2010 ainsi que la collaboration de ces deux organisations sur le terrain ont été examinées à la dix-neuvième réunion de haut niveau « 2+2 » organisée le 5 mars à Genève. Le Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le Président en exercice de l'OSCE et les secrétaires généraux respectifs du Conseil de l'Europe et de l'OSCE ont participé aux débats. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et le Secrétaire général de l'OSCE ont eu un entretien bilatéral en marge de la réunion.

Les deux organisations ont coopéré très étroitement dans les quatre domaines prioritaires convenus: la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains. Un renforcement de l'interaction dans ces domaines a été examiné pendant les deux réunions du Groupe de coordination du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, qui ont eu lieu le 1er mars à Strasbourg et le 22 octobre à Vienne.

La Section de la parité des sexes de l'OSCE a participé au groupe de travail du Conseil de l'Europe afin d'élaborer la première convention européenne juridiquement contraignante pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes.

Dans le but de renforcer les relations étroites entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe, le Représentant spécial de la lutte contre la traite des êtres humains et le Président et le Vice-Président du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) se sont réunis en juin pour coordonner leurs activités de plaidoyer et

de sensibilisation. Ils ont aussi décidé de continuer à fournir une assistance aux États participants et aux États membres, sur demande, notamment dans les domaines de la formation, de l'évaluation et du suivi.

En septembre, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a aidé le Centre d'expertise du Conseil de l'Europe sur la réforme de l'administration locale et le PNUD à organiser à Dubrovnik une conférence sur la coopération intermunicipale destinée aux responsables de l'Europe de l'Est et du Sud-Est et du Caucase du Sud.

Le BIDDH et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ont publié conjointement un document intitulé *Guidelines on Legislation on Freedom of Peaceful Assembly* et poursuivi leur coopération en élaborant une version finale d'un autre document intitulé *Kyiv Recommendations on Judicial Independence in Eastern Europe, South Caucasus and Central Asia*, qui traitaient de questions d'administration judiciaire, en mettant l'accent sur les conseils judiciaires, la sélection des juges et leur obligation de rendre des comptes. En décembre, conjointement avec le Conseil de l'Europe et l'ONG locale Human Rights Centre, le BIDDH a organisé une formation à Tbilissi (Géorgie) destinée aux observateurs parlementaires et consacrée aux normes internationales, au droit national applicable et aux techniques de l'observation parlementaire. Afin de promouvoir une éducation primaire pour les Roms et les Sintis, le BIDDH, en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, a créé le Groupe de travail international pour l'éducation des Roms (ITFER).

Le Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Conseil de l'Europe ont organisé conjointement un forum ouvert à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'Internet qui s'est tenu à Vilnius en septembre et portait sur la manière de réprimer le discours de haine tout en respectant la liberté d'expression et la libre circulation de l'information.

Le Centre de prévention des conflits de l'OSCE a maintenu des contacts directs avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe pour examiner un certain nombre de questions régionales. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les activités conduites par les deux organisations, en particulier pour répondre aux évolutions observées sur le terrain.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Au cours d'une année marquée par les préparatifs de leurs sommets respectifs, l'OSCE et l'OTAN ont continué à renforcer leurs relations par le dialogue politique et la coopération au niveau des experts. À la réunion du Sommet de Lisbonne du Conseil de l'Atlantique Nord en novembre, les Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN ont indiqué qu'ils entendaient « renforcer encore la coopération entre l'Alliance et l'OSCE, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel, en particulier dans les domaines tels que la prévention et la résolution des conflits, le relèvement post-conflit et la réponse aux nouvelles menaces pour la sécurité. »

Le 27 janvier, le Président de l'OSCE a eu des entretiens avec le Secrétaire général de l'OTAN à Bruxelles portant sur l'Afghanistan, la Présidence de l'OSCE et les perspectives d'un Sommet de l'OSCE.

En sa qualité d'envoyé spécial du Président de l'OSCE, le Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan s'est adressé aux participants de la première réunion, au niveau des ambassadeurs, du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), laquelle a eu lieu à Bruxelles en mars. Il a abordé différents thèmes à cette occasion, notamment l'Afghanistan, le Processus de Corfou, les préparatifs du Sommet d'Astana et la coopération concernant des questions relatives à l'élargissement de la sécurité en Europe. En décembre, il a présenté au CPEA les réalisations de la Présidence de l'OSCE en insistant notamment sur les résultats du Sommet d'Astana, l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan et la gestion de la crise au Kirghizistan.

Le Secrétaire général de l'OSCE a prononcé une allocution devant le CPEA en juillet. Les thèmes examinés lors du Conseil et des réunions bilatérales qui ont eu lieu ensuite avec des responsables de haut rang de l'OTAN et des ambassadeurs concernaient les perspectives du Sommet d'Astana, les conclusions du Processus de Corfou, les délibérations de l'OTAN relatives à un nouveau concept stratégique, la sécurité en Afghanistan et les principaux événements qui se sont déroulés en Géorgie, au Kosovo, en Moldavie et en Asie centrale.

En outre, le Secrétaire général de l'OSCE et celui de l'OTAN ont eu une réunion bilatérale en janvier à New York en marge de la réunion-retraite organisée en présence du Secrétaire général de l'ONU et des responsables d'organisations régionales. Le Secrétaire général de l'OSCE a eu également une réunion bilatérale avec le Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires politiques et la politique de sécurité pendant le Sommet d'Astana. Les thèmes examinés concernaient les conclusions du Sommet, les perspectives de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan et la coopération entre l'OSCE et l'OTAN.

Les réunions OSCE-OTAN au niveau exécutif, qui se sont tenues à Vienne en mars et octobre, ont permis d'examiner des questions thématiques telles que le Document de Vienne de 1999, le Traité sur les armes conventionnelles en Europe, les préparatifs des sommets d'Astana et de Lisbonne, l'approche globale de l'OTAN, la sécurité de l'énergie, la lutte contre le terrorisme ainsi que la coopération relative à des questions régionales concernant notamment l'Asie centrale, le Caucase du Sud, les Balkans de l'Ouest et l'Afghanistan.

Autres institutions et organisations sous-régionales, régionales et internationales œuvrant dans l'espace de l'OSCE

Conformément à la Décision adoptée en 2008 à Helsinki par le Conseil ministériel de l'OSCE relative à la mise en œuvre de l'initiative de l'« Alliance des civilisations » (MC.DEC/8/08/Corr.1), le Secrétaire général a assisté au troisième Forum de l'Alliance des civilisations qui a eu lieu en mai à Rio de Janeiro. Le Secrétaire général a participé à la réunion ministérielle et a prononcé une allocution à la séance plénière du Sommet. Il a également pris la parole lors de la séance thématique sur le dialogue des civilisations et la refondation de l'ordre mondial. À la veille du Forum de l'Alliance des civilisations, le Secrétaire général a participé à un événement organisé en marge et intitulé « Combattre l'islamophobie: mettre à profit des moyens inexploités de promouvoir le respect mutuel et l'intégration », organisé conjointement par l'Alliance des civilisations, le Conseil de l'Europe, l'Organisation de la Conférence islamique et le British Council. Le Haut représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations s'est adressé au Conseil permanent de l'OSCE qui s'est tenu en juin à Vienne.

En marge de l'allocution prononcée par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) lors de la réunion conjointe du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui s'est tenue le 15 avril, les deux secrétaires généraux ont eu des entretiens lors d'une réunion bilatérale sur des sujets tels que le Kirghizistan, l'Afghanistan, la sécurité et la gestion des frontières en Asie centrale. Au cours de sa visite à Moscou en mars, le Directeur du Centre de prévention des conflits a rencontré le Secrétaire général de l'OTSC pour examiner un certain nombre de questions, notamment la création d'une force de maintien de la paix placée sous l'autorité de l'OTSC, le processus de Corfou, le Sommet de l'OSCE, les menaces transnationales pour la sécurité, ainsi que l'Asie centrale et l'Afghanistan.

Le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré le Président du Comité exécutif et Secrétaire exécutif de la CEI en marge de l'allocution qu'il a prononcée au Conseil permanent du 22 juillet, et échangé des informations sur les événements récents qui ont eu lieu dans les deux organisations.

Le Directeur de la coopération extérieure a représenté le Secrétariat de l'OSCE à la réunion du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et à la réunion annuelle du Conseil de coopération régionale qui s'est tenue à Istanbul du 22 au 23 juin.

Une délégation du CICR a rendu visite au Secrétariat de l'OSCE du 23 au 25 février pour des concertations sur des questions d'intérêt commun avec des unités thématiques et des cellules régionales.

En qualité de membre de nombreux groupes de travail internationaux, l'Unité pour les questions stratégiques de police a mené des activités de coordination avec diverses organisations, en particulier INTERPOL, EUROPOL et le Centre de l'initiative de coopération de l'Europe du Sud-Est (SECI). L'Unité a coopéré avec le Conseil de coopération régionale concernant la série d'ateliers que l'OSCE consacre à la police démocratique et les guides qu'elle produit sur les meilleures pratiques en matière d'application de la loi.

Le Bureau du Représentant spécial pour les questions relatives à la traite des êtres humains a renforcé sa coopération avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). En novembre, le Bureau a contribué à l'atelier organisé par le GAFI sur les vulnérabilités en termes de blanchiment de capitaux résultant de la traite des êtres humains et sur le trafic illicite de migrants à Cape Town. Il a par ailleurs participé à la première réunion conjointe du GAFI et des unités de traitement du renseignement financier affiliées au Groupe Egmont, laquelle réunion portait sur les typologies du financement du terrorisme et du blanchiment de capitaux.

En coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Bureau international du travail (BIT), le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM) et le Conseil de l'Europe, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (« le Bureau ») a organisé deux séminaires de formation régionaux sur l'égalité hommes-femmes et la migration de la main-d'œuvre. Ces séminaires, qui ont eu lieu à Helsinki (15–16 avril) et à Astana (14–15 septembre), étaient fondés sur les principes du manuel intitulé *Gender and Labour Migration Trainer's Manual* produit par le Bureau et le BIDDH. Par ailleurs, le Bureau et l'OIM ont coopéré étroitement pour produire

des modules intitulés *Training Modules on Labour Migration Management – Trainer’s Manual* en vue de compléter les manuels sur la migration de la main-d’œuvre publiés par l’OSCE, l’OIM et le BIT. Le Bureau et l’OIM ont également lancé un nouveau projet conjoint visant à évaluer la collecte de données concernant la migration au Tadjikistan, au Kazakhstan et au Kirghizistan. Enfin, le Bureau a coopéré étroitement avec le BIT afin de publier un rapport intitulé « *Renforcer la gouvernance des migrations* ». Ce rapport, qui examine la mise en œuvre des multiples engagements pris par l’OSCE dans le domaine des migrations d’œuvre, a été élaboré en vue du Forum économique et environnemental de 2009.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l’OSCE a travaillé en coopération avec l’Organisation mondiale des douanes pour promouvoir l’intégrité des douanes et d’autres services aux frontières. Un atelier régional conjoint a été organisé à Almaty en juillet.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Bureau a poursuivi sa collaboration avec le GAFI, le Comité Moneyval du Conseil de l’Europe et le Groupe eurasiatique de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme.

En outre, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales est devenu membre du Vienna Energy Club (VEC), qui comprend des organisations comme la Communauté de l’énergie, l’Institut international pour l’analyse des systèmes appliqués (IIASA), l’Agence internationale de l’énergie renouvelable (IRENA), le Fonds OPEP pour le développement international (OFID), le Partenariat pour les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique (REEEP) et l’ONUDI. Le Bureau a accueilli des représentants de l’Organisation de coopération économique de la mer Noire, du Secrétariat de la Charte de l’énergie, de la Fondation européenne pour le climat, de l’OTAN et de la CENUE à l’occasion d’une réunion spéciale d’experts qui s’est tenue à Vilnius en septembre sur l’évaluation de la future contribution de l’OSCE à la coopération internationale en matière de sécurité énergétique.

Organisations régionales en dehors de l’espace de l’OSCE

L’année a été notamment marquée par les débats du Processus de Corfou au cours desquels les États participants se sont entendus sur « la nécessité de faire preuve d’ouverture pour interagir avec les organisations sous-régionales et régionales œuvrant en dehors de l’espace de l’OSCE, en particulier celles de régions voisines, dans des domaines où des efforts communs pourraient être bénéfiques ». Elle a été témoin également d’un élargissement du dialogue et des contacts avec ces organisations en vue d’échanger des données d’expérience, des bonnes pratiques et des enseignements tirés d’activités antérieures.

Les échanges avec la Conférence pour l’interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), une des priorités de la Présidence, ont été particulièrement nombreux pendant toute l’année. Le Secrétaire général de l’OSCE a été invité à participer au Troisième Sommet de la CICA, qui s’est tenu le 8 juin à Istanbul, où il a prononcé une déclaration au nom de l’OSCE. Il a également fait une présentation lors d’une journée spéciale organisée le 7 juin en liaison avec ce sommet et consacrée à la coopération en Eurasie au XXI^e siècle dans les domaines de l’économie et de la sécurité. En outre, le Directeur de la coopération extérieure a représenté le Secrétariat de l’OSCE à la réunion du Groupe de travail spécial et du Comité des hauts fonctionnaires de la CICA, qui s’est tenue en octobre à Ankara.

La coopération avec l'Organisation des États américains (OEA) a connu également un nouveau dynamisme au cours de l'année. En février, un représentant de l'OEA a participé au séminaire de la Présidence sur la prévention et la résolution des conflits, organisé dans le cadre du Processus de Corfou. En octobre, une équipe de l'OEA dirigée par le Secrétaire à la sécurité multidimensionnelle a rendu visite pour la première fois au Secrétariat de l'OSCE afin de préparer l'allocution du Secrétaire général de l'OEA au Conseil permanent, et d'échanger des vues sur des questions d'intérêt mutuel. Le BIDDH a également renforcé sa coopération avec l'OEA en partageant ses données d'expérience et ses méthodes en matière d'observation des élections.

Le 6 mai, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a pris une seconde fois la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE à Vienne. Dans sa déclaration, il a souligné que les deux organisations devaient coopérer afin de lutter contre la montée de l'islamophobie. En marge de cette déclaration, il a examiné avec le Secrétaire général de l'OSCE l'état de la coopération actuelle ainsi que les moyens de coopérer à l'avenir. Les deux secrétaires se sont de nouveau réunis en marge de la quatrième conférence économique régionale pour l'Afghanistan (RECCA IV) qui s'est tenue le 3 novembre à Istanbul, et ont poursuivi leurs entretiens.

En outre, le Secrétaire général de l'OSCE a eu des réunions bilatérales avec les secrétaires généraux respectifs de l'Organisation des États américains, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Organisation de coopération de Shanghai. Ces réunions ont eu lieu en janvier à New York parallèlement à la réunion-retraite organisée en présence du Secrétaire général de l'ONU et de responsables d'organisations régionales.

Une délégation de l'Union des nations sud-américaines s'est rendue au Secrétariat de l'OSCE en février pour rencontrer des unités spécialisées au cours de séances d'information approfondies visant à échanger les connaissances et les données d'expérience de l'OSCE.

Un représentant du Forum régional de l'ANASE s'est adressé en février au Groupe de contact avec les partenaires asiatiques et l'a tenu informé des faits récents, des activités et des domaines de coopération possibles avec l'OSCE.

En marge de la sixième conférence des Nations Unies sur les pratiques en matière de concurrence, qui s'est tenue à Genève en novembre, le Directeur du Bureau de l'OSCE à Erevan a rencontré les représentants du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour partager l'expérience acquise par l'OSCE en Arménie concernant les politiques et la législation en matière de concurrence.

Organisations non gouvernementales

Les contacts avec les organisations non gouvernementales (ONG) ont été particulièrement nombreux en 2010 et les représentants d'un certain nombre de groupes de réflexion et d'ONG ont été invités par la Présidence de l'OSCE afin de participer ou de contribuer aux trois parties de la Conférence d'examen de l'OSCE qui se sont tenues respectivement à Varsovie, Vienne et Astana. Certaines ONG ont d'ailleurs pris part à tous les événements organisés par l'OSCE au cours de l'année. Les trois institutions de l'OSCE, les unités thématiques du Secrétariat et les opérations de terrain ont continué à renforcer leur dialogue et leur

coopération avec diverses ONG compétentes, notamment en tant que partenaires d'exécution et orateurs invités lors des réunions organisées.

Le BIDDH a coopéré avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) afin d'organiser des conférences concernant le *Manuel sur les droits de l'homme et les droits fondamentaux du personnel des forces armées*. Les activités entreprises cette année ont rassemblé de nombreux acteurs du secteur de la sécurité, qui ont examiné les recommandations du manuel sur la Serbie (mai), la Géorgie (juin) et l'Albanie (novembre).

Le BIDDH a accueilli en décembre à Varsovie la troisième réunion annuelle sur les mécanismes et les programmes de protection des défenseurs des droits de l'homme. Cette réunion, organisée par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), a rassemblé des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie et d'un certain nombre d'ONG internationales dont Amnesty International, Human Rights First et World Organization Against Torture.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a coopéré avec la société civile dans des pays où l'institution appuie les efforts visant à prévenir les conflits et à protéger les droits de l'homme.

Le Bureau du Représentant de la liberté des médias a contribué et participé à une visite en Serbie organisée par l'Institut international de la presse et l'Organisation des médias de l'Europe du Sud-Est afin d'examiner la loi nationale sur l'information du public. Le Bureau a également financé un guide intitulé *The Legal Links Toolkit*, qui indique la manière d'accéder aux informations du gouvernement. Ce guide a été élaboré par les ONG Access Info Europe et Network for Reporting on Eastern Europe.

Principales activités de coopération sur le terrain

Europe du Sud-Est

La **Présence en Albanie** a travaillé de concert avec l'UE sur des questions concernant les biens et la police, avec l'UE et le Conseil de l'Europe sur les registres d'état-civil et les médias, avec le Conseil de l'Europe sur la décentralisation, et avec l'ONU, la Banque mondiale et l'UE sur la coordination des donateurs.

La **Mission en Bosnie-Herzégovine** a coopéré avec le HCR, le PNUD, l'OTAN, les forces de l'UE en Bosnie-Herzégovine, la Délégation de l'UE, le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut-Représentant.

La **Mission au Kosovo** a continué de jouer son rôle de partenaire fiable au sein de la communauté internationale en apportant une expérience et des compétences précieuses en matière de renforcement des capacités et de promotion des droits de l'homme. La Mission, qui intervient dans le cadre global de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, a coopéré activement avec des institutions pertinentes telles que le HCR, le PNUD, le Conseil de l'Europe, le Bureau de liaison de la Commission européenne, la Mission « État de droit » de l'UE, et l'OTAN.

La **Mission au Monténégro** a continué de coopérer étroitement avec la délégation de l'UE, le Conseil de l'Europe, le PNUD, le HCR, l'UNICEF et les organisations de la société civile

concernant le processus des réformes et le renforcement des capacités institutionnelles, notamment dans les domaines de l'état de droit, des questions militaires et de police, de la démocratisation et des médias. En coopération avec le pays hôte et des organisations internationales, la Mission a accueilli cinq conférences régionales sur le renforcement de la stabilité et de la sécurité régionales.

La **Mission en Serbie** a coopéré avec des organisations de l'ONU telles que le PNUD, le HCR, l'ONUDC, l'UNICEF, ainsi qu'avec l'UE, le Conseil de l'Europe, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la Banque mondiale et les ONG dans ses quatre domaines de programme: l'état de droit et les droits de l'homme, la démocratisation, l'application de la loi et les médias.

La **Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit** a coopéré avec les chefs de file en matière de sécurité – le Représentant spécial de l'UE, les États-Unis d'Amérique et l'OTAN – afin de promouvoir la stabilisation et un dialogue fructueux avec les institutions nationales. Elle a poursuivi sa collaboration avec les organisations de l'ONU présentes sur le terrain, notamment pour améliorer les relations interethniques.

Le **Bureau de l'OSCE à Zagreb** a travaillé de concert avec la délégation de l'UE, trois ONG (Centre d'Osijek pour la paix, Documenta et le Comité civique pour les droits de l'homme (GOLJP)) et le Bureau de liaison du TPIY sur l'observation des procédures pénales pour crimes de guerre. Le Bureau a contribué au Projet Justice pour les crimes de guerre, qui a été mené à bien en partenariat avec le TPIY et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI).

Europe orientale

Le **Bureau de Minsk** a œuvré en étroite coordination avec des organisations de l'ONU, la délégation de l'UE, le Comité exécutif de la CEI, des institutions financières internationales et l'OIM lors de l'exécution de ses projets avec les institutions du pays d'accueil.

La **Mission en Moldavie** a maintenu des contacts étroits avec un certain nombre d'organisations de l'ONU, l'UE, le Conseil de l'Europe et l'OIM afin de trouver un règlement durable du conflit en Transnistrie, de lutter contre la traite des êtres humains et de promouvoir la démocratie, l'état de droit et la liberté des médias.

Le **Coordonnateur de projets en Ukraine** a assuré la coordination d'activités diverses avec le Conseil de l'Europe, la Commission de Venise, l'UE, l'USAID et des projets financés par celle-ci en Ukraine, l'OIM, la CENUE, le PNUE, le PNUD, le BIT, la Fondation Eurasie, la Fondation allemande pour la coopération juridique internationale et les ONG locales et internationales.

Caucase du Sud

Le **Bureau de Bakou** a travaillé avec plusieurs organisations internationales, notamment le BIT concernant la lutte contre la traite des êtres humains et la formation des propriétaires de petites et moyennes entreprises, la CENUE sur la gestion de l'eau, le PNUD sur le programme d'action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE), le CICR sur l'observation des installations de détention, la Banque mondiale sur les réformes judiciaires et l'OIM sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Le **Bureau d'Erevan** a coopéré étroitement avec le Conseil de l'Europe, notamment la Commission de Venise, la Délégation et le Groupe consultatif de l'UE ainsi que l'ONU concernant les élections, la lutte anti-corruption, l'assistance à la police, les droits de l'homme, les questions économiques et environnementales, les médias, les questions d'égalité entre les sexes, la lutte contre la traite et la migration.

Asie centrale

Le **Centre d'Achgabat** a travaillé de concert avec l'ONUDC, la CENUE, l'UE et d'autres organisations afin d'aborder des sujets tels que les pratiques de lutte contre la corruption, la réforme des médias, le développement du transport et la lutte contre la traite, et coordonné étroitement ses activités quotidiennes avec celles de toutes les organisations internationales actives au Turkménistan.

Le **Centre d'Astana** s'est concerté et a coopéré avec divers organes de l'ONU, l'UE et d'autres organisations régionales, intergouvernementales et internationales concernant diverses questions, notamment la criminalité organisée, l'égalité entre les sexes et la gestion des eaux transfrontières.

En réponse aux événements qui se sont produits en avril au Kirghizistan, l'OSCE, l'ONU et l'UE ont mis en place un mécanisme de coordination de l'aide prévoyant notamment des visites tripartites de leurs Représentants spéciaux pour le Kirghizistan. Le **Centre de Bichkek**, en coopération avec le PNUD et la Délégation de l'UE, a créé le Mécanisme de réconciliation, de prévention des conflits et de renforcement de la paix (RECAP), coprésidé par l'OSCE, l'UE et le HCR. Un mécanisme de coordination analogue a été mis en place conjointement avec l'USAID dans le domaine du renforcement des organes de gouvernance locale. À la suite des événements d'avril qui se sont déroulés à Bichkek, le Centre de l'OSCE, l'ONU et l'UE ont organisé pendant l'année des réunions de coordination internationale hebdomadaires. Le Centre de l'OSCE a collaboré également avec l'ONG Eurasia Foundation dans le domaine de l'éducation, ainsi qu'avec l'UE, le programme ECHO de préparation aux catastrophes (DIPECHO), l'UNICEF, l'OIM, la Banque asiatique de développement et le PNUD.

Le **Bureau du Tadjikistan** a poursuivi sa coopération dans tous les domaines programmatiques avec des organisations internationales, notamment les institutions de l'ONU, les banques internationales de développement et les ONG dans des projets concernant la gestion des frontières, la lutte antimines, la réforme de la police et la lutte contre le terrorisme, les questions liées à l'environnement, les droits de l'homme et le développement des médias.

Pendant l'année, le **Coordonnateur des projets en Ouzbékistan** a organisé divers événements en coopération avec des organisations internationales, des ONG, des partenaires et des institutions locales dans les trois dimensions.

Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération

Cette année, le dialogue avec les partenaires a été marqué par leur participation étroite aux débats qui ont eu lieu entre les États participants avant le Sommet de l'OSCE, qui s'est tenu à Astana les 1er et 2 décembre. Les partenaires ont participé activement et contribué aux consultations informelles qui se sont déroulées dans le cadre du Processus de Corfou et de la Conférence d'examen. Sur le plan pratique, les activités de coopération ont consisté essentiellement à assurer la continuité avec les travaux précédents. En application de décisions adoptées en 2009, deux ateliers ont été organisés pour la première fois sur le territoire de partenaires pour la coopération: un en Mongolie sur la lutte contre la traite des êtres humains et un autre en Thaïlande, sur la lutte contre le trafic de drogues. La participation de représentants afghans aux activités de l'OSCE a été renforcée. Avec les partenaires méditerranéens, les activités conduites dans les trois domaines prioritaires sélectionnés en 2009 au titre du Fonds de partenariat ont progressé.

Rapport de la Présidence de l'OSCE

La Présidence a fait progresser le dialogue avec les partenaires en organisant pour la première fois une réunion spéciale de haut niveau rassemblant les partenaires de l'OSCE pour la coopération, en marge du Sommet de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) à Istanbul. Des échanges à haut niveau se sont poursuivis à l'occasion des allocutions prononcées devant le Conseil permanent par les Ministres des affaires étrangères de Mongolie et de Thaïlande, et pendant la visite que le Ministre des affaires étrangères d'Australie a rendue à l'OSCE.

Les partenaires ont participé activement aux discussions informelles qui se sont déroulées dans le cadre du Processus de Corfou, notamment la réunion ministérielle informelle d'Almaty. Ils ont aussi apporté une contribution importante à la Conférence d'examen organisée en préparation du Sommet de l'OSCE. Une séance de la Conférence d'examen a été spécialement consacrée au passage en revue de la coopération avec les partenaires de l'OSCE. Les partenaires pour la coopération et les États participants ont apprécié les progrès accomplis en matière de renforcement du dialogue et de la coopération au cours de ces dernières années, et un certain nombre de propositions ont été formulées pour améliorer encore davantage les échanges à l'avenir.

À l'invitation de la Présidence, les partenaires pour la coopération ont participé au Sommet de haut niveau qui s'est tenu en 2010 à Astana. La Déclaration commémorative d'Astana, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, reconnaissait qu'il était important d'accroître le niveau d'interaction avec les partenaires pour la coopération. Les réunions de la Troïka ministérielle de l'OSCE avec les partenaires, auxquelles ont participé le Secrétaire général et l'Assemblée parlementaire, se sont tenues en marge du Sommet de l'OSCE et ont permis d'évaluer les progrès accomplis au cours de ces dernières années et d'examiner les moyens de renforcer les partenariats de l'OSCE.

Conformément à la pratique en vigueur, les partenaires ont participé à intervalles réguliers aux réunions du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité. La Présidence a par ailleurs régulièrement informé les partenaires sur ses activités en cours lors des réunions du Groupe de contact. Les partenaires ont aussi été invités aux principales réunions organisées chaque année par l'OSCE, notamment la Conférence annuelle pour les

questions de sécurité, le Forum économique et environnemental, et la Réunion sur la mise en œuvre des engagements de la dimension humaine.

La Présidence a fourni un appui sans réserve, y compris financier, aux activités de coopération menées avec les deux groupes de partenaires dans le cadre du Fonds de partenariat. Le Kazakhstan a également accueilli une conférence internationale à Almaty afin d'examiner les possibilités d'appliquer l'expérience de l'OSCE en matière de coopération pour la sécurité dans d'autres régions, notamment dans l'Asie du Nord-Est.

Quatrième réunion conjointe des groupes de contact

Coprésidée par la Grèce et la Lituanie, la réunion de juillet s'est concentrée sur les activités que l'OSCE consacre à la protection des droits de l'homme et à la lutte contre le terrorisme, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle a porté également sur les moyens de diversifier les activités de coopération. Les conclusions et la suite donnée à la Réunion ministérielle informelle d'Almaty, à la séance annuelle de l'Assemblée parlementaire et à la Conférence OSCE-République de Corée ont été également examinées. Les informations présentées par un représentant de la CICA ont conduit à des échanges sur la possibilité de renforcer les interactions entre l'OSCE et la CICA.

Rapport de la Présidence du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération

Activités du Groupe de contact asiatique

Pendant les cinq réunions du Groupe de contact asiatique, les partenaires asiatiques ont fait des exposés sur des questions d'intérêt mutuel concernant la sécurité régionale.

L'Afghanistan a communiqué des informations aux participants sur le processus électoral afghan ; l'Australie a mis en évidence l'expérience de la région Asie-Pacifique en matière d'élaboration de processus multilatéraux pour répondre aux nouveaux défis ; la Mongolie a communiqué les résultats de l'atelier d'Oulan-Bator sur la lutte contre la traite des êtres humains ; la République de Corée a présenté son point de vue sur la coopération multilatérale en matière de sécurité dans l'Asie du Nord-Est ; la Thaïlande a fait des exposés sur les conclusions de l'atelier qu'elle a organisé sur la lutte contre les cultures illicites et le renforcement de la sécurité des frontières ainsi que sur la coopération potentielle entre l'OSCE et le Forum régional de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE). Les débats ont également porté sur les activités de l'OSCE relatives aux élections, aux questions d'égalité entre les sexes, à la liberté des médias ainsi qu'à la dimension environnementale et économique. Des experts de l'OSCE y ont contribué.

Conférence OSCE-République de Corée

Pendant la Conférence, qui s'est tenue à Séoul en mai, les participants ont échangé des avis et des données d'expérience sur des questions liées aux trois dimensions de la sécurité, en particulier le dialogue permanent sur la sécurité et la coopération au sein de l'OSCE, les perspectives de la coopération bilatérale en matière de sécurité en Asie du Nord-Est, le développement économique, les défis environnementaux et la promotion de la bonne gouvernance, en mettant un accent spécial sur l'Afghanistan et la contribution des femmes à la sécurité.

Les débats ont souligné l'utilité potentielle de l'approche globale, coopérative et inclusive de l'OSCE concernant la sécurité dans la région de l'Asie et la contribution que la coopération

multilatérale en matière de sécurité pourrait apporter à la prévention des menaces et à la résolution des problèmes non traditionnels et traditionnels.

Les participants ont reconnu que les défis environnementaux et économiques étaient souvent imbriqués et pourraient être relevés plus efficacement au moyen d'une approche globale. À cet effet, ils se sont prononcés en faveur d'un renforcement de la coopération et des partenariats entre les gouvernements et la société civile, et entre l'OSCE et d'autres organisations internationales pertinentes. Ils ont indiqué que le renforcement de la coopération avec l'Afghanistan et la résolution des problèmes auxquels sont confrontés les pays enclavés étaient d'autres domaines d'activités à prendre en considération dans le contexte du partenariat entre l'OSCE et l'Asie.

La contribution que les femmes pourraient apporter à la sécurité a été très largement examinée à la Conférence et lors d'un événement organisé en marge d'une Conférence de l'OSCE avec les partenaires asiatiques. Cet événement, qui a réuni des experts et des représentants de la société civile, était une première du genre. Les participants sont convenus que les femmes jouaient un rôle essentiel dans la prévention et la résolution des conflits et qu'elles devraient être des acteurs centraux dans ces processus ; il était donc nécessaire que des mesures supplémentaires soient prises pour promouvoir la parité hommes-femmes ainsi que la participation des femmes à la vie publique et politique, conformément aux engagements pertinents de l'OSCE.

Fonds de partenariat

Le Fonds de partenariat, dont le but est de faciliter la participation des partenaires aux activités de l'OSCE, a achevé sa troisième année d'exercice en 2010, pendant laquelle cinq projets ont été réalisés et cinq ont démarré. Compte tenu des nouvelles contributions de l'Allemagne, du Kazakhstan, du Maroc, de la République de Corée et de la Thaïlande, le montant total des engagements au titre du Fonds depuis sa création en 2007 (PC.DEC/812) a atteint 830 000 euros.

Les projets suivants ont été réalisés en 2010 :

- un atelier organisé sous les auspices de la Présidence de l'OSCE et intitulé « Lutte contre les cultures illicites et le renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières : la Thaïlande en tant qu'étude de cas », s'est tenu du 24 au 28 janvier 2010 à Chiang Mai et Chiang Rai (Thaïlande) ;
- un atelier international d'experts organisé sous les auspices de la Présidence de l'OSCE et intitulé « La lutte contre l'esclavage moderne: expériences nationales, régionales et internationales », s'est tenu du 9 au 10 février 2010 à Oulan-Bator (Mongolie) ;
- une réunion sur la sécurité et la coopération dans l'Asie du Nord-Est et l'OSCE, coorganisée par la Présidence et le Centre autrichien d'études internationales s'est tenue les 27 et 28 avril à Almaty (Kazakhstan) ;
- un événement sur la contribution des femmes à la sécurité a été organisé parallèlement à la Conférence OSCE-République de Corée qui s'est tenue les 18 et 19 mai à Séoul ;

- un voyage d'études sur la sécurité des documents de voyage a été organisé du 26 au 28 mai à Vienne pour des experts désignés par les partenaires méditerranéens ;

Les projets suivants ont été démarrés en 2010 :

- traduction en dari/pachtoune de documents de l'OSCE et du BIDDH sur les élections ;
- un appui à l'engagement avec l'Afghanistan visant à faciliter la participation des partenaires afghans aux activités de l'OSCE et au développement de projets ciblés financés par des ressources extrabudgétaires ;
- le placement d'experts de partenaires de l'OSCE pour la coopération dans les structures exécutives de l'OSCE.

La participation des représentants de partenaires pour la coopération, en particulier d'Afghanistan, aux activités de l'OSCE a également été financée par le Fonds de partenariat.

Activités de coopération

La Grèce a contribué à l'intensification des échanges et à la coopération avec les partenaires asiatiques en exécutant des projets dans le cadre du Fonds de partenariat. Les activités ont consisté essentiellement à partager les données d'expérience de l'OSCE, à échanger des leçons tirées de la mise en place d'un cadre multilatéral en matière de sécurité et à traiter les questions de parité hommes-femmes. Pour la première fois, deux ateliers ont été organisés sur le territoire des partenaires pour la coopération: la Mongolie a communiqué les résultats de l'atelier d'Oulan-Bator sur la lutte contre la traite des êtres humains ; la Thaïlande a fait des exposés sur les conclusions de l'atelier qu'elle a organisé sur la lutte contre les cultures illicites et le renforcement de la sécurité des frontières. Les deux événements ont permis de mettre en place des réseaux et d'échanger des idées et des bonnes pratiques sur les principaux défis liés à la sécurité.

Conformément à la Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (MC.DOC/1/07/Corr.1), la Grèce a diffusé un rapport sur les activités du Groupe de contact méditerranéen en 2010.

Rapport de la Présidence du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

Activités du Groupe de contact méditerranéen

En 2010, le Groupe de contact méditerranéen s'est réuni à six reprises et a examiné un large éventail de sujets, notamment les mesures de confiance et de sécurité, la gestion des frontières, les migrations, l'égalité hommes-femmes, la tolérance et la non-discrimination. Les débats ont donné lieu à des échanges d'idées et de données d'expériences qui ont été complétés par des contributions d'experts de l'OSCE et d'autres organisations, en particulier l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, la Ligue des États arabes et l'Organisation internationale du travail. Les participants aux réunions du Groupe de contact ont également veillé à ce que les principales activités conduites par les partenaires méditerranéens fassent l'objet d'un suivi.

Équipe d'appui de l'OSCE/BIDDH pour les élections en Afghanistan

L'OSCE a déployé une équipe d'appui pour les élections parlementaires qui ont eu lieu le 18 septembre en Afghanistan, conformément à la décision prise par le Conseil permanent de l'OSCE en réponse à une invitation du Ministre afghan des affaires étrangères.

L'équipe de l'OSCE/BIDDH, composée de huit experts de six États participants de l'OSCE, a été déployée pendant cinq semaines et a présenté ses conclusions au Conseil permanent le 9 décembre.

L'OSCE a participé à toutes les élections qui ont eu lieu en Afghanistan depuis 2004 et publié des rapports sur la manière d'améliorer les futurs processus électoraux en 2004, 2005 et 2009. Pendant les élections de 2010, l'équipe d'appui pour les élections a examiné un corpus important de recommandations existantes et identifié des domaines prioritaires qui pourraient former la base de la future réforme électorale. L'OSCE et le BIDDH ont ensuite publié un rapport traitant de questions comme le cadre juridique, la protection des droits électoraux, l'administration des élections, l'inscription des électeurs, la délimitation des circonscriptions électorales, les partis politiques et l'observation locale, dans le but de stimuler encore davantage le processus de réforme électorale en Afghanistan.

Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2010

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE, accueillie par Malte en octobre 2010, a été un événement déterminant pour les partenaires méditerranéens. Elle s'est en effet attachée à donner un point de vue méditerranéen au dialogue de l'OSCE sur l'avenir de la sécurité européenne. Les échanges ont porté principalement sur des questions liées aux mesures de confiance et de sécurité, à la gestion des problèmes environnementaux et économiques pour renforcer la sécurité et la stabilité et au partage de données d'expérience concernant la tolérance et la non-discrimination, y compris le rôle de la société civile dans l'instauration de la paix et de la sécurité.

Pendant les débats, les participants ont examiné la pertinence des données d'expérience accumulées par l'OSCE en ce qui concerne les mesures de confiance et de sécurité pour la région méditerranéenne. Ils se sont également demandés s'il convenait d'accroître la participation des partenaires méditerranéens aux activités de l'OSCE et de renforcer progressivement la confiance dans la région en mettant en œuvre des mesures de confiance et de sécurité dans les trois dimensions de la sécurité, au besoin en élargissant le partenariat méditerranéen.

L'OSCE promeut la sécurité et la stabilité en tenant compte des facteurs environnementaux et économiques. En débattant de l'expérience que l'Organisation a acquise en la matière, les participants ont échangé des idées sur la manière de relever les types de défis qui y sont liés, notamment la gestion des flux migratoires et des menaces environnementales que sont la rareté de l'eau et la désertification.

Les participants ont aussi échangé des avis et des données d'expérience sur la promotion de la tolérance et la non-discrimination et sont convenus de renforcer l'interaction dans ce domaine, notamment par des activités de coopération.

Activités de coopération

Durant l'année, la Lituanie a favorisé la continuité et la concrétisation des activités de coopération avec les partenaires méditerranéens en contribuant activement au lancement de projets concernant les trois domaines prioritaires sélectionnés par le Groupe de contact méditerranéen en 2009. On notera à cet égard la réalisation d'un projet sur la sécurité des frontières et la lutte contre le terrorisme, le lancement d'un programme consistant à parrainer le placement dans les structures exécutives de l'OSCE d'experts désignés par des partenaires pour la coopération, ainsi que la conduite de négociations sur l'avancement de la rédaction participative d'un projet concernant les défis environnementaux pour la sécurité.

Lors d'un voyage d'études qui a eu lieu en Autriche en mai, dix experts de quatre partenaires méditerranéens ont participé à l'atelier que l'OSCE a organisé sur la promotion du répertoire des clés publiques de l'OACI (passeports électroniques). Ces experts ont également visité l'imprimerie de l'État autrichien et le centre d'enregistrement des passeports de Vienne, et un expert agréé de l'OACI leur a expliqué les règles de la translittération des caractères arabes en caractères latins.

Conformément à la déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (MC.DOC/1/07/Corr.1), la Lituanie a diffusé un rapport sur les activités du Groupe de contact méditerranéen en 2010.

Rapport du Secrétaire général

Le Secrétariat de l'OSCE a contribué aux activités des présidences des deux Groupes de contact et coorganisé, avec les pays hôtes, la Conférence OSCE-République de Corée à Séoul et la Conférence méditerranéenne de l'OSCE à Malte. Le Secrétaire général a pris la parole à l'occasion de ces deux conférences. Le Secrétariat s'est concerté avec les partenaires à intervalles réguliers et facilité leur participation aux activités pertinentes de l'OSCE. Il a également aidé la Présidence et les États participants en leur fournissant des informations d'archives et de référence ainsi que des avis sur des questions liées au partenariat avec l'OSCE. Un document d'information présentant les principaux faits marquants survenus dans le cadre de ce partenariat depuis le Sommet de l'OSCE précédent, organisé à Istanbul en 1999, a été préparé pour la séance de la Conférence d'examen consacrée à l'étude de la coopération de l'OSCE avec les partenaires.

À la Conférence de Séoul, le Secrétaire général a rencontré le Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée et d'autres hauts responsables pour examiner les questions de sécurité régionale dans la péninsule de Corée, la pertinence d'une approche globale et multilatérale de la sécurité, l'Afghanistan et les activités de l'OSCE. Le Secrétaire général a également accordé des entretiens à des médias coréens sur l'OSCE et les thèmes de la Conférence.

En marge de la Conférence méditerranéenne, le Secrétaire général a rencontré le Premier Ministre de Malte, le Vice-Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères ainsi que les membres du Parlement. Les entretiens ont porté sur les principaux défis posés à la région méditerranéenne, notamment la gestion des flux migratoires, la lutte contre la traite des êtres humains, les préparatifs du Sommet de l'OSCE et le Partenariat méditerranéen de l'OSCE. Il a également rencontré le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, qui a présenté les objectifs et les activités de cette organisation.

Partenaires asiatiques pour la coopération : Afghanistan, Australie, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande. La Grèce a présidé le Groupe de contact asiatique en 2010.

Partenaires méditerranéens pour la coopération : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie. La Lituanie a présidé le Groupe de contact méditerranéen en 2010.

À l'occasion de sa visite à l'OSCE en mars, le Premier ministre de Mongolie a été reçu par le Secrétaire général qui lui a communiqué des informations sur le Processus de Corfou et les activités de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale et en Asie centrale. D'autres sujets ont été abordés, notamment les moyens nécessaires pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays enclavés, l'amélioration de l'efficacité aux points de franchissement des frontières, l'appui fourni à l'Afghanistan et la planification de la Conférence OSCE-Mongolie en 2011.

Le Secrétaire général a pris la parole lors d'une réunion de haut niveau avec les partenaires, laquelle avait été organisée par la Présidence à la veille du Sommet de la CICA, tenu à Istanbul en juin. Cet événement, qui constituait la toute première réunion de haut niveau organisée avec les partenaires pour la coopération en dehors du contexte des conseils ministériels de l'OSCE, a permis d'examiner les moyens de renforcer la sécurité et la coopération économique en Eurasie.

La Section de coopération extérieure a coordonné, en y apportant sa contribution, les réunions organisées par les responsables de l'OSCE en vue de fournir des informations sur les activités de l'Organisation aux délégations des partenaires pour la coopération, notamment l'Afghanistan, l'Australie, le Japon, Israël et la Jordanie.

Le Secrétaire général a continué d'administrer le Fonds de partenariat, et la Section de la coopération extérieure a servi de responsable principal de projets chargé des contacts avec les donateurs et les responsables de projet individuels.

En réponse à l'intérêt des partenaires et des États participants, le Secrétariat a lancé, dans le cadre du Fonds de partenariat, le premier projet conjoint de placement d'experts et de jeunes diplomates provenant des deux groupes de partenaires pour la coopération dans les structures exécutives de l'OSCE. Ce projet vise à renforcer le partenariat de l'OSCE pour la coopération en faisant mieux connaître le mandat et les activités de l'Organisation ainsi que les activités pratiques qu'elle conduit pour les mettre en œuvre.

Engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan

En coordination avec des acteurs internationaux pertinents, le Secrétariat a continué de renforcer l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, notamment en veillant à ce que les homologues afghans participent davantage aux activités de l'OSCE.

Le Secrétaire général a pris la parole lors de la quatrième conférence régionale de coopération économique, qui s'est tenue à Istanbul en novembre, et présenté la contribution importante de l'OSCE aux efforts de stabilisation internationaux dans des domaines comme le renforcement de la sécurité des frontières et la coopération transfrontière entre les États participants de l'Asie centrale, la formation des fonctionnaires des douanes et des forces de police et l'appui électoral. Il a également participé à une réunion du Groupe principal de haut niveau des

organes régionaux, qui coordonne les activités et les programmes des diverses organisations régionales en Afghanistan.

Le Fonds de partenariat a été utilisé pour financer la participation des représentants afghans aux activités de l'OSCE, notamment celles qui sont liées à la gestion des frontières et à la lutte contre le terrorisme, au Forum économique et environnemental et aux événements organisés dans le cadre du partenariat de l'OSCE. Par exemple, dix participants afghans, dont le Ministre adjoint de l'intérieur chargé de la lutte contre le trafic de drogues, ont été parrainés afin de pouvoir participer à l'atelier sur la lutte contre les cultures illicites et le renforcement de la sécurité des frontières, qui s'est tenu en Thaïlande.

L'Unité pour les questions stratégiques de police a organisé quatre cours de formation spécifiquement adaptés aux besoins de la police nationale afghane et auxquels ont participé 56 officiers afghans. En outre, 35 officiers de police afghans ont participé à des cours de formation qui ont eu lieu au Centre international de lutte contre le trafic de drogues, situé à Domodedovo (Russie), et 35 autres ont participé à deux cours sur la lutte contre le trafic de drogues qui ont été dispensés simultanément à l'Académie de police et à l'Agence de lutte contre la drogue à Douchanbé (Tadjikistan). Dix instructeurs de la police afghane ont participé à deux cours sur la lutte contre la drogue, d'une durée de deux semaines, qui ont été dispensés à l'Académie de police du Kazakhstan. Ils ont ainsi acquis de nouvelles aptitudes et connaissances qu'ils retransmettront à leurs collègues en Afghanistan.

L'Unité d'action contre le terrorisme a facilité la participation afghane à trois ateliers sur les instruments juridiques contre le terrorisme, le renforcement de la sécurité des documents de voyage (répertoire des clés publiques de l'OACI) et sur les stratégies, les politiques et les meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme. En outre, un responsable afghan est intervenu en tant qu'orateur principal lors d'un séminaire sur la prévention du terrorisme à Tachkent.

L'Équipe de spécialistes des frontières du Centre de prévention des conflits a contribué à renforcer l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan en s'appuyant notamment sur les projets en cours exécutés par les opérations de terrain de l'OSCE en matière de gestion des frontières en Asie centrale. Elle a par exemple établi et maintenu des contacts avec les autorités afghanes et facilité la participation d'officiers afghans aux activités pertinentes. Cela a permis à plus de 60 gardes-frontières afghans et responsables des douanes de participer à des séminaires sur la falsification de documents, les douanes et les mines terrestres à la frontière, ainsi qu'au premier cours dispensé à l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières, située à Douchanbé. Plus de 30 responsables afghans ont participé à des projets liés aux douanes au Centre de l'OSCE à Bichkek et au Bureau de l'OSCE au Tadjikistan. Le Bureau du Tadjikistan a également contribué aux préparatifs concernant le lancement d'un projet de programmation et d'encadrement des patrouilles destiné aux officiers de patrouille tadjiks et afghans.

Enfin, l'Unité d'action contre le terrorisme, l'Équipe des frontières du Centre de prévention des conflits et l'École des cadres pour la gestion des frontières de l'OSCE ont coorganisé à Douchanbé (Tadjikistan) une formation intensive de deux semaines sur l'amélioration de la sensibilisation opérationnelle à la détection des documents falsifiés, formation destinée à vingt officiers afghans chargés du contrôle des frontières.

Annexes

L'OSCE d'un coup d'œil

L'OSCE est une organisation régionale s'occupant d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit dans son espace. Elle agit souvent dans les coulisses en s'employant à favoriser les discussions et à désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en conflit.

Partant du principe que la sécurité touche à de nombreux aspects de nos vies et de la façon dont nous sommes gouvernés, l'OSCE traite d'une vaste gamme de questions qu'elle regroupe traditionnellement dans trois domaines ou dimensions. L'Organisation agit également de manière transdimensionnelle sur les questions qui requièrent une approche intégrée.

Dans la **dimension politico-militaire**, l'Organisation s'emploie notamment à :

- faciliter les négociations et jouer un rôle de médiateur pour le règlement des conflits ;
- promouvoir les mesures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité ;
- renforcer les capacités en matière de sécurité et de gestion des frontières ;
- contribuer à réformer les forces militaires et de police ; et
- détruire les petites armes et les munitions conventionnelles et assurer la gestion des stocks dans de bonnes conditions de sécurité.

Dans la **dimension économique et environnementale**, l'Organisation s'emploie notamment à :

- renforcer la coopération économique et la bonne gouvernance ;
- remédier aux risques que les questions de sécurité font peser sur l'environnement et promouvoir la coopération transfrontière ; et
- promouvoir la coopération en matière de sécurité énergétique.

Dans la **dimension humaine**, l'Organisation s'emploie notamment à :

- promouvoir le respect des droits de l'homme ;
- renforcer les institutions démocratiques ;
- favoriser la tolérance et la non-discrimination ;
- observer les élections ; et
- promouvoir les droits des minorités.

L'Organisation, qui est considérée comme étant un accord régional au sens de la Charte des Nations Unies, compte 56 États participants d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie centrale et a un effectif de quelque 3 000 membres du personnel répartis dans ses opérations de terrain, ses institutions spécialisées et son Secrétariat sis à Vienne.

Historique

L'origine de l'OSCE remonte au début des années 1970, lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a réuni deux années durant, à Helsinki et Genève, des représentants des pays orientaux et occidentaux, qui sont parvenus à un accord sur l'Acte final de Helsinki, signé le 1er août 1975.

Après la fin de la guerre froide, la CSCE a assumé un nouveau rôle consistant à gérer le changement historique survenu en Europe et à faire face à de nouveaux défis en matière de sécurité. Au début des années 1990, les travaux de la Conférence sont devenus plus structurés et elle s'est dotée d'institutions permanentes, dont un Secrétariat, un Bureau des élections libres et un Centre de prévention des conflits.

Reconnaissant que la CSCE n'était plus simplement une conférence, les États participants sont convenus, au Sommet de Budapest de 1994, d'en changer l'appellation en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Au XXI^{ème} siècle, l'approche globale de la sécurité, propre à l'OSCE, s'est avérée des plus utiles pour faire face à de nouveaux défis tels que la lutte contre le terrorisme et contre la traite des êtres humains qui ne relève d'aucune des trois dimensions de la sécurité. L'Organisation continue de se concentrer sur le règlement des conflits prolongés dans l'ex-Union soviétique et sur la promotion de la stabilité dans les Balkans.

En 2010, l'OSCE a accueilli à Astana (Kazakhstan) son premier sommet en plus d'une décennie. L'Organisation a aussi célébré le trente-cinquième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, ainsi que le vingtième anniversaire du Document de Copenhague, du Document de Bonn et de la Charte de Paris.

Comment fonctionne l'OSCE ?

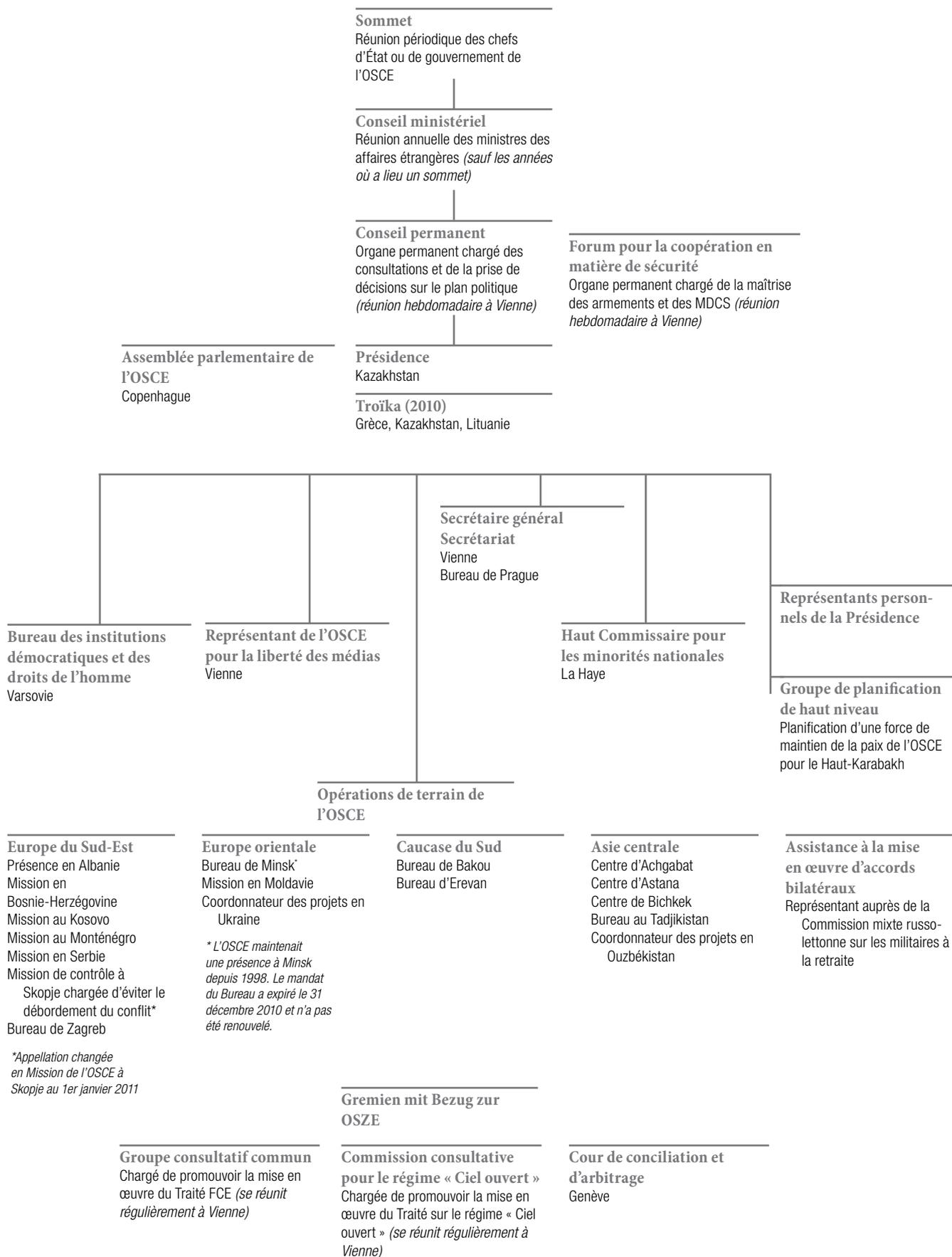
L'OSCE est présidée annuellement et à tour de rôle par l'un de ses États participants. En 2010, le Kazakhstan assurait la Présidence. Pour contribuer à la planification à long terme et favoriser la continuité, le Kazakhstan s'est employé activement à promouvoir le dialogue entre les membres de la Troïka, à savoir la Grèce (2009), la Lituanie (2011) et les futures présidences, qui seront assumées par l'Irlande (2012) et l'Ukraine (2013).

Le Conseil permanent, principal organe permanent de l'Organisation pour les consultations et la prise de décisions sur le plan politique, se réunit chaque semaine à Vienne. Le Forum pour la coopération en matière de sécurité, principal organe décisionnel permanent de l'OSCE pour la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, se réunit également chaque semaine à la Hofburg à Vienne.

D'autres organes ou enceintes jouent également un rôle décisionnel au sein de l'Organisation : les sommets de chefs d'État ou de gouvernement qui se tiennent périodiquement ; le Conseil ministériel annuel ; le Forum économique et environnemental ; la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité ; et la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Il n'y a pas de Conseil ministériel les années où se tient un sommet.

Pour de plus amples informations : www.osce.org

Organigramme

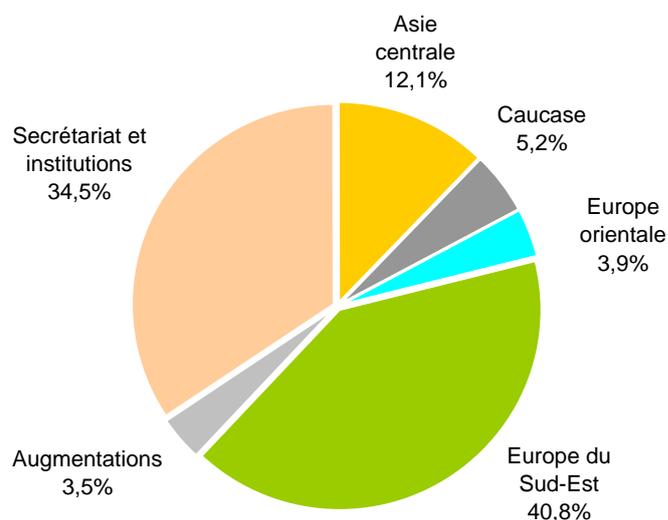


Budget de l'OSCE pour 2010, par fonds

Fonds	Euros	% du total
Secrétariat	32,572,700	21.31%
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	15,463,200	10.12%
Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	3,317,500	2.17%
Représentant pour la liberté des médias	1,392,600	0.91%
Augmentations	5,251,300	3.44%
Mission au Kosovo	23,546,600	15.40%
Mission en Bosnie-Herzégovine	15,278,300	10.00%
Bureau de Zagreb	1,613,400	1.06%
Mission en Serbie	7,932,100	5.19%
Présence en Albanie	3,296,200	2.16%
Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	8,360,700	5.47%
Mission au Monténégro	2,392,100	1.56%
Mission en Moldavie	2,083,900	1.36%
Coordonnateur des projets en Ukraine	2,752,300	1.80%
Bureau de Minsk	1,169,100	0.76%
Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite	9,300	0.01%
Bureau d'Erevan	2,788,900	1.82%
Bureau de Bakou	2,817,900	1.84%
Groupe de planification de haut niveau	245,000	0.16%
Processus de Minsk	953,300	0.62%
Représentant personnel du Président en exercice - Conférence de Minsk	1,143,800	0.75%
Centre d'Astana	2,188,200	1.43%
Centre d'Achgabat	1,401,700	0.92%
Centre de Bichkek	7,092,300	4.64%
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan	1,868,300	1.22%
Bureau au Tadjikistan	5,926,200	3.88%
TOTAL GÉNÉRAL	152,856,900	100.00%

Budget de 2010 par institutions et par régions (PC.DEC/949)

Asie centrale	12.1 %
Caucase	5.2 %
Europe orientale	3.9 %
Europe du Sud-Est	40.8 %
Augmentations	3.5 %
Secrétariat et institutions	34.5 %



Soutien extrabudgétaire apporté à l'OSCE

L'OSCE dispose d'un modeste budget unifié financé grâce aux contributions des États participants. Conformément aux priorités de l'Organisation, la majeure partie de ce budget est consacrée aux activités de terrain.

L'OSCE s'efforce d'être rationnelle et efficace et nous fonctionnons avec un budget à croissance zéro. Cela signifie que nous sommes tributaires des généreuses contributions extrabudgétaires des États participants et des partenaires pour financer bon nombre de nos initiatives et projets clés, ainsi que pour nous aider à promouvoir les valeurs sous-tendant la vision, propre à l'OSCE, d'une sécurité globale et coopérative.

Nous saisissons cette occasion pour remercier nos donateurs. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération avec vous dans les années à venir.

République fédérale d'Allemagne
États-Unis d'Amérique
Principauté d'Andorre
République d'Autriche
Royaume de Belgique
Canada
Royaume du Danemark
Royaume d'Espagne
République de Finlande
République française
Géorgie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
République hellénique
République de Hongrie
Irlande
République d'Islande
République italienne
République du Kazakhstan
Principauté du Liechtenstein
République de Lituanie
Grand-Duché de Luxembourg
Principauté de Monaco
Royaume de Norvège
Royaume des Pays-Bas
République de Pologne
Roumanie
République de Saint-Marin
Suède
Confédération suisse
République tchèque
République de Turquie
Japon
République de Corée
Royaume de Thaïlande
Royaume du Maroc

Agence australienne pour le développement international
Agence autrichienne de développement (AAD)
Agence canadienne de développement international (ACDI)
Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
Agence internationale suédoise pour le développement (SIDA)
Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies (BSP/ONU)
Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)
Conseil de l'Europe
Institut norvégien des affaires internationales (NUPI)
Irish Aid
Netrust PTE LTD
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
Open Society Institute
Organisation internationale du Travail (OIT)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Statoil
Union européenne

Personnel recruté pour une durée déterminée au 31 décembre 2010

(y compris le personnel financé par des contributions extrabudgétaires)

Nationalité	Achgabat	Albanie	Astana	Bakou	Bichkek	Bosnie-Herzégovine	Zagreb	Tadjikistan	Erevan	Kosovo	Minsk	Moldavie	Monténégro	Ouzbékistan	Conf. de Minsk	Serbie	Skopje	Ukraine	Total, opérations de terrain	Secrétariat Représentant pour la liberté des médias	HCMN	BIDDH	Total, Secrétariat et institutions	Total général	
Albanie																			0				0	0	
Allemagne		3	1	1	1	4		6		10	1					3	2		32	17	1	2	7	27	59
Andorre																			0					0	0
Arménie						1		1		1								1	4				1	1	5
Autriche		1	2	1	2	1			1	14			1			1	5		29	8	1	1	6	16	45
Azerbaïdjan										1									1	1				1	2
Belgique						1				1									2	4				4	6
Bosnie-Herzégovine								1		9						1	1		12	2	1		1	4	16
Bulgarie		2	1		2			1	1		1	1	3		1	1			14	3				3	17
Biélorussie						1				2							1		4	3	1		3	7	11
Canada				1		2				4							1		8	8			4	12	20
Chypre																			0					0	0
Croatie						1				8						1	1		11	2			1	3	14
Danemark								1											1	1			1	2	3
Espagne	1	2		1		3	2			10						1	6		26	9		2	3	14	40
Estonie					1							2					2		5	1		1		2	7
États-Unis d'Amérique		4	1	2	3	9		3	1	17	1	2	2			5	4	1	55	18	1	3	10	32	87
ex-République yougoslave de Macédoine	1									5									6	2				2	8
Fédération de Russie				1	3	3		2	1	2		1				1	1		15	12		1	2	15	30
Finlande					1	1		1											3	2				2	5
France		1	1	1	3	3		4		4	1	1	1	1		1	4		25	10	2	1	4	17	42
Géorgie						1				5						1			7	1		1	2	4	11
Grèce						4				5						1	1		11	2				2	13
Hongrie					1	2		1		3				1	2	2	4	1	17	1	1		2	4	21
Irlande						3				3			1			2	1		10	2		1	1	4	14
Islande																		1	1					0	1
Italie					1	3				16		1	1			1	1		24	11			6	17	41
Kazakhstan					1			1			1				1				4	6		1	4	11	15
Kirghizistan						1													1	1				1	2
Lettonie		1			1							2							4					0	4
Liechtenstein																			0					0	0
Lituanie		1			1			1					1						4	3				3	7
Luxembourg																			0	2				2	2
Malte										1									1					0	1
Moldavie			1		3			2		1						1			8	2			2	4	12
Monaco																			0					0	0
Monténégro		1								1									2					0	2
Norvège		1		3		1		2								2			9	1		3		4	13
Ouzbékistan									1	2									3		1			1	4
Pays-Bas		1			1	2		1	1	3						3	1		13	2		2	1	5	18
Pologne					1				1	5		1	1		1				10				10	10	20
Portugal						2				4							1		7	1				1	8
République tchèque		1				1											1		3	3				3	6
Roumanie						3				2							3		8	1			1	2	10
Royaume-Uni		2			2	3				10		1	1		1	4	4		28	16		1	3	20	48
Saint-Siège																			0					0	0
Saint-Marin																			0					0	0
Serbie				1	1														3	3			2	5	8
Slovaquie						3	1			1								1	6	1			1	2	8
Slovénie		1				1										1	1		4				2	2	6
Suède				1	2	2		1		4		1	1			2	1		15	4				4	19
Suisse					1														1		1			1	2
Tadjikistan						1													1	2				2	3
Turkménistan																			0	1				1	1
Turquie				3	1	2				12			1			1	5		25	6				6	31
Ukraine					2	1				1						1			5	5		1		6	11
Personnel recruté sur le plan international	2	21	7	16	35	65	3	30	7	167	5	13	14	2	6	38	53	4	488	180	10	21	80	291	779
Personnel recruté sur le plan local	17	77	23	29	94	441	17	143	45	499	9	42	36	17	11	139	140	50	1829	196	3	11	69	279	2108
Total	19	98	30	45	129	506	20	173	52	666	14	55	50	19	17	177	193	54	2317	376	13	32	149	570	2887

Adresses de contact

Section de la presse et de l'information

Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 6000
Télécopie : +43 1 514 36 6996
Courriel : info@osce.org
www.osce.org

Assemblée parlementaire

Secrétariat international
Tordenskjoldsgade 1
1055 Copenhague K (Danemark)
Tél. : +45 33 37 80 40
Télécopie : +45 33 37 80 30
Courriel : international.secretariat@oscepa.dk

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Ulica Miodowa 10
00-251 Varsovie (Pologne)
Tél. : +48 22 520 06 00
Télécopie : +48 22 520 06 05
Courriel : office@odhr.pl

Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales

Prinsessegracht 22
2514 AP La Haye (Pays-Bas)
Tél. : +31 70 312 55 00
Télécopie : +31 70 363 59 10
Courriel : hcnm@hcnm.org

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Tél. : +43 1 514 36 68 00
Télécopie : +43 1 514 36 68 02
Courriel : pm-fom@osce.org

Opérations de terrain de l'OSCE

Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie

Sheraton Tirana Hotel & Towers,
1st floor
Tirana (Albanie)
Tél. : +355 4 23 59 93
Télécopie : +355 4 23 59 94
Courriel : pm-al@osce.org

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Fra Andjela Zvizdovica 1
71000 Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)
Tél. : +387 33 752 100
Télécopie : +387 33 442 479
Courriel : info.ba@osce.org

Mission de l'OSCE au Kosovo

Siège de l'OSCE
10000 Pristina
Kosovo-MINUK
Tél. : +381 38 240 100
Télécopie : +381 38 240 711
Courriel : press.omik@osce.org

Mission de l'OSCE au Monténégro

Bulevar Sv. Petra Cetinjskog 1a
81000 Podgorica (Monténégro)
Tél. : +382 81 40 64 01
Télécopie : +382 81 40 64 31
Courriel : omim@osce.org

Mission de l'OSCE en Serbie

Cakorska 1
11000 Belgrade (Serbie)
Tél. : +381 11 36 06 100
Télécopie : +381 11 36 06 119
Courriel : ppiu-serbia@osce.org

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit*

Oktomvriška Revolucija bb
Hyperium Building
MK-1000, Skopje
(ex-République yougoslave de Macédoine)
Tél. : +389 23 23 40 00
Télécopie : +389 23 23 42 34
Courriel : info-mk@osce.org
(*Appellation changée en Mission de l'OSCE à Skopje au 1^{er} janvier 2011.)

Bureau de l'OSCE à Zagreb

Florijana Andraseca 14
10000 Zagreb (Croatie)
Tél. : +385 1 309 66 20
Télécopie : +385 1 309 66 21
Courriel : osce-croatie@osce.org

Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk

(L'OSCE maintenant une présence à Minsk depuis 1998. Le mandat du Bureau a expiré le 31 décembre 2010 et n'a pas été renouvelé.)

Mission de l'OSCE en Moldavie

Str Mitropolit Dosoftei 108
MD 2010 Chisinau (Moldavie)
Tél. : +373 22 887 887/223 495
Télécopie : +373 22 22 34 96
Courriel : moldova@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

16 Striletska St.
01034 Kiev (Ukraine)
Tél. : +380 44 492 03 82
Télécopie : +380 44 492 03 83
Courriel : csaba.csizmadia@osce.org

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Weileweg 7
22417 Hambourg (Allemagne)
Tél. : +43 66 44 64 15 62
Télécopie : +43 15 14 36 61 24
Courriel : helmut.napiontek@osce.org

Caucase du Sud

Bureau de l'OSCE à Bakou

The Landmark III
96 Nizami St.
Bakou (Azerbaïdjan)
Tél. : +994 12 497 23 73
Télécopie : +994 12 497 23 77
Courriel : office-az@osce.org

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

4 Freedom Square, GMT Plaza,
1st floor
0105 Tbilissi (Géorgie)
Tél. : +995 32 99 87 32
Télécopie : +995 32 98 85 66
Courriel : prcio@osce.org

Bureau de l'OSCE à Erevan

64/1 Sundukyan Str.
Erevan 0012 (Arménie)
Tél. : +374 10 229610-14
Télécopie : +374 10 229615
Courriel : yerevan-am@osce.am

Asie centrale

Centre de l'OSCE à Achgabat

Turkmenbashi Shayoly 15
744005 Achgabat (Turkménistan)
Tél. : +993 12 35 30-92
Télécopie : +993 12 35 30-41
Courriel : info_tm@osce.org

Centre de l'OSCE à Astana

10 Beibitshilik St.
Astana 010000 (Kazakhstan)
Tél. : +7 7172 580070
Télécopie : +7 7172 328304
Courriel : astana-kz@osce.org

Centre de l'OSCE à Bichkek

139 Toktogul St
720001 Bishkek (Kirghizistan)
Tél. : +996 312 66 50 15
Télécopie : +996 312 66 31 69
Courriel : pm-kg@osce.org

Bureau de l'OSCE au Tadjikistan

18a Akhmadi Donish St.
734012 Douchanbé (Tadjikistan)
Tél. : +992 37 226 50-14/-15/-16/-17
/-18
Télécopie : +992 37 226 50 19
Courriel : cid-tj@osce.org

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

Afrosiyob Street 12b, 4th floor
100015 Tachkent (République d'Ouzbékistan)
Tél. : +998 71 140 04 70
Télécopie : +998 71 140 04 66/67
Courriel : osce-cit@osce.org

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États par le biais du dialogue politique au sujet des valeurs partagées et par des activités pratiques qui ont une influence durable sur le cours des événements.

Section de la presse et de l'information

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat de l'OSCE

Wallnerstrasse 6

1010 Vienne (Autriche)

Tél. : +43 1 514 36 6000

Télécopie : +43 1 514 36 6996

Courriel : info@osce.org

www.osce.org



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe